TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 650 | 42 PAGES | — VENDREDI 27 AVRIL 1979

En R.D.A.

Nouveau durcissement de la politique culturelle

(LIRE PAGE 3 L'ARTICLE DE MANUEL LUCBERT.)



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 60 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 rls. ; Italie, 400 l. ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 150 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 15 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Les puissances occidentales et l'U.R.S.S.

M. Giscard d'Estaing chez M. Brejnev

A la suite de la maladie de M. Brejnev, qui avait entraîné le report de la rencontre au sommet prévue initialement pour le mois dernier, M. Giscard d'Estaing arrive ce jeudi 26 avril à Moscou. Il y trouvera des dirigeants plus préoccupés par leurs relations avec les Etats-Unis que par leurs rapports avec Paris. En quelques jours, les laborieuses négociations qu'ils mènent avec les Américains pour aboutir à un accord sur la limitation des armes nucléaires ont pris un tour nouveau : on pense au Kremlin comme à Washington — où M. Carter s'est employé personnellement mercredi à persuader l'opinion du bien-fondé de SALT 2 — qu'une solution est enfin en vue.

Ce contexte va sans doute peser sur les conversations que M. Giscard d'Estaing aura jusqu'à samedi dans la capitale soviétique : le climat des relations entre Paris et Moscou est toujours un peu à l'inverse de celui des rapports soviéto-américains. Ce facteur, mais il n'est pas le seul, explique sans doute le manque d'enthousiasme qu'on décèle à la veille de ce nouveau sommet franco-soviétique. Tout se passe, d'un côté comme de l'autre, comme si l'on s'apprêtait surtout à sacrifier à un rite, non à faire le point d'une politique fondée sur « la détente, l'entente et la coopération ». L'état de santé de M. Brejnev ajoute encore à cette impression : les conversations proprement dites ont été réduites au minimum pour ménager le secrétaire général du P.C. soviétique ; elles ne dureront que trois heures environ, dont la moitié consacrée à la traduction.

Deux questions devraient dominer les entretiens, et toutes les deux seront soulevées par la partie soviétique : la Chine et le désarmement. A propos de la Chine, on s'attend du côté français que les Soviétiques intensifieront leurs critiques de la politique de Pékin à la suite de l'attaque lancée contre le Vietnam par les troupes chinoises. Les dirigeants de Moscou insisteront tout particulièrement sur le problème des ventes d'armes occidentales à la Chine et chercheront à obtenir un durcissement de la position française sur ce sujet.

A propos du désarmement, Moscou voudrait aussi voir modifiée la proposition faite l'an dernier par M. Giscard d'Estaing de réunir une conférence européenne sur la réduction des armes classiques. Etant donnée la supériorité des forces du pacte de Varsovie dans ce domaine, l'U.R.S.S. a accueilli assez froidement l'idée du président de la République et voudrait étendre le champ des négociations aux armes nucléaires.

Ne serait-ce que pour des raisons de politique intérieure, la marge de manœuvre de M. Giscard d'Estaing, surveillé sur le chapitre de la détente par sa droite et par sa gauche, est donc extrêmement réduite. D'autant plus que si l'accord SALT 2 est bien signé, la France va se retrouver dans une position délicate avec l'ouverture probable d'une nouvelle série de négociations sur la limitation des armements, consacrées cette fois non plus aux armes intercontinentales, mais aux engins à moyenne portée. La force de dissuasion française sera alors au centre du débat ; l'U.R.S.S. fera tout pour qu'elle soit explicitement impliquée dans un futur accord SALT 3, ce que M. Giscard d'Estaing refuse absolument.

On n'en est pas encore là, mais ces questions essentielles de sécurité vont devenir d'une actualité de plus en plus grande. Faire comme si de rien n'était et se limiter à exalter la coopération politique, économique et scientifique ne constitue sans doute pas le meilleur moyen d'aborder cette nouvelle phase des relations franco-soviétiques.

Lire page 3 la Tribune internationale de Valeri Ovtchinnikov : « Des possibilités nouvelles pour des actions communes ».

M. Carter a engagé la campagne pour l'accord sur la limitation des armements stratégiques

M. Giscard d'Estaing commence à Moscou, ce jeudi soir 26 avril, une visite qui durera jusqu'à samedi. Trois ministres accompagnent le président de la République : MM. Jean François-Poncet (affaires étrangères), René Monory (économie) et Jean-François Deniau (commerce extérieur).

Parmi les textes qui seront signés figure un programme décennal de coopération. A ce propos, M. Tchervonenko, ambassadeur d'U.R.S.S. en France, a même déclaré à FR 3 que la France et l'Union soviétique essaient de « concerter leurs plans de développement économique dans une perspective très lointaine, par exemple jusqu'aux années 2 000 ».

Cependant, les dirigeants du Kremlin s'intéressent d'abord à l'accord sur la limitation des armements stratégiques (SALT 2) qu'ils ont pratiquement mis au point avec les Etats-Unis. A Washington, le président Carter a entamé une campagne vigoureuse en faveur de cet accord.

De notre correspondant

Washington. — La campagne engagée par le gouvernement pour « *vendre* » le futur traité SALT 2 au public et au Congrès a atteint une nouvelle intensité avec le discours que M. Carter a prononcé mercredi 25 avril à New-York devant l'association des directeurs de journaux. En fait, l'appel pathétique du président n'a guère innové par rapport aux thèmes développés ces dernières semaines : le traité SALT n'est pas idéal, mais « *l'alternative n'est pas entre ce traité et un accord parfait rédigé unilatéralement par les Etats-Unis, dans lequel nous gagnerions tout et les Soviétiques rien... Le choix c'est ce traité ou pas d'accord du tout* ». Dans ce cas, a dit M. Carter, « *le monde serait forcé de conclure que l'Amérique a préféré la confrontation à la coopération et à la paix* » et l'avenir des relations avec l'U.R.S.S. serait « *un sombre cauchemar de compétition illimitée* ».

A propos de la vérification, M. Carter a réaffirmé que la perte des stations de repérage d'Iran n'empêcherait pas les Etats-Unis de détecter toute tentative de « *tricherie* ».

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

Heures décisives pour Manufrance

Quelques heures après que M. Monory eut annoncé à l'Assemblée nationale que l'Etat était disposé à accorder une aide de 22 millions *de francs à Manufrance sous la forme de prêts, pour peu* « que des mesures de redressement » soient « mises en œuvre immédiatement », les syndicats, jugeant ces propositions insuffisantes, ont décidé, le 25 avril, de déclencher un mouvement de grève avec occupation des locaux. Les jours à venir seront décisifs pour la firme stéphanoise, qui pourrait être mise en liquidation de biens, s'il était impossible de constituer une société provisoire.

(Lire page 36.)

La formation des instituteurs

• *Trois ans d'études au lieu de deux*
• *Un diplôme d'enseignement supérieur*

M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, présente, ce jeudi 26 avril, la réforme de la formation des instituteurs mise en chantier à la demande du premier ministre en novembre 1978.

Les nouvelles modalités entreront en vigueur dès la prochaine rentrée scolaire. Les futurs instituteurs seront désormais formés en trois ans après le baccalauréat (au lieu de deux actuellement). Les universités apporteront leur concours à la formation des maîtres dont les études seront sanctionnées par un diplôme d'études universitaires (DEUG).

(Lire nos informations pages 14 et 15.)

Depuis 1949...

« *Tous ces maîtres à qui nous allons confier les adultes de l'an 2000* » ont droit à notre « *gratitude* » et à notre « *admiration* ». Ils doivent bénéficier « *de la part des gouvernements de toute la confiance et de tout le soutien nécessaires* ». Le 27 octobre dernier, devant la vingtième conférence générale de l'UNESCO, M. Valéry Giscard d'Estaing avait proclamé bien haut en quelle estime il tient « *le plus beau métier qui soit* », celui d'enseignant, ajoutant que, aux « *difficultés accrues* » que connaissent les maîtres d'aujourd'hui, doit répondre une « *dignité nouvelle* ».

Le deuxième ministre de l'éducation du septennat, M. Christian Beullac, n'a pas d'autre sentiment. Depuis un an qu'il a pris en charge la plus grande entreprise française, il n'a cessé de répéter que, s'il devait ne réaliser qu'un seul projet, n'accomplir qu'une seule tâche au ministère de la rue de Grenelle, il souhaiterait que ce fût l'amélioration de la préparation des enseignants à leur profession, « *clé de tout* ».

Lorsqu'on se souvient que la formation des maîtres était inscrite au programme de Blois, force est bien de constater que la cohérence verbale existe sur ce point. Transformée en volonté politique, elle vient d'aboutir à une réforme que trente années de gouvernements très divers *n'avaient pu mener à bien*.

Les décisions annoncées mercredi 25 avril, par un communiqué du premier ministre, et détaillées ce jeudi *par M. Beullac*, compteront dans l'histoire de l'enseignement public. Il est vrai que les écoles normales vivaient sous un régime dont les grands traits avaient été tracés avant la guerre.

En portant à trois années après le baccalauréat la durée de la formation des enseignants du premier degré, la France se rapproche des pays dont le développement est comparable au nôtre.

CHARLES VIAL.

(Lire la suite page 14.)

Jeux olympiques

« Une crise comparable à celle de Montréal n'est pas impossible »

nous déclare M. Ganga secrétaire général du Conseil supérieur du sport en Afrique

La décision du Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) de ne pas s'opposer à la prochaine tournée des rugbymen sud-africains perturbera-t-elle, par réactions en chaîne, les Jeux olympiques de Moscou, en 1980 ?

Dans une déclaration au *Monde*, M. Jean-Claude Ganga, secrétaire général du Conseil supérieur du sport en Afrique, estime que si Paris n'interdit pas la venue des Springboks, la situation pourrait être aussi grave qu'en 1976, lors des Jeux de Montréal, boycottés par la quasi totalité des pays africains.

« *Une faute grave* »

Secrétaire général du Conseil supérieur du sport en Afrique (C.S.S.A.) depuis 1966, M. Jean-Claude Ganga s'est déclaré déçu et même choqué de la décision prise par le Comité national olympique et *sportif français (C.N.O.S.F.)* laissant libre la Fédération française de rugby de confirmer l'invitation lancée à l'équipe d'Afrique du Sud.

M. Jean-Claude Ganga considère que la prise de position du C.N.O.S.F. n'est qu'une péripétie, une escarmouche d'arrière-garde et qu'en fin *de compte le gouvernement français* fera en sorte de ne pas permettre la venue des Springboks.

FRANÇOIS JANIN.

(Lire la suite page 17.)

L'Europe pour chaque Français

par JEAN-JACQUES SERVAN-SCHREIBER (*)

La machine à broyer les chances des Français est, de nouveau, en marche, pour l'élection européenne de juin.

Cette élection, sans précédent, à la proportionnelle nationale, portant sur les capacités nouvelles *qu'une Europe volontaire* peut apporter aux Français, devrait nous permettre de sortir des routines et des sentiers battus. Or voici qu'elle s'engage dans chaque « camp » vers le même, éternel, règlement de comptes.

Or, pour les Français d'aujourd'hui, la réalité c'est le chômage, l'inquiétude pour le lendemain, l'angoisse sur le destin de nos enfants.

Une France figée, divisée, n'a pas l'ombre du pouvoir suffisant pour répondre aux interpellations de l'époque. Sa capacité, pour chaque Français, d'adaptation créatrice au monde en révolution dépend d'une organisation de l'Europe.

Quelques traits en sont d'une *telle clarté qu'ils devraient éclipser*, en cernant l'effort collectif nécessaire, les vieilles joutes si stériles.

1. Objectif : le plein emploi.

Un objectif prioritaire s'impose : le plein emploi. Si tout n'est pas mis en œuvre pour offrir aux Français le travail auquel ils ont droit, l'avenir sera celui de la désagrégation sociale, de la révolte.

Or, l'industrie ne créera plus, ne doit plus créer d'emplois.

C'est déjà le cas dans les sociétés avancées : seuls les nouveaux secteurs (non industriels) d'activité sont les vecteurs de nouveaux emplois, au sein d'une nouvelle croissance. A la condition que l'Europe s'organise, comme un tout, pour y appliquer sa volonté, ce sera le cas ici.

Ces nouveaux secteurs, d'une infinie variété — information et son traitement, innovation, services, commerce diversifié, urbanisme, organisation des loisirs, relations humaines, — s'appuient sur *l'homme non machiniste*, celui qu'aucune machine ne peut remplacer, parce qu'ils requièrent capacité d'organisation, intelligence, imagination, talent, aptitude à créer des ensembles.

Ils viennent compléter une industrie *renouvelée qui réponde* à la demande mondiale et supposent *une organisation européenne* qui nous apporte une marge de protection — face à la « contrainte extérieure » — de même ordre que celle du Japon ou de l'Amérique (1).

2. Le travail et le temps de vivre.

Un tel développement correspond aux aspirations profondes des hommes et des femmes d'aujourd'hui, particulièrement à ceux des nouvelles générations.

Cette économie de demain, telle qu'elle existe déjà dans les pays de pointe (où *moins du tiers* des emplois sont encore industriels), réclame, à l'échelle de l'Europe, un regard neuf sur la répartition du temps entre le travail et la vie.

Les élus européens auront pour vocation d'engager cette négociation avec *l'ensemble des responsables*, syndicaux en particulier, sur la réduction et la répartition de la durée du travail, sur les formes de rémunération, sur l'indispensable solidarité.

3. Décision collective sur les choix d'avenir.

Parce que certains choix, imminents, vont nous engager, pour aujourd'hui et pour des générations, il est indispensable que chacun puisse se conduire en citoyen responsable, participant à ces grandes décisions.

Ainsi, dans le domaine nouveau, dominant de *l'informatique*.

(Lire la suite page 10.)

(*) Président du parti radical.

(1) Voir notre rapport détaillé : « Le plein-emploi par l'Europe ».

AU JOUR LE JOUR

ÇA, C'EST DU SPORT

Tandis que le Comité olympique français se lave les mains de l'affaire de la tournée des Springboks en France, on apprend la création d'un collectif pour le boycottage des Jeux olympiques de Moscou. Dans un cas, c'est la question des droits de l'homme noir qui est posée, dans l'autre, c'est celle des droits de l'homme soviétique, mais, dans un cas comme dans l'autre, c'est la politique qui occupe le terrain.

On peut certes le déplorer, mais, dans la mesure où tous les sports sont devenus essentiellement des problèmes d'argent et de prestige idéologique pour les puissantes bedaines qui gèrent les muscles et les efforts des sportifs, sous le couvert des drapeaux et des hymnes nationaux, il ne faut plus s'étonner si tous les enfants du monde qui jouent à la balle, dans une cour d'immeuble ou un terrain vague, apprennent sans le savoir à faire de la politique avec leur corps.

Et peut-être est-ce un signe des temps que, à côté de la chair à canon, il y ait désormais place pour la notion de chair à ballon.

BERNARD CHAPUIS.

« Le Pouvoir intellectuel en France », de Régis Debray

Faut-il brûler la télévision ?

« *Allez-y, cassez votre poste à coups de marteau !* », s'est écrié *un jour, en pleine émission*, le réalisateur de télévision Jean-Christophe Averty. Il paraît que quelques spectateurs ont obtempéré...

Notre liberté et le salut de la pensée passent-ils par ce geste aussi irréaliste que surréaliste ? Les intellectuels qui se respectent *doivent-ils au moins bouder*, à l'exemple des plus respectables, un instrument qui, loin de répandre *la culture, ne saurait qu'abêtir et asservir, par sa terreur douce, au pouvoir d'Etat ?*

Telle est une des questions angoissantes que pose Régis Debray au terme d'une réflexion historique et sociologique sur « le Pouvoir intellectuel en France ». En glissant de l'Université à l'édition et, aujourd'hui, aux médias, ce pouvoir lui semble avoir changé de nature et vendu son âme au diable.

L'alarme vient à son heure. Il est vrai que la vie de l'esprit, en France, tourne à vide comme une musique d'aéroport. Pourquoi ? Comment ? Jusqu'où ?

A chaque étape de son développement, l'intelligentsia a suscité en elle-même des objecteurs de conscience : Péguy, Benda, Thibaudet, Nizan, Sartre, Aron, Bourdieu. Debray prolonge cette haute tradition à l'heure du marketing, des satellites et d'« Apostrophes ».

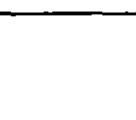
BERTRAND POIROT-DELPECH.

(Lire page 19, et aussi page 12, le second article de la série : « Les intellectuels, le pouvoir et la société », par *Philippe Nemo*.)

Lire pages 24 et 25 *dans le « Monde des livres »*

OU VA LA CRITIQUE LITTÉRAIRE ?

par MICHEL CONTAT, JACQUES GOIMARD et YVES FLORENNE.



idées

LES RÉGIONALISMES ET L'EUROPE

BRETAGNE

Le carcan étatique

par YANN BREKILIEN (*)

NOUS sommes appelés à vivre bientôt un événement historique capital : l'élection au suffrage universel du Parlement européen. En France, ce scrutin se déroulera à l'échelon étatique et, *hélas ! notre pays, une fois* de plus, sera en retard sur d'autres *nations civilisées (1).*

Tel est le fruit de conceptions qui *n'ont pas évolué depuis deux siècles,* comme si la Terre s'était arrêtée de tourner le jour où l'on a inventé, en France, le jacobinisme. Or le progrès, dans les Etats démocratiques, est représenté par le régionalisme. Il va dans le sens de l'histoire. Tous les grands pays l'ont adopté les uns après les autres : Suisse, Etats-Unis, Canada, Yougoslavie, Allemagne de l'Ouest, Italie... Même la Grande-Bretagne et l'Espagne y viennent. La France reste bonne dernière parce *qu'elle n'arrive pas à se désembourber* de son idéologie centraliste.

Il y a bien longtemps, pourtant, que les meilleurs esprits se sont *aperçus que la centralisation, ce* « mal français », conduisait tout droit le pays à la dégénérescence sénile et à la cachexie. Dès le début de notre siècle, l'urgence d'une réforme dans le sens régionaliste a été proclamée par des hommes aussi éloignés sur le plan politique que Clemenceau et Maurras, que La Tour du Pin et Paul Boncour. Le 8 avril 1904, Clemenceau n'écrivait-il pas dans *la Dépêche* que les pouvoirs politiques devaient être *« mis en demeure d'agrandir le champ des pouvoirs locaux et de laisser progressivement chaque région pourvoir à la gestion des intérêts régionaux ? »* Trois quarts de siècle ont passé depuis et l'on n'a pas fait l'ombre d'un progrès. On s'est obstiné dans l'immobilisme tandis que *les pays voisins, eux, avançaient.* Pourquoi cette sclérose ? Tout *simplement parce que les décisions* en ce domaine relèvent de bureau*crates et de politiciens qui, préci*sément, tirent leurs pouvoirs du cen*tralisme. Ils ne vont pas scier* la branche, même morte, sur laquelle ils sont *installés.*

Il n'empêche qu'on n'a pas le droit de parler de démocratie que si chaque commune pourvoit souverainement à la gestion des intérêts communaux, chaque région à la gestion des intérêts régionaux, l'Etat à celle des intérêts nationaux et les instances européennes à celle des intérêts communs à toute l'Europe. Les politiciens qui soutiennent le contraire ne cherchent qu'à défendre leurs petits privilèges égoïstes, à l'encontre du bien commun.

L'opinion publique, aujourd'hui, en e conscience, surtout en province, où le centralisme parisien est de plus en plus mal supporté. Si j'en crois certains sondages, 60 % des Bretons se disent bretons avant d'être français. Les jacobins n'ont pas à s'en *montrer* scandalisés car si la conscience régionale a pris le pas sur le « patriotisme » français, c'est bel et bien le jacobinisme qui en a été la cause.

Les errements qui ont *été suivis* au dix-neuvième siècle et dans la première *moitié du vingtième ont été* d'une insigne maladresse. L'école et *l'armée se sont donné pour but, en* Bretagne, d'inculquer aux jeunes la *honte d'eux-mêmes, de les faire rougir* de leurs parents et renier leurs ancêtres, de les persuader que leur langue maternelle était une abomination et leur bretonnitude une marque infamante, une souillure dont ils *ne pouvaient se laver* qu'au prix de beaucoup de servilité et de bassesses.

L'enseignement visait à faire croire aux futurs citoyens que la France une et indivisible avait toujours existé, qu'on lui devait un culte de patrie et que seule *la culture française* était digne du nom de culture. *Pendant plusieurs générations,* les gens y ont cru. Mais le niveau d'ins*truction s'est élevé et les jeunes* générations sont devenues assez *cultivées pour être à même de se* rendre compte qu'on leur avait menti, *que l'histoire de France qu'on leur* avait apprise était fausse, qu'il existe *de par le monde bien d'autres* cultures qui valent la culture française, que la langue bretonne est aussi riche, aussi souple et bien plus ancienne que le français et que la Bretagne n'avait jamais fait partie du royaume de France avant le seizième siècle. Il est même des jeunes qui poussent le mauvais esprit jusqu'à comparer ce qu'était la situation économique de la Bretagne avant le traité d'union (elle était un des Etats les plus prospères d'Europe) à ce qu'elle est devenue depuis, du fait *d'une politique continentale, protec*tionniste et centrée sur Paris.

Personne n'aime être dupé et le choc en retour a été rude. Mais, *contrairement à ce que s'imaginent* les jacobins, la prise de conscience régionale est un phénomène parfaitement sain et fécond, car la région c'est la communauté naturelle. C'est le cadre à l'intérieur duquel les hommes partagent les mêmes traditions, le même patrimoine culturel, le même style de vie, parlent la même langue, possèdent la même tournure de pensée, la même sensi*bilité, ont les mêmes souvenirs his*toriques et les mêmes intérêts éco*nomiques.*

La région, c'est ce qu'on appelait jadis « nation ». On parlait de nation picarde et de nation angevine tout *comme de nation bretonne. Le sens* du mot a été détourné par les théo*riciens de 1789, manieurs d'abstrac*tions. Mais les théoriciens ne peu*vent pas faire que les Français aient* une histoire commune. Pour nos *ancêtres à nous, Bretons,* Philippe le Bel était un roi étranger et Louis XI *le souverain d'une nation ennemie.* Et n'allez pas, devant nous, parler de la « victoire » de Saint-Aubin-du-Cormier, qui était pour nous une douloureuse *défaite. Par contre, nous* parlons, nous, de « victoire de Ballon » (il est vrai que peu de Français savent que la Bretagne a infligé à la France, à Ballon, une de ses plus cuisantes déroutes.

L'uniformité repoussoir de l'unité

Que les Bretons cultivés se disent bretons avant d'être français, il n'y a rien là de scandaleux, car c'est conforme à la nature. Mais ce qui est regrettable c'est que, pour se situer en tant qu'hommes, ils aient à faire ce choix. Ils n'auraient pas à le faire si la langue bretonne, langue maternelle de la moitié d'entre eux, était considérée comme une des langues officielles de France, enseignée et utilisée comme telle. *Ils n'auraient pas à le faire si* on leur avait enseigné en classe l'his*toire de leur aïeux, c'est-à-dire l'his*toire de Bretagne jusqu'en 1532 et *l'histoire de France à partir de cette* date. Ils n'auraient pas à le faire *si, en littérature, on leur avait parlé* des poèmes de Bleimor et du théâtre *de Tanguy Malmanche. A ce moment*-là, ils ne ressentiraient pas comme *une dualité, voire comme une contra*diction, la qualité de Breton et celle de *Français.*

Il est ahurissant d'entendre des *notables soutenir* que le *régionalisme* mettrait en péril l'unité de la France. Veulent-ils *dire par là que* l'unité de la France est si artificielle et si fragile qu'il suffirait de dire la vérité aux gens pour qu'elle s'écroulât en miettes ? S'ils le pensent, je leur en laisse la responsabilité. Mais les hommes sensés pensent que c'est l'inverse qui est vrai. Le régionalisme est nécessaire à l'unité de la France car on ne peut bâtir une unité solide ni sur le mensonge ni sur l'uniformité. L'uniformité n'est pas la condition de l'unité, elle en est le repoussoir.

En 1979, maintenir la centralisation, c'est conduire le pays à l'asphyxie, au déclin et à l'éclatement. On n'échappera au péril qu'en recréant les régions dans leur réalité (la réalité bretonne englobe la Loire-Atlantique, qu'un découpage administratif grotesque en a détachée) et en leur accordant toute l'autonomie culturelle et économique dont jouissent les régions dans les grands pays démocratiques.

Que l'on cesse de se voiler la face devant le mot d'autonomie. Un autonomiste n'est pas un personnage subversif, c'est seulement quelqu'un qui demande que la France se décide *enfin à adopter l'organisation régio*nale démocratique en vigueur partout *ailleurs. Dans l'Europe unie* de demain, pourquoi la Bretagne, la *Corse l'Alsace, la Picardie, auraient*-elles moins de droits que le Piémont, la *Hesse, la Sicile ou le Bade*-Wurtemberg ?

(*) Président des écrivains bretons.

(1) L'accord des Neuf (20 septembre 1976) sur l'organisation des élections européennes laisse provisoirement chaque Etat décider librement du mode de scrutin.

Huit Etats ont choisi la représen*tation proportionnelle, dont quatre* (Danemark, France, Luxembourg, Pays-Bas) dans le cadre d'une circonscription *nationale* unique. L'Allemagne fédérale laisse les partis choisir eux-mêmes entre la circonscription nationale unique et la répartition des listes par « Land » ; la Belgique, l'Irlande et l'Italie ont créé des circonscriptions régionales spéciales.

Le Royaume-Uni a retenu le scrutin uninominal pour la Grande-Bretagne proprement dite (78 circonscriptions), les trois députés « européens » de l'Ulster (Irlande du Nord) étant élus à la proportionnelle. — (N.D.L.R.)

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	283 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

OJD 1977

CORSE *AVEC UN JEUNE INSULAIRE*

Sortir du tête-à-tête avec Paris

PARCE qu'il croit à la Corse, il croit à l'Europe. Pas à n'importe quelle Europe, bien sûr. Celle des régions seulement, à l'intérieur de laquelle son île trouverait le moyen d'affirmer sa personnalité davantage que dans un dialogue de sourds avec Paris. Pour André Luciani un « sciences éco » de trente-quatre ans — *« mieux vaut tenter cette aventure que de tourner en rond ».*

Ses convictions ne lui masquent pas pour autant les difficultés de l'entreprise. *« Le vrai débat sur l'Europe n'aura pas lieu ; il sera escamoté,* dit-il. *En Corse, comme partout ailleurs, on se contentera de faire de l'électoralisme. La consultation du 10 juin sera rabaissée au rang d'une consultation ordinaire. »*

« A coup sûr, les quatre députés R.P.R. vont développer dans l'île leurs thèses nationalistes, aidées en cela par les représentants du P.C., souligne M. Luciani. *Vraiment, la Corse n'avait pas besoin de ça ; elle risque de passer à côté de quelque chose d'important pour elle. »*

Dans un premier temps, il est, *à son avis,* impossible de faire fi des partis politiques. *« Peut-être à plus longue échéance verra-t-on naître un mouvement régionaliste européen au sein duquel les insulaires auront leur place. »*

« L'idée européenne est une idée forte. A cet égard, elle peut effrayer un électorat corse assez âgé, peu enclin à modifier ses comportements », reconnaît-il. Le danger existe que la population insulaire se laisse séduire par les partisans du *statu quo.* M. Luciani ne désespère cependant pas de son île : *« Dans les prochaines années, il y aura ici un renversement des tendances ; les jeunes imposeront alors l'Europe. »*

Si la France s'ouvre à l'Europe, les Corses verront vivre des pays comme l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne fédérale, le Royaume-Uni, *sous des régimes* qui laissent davantage d'initiatives et de responsabilités aux collectivités locales que le leur. *« L'idée régionale s'imposera par contagion. »* Au temps des idéologies succèdera le temps des réalités. *« Aujourd'hui, la confusion règne dans les esprits ; on mélange tout, régionalisme, autonomisme, séparatisme, car les discussions ne reposent sur rien de concret. »*

« On aura tôt fait de s'apercevoir que le régionalisme n'a porté tort à aucun pays. Malgré les épreuves qu'elle a subies, l'Italie n'a pas éclaté ; elle tient toujours debout, remarque-t-il. A contrario, *la bonne tenue du mark prouve à l'évidence que l'Allemagne de l'Ouest n'a pas à souffrir du fédéralisme. »*

Pour le moment, l'Europe ne lui semble être qu'une simple union douanière. *M. Luciani* appelle de ses vœux *« une Europe des peuples, non pas des commerçants ».*

Le tête-à-tête avec Paris conduit à des blocages politiques. *« Le développement économique que peut susciter l'ouverture européenne est capable de faire sauter ces verrous. »* Mais il faut, à son avis, *« supprimer tous les archaïsmes, toutes les rigidités du système actuel ».* Un exemple : le monopole du pavillon entre les ports insulaires et les ports du continent. *« En l'absence d'un service minimum comme à la télévision et faute de concurrence, nous sommes prisonniers d'un mouvement de grève des marins ou des dockers. Notre production de clémentines ne peut attendre, nous perdons des marchés. »*

L'industrialisation ? *« A force de faire constamment appel à Paris, nous tombons chaque jour davantage sous sa dépendance. Ne ferions-nous pas mieux de créer des emplois et d'associer des Européens à notre développement économique ? Plutôt que d'expédier 50 000 hectolitres de lait à Roquefort, nous pourrions les traiter sur place et fabriquer du fromage grâce au concours de partenaires étrangers. »*

Vendre son sable et son soleil ?

Peut-on craindre que la Corse en soit réduite à vendre son sable et son soleil ? Ne risque-t-on pas, alors, pour la mettre en mesure de tenir son rôle, de la défigurer ? *« Le mouvement écologiste européen existe,* constate M. Luciani. *Les Néerlandais et les Allemands ont de l'autorité ; ils ont su arrêter la construction de centrales nucléaires ; le cas échéant, ils ne manqueront pas de nous défendre, et on les écoutera. »*

D'aucuns mettent-ils l'accent sur le danger que représente l'adhésion à la Communauté de nouveaux pays méditerranéens, il ne trouve pas matière à s'en alarmer. *« La Corse connaîtra des mutations mais nous ne sommes pas bousculés par le temps comme peut l'être la Lorraine. La vigne est condamnée ; nous devons trouver de nouveaux créneaux, produire des pamplemousses, par exemple ».* Au demeurant, il faut, à son avis, *« éviter de se braquer sur la seule Europe méditerranéenne car, dans ce cadre étroit, il y aura inévitablement des conflits d'intérêt mais s'intéresser à l'Europe du Nord dont l'économie est beaucoup plus complémentaire de la nôtre ».*

Un impératif en cette affaire : garder les pieds sur terre. *« Quand on est un Petit Poucet, on se bat avec les armes du Petit Poucet,* affirme M. Luciani. *Notre objectif est limité : il est simplement d'assurer du travail aux quelque deux cent cinquante mille insulaires qui, somme toute, ne représentent qu'un quartier de Marseille. La Corse ne va pas étonner le monde tous les cent ans... »*

Les insulaires sauront-ils négocier le bon tournant ? Cesseront-ils bientôt de poser la question corse en termes de confrontation avec Paris ? *« Il faut maintenant dépasser ce stade de la réflexion,* insiste-t-il, *se chercher des interlocuteurs plus ouverts et plus avertis en Europe. A cet égard, je souhaite que les autonomistes, dont beaucoup de jeunes partagent les thèses, gravissent rapidement un échelon supplémentaire dans leur analyse. »* La Corse n'a pas le droit de se laisser prendre de court.

JACQUES DE BARRIN.

OCCITANIE ROBERT LAFONT, YVES ROUQUETTE :

Une même passion à deux voix

DES deux leaders occitans les plus connus, Robert Lafont (cinquante-six ans) et Yves Rouquette (quarante-trois ans), sont tous deux professeurs. *Robert Lafont,* enseigne à l'université Paul-Valéry de Montpellier la langue et la civilisation occitanes. Yves Rouquette est professeur de français au lycée de Béziers, et fut l'un des premiers étudiants du professeur Lafont, *qui lui a notamment révélé* l'œuvre de Mistral.

Il existe entre eux une différence de tempérament, de milieu, et presque de génération. Le premier est assez flegmatique. C'est un Méridional presque anglo-saxon. Peut-être ses origines cévenoles et protestantes expliquent-elles cette retenue. Il est issu d'un milieu ouvrier, piétiste et socialiste de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).

Yves Rouquette, originaire de l'Aveyron, est plus « populaire », spontané, bon vivant et catholique. Un catholicisme qu'il ne veut pas dissocier de l'antiquité païenne. Il se refuse absolument à « appointer » (à parler tant soit peu comme les gens du Nord, région qui, *nul ne l'ignore,* commence à Valence, à Poitiers et à Royan).

Robert Lafont jouit d'une large audience internationale. Dans plusieurs milieux universitaires allemands, par exemple, il est tenu pour une sorte d'héritier spirituel de Frédéric Mistral, le prix Nobel de 1904. La Généralité de Catalogne l'a reçu en 1978 de manière quasi officielle, comme le leader d'une communauté culturelle et politique voisine.

Yves Rouquette n'a pas la notoriété internationale de Robert Lafont, mais, sur le plan intérieur occitan, il possède la réputation d'un réalisateur et d'un « fonceur », qui bien souvent — quoiqu'il s'en défende — met en œuvre les idées de son aîné. Leurs relations ne sont pas totalement étrangères au rapport entre un père et un fils, bien qu'ils aient seulement treize ans de différence d'âge.

Tous deux sont extrêmement réticents à l'égard de l'élection du Parlement européen au suffrage universel et de l'élargissement du Marché commun à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne.

Pour Robert Lafont, *« le Parlement européen peut au mieux amener quelques opposants à un niveau de responsabilité somme toute assez médiocre ».* Mais, à ses yeux, cette opposition sera incapable, à cause de son faible poids, de poser *« le problème des déséquilibres intrarégionaux en Europe ».* Et cela d'autant plus que le jeu est faussé dès l'origine par le système de scrutin : *« Une précaution a été prise contre la représentation régionale, puisqu'il n'y a qu'une seule circonscription : la France. »* Dès lors, que pourront faire des hommes comme M. Baffre-Baugé, l'ancien président des producteurs de vins de table, présenté par le parti communiste ? *Leur présence au Parlement européen pourra-t-elle* changer la nature du pouvoir en Europe ?

Pour Robert Lafont, l'Europe actuelle, Parlement ou pas, est une construction des Etats tels qu'ils sont et, en même temps, une construction économique capitaliste qui va entraîner malheureusement *« la condamnation des régions dites périphériques et des catégories populaires ».* Pour lui, *« le tiers sud de la France (comme disent les documents bleus de la C.E.E.), autrement dit l'Occitanie, va être attaqué à la fois par le sud et par le nord ».*

L'Espagne lui apparaît *« beaucoup plus compétitive sur le marché du vin, des fruits et des légumes que l'agriculture des régions occitanes ».* Le risque d'une véritable destruction de régions entières est menaçant.

Si cela continue, estime Robert Lafont, *« il n'y aura plus dans vingt-cinq ans qu'un espace déserté, avec une population résiduelle au service d'un tourisme conçu au profit de l'Europe riche ».* C'est pourquoi il attache une grande importance à la réunion récente des *« états généraux du Languedoc »,* à Alès, animés avant tout par les syndicats ouvriers, et qui ont étudié 12 000 « cahiers d'espérance », car les *organisateurs ont écarté* le mot de doléance (1).

« Cette action, conclut Robert Lafont, *fait suite à notre manifeste d'octobre 1978, « Mon pais escorjat » (« Mon pays écorché ») (le Monde daté 14-15 novembre 1978), et constitue une étape vers la réunion d' « états généraux de toute l'Occitanie ».*

Une rupture historique

Yves Rouquette, quant à lui, voit dans la création d'un Parlement européen *« une rupture historique considérable »,* une menace à laquelle il n'est plus possible de répondre par un régionalisme classique. *« Il faut se demander quels sont les peuples d'Europe : le peuple poitevin-charentais, le peuple rhôno-alpin, le peuple midi-pyrénéen ou bien le peuple corse, le peuple catalan, le peuple occitan ? Nous, militants de Volem viure al pais, nous sommes partisans des peuples qui existent. Nous sommes partisans d'un nationalisme ouvert, c'est-à-dire de nations, qui, loin de se replier sur elles-mêmes, ont la volonté d'être présentes au monde entier. Les élections européennes ne sont pas mauvaises dans la mesure où elles ouvrent un débat sur notre avenir. Mais nous n'avons aucune illusion à nous faire : le Parlement européen servira simplement de caution. »*

Quand on demande à Yves Rouquette : *« Pourquoi la plupart des Méridionaux et des habitants du Sud-Ouest ne se savent pas Occitans ? »* il soutient qu'il s'agit d'une *« nation en mouvement ».* Personne ne lui a dit qu'elle était occitane. Mais elle est en train de s'éveiller. *Elle n'est pas la seule* sur le continent européen : *« Il y a les petites nations qui s'éveillent, comme la Corse. Les moyennes, comme la nation basque ou la nation catalane. Et puis d'autres, plus vastes, plus compliquées, plus difficiles à saisir et à bâtir. Par exemple, l'Occitanie. »*

Robert Lafont et Yves Rouquette conçoivent l'autonomie de manière sensiblement différente. Le premier la voit dans le cadre de l'unité française. Le second se consolerait aisément de n'être plus français.

JEAN-PIERRE RICHARDOT.

(1) Cf. numéro spécial de *Sud,* « l'hebdomadaire du Languedoc et du Roussillon », 4, rue des Teissiers, 34000 Montpellier, daté du 7 avril 1979, et consacré à « La montée de l'autonomie ».

Le Monde

étranger

LE VOYAGE DE M. GISCARD D'ESTAING A MOSCOU

Tribune internationale

Des possibilités nouvelles pour des actions communes

par VALERI OVTCHINNIKOV (*)

CERTAINS événements inquiétants intervenus depuis le début de l'année permettent de mieux comprendre que dans le monde actuel tous les Etats sont responsables du sort de l'humanité. Aujourd'hui plus que jamais, des actions communes de tous les pays sont indispensables. Ce n'est que par des efforts conjugués qu'il est possible de riposter à ceux qui ont choisi l'aventurisme politique et l'agression armée pour atteindre leurs objectifs. Mais il faut pour cela des pionniers qui se chargent de faire les premiers pas, les plus difficiles, et de donner l'exemple aux autres.

Les traditions ont dans ce domaine une importance particulière. Si l'on prend des pays comme l'Union soviétique et la France, on remarque que ce sont précisément de telles traditions, basées sur de solides intérêts réciproques et sur une contribution notable à la politique européenne et mondiale, qui les lient.

Les peuples de l'Union soviétique et de la France ont bien des points communs. Il y a aussi entre eux des diversités. Mais l'important est que ces diversités ne constituent pas un obstacle au développement des contacts et de la coopération.

L'inquiétude pour le sort de l'Europe lie ces deux pays situés aux deux extrémités du continent.

Dans la deuxième moitié des années 60, des possibilités nouvelles ont surgi sur le continent européen pour vaincre l'esprit de la « guerre froide ». L'Europe, foyer de nombreux conflits militaires, pouvait s'engager dans la voie du bon voisinage et de la coopération, voie nouvelle pour elle.. Mais il fallait briser la glace de la « guerre froide », surmonter les difficultés engendrées par la méfiance réciproque.

CHACUN des pays européens, indépendamment de son régime social, des dimensions de son territoire et du nombre de ses habitants, était appelé à contribuer au développement de la coopération européenne. En raison de différents facteurs, cette contribution ne pouvait pas être égale ; elle dépendait de l'héritage du passé, de la répartition des forces politiques intérieures, des rapports internationaux traditionnels, etc. On peut dire que les efforts conjugués de l'U.R.S.S. et de la France ont donné le ton dans l'assainissement des rapports Est-Ouest, dans la transformation de l'Europe en un continent de paix et de bon voisinage.

La France a été non seulement le premier pays occidental à comprendre qu'une politique nationale active sur le plan de la détente était indispensable et avantageuse, mais a su aussi vaincre sa solidarité avec le bloc du traité de l'Atlantique Nord. Dans les conditions de la campagne de propagande tapageuse déployée par les adversaires de la détente, la France a amorcé un virage dans sa politique extérieure. Rejetant les stéréotypes atlantistes, elle s'est engagée dans la voie d'initiatives indépendantes au nom de la paix et de la sécurité. Cela a été hautement apprécié à Moscou.

Le président de la République française, Charles de Gaulle, a fait en juin 1966 une visite historique en U.R.S.S. Cet événement a marqué une étape nouvelle dans le développement des relations soviéto-françaises et a fait date dans la vie internationale. Dans la déclaration soviéto-française qui fut alors signée, deux Etats à régime sociaux différents reconnaissaient pour la première fois les principes de la coopération politique permanente dans l'intérêt de la sauvegarde de la paix.

L'ASPIRATION des deux pays à la paix était et demeure la dominante dans les relations soviéto-françaises. Les deux pays ont agi activement pour créer un nouveau climat international lors de la préparation de la Conférence européenne sur la sécurité et la coopération, et ont contribué dans une grande mesure à son succès. Rien que de 1970 à 1974, cinq rencontres soviéto-françaises au sommet ont eu lieu.

Les traditions, les intérêts et les objectifs des relations soviéto-françaises appellent de nouveau les deux pays à prendre des initiatives et à intensifier leurs activités conjointes dans l'arène internationale. L'Union soviétique et la France ont maintenant un nouveau champ d'activité où des efforts communs exerceraient l'action la plus bienfaisante sur les destinées du monde. Il faut que les Etats comprennent mieux leur responsabilité pour l'avenir de l'humanité.

(*) Commentateur de l'agence soviétique Novosti.

LE PEN CLUB S'INQUIÈTE DU SORT RÉSERVÉ A L'ÉCRIVAIN VLADIMOV

Dans un communiqué, le Pen Club français s'inquiète de la situation faite au romancier Gueorgui Vladimov, président de la section soviétique d'Amnesty international. « *Selon des informations en provenance des milieux littéraires de Moscou*, déclare le Pen Club, *l'écrivain, dont deux livres*, le Fidèle Rouslan *et* Trois minutes de silence, *ont été publiés en France l'an dernier (1), a reçu ces dernières semaines, à Moscou où il réside, des lettres de menace anonymes dans lesquelles il est interrogé sur ses ressources financières. Sa ligne téléphonique a été coupée depuis le 20 mars. Aux demandes d'explications de Gueorgui Vladimov, un responsable du central de Moscou a répondu qu'une conversation téléphonique que le romancier avait eue le 2 février avec le philosophe Alexandre Zinoviev (aujourd'hui en exil à Munich) constituait une violation de l'article 74 du code soviétique des liaisons téléphoniques. (...)*

» *On indique également, toujours de la même source, qu'un visa pour Israël a été apporté récemment à l'écrivain, visa, précise-t-on qu'il n'a jamais sollicité. Les milieux de l'intelligentsia moscovite rapprochent les grandes difficultés traversées par Gueorgui Vladimov des prises de position de cet auteur en faveur de deux revues non conformistes :* Poiski *(Recherches), dont les cahiers ont été saisis avant leur mise en circulation et* Métropole *qu'anime un groupe connu de réfractaires de l'Union des écrivains, comme Vassili Axionov et Bella Akhmadoulina.*

(1) Publiés respectivement au Seuil et chez Gallimard, le Monde des 25 août 1978 et 5 janvier 1979.

● *Le Comité international pour la libération d'Edouard Kouznetsov* (1) se félicite de la libération qui met « *fin aux souffrances de cinq condamnés des procès de Leningrad, avant complète expiration de leur peine. Il souhaite que ces mesures soit l'annonce de la libération très prochaine de tous les condamnés du procès, parmi lesquels le grand écrivain, Edouard Kouznetsov, dont la santé suscite les plus vives inquiétudes* ».

(1) C/o Mme Wolkom-Keller, 44, rue des Belles-Feuilles, Paris-16e.

M. Carter a engagé la campagne pour l'accord sur la limitation des armements stratégiques

(Suite de la première page)

Rectifiant ce qu'avait dit l'amiral Turner, directeur de la C.I.A. (il faudra cinq ans pour retrouver la capacité perdue en Iran), puis M. Brown, ministre de la défense (un an suffira pour retrouver ce qui relève de la vérification des accords SALT), le président a assuré que le traité « *devait être vérifiable dès sa signature et qu'il le serait* ». Il a aussi mis en garde contre les « fuites » intempestives d'information sur la capacité de renseignement des Etats-Unis, comme il s'en est produit ces dernières semaines en provenance du Congrès. Le gouvernement est placé dans ce domaine devant une contradiction : il lui faut, pour rallier les sénateurs hésitants, les initier en détail aux techniques d'espionnage utilisées, mais une diffusion trop large de ces informations sur la capacité de renseignement et d'affaiblir du même coup l'efficacité de ces techniques.

La future rencontre avec M. Brejnev

Malgré le rythme très fréquent des visites que M. Dobrynine, ambassadeur soviétique à Washington, rend à M. Vance, personne ici n'est encore en mesure de dire quand la négociation pourra être considérée comme terminée, quelques « détails » seront sans doute tenus en réserve pour le sommet Carter-Brejnev, notamment l'échange de déclarations concernant le bombardier soviétique Backfire, mais il ne fait pas de doute que, dans l'esprit des Soviétiques surtout, aucun point un tant soit peu important ne doit être laissé à une véritable « négociation » entre les deux chefs d'Etat. La date de leur rencontre pourrait n'être pas aussi proche qu'il était envisagé ici encore récemment. Un haut responsable de l'administration a fait valoir devant nous que si rien de décisif n'intervient avant *fait valoir devant nous que, si* d'organiser ce sommet avant la fin mai ou le début juin. Quant au lieu, le *choix semble s'être* resserré autour de Vienne et de Stockholm.

En attendant la signature, tous les détails du traité s'étalent maintenant ouvertement dans les publications les plus officielles. Les chiffres retenus pour les principaux « plafonds » d'armements *étalent déjà connus*, mais certaines limitations qualitatives la fin avril, il sera difficile de missiles de croisière *(cruise)* susceptibles d'être emportés à bord d'un seul avion a été limité *à vingt* pour les B-52 *américains* actuels, à vingt-huit « *en moyenne* » pour les bombardiers *futurs*. Il n'est donc apparemment plus question pour les Américains de bourrer de tels missiles des avions gros porteurs *du type* Boeing-747 (jusqu'à quatre-vingts par appareil, disait-on il y a quelques *mois*). *Du côté soviétique*, le « *fractionnement* » des missiles (le nombre de charges *emportées* par les engins à *têtes* multiples ou MIRV) sera limité à ce qu'il est actuellement : quatre pour les SS-17, *six pour les SS-19*, dix pour les SS-18, quatorze pour le Poseidon américain. Enfin, le nouveau *missile* terrestre *intercontinental* (I.C.B.M.), que chaque camp est autorisé à mettre en place d'ici à 1985 *devra être d'un* type « *léger* », c'est-à-dire pas plus lourd — tant en capacité d'emport qu'en *poids au départ* — qu'un SS-19.

On note aussi qu'une nouvelle *catégorie d'armements a fait* son apparition dans les documents du traité : le missile balistique air-surface *(A.S.B.M.)*, lequel devra trouver sa place en deçà des plafonds réservés aux autres engins balistiques (moins de 1 200) s'il est « *mirvé* ». Une telle arme n'existe encore dans aucun des deux arsenaux, mais son inclusion découle probablement des programmes à l'étude aux Etats-Unis pour remédier à la vulnérabilité des systèmes terrestres tels que le Minuteman. *Une des trois options* retenues comme « *acceptables* » par un comité d'experts qui a *récemment présenté ses conclusions* au ministre de la défense, consiste en effet à installer des *missiles* balistiques à bord d'avions pouvant décoller très rapidement en cas d'alerte : un *essai de tir de ce genre avait eu* lieu dans la dernière période de l'administration Ford.

On peut demander dans ces conditions ce qu'il adviendra de l'autre option, moins onéreuse, *recommandée par les mêmes* experts : primitivement désignée sous le nom de MAP *(Multiple Aiming Points)*, et maintenant de M.P.S. *(Multiple Protective Shelter* ou abris multiples), cette *variante consiste à déplacer* continuellement et au hasard chaque missile, entre vingt silos. *L'adversaire, pour détruire cet* engin, devrait viser également les dix-neuf silos vides, ce qui, compte tenu des *limitations* apportées par le traité SALT au nombre des charges dans chaque camp, rendrait la *tâche très difficile*.

Celle-ci serait même insurmontable *si le défenseur faisait* usage d'engins anti-missiles, même dans les limites autorisées *par le traité A.B.M. de 1972*, révisé en 1974. Cent fusées anti-missiles sont autorisées sur un *seul site, mais la technique* actuelle permettrait de les faire intervenir « économiquement », *chacun visant la seule ogive* ennemie dirigée vers le silo plein et laissant passer les autres. L'agresseur *devrait, pour surmonter* cet obstacle, viser deux fois tous les silos et donc « dépenser » *4 000 charges pour détruire seulement* 100 missiles ennemis... D'ailleurs ce que l'on appelle « *l'effet fratricide* » — la *détonation* d'une première charge endommageant celle qui suit *avant de parvenir à l'objectif* — complique encore le problème de l'attaquant.

Le système M.P.S. apparaît donc le mieux à même de réduire la vulnérabilité des missiles terrestres, mais l'on voit encore très mal comment les Soviétiques pourraient le trouver compatible avec les accords SALT tels qu'ils sont présentés. En principe, le protocole annexe au traité interdit tout essai et toute mise en place de missile terrestre mobile jusqu'à la fin de 1981. C'est alors que le nouvel engin MX à l'étude pourra être expérimenté du côté américain, tandis que le SS-16, également mobile, pourrait être son équivalent soviétique. Mais comment s'assurera-t-on que chaque partie ne dépasse pas le nombre d'exemplaires autorisé ?

Les officiels affirment qu'il est en tout cas trop tôt pour l'aborder avec leurs partenaires. Le principe, *disent-ils, doit-être le même* que celui qui est appliqué aux engins sous-marins : chaque *camp sait combien* l'autre a *de* sous-marins et combien de missiles contient chaque bâtiment, *mais il ne sait pas — ou feint* de ne pas savoir — où ces submersibles se cachent dans les *océans*. De même, il est *suffisant*, selon eux, de savoir combien de missiles terrestres sortent des *chaînes de production et non pas* dans quel silo se trouve chacun d'entre eux.

Peut-être, répondent les critiques, mais il faudra tout de même revoir tous les mécanismes et les définitions des accords SALT, puisque ceux-ci ont pris en compte jusqu'à présent non les *missiles mais les « lanceurs »* : tubes de sous-marin et silos à missiles. C'est pourquoi M. Nitze, *figure de proue du « comité pour le danger actuel »* et adversaire du traité, estime que l'accord empêchera pratiquement l'adoption du système M.P.S. Le fait que le traité ne mentionne pas cette *option mais tient compte de* la variante rivale que sont les engins aéroportés tend à lui donner raison.

Devançant tous ces problèmes, M. Carter avait dit il y a quelques mois son aversion pour ce système de missiles mobiles, mais il lui sera sans doute plus difficile aujourd'hui de freiner le courant favorable, très fort chez les militaires. Un refus de sa part serait d'ailleurs amplement suffisant pour anéantir les dernières chances de ratification du traité par le Sénat.

MICHEL TATU.

M. DELAMARE QUITTE LA DIRECTION DU SERVICE DE PRESSE DU QUAI D'ORSAY

M. Louis Delamare, directeur du *service* de presse et d'information du ministère des affaires étrangères, quittera ses fonctions le *15 mai. En attendant la nomination* de son successeur, M. René Doise, directeur adjoint du service, assurera l'*intérim*.

[M. Delamare sera prochainement nommé à la tête d'une importante ambassade. *Directeur du service de* presse et porte-parole du Quai d'Orsay depuis quatre ans, M. Delamare s'est fait apprécier des journalistes français et étrangers, tant par son affabilité et son ouverture d'esprit que par la sûreté et la précision *de son information*.]

EUROPE

R.D.A.

Nouveau durcissement de la politique culturelle

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Les autorités judiciaires de la R.D.A. ont annoncé, mercredi 25 avril, que des instructions pour infractions à la réglementation sur les devises avaient été ouvertes contre deux contestataires, le professeur Havemann et l'écrivain Stefan Heym. Il leur est reproché d'avoir fait paraître en R.F.A., l'un des déclarations au début de ce mois dans l'hebdomadaire *Der Spiegel*, l'autre un roman, *Collin*, sans avoir sollicité d'autorisation ni fait de déclaration au service des droits d'auteur. Ils sont passibles d'une amende de 10 000 marks et d'une peine de dix ans de prison.

Sans faire allusion à son propre cas, M. Heym — qui, en raison de son antifascisme militant avait émigré aux Etats-Unis avant guerre et était revenu s'installer en R.D.A. en 1952 — a déclaré à une radio de Berlin-Ouest que ces mesures pouvaient désormais être appliquées à tout écrivain est-allemand publiant sans autorisation ses œuvres en Occident. Il a comparé ces méthodes à celles qu'on employait aux Etats-Unis dans la période maccarthyste.

Depuis quelque temps, les écrivains est-allemands s'étaient habitués à faire paraître en R.F.A. les textes qu'ils ne pouvaient pas publier dans leur pays. Les autorités ont voulu donner un coup d'arrêt à ce mouvement. Elles avaient déjà multiplié ces derniers temps les refus d'autorisation de voyage à l'étranger pour les intellectuels récalcitrants.

Après les restrictions apportées aux conditions de travail des journalistes occidentaux accrédités en R.D.A. et le renforcement de la surveillance policière exercée autour du professeur Havemann (*le Monde* du 17 et du 26 avril), ces mesures confirment que la ligne dure en matière de *politique culturelle, défendue par* M. Naumann, premier secrétaire de Berlin-Est et membre du bureau politique, prévaut actuellement. M. Honecker, le chef du parti — auquel on prête généralement des vues plus ouvertes — l'avait lui-même indiqué récemment en rendant nommément hommage à M. Naumann pour le rôle qu'il joue en ce domaine.

MANUEL LUCBERT.

Pologne

● LE CONSEIL MILITAIRE des forces unifiées du pacte de Varsovie s'est réuni, le mercredi 25 avril, dans la capitale polonaise sous la présidence du maréchal soviétique Viktor Koulikov commandant en chef des forces du pacte. — *(A.F.P.)*

Italie

L'AFFAIRE ALDO MORO

La magistrature ignore tout de la « piste parisienne »

De notre correspondant

Rome. — Les rumeurs selon lesquelles les Brigades rouges étaient dirigées de Paris lors de l'affaire Moro n'ont reçu aucune confirmation officielle. La magistrature romaine dit ne pas être au courant et adresse les journalistes au parquet de Padoue, qui avait émis le mandat d'arrêt contre vingt-deux militants d'extrême gauche. A Padoue, on renvoie la balle à Rome avec un certain agacement. Si la « piste parisienne » est authentique, pourquoi un agent des services secrets l'aurait-il révélée à la presse ? Le quotidien communiste *l'Unita* pose cette question troublante en se demandant si, de cette manière, on n'a pas « *voulu fournir d'avance aux inculpés les preuves portées contre eux* » et perturber le travail des juges.

Selon le *Corriere della Sera*, les services secrets consigneront bientôt au magistrat instructeur un dossier sur « *l'enquête parisienne* ». Le même journal affirmait pourtant la veille que l'instruction *était* partie de *cette* enquête qui aurait été menée en collaboration avec la police française. Des agents *ont certainement* fait plusieurs séjours à Paris. L'un d'eux y serait même encore. On laisse entendre à Padoue qu'un institut de langues, l'Hypérion, situé 27, quai de la Tournelle, était particulièrement surveillé. Des « autonomes » italiens, à commencer par leur théoricien, M. Toni Negri, ont certainement fait de nombreux voyages à Paris. Mais la question est toujours de savoir si, derrière cette étiquette, ils appartenaient aux Brigades rouges.

Les magistrats sont enclins à penser que ces deux familles agissaient de concert malgré leurs divergences et que M. Negri représentait leur « *point de synthèse* ».

Tandis que les interrogatoires continuaient, des groupuscules terroristes poursuivent leurs activités. On a assité mardi 24 avril à un grave attentat commis selon la même technique devant les domiciles des victimes. A Turin un journaliste de quarante-quatre ans, M. Franco Piccinelli, rédacteur en chef du bureau régional de la RAI, a été atteint de quatre balles aux jambes par un commando se réclamant des Brigades rouges. Quelques heures plus tard, à Genève, un fonctionnaire de la démocratie chrétienne, M. Giancarlo Dagnino, âgé de cinquante et un ans, devait subir le même sort. — R. S.

LA POSITION DU MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'INTÉRIEUR

Au ministère français de l'intérieur on a de nouveau indiqué, mercredi 25 avril, qu'aucune « *intervention n'a été demandée à ce jour par la police italienne à la police française à propos d'éventuelles activités des Brigades rouges sur le territoire français* » (*le Monde* du 25 avril). Allant plus loin, on précise que les autorités italiennes ne l'ont « *saisi en rien* », deux polices ne pouvant collaborer dès lors qu'il n'y a « *pas matière à collaboration* ».

Ces indications en forme de mise au point sont valables, ajoute-t-on au ministère de l'intérieur, pour tous les services de la police française et donc pour la direction de la surveillance du territoire (D.S.T.). On laisse également entendre qu'il n'y aurait pas d'agents italiens travaillant en France... et que la dernière rencontre des ministres de l'intérieur d'Autriche, de Suisse, d'Italie, de la République fédérale d'Allemagne et de France, à Bonn (R.F.A.), au début du mois d'avril, n'aurait pas traité de l'enquête sur l'affaire Moro.

Toujours au ministère de l'intérieur, on indique que les autorités italiennes n'avaient présenté aucune demande d'aucune sorte lors de l'enlèvement d'Aldo Moro, président de la démocratie chrétienne. Les services de police français avaient alors simplement, comme il est de coutume, procédé à des contrôles aux frontières.

DIPLOMATIE

LA VISITE A PARIS DU PRÉSIDENT HELLÉNIQUE

La puissance du courant francophile en Grèce est soulignée par la presse d'Athènes

Après un nouvel entretien en tête à tête avec M. Giscard d'Estaing, et l'inauguration par *les deux présidents* de l'Exposition « Mer Egée, Grèce des îles », au Louvre, M. C. Tsatsos, président de la République hellénique, termine, ce jeudi 26 avril, sa visite officielle en France.

Reçu mercredi à l'Hôtel de Ville de Paris par M. Chirac, qui avait salué en lui l'un des artisans du rétablissement de la démocratie en Grèce, M. Tsatsos a répondu : « Même si cette visite n'avait pas été décidée d'avance par le protocole, je serais venu de toute façon à l'Hôtel de Ville, afin de rendre hommage à votre grande capitale et à la personne qui se trouve en ce moment à sa tête. » Avant de se rendre à l'Institut, le président grec *avait assisté à un déjeuner offert par le garde des sceaux. Citant* le général de Gaulle, MM. Giscard d'Estaing et A. Peyrefitte parmi « les plus brillants stylistes de la *langue française* », M. Tsatsos a notamment déclaré : « Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un *seul* peuple (la France), qui, avec une telle fréquence, puise des dirigeants dans le réservoir intarissable du monde de l'esprit. »

De notre correspondant

Athènes. — Les journaux ne paraissant pas pendant les fêtes de Pâques rothodoxes, les Grecs ont attendu les quotidiens du *soir de mardi pour lire de longs* et chaleureux reportages sur la visite de M. Tsatsos à Paris. Dès lundi, la radio et la télévision avaient largement couvert cet événement dont l'importance fut déjà soulignée la semaine dernière par de très nombreux articles et commentaires dans l'ensemble de la presse.

Un entretien de M. Giscard d'Estaing avec le directeur de l'agence d'Athènes a été reproduit et très favorablement commenté par tous les journaux, qui ont également repris les principaux passages des déclarations de *M. Tsatsos au Monde. La presse* a consacré une place importante aux allocutions échangées lors des manifestations officielles, dont l'éclat et le faste ont été mis en relief. Le quotidien du soir *Vradyni* (droite libérale) a félicité le président français pour l'élégance de son discours pro*noncé en grec.*

Ce sont évidemment les journaux proches du gouvernement qui ont accordé le plus de place à la visite, au point que, dans l'opposition, certains estiment qu'elle a un peu trop offert l'oc*casion de mettre en relief* la « *Grèce de Caramanlis* ». Malgré tout, les quelques critiques formulées furent fort modérées et la seule note quelque peu discordante fut la reprise par *Rizospastis*, organe du parti communiste de l'extérieur, d'une sévère analyse de *l'Humanité*.

Outre la radio et la télévision (plus spécialement mobilisées), tous les journaux ont mis l'accent sur les aspects nettement positifs de la visite : la Grèce se présente comme un facteur d'équilibre au sein de la C.E.E., comme un pion essentiel sur l'échiquier balkanique et méditerranéen. *Pour* ce qui est des relations entre la France et la *Grèce, la presse estime que, sans* être vraiment privilégiées, elles ne peuvent que devenir plus étroites et plus constructives. Mêmes les journaux les plus critiques à l'égard du gouvernement Caramanlis reconnaissent que le courant favorable à la France n'a jamais été aussi profond et aussi fort. *L'opinion est sensible aux* marques d'estime et d'amitié pro*diguées non* seulement au président Tsatsos mais à la Grèce démocratique.

MARC MARCEAU.

M. Tsatsos préconise à l'Académie des sciences morales et politiques le retour aux sources de notre culture

Comme pour Konrad Adenauer, comme pour Léopold Sédar Senghor, un cérémonial d'exception a donné mer*credi 25 avril*, à l'installation de M. Constantin Tsatsos, élu à l'Académie des *sciences* morales et politiques comme associé étranger, toute la solennité désirable. C'est sous la coupole de l'*Institut* que le président de la République hellénique a été *accueilli*, en présence de Mme Valéry Giscard d'Estaing, qui représentait le président de la République et de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités.

M. Jean Fourastié, président de l'Académie, a d'abord rappelé les titres et la brillante carrière politique du nouveau confrère, en donnant lecture d'un texte de M. Jean-Jacques Chevallier, absent de Paris. Texte qui, après l'homme public, évoque le spécialiste de la philosophie du droit, qui « *est également un historien et un philosophe tout court, doublé d'un poète et d'un styliste...* »

Dans un français et une diction impeccables, M. Tsatsos rendra hommage aux penseurs qui ont influencé *toute sa formation* scientifique et philosophique, y *compris* Bergson, bien qu'il n'ait pas compté parmi ses adeptes. « *Le premier Français qui, après Descartes, Pascal et Montesquieu, a concilié la méditation philosophique et le charme de la langue* », sans omettre un « *autre artiste du langage philosophique (...) auquel (...) je dois bon nombre d'enseignements, je veux parler de Julien Benda.* »

Dans l'espoir que sa présence au sein de l'Académie favorisera les *contacts* avec la science grecque contemporaine « dans les disciplines qui nous concernent », M. Tsatsos fait allusion à ses propres recherches.

« *J'ai voulu*, dit-il, *que toutes mes œuvres soient comme un rappel de la pensée simple et claire qui est inhérente à la philosophie de mon pays...*

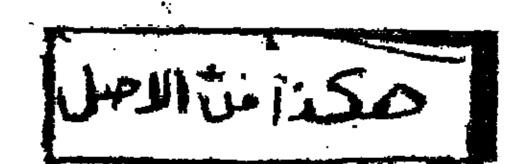
» *... Ma conviction que le plus sûr moyen de philosopher avec profit est de parvenir à former des concepts clairs et précis et de les agencer dans un système qui repose sur une hypothèse fondamentale, ou si vous préférez, sur un principe ou une idée, n'a pas sa source seulement chez les Grecs, mais également chez les grands auteurs français — dont tous n'étaient pas du reste toujours des philosophes de métier.* »

En ce sens, M. Tsatsos, s'estime « démodé ». « *Ainsi l'existentialisme sous toutes ses formes — qu'il s'agisse de celles qui se sont manifestées en France ou de celles de Heidegger, de Jaspers, mon maître en philosophie, — cet existentialisme ne m'a pas influencé autant qu'il l'aurait fallu, sans doute pour que je paraisse au goût du jour. Et de réagir, dans mon pays, le plus opiniâtrement que je le pouvais, aux excès de subjectivisme qui s'étaient aggravés, en combinant cette réaction avec les enseignements fondamentaux de la philosophie grecque antique.*

L'orateur se tourne alors vers la France, qu'il compare à une « *mer houleuse* », coin du monde « *où s'agitent les avant-gardes, où les idées neuves surgissent à tout moment, où s'échafaudent de nouvelles doctrines politiques, philosophiques culturelles.*

» *... Mais cette vivacité éclairée qui fait honneur à la France, lui crée en même temps des responsabilités effrayantes. Car c'est en elle que nous plaçons nos plus fermes espoirs en un nouveau moment — au sens hégélien du terme — dans l'histoire de l'esprit.* »

Mais M. Tsatsos est formel : « *Il nous faut absolument, si nous voulons trouver une issue, revenir aux sources premières de notre culture, dont dérivent d'ailleurs toutes ses contradictions, c'est-à-dire revenir au monde gréco-romain pour y trouver un nouveau point de départ, des principes généraux dont il ne faut se départir à aucun prix si nous entendons rester des Européens, faire progresser, approfondir et élever le niveau du monde européen dans tous les domaines.* »



ASIE

La Malaisie et la Thaïlande reprochent aux Nations unies leur incapacité à résoudre le problème des réfugiés indochinois

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — Alors que M. Waldheim commence un voyage dans plusieurs pays d'Asie (*le Monde* daté 22-23 avril), le problème posé par les personnes fuyant les pays de l'Indochine a atteint des proportions incontrôlables. Soucieux de se protéger contre cet afflux désordonné qui se poursuit depuis quatre ans au rythme actuel de quelque dix mille personnes par mois, les Etats riverains du golfe de Thaïlande et de la mer de Chine méridionale mettent en œuvre, plus ou moins discrètement, des mesures de rejet. Il s'ensuit, depuis plusieurs semaines, une nette augmentation des drames : pillages, viols et accidents — sur mer et sur terre.

Afin de justifier cette politique d'expulsion, des campagnes de presse, visiblement orchestrées, se multiplient pour demander ouvertement aux gouvernements de *« fermer la porte »* aux nouveaux arrivants. Fait sans précédent, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) est critiqué avec insistance, notamment à Bangkok et à Kuala-Lumpur, deux capitales qui font de plus en plus preuve d'intransigeance, après avoir éte les plus *hospitalières de la région* en accueillant plus de deux cent mille réfugiés indochinois. La tension s'est accrue avec la Malaisie à la suite du naufrage — qui a fait plus de cent morts — d'une embarcation de Vietnamiens remorquée en haute mer par la marine malaisienne, et avec la Thaïlande lorsque l'organisation internationale a multiplié les démarches pour faire accepter les fugitifs cambodgiens refoulés en dépit des combats et des risques d'exécution.

Ces pays reprochent au H.C.R. non seulement de ne pas être en mesure de résoudre le problème des réfugiés de façon satisfaisante, mais parfois même de l'aggraver, soit en se faisant l'écho de drames, soit en multipliant les demandes d'accueil et les interventions, soit encore en acceptant le rôle d'intermédiaire entre le Vietnam et certains pays occidentaux, dans un programme d'immigration directe au départ de Ho-Chi-Minh-Ville.

Les dirigeants du H.C.R., qui *ont récemment négocié à Hanoï* ce programme, ont pris le soin d'affirmer qu'il n'affecterait pas les chances de reclassement des dizaines de milliers de réfugiés qui attendent dans des camps de la région, parfois depuis des années. Ils avaient aussi laissé entendre que cette politique mettrait un terme aux départs organisés de cargos chargés de milliers d'immigrants vietnamiens.

Les gouvernements des pays de premier accueil n'en croient rien. *Ils sont persuadés que les pays* occidentaux, particulièrement les Etats-Unis et la France, souhaitent d'abord sélectionner les plus compétents parmi leurs anciens associés indochinois, et leur laisser les autres en charge. Ils sont aussi convaincus que les bouleversements qui se poursuivent en Indochine, et les difficultés intérieures qu'ils provoquent, ne peuvent qu'augmenter le nombre des candidats à l'exil. Tout indique qu'ils multiplieront les mesures de dissuasion pour éviter un accroissement de leur fardeau.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

● *Le porte-conteneurs français « Tourville »*, de la compagnie des Chargeurs réunis, venant d'Asie et se rendant en Afrique, a recueilli en mer de Chine le lundi 23 avril trente-cinq Vietnamiens, dont seize jeunes enfants, indique-t-on au ministère français des affaires étrangères. Il les a transportés à Singapour, où l'ambassadeur de France a obtenu *qu'ils soient* débarqués en donnant l'assurance qu'ils seront transportés en France. Ces réfugiés s'ajouteront aux cinquante mille personnes déplacées d'Indochine qui se sont réfugiées en France depuis le printemps 1975.

On apprend d'autre part à Paris que le financement du navire-hôpital *l'Ile-de-Lumière*, affrété par le comité Un bateau pour le Vietnam, installé au large de l'île malaisienne de Bidong, où est installé un camp de réfugiés vietnamiens, est assuré jusqu'au 10 juin. Un hôpital est actuellement en construction sur l'île.

Japon

La démission du président de la Soka Gakkai semble liée à une crise au sein de la secte bouddhiste

De notre correspondant

Tokyo. — La secte bouddhiste Soka Gakkai, la plus importante de ces « nouvelles religions » florissantes au Japon où elles constituent des groupes de pression non négligeables, et qui étendent leurs ramifications à travers le monde, vient de changer de président, à la suite de la démission, mardi 24 avril, de M. Ikeda, qui exerce cette fonction depuis vingt ans. A été désigné pour lui succéder M. Hojo, âgé de cinquante-quatre ans, ancien sénateur, qui avait déjà d'importantes responsabilités dans la secte.

Le nom de M. Ikeda est étroitement lié à l'histoire de la secte, qui, sous sa direction, a connu un développement étonnant. Selon ses responsables, elle compte plus de dix millions de membres au Japon et cinq cent mille à l'étranger, principalement aux Etats-Unis et au Brésil (une branche existe en France rassemblant plusieurs milliers de personnes).

Littéralement *« société pour la création des valeurs »*, la Soka Gakkai a commencé à se développer après la guerre, à une époque où le Shinto (religion d'Etat centrée sur l'empereur) était en perte de vitesse. La secte, fondée en 1937 par Tsunesaburo Makiguchi, rassemble tous ceux qui accordent leur action à la doctrine du moine Nichiren, qui vécut au treizième siècle. La base de celle-ci est le Sutra du lotus auquel est venu s'ajouter tout ce que le fondateur de la secte, Makiguchi, a apporté de philosophie utilitariste et de néo-kantisme.

Disposant de son propre journal, le *Seikyo Shimbun* (tirage : 4,5 millions d'exemplaires), de sa propre université, et ayant édifié son temple au pied du mont Fuji, la Soka Gakkai représente au Japon une force politique. Elle est, en effet, à l'origine de la création en 1964 du Komeito (littéralement *« parti du gouvernement propre »*), aujourd'hui le second parti d'opposition avec cinquante-six députés à la Chambre basse. Le Komeito, qui a été la cheville ouvrière de la défaite de la gauche aux élections municipales (*le Monde* du 10 avril), pourrait un jour devenir un parti charnière dans une coalition rassemblant les forces conservatrices nippones.

Officiellement, le Komeito s'est séparé en 1970 de la Soka Gakkai pour couper court aux accusations de confondre religion et politique. Avec une structure à la base qui s'apparente à celle d'un parti communiste, le Komeito est très bien implanté dans les couches populaires, chez les défavorisés et les laissés-pour-compte de la croissance. Malgré son image « laïque », le Komeito reste très dépendant de la Soka Gakkai, son principal soutien électoral. La secte a d'ailleurs continué à jouer un rôle important dans la vie politique, notamment en faveur de la normalisation des relations avec la Chine.

M. Ikeda a écrit un livre sur la révolution chinoise qui connut un grand succès. Il avait, d'autre part opéré, en 1975, un rapprochement inattendu avec les communistes japonais en passant avec eux une sorte de « traité de paix ».

Sa démission est-elle dictée, comme il l'affirme dans un message publié mardi par le *Seikyo Shimbun*, par la conviction d'avoir accompli sa tâche et mené à son terme la première phase (sept fois sept ans) du développement de la secte ? Il n'est pas exclu que le changement intervenu à la tête de la Soka Gakkai soit davantage, comme le notent la plupart des commentateurs, un épisode de la crise interne qu'elle connaît depuis quelques années, et ait été causé en particulier par le différend entre les moines de la secte originelle, Nichiren Shoshu, dont la Soka Gakkai peut apparaître comme l'expression populiste, et M. Ikeda. On reprochait notamment à ce dernier d'être devenu une sorte de « Bouddha » autoritaire.

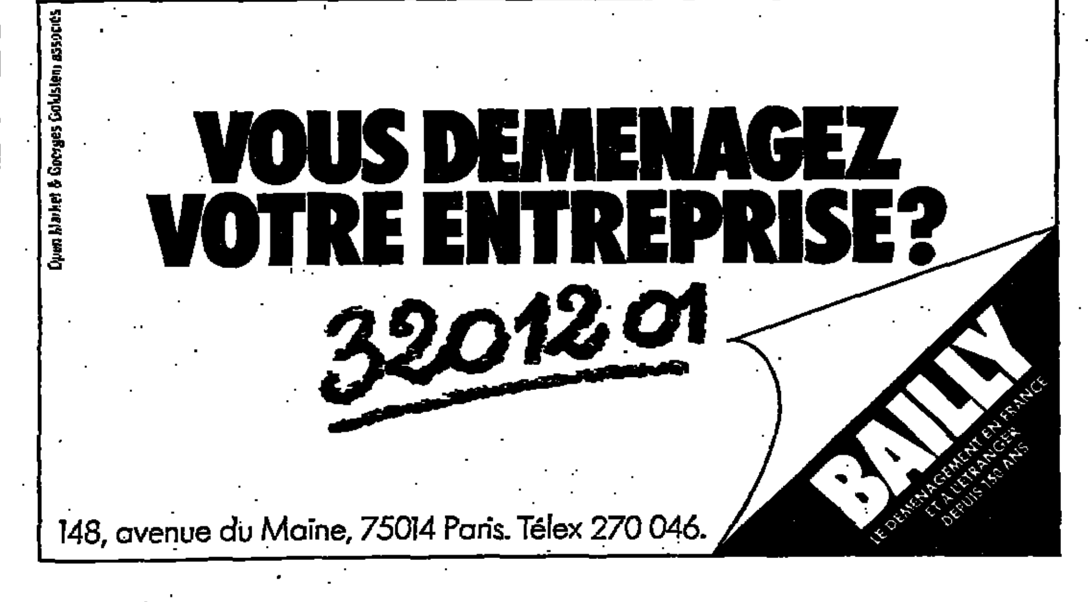
PHILIPPE PONS.











ASIE

Chine

Ancien chef de la garde du corps de Mao

M. WANG DONGXING SERAIT EN DISGRACE

Pékin *(A.F.P.)*. — L'un des plus hauts dirigeants chinois, M. Wang Dongxing, vice-président du P.C., dont le sort a fait l'objet de rumeurs persistantes à Pékin ces derniers temps, est pour la première fois resté à l'écart d'une cérémonie où se sont manifestés tous les principaux personnages du régime mercredi 25 avril à Pékin.

Son nom n'a pas été cité à sa place habituelle par Chine nouvelle dans la liste des personnalités ayant envoyé des couronnes mortuaires à une cérémonie de réhabilitation posthume tenue à Pékin à la mémoire d'un écrivain chinois « *persécuté* » durant la révolution culturelle, le dramaturge Tian Han.

Ancien chef de la garde du corps de Mao Tse-toung, M. Wang Dongxing a joué un rôle important dans l'arrestation de la « bande des quatre », mais fut la cible de critiques virulentes de la part de mouvements démocratiques lors du « printemps de Pékin », ces derniers mois.

Après plusieurs semaines d'incertitudes à son sujet, M. Wang a fait sa réapparition sur la scène politique à une cérémonie funéraire, le 1er avril, peu après le début de la répression des mouvements contestataires. Son nom n'a plus été cité depuis cette date. Il a perdu la direction d'un important organe du comité central, le bureau général, chargé de la sécurité des dirigeants et des archives secrètes du parti. Il a fait en décembre dernier, a-t-on *appris de source chinoise* bien informée, une « autocritique » *devant le comité* central.

[Selon le correspondant à Hongkong du « Los Angeles Times », outre M. Wang Dongxing, cinq membres du bureau politique ont été suspendus en raison de leur hostilité à M. Deng Xiaoping : MM. Wu De, ancien maire de Pékin, Ji Dengkui, vice-premier ministre, Chen Yonggui, l'ancien « paysan modèle » de la brigade de Dachai, également vice-premier ministre, Ni Zhifu et Chen Xilian, commandant de la région militaire de Pékin.]

LE TARDIF DIALOGUE DE M. KISSINGER AVEC LE PRINCE SIHANOUK

M. Kissinger, en visite privée en Chine, et le prince Sihanouk ont déjeuné ensemble à Pékin mercredi 25 avril, en compagnie de leurs épouses. Etrange retournement *de l'histoire* que cette rencontre entre deux hommes *qui se sont tant combattus* et haïs ! Après avoir encouragé, voire suscité, *la conjuration qui*, en mars 1970, chassa le prince Sihanouk du pouvoir et jeta le Cambodge dans le conflit indochinois, le conseiller du président Nixon avait obstinément refusé de négocier avec celui qui n'était pour lui que le « fantoche » de Pékin ou de Hanoï. Sourd aux conseils de ses alliés ou de certains de ses diplomates, il avait refusé d'admettre que le prince était, alors, le seul capable de s'opposer aux « communistes », qu'ils soient cambodgiens ou vietnamiens, pavant ainsi la voie aux Khmers rouges, et aujourd'hui aux divisions de Hanoï. Cette tragédie est le *thème du livre d'un chercheur* britannique, M. Shawcross, qui *doit paraître incessamment.* — P. de B.

PROCHE-ORIENT

LES RELATIONS ISRAÉLO-ÉGYPTIENNES

Le Caire accueille avec satisfaction l'invite à « cesser de tirer et commencer à discuter » faite aux Palestiniens par le général Weizman

De notre correspondant

Le Caire. — Le général Weizman a, peut-être, des problèmes de coexistence avec M. Begin. Le capital de sympathie dont il jouit au sein de l'équipe dirigeante égyptienne et de l'élite éclairée du Caire peut le consoler dans une certaine mesure de ses difficultés en Israël. Ce capital a encore sensiblement augmenté après les déclarations faites par le ministre israélien de la défense, le jour de son arrivée en Egypte, le mercredi 25 avril.

Selon M. Weizman, en effet, « *l'Organisation de libération de la Palestine, soi-disant ennemie d'Israël, doit rejoindre l'Egypte, cesser de tirer et commencer à discuter. Non seulement j'espère que l'on pourra trouver une solution au problème palestinien, mais je suggère que l'O.L.P. et les Arabes cessent de tirer pour commencer à négocier* », a-t-il précisé. Ces propos ont suscité une *vive satisfaction* dans les cercles officiels égyptiens, où une « petite phrase » *à l'adresse des Palestiniens* était vainement attendue depuis plus d'un an et demi dans la bouche d'un dirigeant israélien.

Certes, mercredi soir, avant d'aller dîner avec son collègue égyptien, le général Kamel Hassan Ali, le ministre israélien a tenu à dire qu'il « *n'avait jamais proposé d'ouvrir des pourparlers avec l'O.L.P.* », qu'il « *avait simplement demandé* (aux Palestiniens) *de cesser de tirer, afin qu'ils puissent ensuite, s'ils le veulent, défendre leur dossier* ». L'impression n'en demeure pas moins au Caire que « *quelque chose va bouger en Israël au sujet des Palestiniens* ». Les déclarations du général israélien sont comparées ici à celles de de Gaulle invitant les nationalistes algériens à venir s'asseoir à la table des négociations « *après avoir laissé les couteaux au vestiaire* ». On souligne également au Caire, en ce qui concerne le « démenti » du ministre israélien, que les dirigeants de l'Etat hébreu ont coutume, pour des raisons de politique intérieure, de revenir sur leurs déclarations les plus audacieuses.

A tout le moins, le général Weizman, qui est reçu, jeudi, à Ismaïlia par le raïs, avant d'aller visiter Alexandrie, puis de revenir, vendredi, au Caire reprendre ses entretiens avec le général Hassan Ali, a détendu les relations égypto-israéliennes, toujours à la merci d'une nouvelle implantation juive en Cisjordanie, voire comme cela vient de se produire, d'un document sur les Palestiniens « oublié » en Israël le jour de l'échange des instruments de ratification du traité de paix...

Officiellement, le séjour du général a pour but de régler dans le détail la restitution à l'Egypte, dans un mois, du chef-lieu du Sinaï : El-Arich, et de prévoir les prochaines étapes de l'évacuation de la péninsule. Nul doute aussi que seront évoqués par les deux ministres de la défense l'épineux problèmes des colonies israéliennes dans les territoires occupés, la situation au sud du Liban et ce danger désormais commun à l'Egypte et à Israël : le terrorisme des extrémistes arabes.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

L'échange des instruments de ratification du traité a été retardé par une ultime divergence

De notre correspondant

Jérusalem. — Est-ce un signe de la fragilité d'une paix que chacun interprète à sa façon sur *bien des* points ? Depuis des mois, à chaque étape du processus de paix, Egyp*tiens et Israéliens* rencontrent des difficultés de dernière heure pour s'entendre sur les termes des accords qu'ils ont précédemment conclus.

Alors qu'il ne devait s'agir, mercredi, que d'une brève cérémonie protocolaire destinée à marquer l'entrée en vigueur du traité, les deux *délégations ont improvisé en* plein désert une ultime négociation à propos des documents qu'ils *étaient* venus échanger. Les représentants des deux pays se sont livrés à d'intenses discussions, qui les ont obligés à entrer en contact avec *leurs gouvernements respectifs*, avant de se mettre finalement d'accord, évitant ainsi le ridicule d'un nouveau report de cette formalité initialement prévue le 3 avril.

Deux points de divergence sont, en effet, apparus. D'une part, les Egyptiens ont découvert que les *Israéliens avaient* séparé du dossier principal, contenant le texte même du traité, *les lettres annexes au sujet* de l'autonomie. Ce n'était pas un détail pour les délégués du Caire, et ceux-ci voulaient que le tout soit réuni dans un même ensemble. Ils *craignaient, en effet*, que les Israéliens ne fassent une nouvelle fois une distinction entre le traité *bilatéral* et ces lettres, qui définissent la nature des prochains pourparlers *sur l'autonomie en* Cisjordanie et à Gaza. Il était là encore question du fameux « *lien* » que, durant des mois de négociations, les *représentants du* Caire se sont évertués à imposer entre le traité et le futur règle*ment du problème palestinien*, cela afin de montrer qu'ils ne s'apprêtaient pas à conclure un « *accord séparé* », comme le leur reprochent les autres pays arabes.

D'autre part, la délégation israélienne, conduite par M. Eliahou Ben Elissar, directeur général du gouvernement, a constaté que, dans la version égyptienne de ces lettres annexes, *il manquait un mot*, considéré depuis toujours comme essentiel par le gouvernement de Jérusalem. Dans le texte que les Israéliens allaient remettre, il est question d'« *autonomie complète aux habitants* » (*le Monde* du 27 mars). Or, dans *le texte apporté par les* Egyptiens, le mot « *habitants* » ne figurait pas.

Telle est l'explication fournie mercredi soir *à la* télévision israélienne *par* M. Elissar à son retour à Jérusalem. Le gouvernement israélien tient beaucoup à cette précision, car, *selon lui*, le principe de l'autonomie ne s'applique qu'à la « *population* » de *Cisjordanie et du territoire* de Gaza. Cette restriction permet aux Israéliens de maintenir leurs revendications de souveraineté sur ces territoires et d'y poursuivre leurs plans d'implantation de colonies juives.

Tout à coup, deux des points importants sur lesquels avaient buté *les âpres discussions qui avaient* précédé la signature du traité à Washington devenaient de nouveau un cas de litige. Fallait-il tout recommencer ? Après de nouveaux coups de téléphone *au Caire et à* Jérusalem, une solution a été trouvée. Mais M. Elissar n'a pas davantage donné d'explications, se contentant seulement d'indiquer que ces diffi*cultés avaient été réglées* par un nouvel échange de lettres entre les deux gouvernements.

Par ailleurs, le porte-parole du ministère de la défense a dû corriger *quelque peu, mercredi soir*, les propos tenus le matin même au Caire par M. Weizman au sujet de l'O.L.P., invitée à « *commencer à discuter* ». *(Voir ci-contre l'article de notre correspondant au Caire.)* M. Weizman aurait assuré M. Begin qu'il s'agissait d'un « *lapsus* » et qu'il n'avait pas voulu dire qu'Israël doit négocier avec l'O.L.P. Le porte*-parole du ministère de la défense a précisé : « Lorsqu'il a employé le terme O.L.P., le ministre faisait allusion uniquement aux Palestiniens et non pas à l'organisation d'assassins connue pour ses actes de cruauté et responsable de la mort d'enfants et de citoyens innocents.* »

FRANCIS CORNU.

Accolades et œillets blancs

Oum-Hashiba (Sinaï) *(A.F.P.)*. — *La paix a failli mal commencer entre l'Egypte et Israël. Une discussion de dernière minute a retardé de deux heures et demie la cérémonie à Oum-Hashiba, dans le Sinaï, pour l'échange des instruments de ratification du traité bilatéral. Les deux délégations ont finalement échangé tous les textes du traité, à 17 h. 25 (heure locale). Quelque trois cents invités, des parlementaires et des personnalités des deux pays ont assisté à l'événement. Des hauts fonctionnaires égyptiens et israéliens, entourés des ambassadeurs américains accrédités au Caire et à Tel-Aviv, avaient pris place sur un podium devant les bâtiments préfabriqués à air conditionné de la station radar américaine d'Oum-Hashiba, au cœur de la zone-tampon de l'ONU.*

La cérémonie a été très sobre. Les drapeaux égyptien, israélien, américain et celui de l'ONU ont été successivement hissés. En l'absence d'un représentant des Nations unies, c'est un fonctionnaire américain qui a hissé le drapeau de l'Organisation. Les représentants de l'Egypte et d'Israël ont passé rapidement en revue les détachements d'honneur de la police militaire égyptienne et de l'arme blindée israélienne.

Dans leurs discours respectifs, M. Saad Afra, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (égyptien), a insisté sur la solution du problème palestinien ; M. Eliahou Ben Elissar, directeur général de la présidence du conseil (israélien), a déclaré : « La guerre est finie, vive la paix » ; *les ambassadeurs américains ont invité les* « autres parties » *(au Proche-Orient) à se joindre au processus de paix.*

La cérémonie a mieux fini qu'elle n'avait débuté, les deux orchestres militaires jouant les hymnes nationaux respectifs, l'hymne égyptien, sous la baguette du chef israélien, et réciproquement. Les officiels se sont donné l'accolade. La réception prévue a été supprimée, les hélicoptères devant décoller avant la tombée de la nuit.

Le prochain rendez-vous égypto-israélien réunira, le 28 mai, MM. Sadate et Begin à El-Arich, capitale du Sinaï.

Iran

UNE DÉCLARATION DU CHAH

« J'ai proposé deux fois à Hoveyda de quitter l'Iran »

Journaliste et écrivain iranien, M. Freidoune Sahebjam s'était rendu aux *Bahamas* à la *fin* mars pour interviewer le chah sur les résultats du référendum. L'entretien ne put avoir lieu, mais il lui avait laissé un certain nombre de questions, concernant le sort de Hoveyda et de ses autres *collaborateurs restés en* Iran. Aussitôt connue la mort de l'ancien premier ministre, M. Sahebjam a soumis à l'ancien souverain d'autres questions, auxquelles il vient de recevoir des réponses. Elles ne concernent que la *mort tragique* de Hoveyda et d'autres hauts fonctionnaires — notamment les suppliciés du 11 avril — et mettent en lumière un aspect mal connu des relations du chah *avec son ancien premier ministre.*

Bien qu'il n'ait pu avoir confirmation officiellement de la nouvelle, M. Sahebjam croit, d'autre part, savoir que la personnalité que le président Carter a envoyée aux Bahamas au début d'avril pour dissuader le chah de venir s'installer aux Etats-Unis — après les refus de *MM. David Rockfeller et Kissinger* — est le général Vernon Walters, familier de l'empereur et ancien sous-directeur de la C.I.A. du temps de Richard Helms (qui fut, après son remplacement à la tête de la centrale américaine, ambassadeur à *Téhéran*).

« C'est avec horreur, *déclare le chah*, que je lis chaque jour la longue liste des martyrs de mon pays, c'est avec angoisse que je me demande sur quel chemin l'*Iran s'est engagé en* cette année 1979. Les nouveaux dirigeants ne veulent *laisser aucune trace du* passé car les gens au pouvoir aujourd'hui *ont*, *eux aussi*, de graves choses à se reprocher.

» J'avais cru que ces hommes, conformément aux garanties qui avaient été données récemment, auraient droit à un procès démocratique, et à des avocats pour les défendre. La nouvelle de l'exécution de mon ancien premier ministre m'a cloué de stupeur, m'a bouleversé ; ce samedi 7 avril est une date noire dans l'histoire de l'Iran ; je me suis enfermé toute la journée pour prier et réfléchir. Quatre jours plus tard, d'autres hommes estimables et au-dessus de tout soupçon tombaient également.

— Sire, il est une question que l'on se pose en Europe. Pourquoi n'avez-vous rien fait pour sauver Amir-Abbas Hoveyda ?

— Rien fait ? Comment rien fait ? J'ai proposé deux fois à *mon ancien premier ministre* — mais également à d'autres dignitaires du régime — de quitter l'Iran. Tous ont refusé. C'étaient des hommes propres, au-dessus de tout soupçon, et qui n'avaient rien à craindre. Ils n'avaient pas volé 1 centime, ils n'avaient trempé dans aucune combine louche. Si cela avait été le cas, ils auraient *quitté* l'Iran avec les « rats » à l'automne dernier.

— Pour en revenir au président Hoveyda, vous l'auriez prévenu de son arrestation ?

— Depuis deux jours, Téhéran était à feu et à sang, surtout dans le quartier de l'université. *J'ai accepté le 5 novembre* la démission du premier ministre, Jaffar Sharif-Emami, et je l'ai immédiatement remplacé à la tête du gouvernement par le général Gholam-Reza Azhari. La loi martiale fut aussitôt appliquée, et le nouveau chef du gouvernement me fit part de son intention d'arrêter dans les plus brefs délais un certain nombre de civils et de militaires de haut rang « pour calmer la rue ». Au nombre de ces personnalités, figuraient sur cette liste Amir-Abbas Hoveyda ; l'ancien directeur de la SAVAK, le général Nematollah Nassiri, les ministres Azmoun, Homayoun, Vahidi, Sadaghiani, Taslimi, le général Sadri, le gouverneur Valian, etc.

» J'ai accepté cette liste, sauf en ce qui concernait Hoveyda, que j'ai fait convoquer au palais le 7 novembre. Mon ancien collaborateur est arrivé dans mon bureau en fin d'après-midi et j'ai eu avec lui un entretien d'une demi-heure. En gros, je lui ai demandé de quitter immédiatement l'Iran, par avion privé *même*, s'il le fallait. Je sentais sa vie en danger. Hoveyda m'a *écouté* parler, puis m'a simplement répondu : « Il n'est pas
» *question que je fuie mon pays ;*
» je n'ai rien à me reprocher. Si
» *vous estimez qu'il est de votre*
» devoir de me faire arrêter,
» *faites-le*, *vous en avez* les
» moyens, mais je ne partirai
» *pas d'Iran. Je ne crains rien*,
» je peux me défendre et
» assurer ma défense. » J'attendais cette réponse de lui : Hoveyda n'a jamais été un homme à éviter les responsabilités, et je le savais blanc de tout soupçon, malgré ce que l'on avait écrit ou même dit quand je l'ai remplacé à la tête du gouvernement, en été 1977, par Jamschid Amouzegar. *En ce* début novembre, *je* pensais qu'il aurait un procès *loyal après une courte incarcération*, puis que tout rentrerait dans l'ordre.

— Les choses se sont ensuite précipitées...

— Oui, le général Azhari a démissionné le 31 décembre et a été remplacé quelques jours plus tard par Chapour Bakhtyar. Les choses sont allées très vite et quand, le 15 janvier, je compris que je devrais quitter mon pays le lendemain mardi, j'envoyai à Hoveyda un militaire de haut rang pour lui annoncer mon départ et lui proposer une fois encore de quitter discrètement l'Iran. *Cette fois*, *j'attendais une* réponse positive de mon ancien premier *ministre*. *Je fus* abasourdi par sa réponse : « Je reste.
par Chapour Bakhtiar. Les
» Dites à Sa Majesté qu'elle tra-
» *hit sa mission en quittant le*
» pays précipitamment. Moi, je
» reste optimiste en l'avenir. » Je savais ce jour-là que plus jamais je ne reverrais mon ami.

— J'ai appris par la suite qu'une fois encore, le 11 février, Hoveyda avait eu la possibilité de fuir, alors que les portes des prisons avaient été ouvertes par les insurgés et que ministres, généraux, bandits de grand chemin ou trafiquants avaient été libérés. Seul dans les rues, effrayé par ce qu'il voyait, il appela les comités révolutionnaires pour se mettre sous leur protection : « Je n'ai
» pas envie de fuir : la foule est
» déchaînée ; envoyez quelqu'un
» *pour me garder.* »

— Quel enseignement retirez-vous de cela ?

— Qu'Amir-Abbas Hoveyda était un homme rare, propre et intègre, passionnément amoureux *de son pays et de ses* compatriotes, comme des dizaines d'autres *qui ont été dernièrement* lâchement assassinés par des hystériques *irresponsables. Je lis le* Coran depuis plus d'un demi-*siècle*. Nulle part, je n'ai lu que Dieu était vengeance et haine. *Pour moi, il a toujours été* tolérance et amour. Et si, par le passé, des hommes sont morts dans les prisons iraniennes, ils ont toujours pu se défendre, avoir droit à un avocat : jamais un Iranien n'a été fusillé dans l'heure qui suivait le verdict. Il y avait toujours un recours. Hélas, cela n'existe même plus aujourd'hui. »

Propos recueillis par
FREIDOUNE SAHEBJAM.

● *Des combats meurtriers* se poursuivent dans le Kurdistan iranien. Un porte-parole du parti démocratique kurde a annoncé mercredi 25 avril que les affrontements se poursuivaient à Naghadeh et dans les villages voisins et qu'ils auraient déjà fait cinq cents morts.

Les représailles israéliennes se poursuivent dans le sud du Liban

De notre correspondant

Beyrouth. — Malgré un cessez-le-feu négocié par les Nations unies, et censé entrer en vigueur mercredi 25 avril à 22 heures, les vedettes israéliennes ont, dans la nuit, bombardé Saïda, troisième ville du Liban, située à 40 kilomètres seulement au sud de Beyrouth. Il s'en est suivi un *violent* duel d'artillerie avec les batteries côtières palestino-progressistes.

En atteignant Saïda, les Israéliens ont élargi encore le champ de leurs « *représailles continues* » et l'ont poussé plus au nord, au terme d'une quatrième journée de bombardements, caractérisée par deux autres « escalades » : la violence du pilonnage de Tyr et le survol à deux reprises de Beyrouth par des avions israéliens.

Les destructions à Tyr paraissent aussi importantes que lors de l'invasion israélienne de mars 1978, et l'on y a dénombré treize morts et cinquante-neuf blessés. Les autres cibles visées au cours des jours précédents — la région de Natabieh-Château de Beaufort et celle de Sarafand-Adloun — n'ont pas été épargnées non plus. Le total des victimes dépasse maintenant largement les quarante morts.

Le Liban a demandé la convocation du Conseil de sécurité, lorsque les tractations préliminaires ont fait apparaître une possibilité de résultats « *positifs et utiles* » ; Beyrouth envisage de réclamer une conférence arabe au sommet consacrée uniquement au Sud-Liban. Le président de la République a formulé ainsi devant le conseil des ministres la thèse libanaise : « *Il n'est pas possible*, a dit M. Sarkis, *que le Liban supporte seul le fardeau des retombées du conflit du Proche-Orient (...). Nous voulons éviter des situations nouvelles devant lesquelles la communauté arabe se trouverait dans l'embarras (...). Tout en condamnant les actes de violence et les réactions à ces actes, nous en appelons à la conscience mondiale, afin qu'elle se tienne avec une fermeté totale au côté de la cause libanaise réelle, mettant fin ainsi aux atteintes à notre souveraineté.* »

Le journal *As Safir* (palestino-progressiste) relève ce jeudi avec véhémence que M. Sarkis a mis sur le même pied « *les actes de violence et la réaction à ces actes* », c'est-à-dire, en fait, Palestiniens et Israéliens. Le même journal qualifie les présents événements du Liban de « *guerre du traité* ». Pour sa part, l'O.L.P. affirme qu'« *Israël assure une couverture pour les crimes de Sadate au Sinaï* ».

PIERRE GEORGES.

AFRIQUE

Ouganda

Le nouveau régime s'attelle à la tâche de reconstruction du pays

L'ancien vice-président ougandais, le général *Mustafa Adrisi, a été arrêté à Kampala alors* qu'il se trouvait à l'hôpital Mulago, affirme l'agence U.P.I. « Numéro deux » de l'ancien régime, le général sera jugé pour sa participation aux crimes commis pendant les huit années de la présidence du maréchal Amin.

A l'issue des deux journées d'entretiens à Nairobi entre une délégation ougandaise et les dirigeants kényans, le Kenya *s'est engagé à* fournir une aide immédiate de 2,4 millions de dollars à l'Ouganda et à « faciliter le rapa*triement » des partisans du président* Idi Amin réfugiés dans le pays. L'Ouganda a demandé l'extradition de M. Bob Astles, le conseiller privé d'origine britannique du maréchal Amin.

La commission de la C.E.E. a décidé, mercredi 25 avril, d'accorder une aide exceptionnelle de 399 000 dollars à l'Ouganda pour lui permettre de faire face à ses besoins immédiats en nourriture et en médicaments.

De notre envoyé spécial

Kampala. — Dans la capitale ougandaise, libérée de la dictature sanglante du maréchal-président Amin Dada, un mot est sur toutes les lèvres : reconstruire. Tout en poursuivant la guerre sur deux fronts avec le soutien de l'armée tanzanienne, le gouvernement provisoire s'efforce de redonner vie à une ville ravagée par les graves désordres qui ont suivi la fuite des *anciens dirigeants. Cette tâche,* combien difficile, incombe à un diplomate de carrière, ancien réfugié au Kenya, M. Amidola. Celui-ci s'est vu confier le « ministère de la reconstruction et de la réhabilitation ».

*Avant de reconstruire, il faut pour*tant achever le nettoyage et la remise en ordre de la capitale. Quelque trois cents étudiants, tous volontaires, ont mis sur pied une organisation chargée de la récupération des biens publics abandonnés *par les pillards dans les rues de* Kampala. Le grand hall de l'université Makerere, où ils entassent les produits de leurs collectes, tient à la fois de l'entrepôt et du capharnaüm.

On y trouve des dizaines de meu*bles et de machines à écrire, des* équipements de bureau, des pneus et plus de soixante motocyclettes parmi lesquelles cinq puissantes Honda blanches, dérobées au siège de la police. Les biens privés sont, dans la mesure du possible, restitués à leurs propriétaires.

Une aide d'urgence

Pour ce qui concerne la réhabilitation des victimes des récents combats, une « commission de sauvetage » sera *créée dans les prochains* jours, avec la participation de diverses organisations de secours, nationales et internationales : Eglises, Croix-Rouge, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.). Le nouveau régime, dont l'avènement a été accueilli avec sympathie par la communauté internationale, devrait recevoir rapidement l'« aide d'urgence » dont il a besoin : instruments aratoires et semences destinés aux paysans affectés par la guerre, matériaux de construction, camions...

Les Etats-Unis ne seront sans doute pas les *derniers à offrir leurs services au gouvernement* de M. Yusuf Lule. M. Blane, ministre conseiller à l'ambassade américaine de Nairobi, est arrivé lundi 23 avril à Kampala pour prendre contact avec les autorités. Les relations diplomatiques entre les deux pays avaient été suspendues en novembre 1973 lorsque Washington décida de fermer son ambassade pour protester contre les violations des droits de l'homme par le maréchal Amin. Depuis lors, l'Allemagne fédérale était chargée des intérêts américains à Kampala. En octobre 1978, le Congrès imposa un embargo commercial à l'Ouganda. Selon M. Blane, les parlementaires américains devraient revenir sur leur décision dans les toutes prochaines semaines. Les hommes d'affaires américains à Nairobi, désireux de reprendre pied dans un pays riche *de promesses, piaffent déjà d'impa*tience.

Qu'adviendra-t-il des « *soldats perdus* » de l'armée d'Amin Dada ? M. Amidola ne cache guère qu'ils devront être « rééduqués ». Toutefois, il insiste sur la volonté du nouveau *régime de redonner aux Ougandais* des « *valeurs spirituelles et morales* ». « *Les droits de l'homme seront protégés et les principes démocratiques rétablis*, ajoute-t-il. *La Constitution sera révisée. Dans deux ans, le Front national de libération de l'Ouganda (F.N.L.O.) sera transformé en un parti politique et nous organiserons des élections. Alors, le gouvernement tiendra son mandat du peuple et non plus des fusils.* » Sans prédire la nature du futur système politique ougandais, parce qu' « *il est trop tôt* » pour le faire, M. Amidola laisse entendre que son pays se dotera d'un parti unique.

L'éviction de l'ancien président Obote

*Comment les membres de la nou*velle équipe gouvernementale, qui représentent toutes les nuances de l'éventail politique, pourront-ils s'entendre sur un projet commun ? « *Nous éviterons de mettre l'accent sur ce qui nous divise*, souligne le *ministre. A Moshi, nous avons décidé de nous unir dans un front commun et de rallier le peuple derrière lui. Nous n'abandonnerons pas cette responsabilité.* » Cette référence au congrès de Moshi, une petite ville du nord de la Tanzanie, où l'opposition ougandaise s'est réunie du 23 au 25 mars pour créer le F.N.L.O., n'est naturellement pas due au hasard. On rappelle volontiers, à Kampala, que la légitimité du nouveau régime fut scellée lors d'une réunion à laquelle l'ancien président Obote, renversé en 1971 par Amin Dada, s'était *abstenu de participer*, sur les conseils pressants du chef de l'Etat tanzanien, M. Nyerere.

Les chances d'un retour au pouvoir de M. Obote sont plus minces que jamais. M. Amidola ne manque d'ailleurs pas de rappeler que « *les principes démocratiques et les droits de l'homme avaient été violés avant le coup d'Etat d'Amin Dada* ». Il ajoute : « *M. Obote est un citoyen ougandais. Il peut rentrer dans son pays s'il le souhaite.* » Peut-on être plus clair ? En fait, les nouveaux dirigeants, soucieux d'apaiser les tensions ethniques et religieuses exacerbées pendant huit années de dictature, savent fort bien que le retour à la tête de l'Etat d'un homme *appartenant à une minorité* — les Acholis — opprimée sous le règne *du maréchal-président prendrait iné*luctablement l'allure d'une revanche tribale. A leurs yeux, M. Obote n'est pas le mieux placé pour maintenir l'unité fragile du pays. Ils ne souhaitent pas réveiller les vieux démons de l'Ouganda. Au demeurant, beaucoup d'entre eux, membres de l'ethnie Buganda — la plus nombreuse du pays, — ne pardonnent pas à M. Obote d'avoir, en 1966, destitué leur souverain. Pour la nouvelle équipe gouvernementale la page est définitivement tournée sur les années sombres de l'Ouganda.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Maroc

ARRESTATION DU ROMANCIER MOHAMED KHAIR-EDDINE

Le quotidien *El Moharrir*, organe de l'U.S.F.P. (Union socialiste des forces populaires), a annoncé, mercredi 25 avril, l'arrestation, samedi dernier, à son arrivée au Maroc, du poète et romancier marocain Mohamed Khair-Eddine, dont on est depuis sans nouvelle. L'écrivain marocain, qui vivait en France, n'avait certes jamais caché sa réserve « *à l'égard du caractère anti-démocratique du régime marocain* », et il était intervenu publiquement en faveur de la « *libération des prisonniers politiques* », mais il n'était pas sous le coup d'une « *interdiction* » et était en possession de son passeport.

L'œuvre poétique et romanesque de M. Khair-Eddine est publiée en France aux éditions du Seuil. Ses principaux titres sont *Agadir*, dont nous avons rendu compte dans *le Monde* du 18 décembre 1967, *Soleil Arachnide*, *Corps négatif* et *Moi l'aigre*.

● *Le Comité de lutte contre la répression au Maroc* (1), qui dénonce l'arrestation de M. Khair-Eddine, « *nouvelle atteinte à la liberté d'expression dans un pays où nombre d'intellectuels vivent en prison, comme Laabi et Serfati* », publie par ailleurs un communiqué déclarant notamment : « *A l'issue de la grève des 10 et 11 avril, trois mille personnes ont été interpellées, physiquement malmenées, voire torturées. Le siège de l'U.S.F.P. et celui de la Confédération démocratique du travail ont été investis par les forces de police. Certains journaux ont été suspendus et cinq cents enseignants radiés. Des centaines de personnes vont passer en jugement.* »

(1) 14, rue de Nanteuil, 75015 Paris.

Tunisie

Les « oubliés de Borj-er-roumi » font une grève de la faim

La Fédération internationale des droits de l'homme a organisé, mardi 24 avril, une conférence de presse pour attirer l'attention sur le « cas exemplaire » de cinq détenus tunisiens, les « *oubliés de Borj-er-Roumi* » — MM. Noureddine Ben Khader, Gilbert Naccache, Ahmed Ben Othman, Abdallah Rouissi et Bellalouna — qui ont entamé une grève de la faim vendredi, le jour du cinquième anniversaire de l'abolition du décret présidentiel qui les graciait (*le Monde* du 12 avril).

Mᵉ Patrick Baudouin et un représentant d'Amnesty international ont souligné que « *ce mécanisme stupéfiant et inédit du retrait de grâce* », tout comme la condamnation en 1968, étalent « *illégaux* ». En effet, dès cette époque, les organisations humanitaires avaient souligné qu'on ne reprochait pas aux accusés « *d'autre délit que l'usage de leur droit à la libre expression et à la libre association* » garanti par la Constitution de la Tunisie qui a, en outre, signé la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les orateurs ont aussi parlé du cas de Mme Simone Ben Othman, privée depuis 1972 du droit de voir son mari dont elle a présenté un « *témoignage* » sur les tortures *qu'il a subies. Ce texte est publié* dans le numéro des *Temps modernes* paraissant ce 26 avril. Mᵉ Baudouin a assuré que de telles pratiques demeurent en vigueur « *comme il ressort de nombreux témoignages concordants* ». En outre, les noms de plusieurs « *tortionnaires* » dont celui d'Abdelkader Tabka reviennent dans la plupart de ces témoignages.

Mme Ben Othman a donné lecture de plusieurs passages du témoignage de son mari, dont celui-ci : « *Ils m'emmenèrent jusqu'à une ferme, à 12 km de Tunis, une ancienne ferme de colon français complètement isolée, et équipée par la D.S.T. pour les séances de torture. Là, on m'arracha les loques qui me restaient sur le corps, on me lia les poignets à une barre de fer, et me voilà de nouveau tout nu, suspendu entre deux tables, la tête en bas. Et de nouveau les coups avec le tuyau d'arrosage, qui laisse moins de trace que les autres instruments, le goutte à goutte d'eau puante sur les paupières et le nez, pendant que Tabka introduisait dans les orifices de mes oreilles des cure-dents et autres morceaux de bois qu'il faisait tourner et gratter, et le sang s'égouttait de mes deux oreilles. Puis, après une pause, on me mit à genoux et on m'introduisit un long tuyau de caoutchouc dans l'anus. Sang et évanouissement. Nouvelle séance de perchoir puis tout recommence.* »

● *M. Ibrahim Tobal*, dirigeant du mouvement de l'opposition nationale tunisienne, qui vit en exil à Alger, nous a adressé une lettre précisant que le nombre de ses militants emprisonnés entre 1955 et 1972 « *dépasse 2 000, dont 1 370 condamnés par des tribunaux d'exception, à l'issue de 46 procès, à des peines de détention variant de 10 ans à perpétuité... et 376 maintenus en détention préventive pendant 16 ans, sans compter ceux qui sont morts sous la torture et ceux qui tombèrent sous les balles des comités de vigilance et de la police parallèle du parti néo-destourien* ».

Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Fiscalité : une « loi erratum »

Mercredi 25 avril, les députés examinent, après déclaration d'urgence (une seule lecture dans chaque Assemblée), le projet modifiant la loi du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales. Les deux modifications proposées concernent le régime des impôts directs locaux pour l'année 1979, des simulations effectuées par le gouvernement à la demande des députés ayant fait apparaître que le texte voté lors de la dernière session risquait de provoquer d'importants transferts de charges entre redevables de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation. D'où les correctifs proposés, précise le rapporteur, M. Aurillac (R.P.R.), qui ne valent que pour la seule année 1979, le Parlement devant se prononcer ultérieurement sur les mesures de caractère permanent qu'il conviendra de prendre en cette matière.

En matière de taxe professionnelle, le projet ne modifie pas *les clés de répartition entre les* quatre impôts directs locaux, mais *supprime* seulement la disposition prévoyant que l'atténuation des bases dont ont bénéficié *les entreprises pénalisées par le* passage de la patente à la taxe professionnelle serait réduite d'un *tiers en 1979. Pour le rapporteur*, cette suppression permettra de réduire l'importance des transferts de charges peu opportuns au moment où il est envisagé de remplacer les bases actuelles de la taxe professionnelle par une nouvelle assiette constituée par la valeur ajoutée.

Pour ce qui concerne la taxe d'habitation, le projet propose de ne plus retenir la valeur locative brute, déduction faite des abattements obligatoires, pour le calcul du taux de la taxe perçue par les départements et les groupe*ments de communes* à fiscalité propre.

Dans la *discussion* générale, M. VOISIN (app. R.P.R., Indre-et-Loire), rapporteur de la commission spéciale chargée de la réforme de la fiscalité directe locale, juge le projet intéressant *dans la mesure où il illustre*, à son avis, une certaine évolution de la technique législative. Il lui paraît, en *effet*, *raisonnable de* légiférer désormais par approches successives, de *tester* les orientations prises puis d'apporter les correctifs qui s'imposent.

M. CHAUVET (R.P.R., Cantal) approuve le texte, qui ne lui donne cependant pas entière satisfaction, car s'il limite, dans une certaine mesure, les transferts de charges entre les redevables de la taxe professionnelle, il ne diminue en rien le montant global des *impositions* que les entreprises devront acquitter en 1979, montant qui, au contraire, se trouvera sensiblement alourdi. La surtaxation ainsi *imposée aux entreprises* lui paraît *« arbitraire et injustifiée »*.

M. MAISONNAT (P.C., Isère) relève que son groupe réclame depuis longtemps un « tirage à blanc » pour *toute nouvelle* disposition importante touchant aux ressources des collectivités locales. Après avoir dénoncé *le mépris* du gouvernement à l'égard des élus locaux, s'être interrogé sur la fiabilité de certaines simulations effectuées par les sociétés privées, *il accuse le gouvernement de faire* voter par sa majorité des lois non seulement nocives quant au fond mais mauvaises *quant à* leurs modalités d'application.

M. GANTIER (U.D.F., Paris) relève également que la part du produit de la taxe professionnelle *dans* le produit global de la fiscalité directe passera de 51 à 53 ou 54 %. Le prélèvement net *supplémentaire sur le secteur* productif, précise-t-il, représentera 3 milliards environ, ce qui annulera le bénéfice des mesures de soutien à l'investissement décidées *par le gouvernement*.

Pour M. ALAIN RICHARD P.S. (Val-d'Oise), ce « projet erratum » résulte de la précipitation imposée au Parlement. Il souhaite que le déblocage partiel des bases d'imposition de la taxe professionnelle soit poursuivi et que le ralentissement constaté cette année ne conduise pas à un arrêt. *Puis il conclut : « Les effets du système de la dotation globale de fonctionnement sont tragiques pour de nombreuses communes populaires. Or, si vous tentez de corriger la loi de 1979, vous laissez subsister ses conséquences essentielles. Nous ne pouvons donc vous accorder notre confiance. »*

M. MAURICE PAPON, ministre du budget, présente à son tour ce texte d'adaptation *nécessaire* (*les* simulations en témoignent) et urgent (les impositions concernées doivent être recouvrées en 1979), aboutissement d'une consultation *efficace* et exemplaire qui ne préjuge pas de l'avenir et assure une bonne préparation au grand débat sur la fiscalité locale qui aura lieu dans un mois. Il s'agit, conclut le ministre, d'éviter, ou au moins d'atténuer, à l'automne prochain des transferts de charges impor*tants pour les contribuables. Le* projet ne modifie pas les ressources des collectivités locales et ne concerne que la *répartition* entre contribuables.

Interrogé par M. FRELAUT (P.C.), le ministre admet que la part de la taxe professionnelle *a bien diminué en 1976*.

L'Assemblée adopte ensuite les deux articles du projet de loi, l'opposition s'abstenant *sur* la disposition concernant la taxe professionnelle, puis sur l'ensemble du texte.

La laborieuse mise à mort du secret administratif

Mercredi soir 25 avril, l'Assemblée nationale examine *le projet de loi relatif* à l'obligation de faire connaître les motifs des actes administratifs (« le Monde » du 25 avril).

Après avoir rappelé que, dans l'état actuel de notre droit, la jurisprudence applique le prin*cipe selon lequel les décisions* administratives n'ont pas, en l'absence d'un texte le prévoyant *expressément, à être motivées*, le rapporteur, M. AURILLAC (R.P.R.), cite les principaux domaines dans lesquels des textes ont prévu cette obligation de motivation.

Pour M. ALAIN RICHARD (P.S., Val-d'Oise), la vraie réponse aux problèmes posés par ce texte réside notamment dans la décentralisation maximale et la multiplication des postes occupés par des personnes élues. Quoi qu'il en soit, le projet gouvernemental *devrait entraîner*, à *son* avis, un changement des habitudes de l'administration et permettre d'accomplir un progrès limité mais utile.

Pour M. GARCIN (P.C., Bouches-du-Rhône), il faut permettre à chaque citoyen d'accéder aux dossiers le concernant, et aucune décision défavorable ne *devrait intervenir* sans que la personne impliquée ait été informée et ait pu se faire entendre. *« Il faut,* insiste le député, *une véritable procédure contradictoire. »* Il craint également que l'urgence ou *la sécurité publique* ne serve de prétexte pour priver les citoyens de leur droit.

M. PEYREFITTE, ministre de la justice, observe que, *« si les Français n'aiment pas l'omnipotence administrative, ils aiment moins encore le secret, le refus inexpliqué, qu'ils apparentent à l'arbitraire pur et simple »*. Il reconnaît que la multiplication des actes administratifs et l'évolution des mentalités rendent de plus en plus pesant le secret de *l'administration. D'où* ce projet destiné à ce que le secret ne soit plus la règle mais l'exception. *« Il s'agit,* résume le garde des sceaux, *d'obliger l'administration à parler au citoyen, c'est-à-dire d'une petite révolution juridique qui complètera l'ensemble des mesures déjà adoptées pour améliorer les rapports entre l'administration et les administrés.*

M. Peyrefitte poursuit : *« L'obligation de motiver présente trois conséquences. Pour le citoyen, l'avantage de connaître les raisons des décisions prises à son égard, ce qui devrait entraîner une diminution des recours. Pour les fonctionnaires, la nécessité de clarifier les motifs de leurs décisions. Pour le juge, enfin, une plus grande efficacité de son contrôle juridictionnel. Le projet définit les grandes catégories des décisions qui devraient désormais être motivées. Il prévoit que des décrets en Conseil d'Etat préciseront les actes administratifs entrant dans ces catégories, décrets dont la publication pourrait intervenir d'ici la fin du mois de juin. La première et principale catégorie concerne les libertés publiques. Ainsi, le refus de délivrer le récépissé de déclaration d'une association devra être motivé. Sont également concernées les décisions qui infligent des sanctions, imposent des suggestions, appliquent des dérogations aux règles générales. »* Le ministre note toutefois que *« si le champ d'application est vaste, il n'est pas infini »*, et il énumère les exceptions prévues : atteintes à la défense nationale, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ; actes réglementaires comportant des dispositions normatives. Le projet ne crée pas non plus une obligation générale de motivation des décisions individuelles. Enfin sont également exclues les décisions urgentes et les décisions implicites.

Dans la discussion des articles, la commission exige la motivation même si l'avantage refusé ne constitue pas un droit. Le projet ne la prévoyait que pour les refus d'avantages dont l'attribution constituait un droit pour les personnes remplissant *les conditions* légales. *« Le mieux étant l'ennemi du bien »*, le ministre s'y *oppose, car, en obligeant* l'administration à motiver toutes ses décisions, on risque, à son avis, *« d'aggraver sa paralysie et sa tendance au bureaucratisme »*. M. RICHARD (P.S.) estime essentiel que, dans un cas où l'administration a eu le choix, elle donne les motifs de son choix. *« Le gouvernement,* explique le ministre, *veut obliger l'administration à motiver ses décisions lorsqu'elles sont soumises au contrôle du juge de l'application de la loi ou du détournement de pouvoir. »*

M. PEYREFITTE rappelle également qu'il n'existe pas de contrôle de l'opportunité d'une décision administrative. A son avis, l'amendement de la commission se traduirait par une multiplication des *décisions* implicites de rejet et un surcroît de travail pour les collectivités locales. Finalement, l'amendement est repoussé.

A l'initiative du gouvernement, il est décidé que des décrets en Conseil d'Etat préciseront *« en tant que de besoin »* les actes administratifs entrant dans les catégories énumérées par le projet.

En ce qui concerne les cas où l'administration aura dû agir sous l'empire de l'urgence, la commission fait préciser que *l'administré* pourra demander, postérieurement à l'acte, les motifs de celui-ci.

Dans les *explications* de vote, M. RICHARD (P.S.) exprime la déception de son groupe et estime que *« la volonté de changement du ministre s'est pétrifiée en un immobilisme conservateur »*. M. DAILLET (U.D.F.) indique que son groupe votera cette « *révolutionnette* ».

Pour M. MAUGER (R.P.R.), ce texte répond à l'attente de la population. M. AURILLAC (R.P.R.) regrette cependant qu'il n'ait pas été possible d'aller plus loin. Malgré sa déception, il votera le projet. Ce dernier est adopté par l'Assemblée, l'opposition s'abstenant. — P. Fr.

VOCABULAIRE...

Parmi les décisions que l'administration sera tenue de motiver, M. Alain Peyrefitte a mentionné le *« refus de délivrer le récépissé de déclaration d'une association »*. Quelle qu'en soit la *raison*, *cette expression* est à la fois contraire à la loi de 1901, contraire à la jurisprudence du Conseil d'Etat, contraire à celle du Conseil constitutionnel. Il ressort en effet clairement des unes et des autres que l'ad*ministration n*'est pas en droit de refuser le récépissé administratif constatant qu'une nouvelle *association s'est créée. Car l'ad*ministration est dans ce cas en situation de *« compétence liée »*.

En juin 1971, un projet Marcel*lin-Pleven avait effectivement* tenté de faire donner à l'administration, en l'espèce les pré*fets*, *le pouvoir discrétionnaire* de refuser de délivrer le récépissé — en fait, le pouvoir de contrôler *a priori* la création des associations.

Un large mouvement s'était développé contre un tel projet et, saisi par le président du Sénat, M. Alain Poher, le Conseil *constitutionnel* avait jugé, le 16 juillet 1971, contraire à la Constitution ce contrôle *a priori*. Cette partie de la *loi n'avait donc pas* été promulguée.

Après la valse-hésitation sur la prétendue « autorisation » des *manifestations, c'est un nouveau* glissement de vocabulaire, aussi déplaisant et dangereux que le... précédent. — Ph. B.

Le 3 mai au Palais-Bourbon

DÉBAT DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de *l'Assemblée nationale* :

● *Jeudi 26 avril* : projet de loi relatif aux matières nucléaires, *proposition de loi de M. Vivien* (R.P.R.) tendant à modifier la loi du 7 août 1974 relative au droit de grève au sein du service public de la Radiodiffusion-télévision française ;

● *Vendredi 27 avril* : questions orales sans débat ;

● *Mercredi 2 mai* : questions au gouvernement, projet de loi relatif aux hautes rémunérations ; proposition de M. Cornette (R.P.R.) tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés civiles d'exploitation agricole, rapport de la commission mixte paritaire sur *le projet de loi modifiant* les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du conseil de gou*vernement du territoire* de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ;

● *Jeudi 3* : déclaration du gouvernement, suivie d'un débat, sur la politique étrangère ;

● *Vendredi 4* : questions orales.

LA CONSTITUTION DES LISTES

L'accord entre le P.S. et le M.R.G.

Le parti socialiste et le *Mouvement des radicaux de* gauche sont parvenus, jeudi 26 avril, à un accord sur la constitution d'une liste commune *pour les élections* européennes.

Une liste commune ! En vérité c'est *la formule du pâté de cheval* et d'alouette qui a été retenue. M. Maurice Faure, qui fut l'un des *négociateurs du traité de Rome, et* M. Roger-Gérard Schwartzenberg figurent sur la liste commune avec *la certitude de siéger à l'Assemblée* des Communautés, mais les autres représentants du M.R.G. n'iront pas au-delà du simple *rôle* de figuration. Le rapport des *forces* entre les *deux formations*, la règle qui impose d'obtenir au moins 5 % des suffrages pour avoir un élu et le coût de la campagne font que le M.R.G. a *dû accepter* des sacrifices contestés par certains de ses membres. Le P.S. peut espérer étendre l'audience de sa liste vers *le* centre gauche *mais son alliance* avec le M.R.G. pour les élections européennes obéit surtout à une logique et à une pra*tique constatées dans les autres* consultations.

La place reste libre pour la pré*sentation d'une liste d'inspiration* radicale, social-démocrate ou réformatrice susceptible d'associer les petits courants politiques — *P.S.D.* de M. Eric Hintermann, Fédération *pour une démocratie radicale* où se retrouvent les amis de M. Robert Fabre, — ainsi que les personnalités qui, comme M. Jean-Jacques Servan-Schreiber et Mme Françoise Giroud, estiment qu'il ne convient pas d'être absents dans le débat européen. Encore faut-il trouver les bases d'un accord, *dépasser les exclusives* et disposer des moyens financiers nécessaires.

Dans la majorité, Mme Simone Veil a ouvert, *mercredi* soir, à Marseille, *la campagne de la liste* Union pour la France en Europe, en rappelant, avec fermeté, que *c'était elle qui la conduisait (voir*

A MARSEILLE

Mme Veil : mon adversaire sera le parti communiste qui refuse les institutions de la C.E.E.

Marseille. — Mme Simone Veil, ministre de la santé et tête de liste de l'Union pour la France en Europe, soutenue par l'U.D.F., a choisi Marseille pour inaugurer, le 25 avril, la série de manifestations publiques qui auront pour cadre les grandes villes françaises au *cours de la campagne qu'elle mène* en vue des élections européennes du 10 juin prochain.

Accompagnée de MM. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., et Jacques Dominati, secrétaire d'Etat chargé des rapatriés, le ministre de la santé a précisé le sens qu'elle entend donner à *une campagne « d'explication et d'information »* devant quelques mille cinq cents personnes venues l'entendre au Palais des congrès.

De notre correspondant

Avant la *réunion publique*, Mme Veil a tenu une conférence de presse au cours de laquelle, précisant d'avance qu'elle refuserait de répondre à certaines ques*tions*, elle a *indiqué* qu'elle entendait *« s'abstenir de toute polémique »*.

Ces élections ne sont, pour Mme Veil, *« ni les élections présidentielles ni un référendum. On ne peut donc pas*, dit-elle, *sauf à pervertir le sens de nos institutions, remettre en cause la légitimité du président de la République. »*

Faut-il prévoir un futur élargissement de l'Assemblée européenne, *lui a-t-on* demandé. *« Non,* a-t-elle répondu. *Dans un premier temps, il faudra surtout prévoir que le pouvoir institutionnel dont elle s'est dotée soit réellement exercé, ce qui n'est pas le cas jusqu'ici. »*

Enfin, à la question quel sera votre adversaire durant la campagne, Mme Veil a clairement répondu : *« C'est le parti communiste, car c'est un parti qui refuse les institutions européennes et n'a jamais adhéré au contenu du traité de Rome. »*

Le ministre de la santé a encore déclaré, au micro de Radio-Monte-Carlo cette *fois* : *« Je ne peux m'empêcher d'être convaincue qu'on ne dirait pas la « liste Barre » si c'était M. Lecanuet, M. Faure ou M. Poniatowski qui devaient la conduire. Et je me demande vraiment si, de la part des gens qui prononcent ces propos, il n'y a pas une certaine forme, consciente ou inconsciente, de misogynie. En réalité, ma liste, c'est moi qui la mènerai, c'est moi qui part en province, c'est moi qui mène la politique de cette liste, et je peux vous dire que j'ai bien l'intention de la conduire moi-même, que je ne laisserai personne d'autre la conduire. »*

Au meeting de la soirée, MM. Jean Lecanuet et Francis Combe, président national des chambres de métiers, qui figurent sur la liste de Mme Veil, ont pris la parole avant *cette dernière*.

« La querelle de la supranationalité, pourquoi la ranimer ? a-t-elle demandé. *Pourquoi l'agiter comme un épouvantail, alors que l'Europe, celle des réalités, est née en 1957 avec le traité de Rome ? »*

Mme Veil rejette *« les vieilles recettes, les vieilles chimères, ainsi que le socialisme archaïque dont les socialistes français sont les seuls tenants en Europe et qui risque de rendre délicate leur cohabitation future avec les travaillistes de M. Callaghan et les sociaux-démocrates de M. Schmidt »*. Elle juge aussi qu'il serait dangereux de s'en tenir à *« un patriotisme suicidaire qui nous ferait nous replier sur nous-mêmes »*.

Le ministre de la santé a proposé un plan de défense et de *développement* de l'emploi qui prévoit : l'aménagement progressif du temps de travail, la conclusion de nouveaux accords douaniers avec les pays tiers et le lancement d'un plan de 500 milliards de francs destinés à financer des investissements productifs en Europe et dans le tiers-monde. Ce plan recommande la définition d'une politique commune des approvisionnements et des prix, ainsi que de la recherche, de la lutte pour la défense de l'environnement.

« Nous sommes loin, a conclu Mme Veil, *des faux problèmes qu'entretiennent les professionnels de la confusion. Les élections européennes ne sont pas une bataille où chacun règle ses comptes personnels par Europe interposée ni une bataille juridique où s'opposeraient supranationalité et Europe des nations... Prenons-y notre place. Ce n'est pas l'Europe de demain qui fera la France, mais la France de demain ne se fera pas sans l'Europe. »*

JEAN CONTRUCCI.

Les jeunes giscardiens feront une campagne contre l'« ultranationalisme »

Le mouvement des jeunes giscardiens Autrement a présenté mercredi 25 avril, au cours d'une conférence de presse, la campagne qu'il entreprend en vue du scrutin européen.

Constatant que « les jeunes générations ne connaissent de l'Europe que *« les marathons de Bruxelles et le débat politicien »* autour de la composition des listes de candidats, les jeunes giscardiens souhaitent donner un caractère *« concret et original »* à leur campagne, d'une part en éditant des affiches utilisant un personnage de bande dessinée, d'autre part en suscitant l'élaboration de *« cahiers de jeunes pour l'Europe »*. Les idées contenues dans ces cahiers doivent être soumises au premier ministre au cours d'un *« meeting-débat »*, le 2 juin prochain, à Paris.

Le mouvement des jeunes giscardiens a également décidé de constituer un « comité national de soutien des jeunes pour l'Europe » et d'axer sa campagne sur des thèmes destinés à dénoncer l'« ultranationalisme ». Un appel a été publié dans lequel on lit notamment : *« Vivre dans une France « recroquevillée sur elle-même dans la xénophobie » ou construire l'Europe est l'un de ces choix. C'est de lui que dépend notre avenir et celui de nos enfants. Avec ses 250 millions d'habitants, son potentiel technologique de pointe et son équipement industriel développé, l'Europe est une véritable force parfaitement capable de se faire entendre par les deux superpuissances. Parfaitement capable aussi d'aider les nations déshéritées à prendre leur juste place dans la communauté internationale. (...)*

AU SÉNAT

Réglementation des contrats d'assurance

Le Sénat a adopté mercredi 25 avril, en première lecture avant l'Assemblée nationale, le projet de loi relatif *« aux contrats d'assurance et aux opérations de capitalisation »*. Ce texte, modifié par les sénateurs, sur initiative, essentiellement, du rapporteur de leur commission des lois, M. JEAN GEOFFROY (P.S., Vaucluse), tend, d'une part, à favoriser le développement des assurances de personnes, d'autre part, à renfor*cer la protection* et l'information des assurés. Ses dispositions, très diverses, a indiqué le rapporteur, n'ont pas de véritables liens entre elles. Pour les opérations de capitalisation, le profit rend obligatoire la participation du porteur du titre aux bénéfices des *entreprises de capitalisation*. En ce qui concerne la protection des consommateurs (assurés), il reprend les termes d'un protocole d'accord conclu le 24 février 1977 *entre les organisations de* consommateurs, l'Institut national de la consommation et la Fédération française des sociétés d'assurances : l'article 20 du projet de loi accorde au consommateur le droit de renoncer à l'assurance pendant un délai de [illegible] à compter de la signature de la proposition.

L'assureur devra restituer la somme versée dans un délai de soixante jours à compter de la signature de la proposition :

● sous déduction du douzième de la prime annuelle, si le décès est garanti pendant le délai de renonciation ;

● intégralement, s'il n'est pas garanti de versement de sommes en cas de décès.

Les amendements adoptés, en accord avec M. René Monory, ministre de l'économie, tendent à clarifier la *rédaction du* texte initial, et à mieux garantir les droits de l'assuré, notamment de l'assuré défaillant de bonne foi.

L'article 1er du projet, qui *consacre, sur le plan législatif*, la formule de l'assurance à capital variable et ouvre une brèche importante dans le *principe* de la prohibition des clauses d'indexation, a été modifié sur initiative du rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, *M* PIERRE CECCALDI-PAVARD (Union centr., Essonne).

Le texte gouvernemental prévoyait que les sommes assurées pourraient être exprimées soit en francs *nominaux*, soit *en actions* de SICAV, en valeurs mobilières ou en titres d'épargne. Le Sénat, sur proposition de M. Ceccaldi-Pavard, a introduit comme référence la notion *d'unité de compte* et a substitué à l'expression, jugée « *floue* », de *titre d'épargne*, celle *d'actifs*.

A l'article 20, relatif à la protection des consommateurs, le Sénat a fait courir le délai de renonciation à l'assurance non pas à compter du versement, mais à compter de la signature.

Il a repoussé, en revanche, un article additionnel de la commission des lois, qui tendait à accorder au consommateur sollicité à son domicile un délai supplémentaire de réflexion de sept jours.

A. G.

L'U.D.F. : une perversion du suffrage universel.

L'éditorial de *U.D.F. 1*, bulletin quotidien du mouvement, daté du 26 avril, indique, à propos des déclarations faites par M. Chirac à Limoges :

« Vouloir transformer l'élection des représentants français à l'Assemblée européenne en un référendum plébiscite sur la fonction présidentielle est inadmissible. (...) Quelle tristesse de voir aujourd'hui un ancien premier ministre se draper de l'uniforme du général de Gaulle pour tenir des propos qui aboutissent à pervertir le suffrage universel. M. Jacques Chirac est-il conscient qu'il attaque ainsi l'héritage de celui dont il se réclame en même temps que l'esprit des institutions de la République ? Est-il conscient qu'il risque de conduire le pays à l'aventure ? Est-il conscient que son action (et la composition de sa liste en est un signe supplémentaire) ressemble de moins en moins à du gaullisme et de plus en plus à une resurgence de la tradition bonapartiste la moins respectable ? »

POUR LE SCRUTIN DU 10 JUIN

laisse une place libre au centre gauche

(ci-dessous). M. Mitterrand avait parlé de liste « Barre-Veil » et le R.P.R. souligne volontiers, pour le dénoncer, le rôle du premier ministre dans la campagne de la liste giscardienne. *Il est vrai que M. Barre, outre l'appui* qu'il apporte à la liste soutenue par l'U.D.F., a pu donner l'impression de *la parrainer. C'est, du moins,* celle qu'a eue M. Michel Jobert, qui, en l'occurrence, semble pencher du côté de *M.* Chirac.

Mme Veil s'interdit de polémiquer avec le R.P.R., mais s'étonne que l'on mette en cause les institutions de la Vᵉ République et la légitimité du *chef de l'Etat, à propos* de cette consultation. Elle réserve ses coups à son « *seul adversaire* », le parti communiste, parce qu'il refuse les institutions européennes, et égratigne au passage le P.S. et son « *socialisme archaïque* ».

M. Jacques Chirac, qui s'en était déjà expliqué mercredi à France-Inter, *est revenu* jeudi matin à Europe 1 sur les raisons qui l'ont conduit à parler de la légitimité du président *de la République. Elle risque,* selon lui, d'être mise en cause si M. Giscard d'Estaing engage son autorité dans le soutien d'une des deux listes de la majorité, et si celle-ci n'obtient pas, comme c'est pensable, la majo*rité absolue des suffrages.* Aussi demande-t-il au chef de l'Etat de ne pas prendre parti. Il *risque* d'être déçu, car, si au cours du discours sur l'Europe qu'il doit prononcer le 15 *mai* en Alsace M. Giscard d'Estaing n'invite pas expressément *les électeurs à voter pour* la liste de Mme Veil, il y a tout lieu de penser qu'il *définira* les *facteurs* du « *bon choix* » dans des termes tels qu'ils colleront mieux aux thèmes défendus par l'Union pour la France *en Europe qu'à ceux de la Défense* des intérêts de la France en Europe. Comment pourrait-il en être autrement ? M. Giscard d'Estaing n'a pas à choisir la liste de l'U.D.F. parce que c'est inutile puisque l'U.D.F. a choisi, comme le souligne M. Barre, le giscardisme.

M. Chirac *ne* veut pas apparaître plus opposant qu'il ne l'est : cela risquerait de lui aliéner une *partie* de son électorat, peu disposée à *cautionner* un *changement* de ma*jorité au profit de la gauche.* Le président du R.P.R. assure qu'il n'a *pas l'intention* de rompre, après les élections européennes, la trêve parlementaire avec le gouvernement. En d'autres termes, il n'y a pas de *motion de censure en vue, car, dit* M. Chirac, « *Il ne faut pas compter sur moi pour faire le jeu de M. Mitterrand et de M. Marchais* ». Dans ces conditions, le prochain rendez-vous ne devrait avoir lieu qu'en 1981.

ANDRÉ LAURENS.

M. Barre regrette « une dramatisation qui n'est pas de bon aloi »

M. Raymond Barre, qui était jeudi matin 26 avril l'invité du « *Petit déjeuner politique* » de France-Inter, a réaffirmé qu'il n'avait pas l'intention, au cours de la campagne électorale, de se livrer « à une quelconque polémique ».

Interrogé sur les propos qu'avait tenus M. Jacques Chirac mardi soir à Limoges, le premier ministre a déclaré : « *Dans une campagne électorale, on entend dire beaucoup de choses et, si je devais répondre à tous les propos d'estrade, de tréteau ou de préau d'école, il est certain que j'y passerais tout mon temps.* »

Après avoir souligné qu'il avait expliqué « *longuement* » et « *très clairement* » sa position dans son interview publiée dans *le Monde* du 25 avril, M. Barre a notamment ajouté : « *Cette élection, prévue de longue date, qui n'a suscité jusqu'ici aucune tempête, n'aura aucune incidence sur le fonctionnement des pouvoirs publics en France. Or les uns disent : c'est une affaire de politique intérieure ; les autres disent : c'est une affaire de politique étrangère ; d'autres disent : la légitimité des institutions est mise en question. Tout cela relève d'une interprétation excessive ou, dans certains cas, d'une dramatisation qui n'est pas de bon aloi. Les Français sont consultés sur l'élection de quatre-vingt-un représentants de la France. Cela n'aura aucune incidence sur les institutions, puisque le président de la République a été élu pour sept ans, le gouvernement a été nommé par le président de la République, le gouvernement est soutenu par une majorité parlementaire, et que le destin du gouvernement dépend soit d'une décision du président de la République qui change de premier ministre, soit d'une motion de censure votée par l'Assemblée nationale. Donc ne disons pas que ces élections en elles-mêmes posent un problème ou de légitimité ou d'institutions et revenons-en à la pratique institutionnelle de la Vᵉ République.* »

A propos de son soutien à la liste conduite par Mme Veil, le premier ministre a déclaré : « *Je n'ai qu'un désir, celui de ne prendre parti que pour la majorité, puisque je suis soutenu par la majorité. Encore faudrait-il qu'en lisant les déclarations de ceux qui dirigent certaine liste d'une formation de la majorité, je ne constate point que le gouvernement est considéré comme celui qui travaille à l'inféodation du pays et à la décadence nationale.* »

M. JOBERT : M. Giscard d'Estaing s'est trompé.

(De notre correspondant.)

Lille. — M. Michel Jobert a évoqué l'élection européenne, mercredi 24 avril à Lille, où il a participé à un dîner-débat. « *Il est de plus en plus évident,* a-t-il dit, *que le vrai chef de file de la liste U.D.F. est M. Raymond Barre et non point Mme Simone Veil. Comment alors éviter que les Français se prononcent sur la politique européenne de M. Barre sans se prononcer aussi sur sa politique économique ? Nous allons voter en pleine confusion... Pourquoi cette élection ? Pour appliquer le traité de Rome ? Mais il avait été signé dans la perspective de la supra-nationalité, que plus personne n'ose défendre ouvertement aujourd'hui. Alors ? Il fallait renégocier ce traité...* » Le président du Mouvement des démocrates a poursuivi : « *A la vérité, M Giscard d'Estaing a lancé cette opération pour occuper le terrain. Il a cru qu'il s'agissait d'une opération facile et, en cela, il s'est trompé comme son prédécesseur. Et M. Chirac se charge de rappeler à M. Giscard d'Estaing que, dans cette affaire, la fonction présidentielle est aussi en cause...* »

M. Chirac : le chef de l'État court le risque d'un démenti de l'opinion publique

M. Jacques Chirac, interrogé par Yvan Levai jeudi matin *26 avril à Europe 1, a répété que* si « *le chef de l'Etat s'engageait pour soutenir une liste, il courrait le risque de se trouver le 11 juin au matin avec un démenti de l'opinion publique et un défaut d'adhésion populaire. Il ne s'agit en rien d'un référendum* ».

Il a ajouté : « *Nous sommes en régime de démocratie parlementaire, et il s'agit de savoir si on joue le jeu de cette démocratie ou si l'ambition consiste à faire taire ceux qui ne s'alignent pas strictement sur les positions du gouvernement. Nous avons avec le gouvernement un certain nombre de divergences de vues qui sont importantes. Nous ne pouvons pas aujourd'hui ne pas constater que les thèmes sur lesquels nous avons été élus en 1978 n'ont été suivis d'aucun effet par un gouvernement auquel en fait nous ne participons pas. Sur l'Europe nous avons avec la liste U.D.F. que soutient M. Barre des divergences de vues qui sont profondes. L'Europe, pour nous, doit être organisée dans des conditions qui soient conformes à la défense prioritaire des intérêts de la France, alors que l'U.D.F. considère que l'objectif essentiel est de réaliser l'Europe et que la France doit accepter des compromis ou des sacrifices pour la réalisation de cet objectif. Ce sont deux démarches de pensée totalement différentes. D'autre part, nous avons avec la politique économique et sociale des divergences importantes et qui résident essentiellement dans l'importance que nous attachons à la lutte contre le chômage. Tandis que la politique du gouvernement constate que le chômage est un élément qui résulte d'autres déséquilibres et que l'on est bien obligé de supporter. Là encore deux états d'esprit et deux comportements différents.*

» *A partir de là, il y a deux positions possibles : la première consiste à refuser toute espèce d'accord et de soutien au gouvernement et risquer d'ouvrir une crise politique, ce que j'appelle la politique du pire. Il y a une deuxième position qui consiste, à l'intérieur de la majorité parlementaire, à faire le maximum pour réorienter la politique tant sur le plan européen qu'économique et social, conformément aux engagements que nous avons pris devant le corps électoral. C'est celle que nous pratiquons, et c'est pourquoi nous souhaitons avoir le maximum de voix le 10 juin pour pouvoir peser davantage sur la réorientation de cette politique.* »

En conclusion, M. Chirac a déclaré : « *Il ne faut pas se situer dans une position extrémiste. Renverser le gouvernement serait pour nous aujourd'hui la pire des politiques. Naturellement je dis aujourd'hui, car les choses peuvent évoluer de façon telle que nous soyons conduits à réviser notre jugement. Tel n'est pas le cas actuellement. Nous n'entendons pas accorder à la gauche une chance que les Français lui ont refusée en mars 1978.* »

M. DEBRÉ : les bons Européens, c'est nous.

(De notre correspondant.)

Melun. — M. Michel Debré a pris la parole mercredi 25 avril au Centre culturel de Melun, en présence notamment de M. Marc Jacquet, président du groupe sénatorial R.P.R., maire de Melun, et de M. Didier Julia, député R.P.R. de Fontainebleau. Il a déclaré notamment : « *Quand on a renoncé à nous traiter de nationalistes, d'anti-Allemands, de pro-Russes, de passéistes, on résume toute la propagande à notre encontre par un mot, « ce sont des anti-Européens ». Voilà qui me donne à réfléchir. Le vocabulaire que j'emploie, que je n'ai cessé d'employer : organisation de l'Europe sans supranationalité, affirmation d'une Europe par coopération des gouvernements, c'est désormais le vocabulaire des autres. Vous cherchez en vain le supranational, on ne trouve plus, au moins en paroles, des partisans des transferts de souveraineté, chacun se récrie à l'idée que l'assemblée pourrait déborder du domaine limité de ses compétences ; puisque le langage est le même, pourquoi nous traiter d'anti-Européens ?* »

M. Michel Debré a poursuivi : « *Par ailleurs, je regarde les réalisations et notamment les principales d'entre elles. La politique agricole commune ? c'est le premier gouvernement du général de Gaulle, celui que je présidais, qui l'a obtenue. Le conseil des chefs d'Etat et de gouvernement ? C'est l'orientation que le général de Gaulle a voulu donner à la concertation entre Etats. Enfin, je regarde nos actuelles propositions : développement industriel et lutte contre le chômage, énergie, espace, famille... qui veut des actions communes dans le sens de nos intérêts communs en laissant de côté les chimères, sinon nous, toujours nous ?* », M. Michel Debré a conclu : « *Je le dis simplement comme je l'ai toujours dit : les bons Européens, c'est nous.* »

EN BREF...

● *M. Raymond Barre* doit recevoir à déjeuner, le mercredi 2 mai, à l'hôtel Matignon, en présence de M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, MM. Maurice Couve de Murville (R.P.R.), président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, et Jean Foyer (R.P.R.), président de la Commission des lois avec lesquels il s'entretiendra de la proposition de loi, déposée par ce dernier, visant à la création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes.

● *M. Pierre Pflimlin*, maire de Strasbourg qui figure en septième position sur la liste de Mme Veil, a déclaré mercredi 25 avril au cours d'un déjeuner de presse, qu'un fort pourcentage d'abstentions au scrutin du 10 juin serait « *un coup extrêmement dur* » pour l'Europe. Il a lancé un appel à l'opinion publique pour l'inviter à participer à la construction de « *cette communauté de destin qu'est l'Europe* ».

● *M. Jean-Christian Barbé*, président du Centre d'information civique, a déclaré au sujet du scrutin du 10 juin : « *Il ne s'agit pas, comme le donnent à penser les déviations sciemment entretenues par nombre de responsables ou de commentateurs politiques, d'un troisième tour des élections législatives, d'un avant-premier tour des présidentielles, d'un référendum ou encore d'un sondage grandeur nature. Il s'agit pour la France d'être représentée à l'Assemblée européenne et il ne s'agit que de cela — qui n'est nullement négligeable car la crédibilité de nos représentants sera d'autant plus grande que la participation au vote sera plus importante.* »

● *Le parti communiste* organisera, le 22 mai à Paris et dans la région parisienne, dans la perspective des élections européennes, des rencontres entre ouvriers et paysans, dont deux mille sont attendus dans la capitale.

MM. Paul Laurent, secrétaire du comité central, et André Lajoinie, membre du bureau politique du parti, ont précisé, mercredi 25 avril, devant la presse, que ces rencontres, qui s'achèveront par une manifestation au pied de la tour Montparnasse, ont pour objectif « *de souligner les graves dangers de l'intégration européenne pour les ouvriers et les paysans français, ainsi que les convergences de vues et d'intérêts de tous dans la perspective des élections européennes du 10 juin* ».

● *M. Jean-Philippe Lecat*, ministre de la culture et de la communication, répondant mercredi 25 avril à une question d'actualité de M. Nungesser (R.P.R. Val-de-Marne), a indiqué que dans les prochains jours un « *cadre juridique sera mis sur pied en accord avec la famille du général de Gaulle* », concernant « *la présentation de certains souvenirs matériels de la vie et de l'œuvre du général de Gaulle* ».







POLITIQUE

L'EUROPE POUR CHAQUE FRANÇAIS

(Suite de la première page.)

"L'informatique, laissée à elle-même, est l'instrument, par excellence, d'un centralisme de type autoritaire, militaire. Mais la volonté de l'Europe peut en faire, au contraire, l'outil qui donnera enfin sa réalité à la responsabilité décentralisée, puis individuelle.

Ainsi des choix énergétiques, et de *l'option nucléaire*.

Jamais encore, ici, ces choix, ces options, n'ont été autorisés au débat public, au grand jour, comme ils le sont chez nos partenaires européens. Or il s'agit bien, au-delà même des risques, d'un type d'organisation sociale. Seule l'information totale, suivie d'une consultation populaire, rendra *la décision aux citoyens*, évitant blocages et affrontements.

Ainsi, pas à pas, les Français européens peuvent prendre la *maîtrise de leur destin*, au *lieu* de perpétuer leur sujétion à la bureaucratie centralisée.

4. Responsabilité et pouvoir des *citoyens*.

La *participation* réelle des citoyens aux grandes décisions d'avenir, dans le cadre européen, doit, parallèlement, devenir la règle pour l'aménagement, sur *place, de la vie quotidienne*.

Des assemblées régionales élues, décentralisant à leur tour vers les pouvoirs locaux (avec droit de référendum) ; la participation à l'information et à la décision dans les entreprises — telles sont les voies déjà ouvertes dans les *pays les plus avancés, et* les plus socialement cohérents, de l'Europe. C'est donc l'occasion de les ouvrir, enfin, aux Français.

La raison d'être du vote du *10 juin*, qui doit *transformer un marché commun en Europe*, est bien de mettre la capacité de ce *continent au service des hommes*.

Pour cette tâche, qui peut être vitale, a-t-on le droit d'abandonner les Françaises et les Français qui en pressentent la novation et la portée aux tactiques ordinaires qui déjà écartent et risquent de ruiner le vrai et grand *débat* ?

J.-J. SERVAN-SCHREIBER.

— Libres opinions —

LA POLITIQUE BLOQUÉE

par ERIC HINTERMAN (*)

LES Français ont des raisons d'être déçus. Ils ont saisi l'occasion des élections cantonales, deux *dimanches de suite en mars, pour voter en faveur du changement*.

Ils *n'ont été* entendus ni d'un côté ni de l'autre. D'une part, la majorité se replie sur elle-même au lieu de s'ouvrir à gauche et la rentrée parlementaire d'avril *s'est faite sans l'annonce de la moindre réforme* d'envergure. D'autre part, le congrès socialiste de Metz a confirmé la stratégie unitaire, décidée à Epinay en 1971, comme si rien ne s'était passé depuis *huit ans, alors que le parti communiste a fait* échouer la gauche en 1978 et qu'il affirme constamment son hostilité à la venue au pouvoir d'un parti socialiste électoralement plus fort que *lui*.

A droite, les états-majors des partis sont comme ligués pour empêcher le président de la République de mettre à exécution la politique du changement *qu'il avait préconisée dès son élection avec* une évidente bonne volonté. Ils font ainsi allégrement le jeu de l'union de la gauche, dont ils passent leur temps à dénoncer le *danger. Ils s'emploient si bien à rendre* impossible *toute ouverture* vers les socialistes, que les responsables du P.S. ont beau jeu de faire croire qu'il n'y a pas de stratégie de rechange à l'alliance avec le parti communiste.

Les mêmes hommes situés au centre, qui dans les années 60 avaient refusé que le mot « socialiste » figurât dans l'intitulé de *la « grande fédération »*, persistent, insidieusement dans le *même* refus aujourd'hui : ils empêchent l'U.D.F. de s'ouvrir à gauche. La composition de la liste européenne permet d'en juger.

Du côté des socialistes, aucune évolution ne se dessine réellement. Le congrès de Metz s'est résumé à un « combat des chefs » pour s'assurer la maîtrise du parti. *Ici et là, des idées nouvelles ont bien été lancées, mais* elles n'ont dans l'immédiat guère de chances d'aboutir.

La principale formation socialiste française va continuer à se *réclamer d'une stratégie marxiste plus que centenaire de « rupture »* avec la société.

L'occasion était pourtant belle pour le socialisme français de faire enfin, vingt *ans après le S.P.D., sa révolution social-démocrate*. Le recherche d'une alliance avec le parti communiste, sous une forme ou une autre, est devenue moins nécessaire, maintenant que *les élections législatives sont passées : les européennes ont lieu à* la proportionnelle ; quant aux présidentielles de 1981, une candidature unique de la gauche est exclue.

Les socialistes ne peuvent compter que sur eux-mêmes. L'audience du socialisme démocratique s'élargira à condition qu'il s'éloigne d'une conception étatique dépassée datant de la révolution *industrielle pour s'adapter à l'ère scientifique qui s'ouvre devant nous.*

Il faut sortir la vie politique française du blocage que lui imposent quelques états-majors. A cet égard, les médias ont un rôle important à jouer. *Il est malsain pour la démocratie que les discussions à la télévision et à la radio se passent toujours entre les mêmes hommes et les mêmes partis, qui sans arrêt ressassent les mêmes propos. Ouvrons et élargissons le débat politique !*

(*) Secrétaire général du parti socialiste démocrate.

مكبّر من الأصل

POLITIQUE

Les intellectuels, le pouvoir et la société

II. — Les deux Rubicon

Dans un premier article, Philippe Nemo, normalien, auteur de « l'Homme structurel » et de « Job ou l'Excès du mal », s'est interrogé sur le rôle des intellectuels dans la société d'aujourd'hui. Il a constaté qu'il y avait « des penseurs, pas de pensée » (« le Monde » du 26 avril).

par PHILIPPE NEMO

Comment interpréter et surmonter la marginalisation de la culture classique ? Comment faire prendre *souche*, *substance* et *pro*fondeur à la culture nouvelle qui apparaît ? On pourrait très bien résoudre les deux problèmes au prix de la critique de certains préjugés.

Et d'abord, puisque j'ai pris cet exemple, je m'interrogerai sur l'agrégé de lettres. Qui était-il, et comment pouvait-il exercer sa fonction « macro-régulatrice » ?

Il était le dernier en date des « clercs du livre ». Qu'est-ce qu'un clerc du livre ? On l'a vu sur l'exemple de mon ami jésuite, clerc du livre de l'époque *précédente*.

Interprète autorisé d'un livre sacré, la Bible, et de la bibliothèque immense de ses commentaires, le prêtre avait seul, par formation et spécialisation, le *savoir nécessaire pour retraduire* dans le langage du temps présent une collection de paroles tout à la fois obscures et intangibles, perçues comme absolument vraies et normatives par la plus grande partie du corps social.

C'est grâce à ce lien, organisé avec une mémoire collective remontant à ce qui paraissait alors la nuit des temps, que le discours du prêtre, ou *plutôt* l'étagement des discours cléricaux, de la théologie fondamentale à la pastorale, pouvait diffuser dans les sociétés chrétiennes une culture profonde, intégrée.

Le même appareil se retrouve dans toutes les sociétés ayant connu *un état d'équilibre durable*. D'abord, dans les autres *civilisations* du livre, où l'on trouve rabbins, ulemas — et les aujourd'hui célèbres mollahs du chiisme iranien. Mais aussi dans les *sociétés* archaïques, de tradition *orale*, où le « clerc » est *le shaman*, *ou* le conteur de village, racontant et *expliquant les mythes*.

Je dirai donc que l'agrégé de lettres, tout laïque qu'il *fût*, *était*, hier encore, le détenteur de la même *indispensable* fonction interprétative, « herméneutique ». Simplement, son livre sacré n'était pas la Bible, mais l'ensemble de ces grands livres que l'humanisme occidental *moderne* appelle les « classiques », grands *écrivains*, grands philosophes, et, derrière eux, les auteurs — effectivement sacralisés — de l'Antiquité gréco-romaine. Le système de l'école de Jules Ferry organisait, il y a dix ans encore, *le commentaire* perpétuel de ces textes, *ainsi que* la diffusion des valeurs dont ils étaient porteurs, à travers tout un étagement de relais : universités, lycées, institutions culturelles, notables lettrés.

Qu'est-il donc arrivé à nos clercs du livre et au type de culture qu'ils reproduisaient ? Ils ont subi, dans la société moderne des télécommunications et de *l'audiovisuel*, le sort du livre lui-même, *aujourd'hui partout* en recul quant à la fonction s'il prolifère quant à la quantité.

La librairie moderne, haut lieu du loisir plus que *de l'étude*, encombrée de produits incroyablement disparates, est de plus en plus une annexe du système presse-audio-visuel. On écrivait, il y a peu de temps encore, des articles modestes pour célébrer la parution d'un livre ; on écrit aujourd'hui des livres pour s'ins*crire dans* un *courant* d'opinion créé par les *mass media*.

Les adversaires réconciliés

Je soutiendrai donc ce paradoxe, qui risque de choquer mais qui doit être médité : il y a plus de points communs, malgré les apparences, entre le prêtre ou le mollah et l'agrégé de lettres, en *tant que clercs du livre*, *qu'entre* l'agrégé et le spécialiste des formes modernes de la communication.

Le prêtre et l'agrégé se sont fait, au dix-neuvième siècle, une guerre qu'ils croyaient mortelle ; mais les voilà aujourd'hui réconciliés dans une même marginalisation apparemment irréversible par rapport aux formes modernes de l'influence culturelle.

En Iran, l'opposition des deux sociétés, l'une réglée par les clercs coraniques, l'autre par les hommes *de la technologie occidentale*, est sanglante. Mais nous aurions tort d'ironiser sur les malheurs du traditionalisme iranien. Nous devons plutôt en tirer l'entière leçon. Car la césure qui sépare, chez nous, les clercs du livre et les techno*crates* est du *même* type. Pour être moins violente, parce que l'*évolution a été ici autochtone* et progressive, alors qu'elle fut là-bas soudaine et importée de l'étranger, elle n'en est pas moins irrémissible.

C'est la révolte nostalgique, mais noble et mâle, d'une société cultivée, « macro-régulée », équilibrée, amoureuse de ses valeurs et de ses beautés, contre une société nouvelle qui court trop visiblement à l'aventure. Mollahs d'Iran et Européens cultivés, même combat !

Ainsi deux mondes incompatibles cohabitent provisoirement. Comment éviter que le plus récent *ne balaye définitivement* l'autre ? Comment empêcher que soit engloutie à jamais la cathédrale de la culture du livre, avec les complexités et les grâces infinies de son architecture ?

Si je pose la question, ce n'est évidemment pas qu'à mes yeux cette culture littéraire doive être conservée « *pour elle-même* ». Je crois, conformément à mes *hypothèses de départ*, que, sans une « cathédrale » culturelle, le monde technologique moderne *ne sera plus macro-régulé*. Il se déréglera. Il courra à la catastrophe — au sens même de la théorie mathématique de ce nom. *Et cela commence* (*du moins* est-ce ainsi que j'interprète les malheurs du temps : la désespérance, la désagrégation des civismes, l'accoutumance à la barbarie, toutes dérives que ne parvient pas à contrer le rafis*tolage de valeurs surannées* ; valeurs qui connaissent à bon droit parfois une seconde jeunesse, comme les droits de l'homme, mais qui sont le plus souvent la bonne aubaine de tous les conservatismes).

La culture déconnectée

Que devrait être une culture *qui ne soit ni détournée du pré*sent ni oublieuse du passé ? Qui ne reprenne pas tels quels les dogmes des religions ou de l'humanisme bourgeois, aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, générateurs de divisions et d'incompréhensions, mais recueille ce que la majorité des contemporains reconnaît comme notre trésor culturel commun, un « texte sacré » aux nouveaux contours ?

Il est impossible d'en préjuger, d'autant que les lignes directrices en seront tracées en fait par les poètes et les prophètes dont je *parlais* en commençant et *non* pas par les clercs, voués au travail du commentaire et de l'explicitation. Du moins faut-il mettre en évidence deux aspects de la « déconnection » de la culture des clercs du livre, qui en toute *hypothèse devront être surmontés*.

1) Elle est d'abord déconnectée du monde moderne en tant qu'univers de la science et de la technologie. Elle est archaï*sante*.

Elle l'est par le support de son langage et les réseaux de son influence. Mais elle l'est aussi par ses archétypes et ses modèles. Un enfant français peut encore passer quinze années à l'école classique sans y étudier — ou si peu — *les réalités économiques*, dont pourtant il entend parler par ailleurs tous les jours.

Ce n'est pas qu'on puisse rêver, *comme certains*, d'introduire directement et massivement dans les écoles une information brute sur ces réalités. Car une telle information, à la vérité, ne serait qu'une propagande. C'est seulement du jour où les principes de l'art, de la morale et de la vie de l'esprit auront été reformulés en relation directe avec les modes de vie et les problèmes modernes que la société technologique, ayant *enfin une culture* entière, pourra songer à avoir une *éducation*. *Cette éducation ne pourra être* suffisamment *nourrie* que par des œuvres et des doctrines encore à produire, tout à la *fois construites*, autant que le fut la théologie, et *hybrides*, *inspirées autant* par les valeurs anciennes que par une vue équitable des modes de production modernes — lesquels sont ni plus ni moins diaboliques en eux-mêmes que la cueillette, la chasse, l'artisanat ou *l'agriculture*.

2) D'autre part, la culture littéraire est déconnectée du monde moderne en tant que monde internationalisé ; culture occidentale, elle est d'ores et déjà, en fait, régionale (pour ne pas parler des cloisonnements à l'intérieur même de l'Europe).

Elaborée en un temps où l'Occident vivait sur lui-même, elle *souffre et meurt de la croissance* exponentielle, à l'époque contemporaine, des communications internationales. La crise de la fin du XX[e] siècle est due en grande partie à la destruction réciproque des valeurs dans la grande rencontre des civilisations du monde.

Là encore, une hybridation des cultures *mises en contact* est inéluctable ; mais elle résultera de la confrontation de ce qu'il y a de plus élaboré dans chaque culture, et non pas des dénominateurs communs les plus généraux et les plus pauvres, qui permettent *tout* juste, en fait de dialogue, de tenir d'incertaines *conférences internationales*, et d'installer partout les mêmes Hilton... Pour que les peuples, dorénavant condamnés à vivre ensemble sur une planète rétrécie, s'entendent profondément sur des règles de vie et des finalités com*munes, il ne faudra rien de moins* que de longues études de philosophie comparée. J'entends par là ce que Henry Corbin avait tenté, après Louis Massignon, pour rapprocher le judaïsme, le christianisme et l'islam, en les comparant non pas *sociologiquement* par leurs cultes et autres pratiques, mais par leur aspect le plus intérieur, le plus *construit*, leurs philosophies — je ne parle pas de leurs *mystiques*, car nous sor*tirions là à l'évidence* de la sphère des régulations.

On comprend que s'engager dans ces deux directions de travail implique, pour nos intellectuels formés dans le giron d'une Université française trop centralisée et trop *longtemps* protégée des influences et des contraintes extérieures, des révisions et des conversions difficiles. Ce sont pourtant les deux Rubicon qu'ils doivent aujourd'hui franchir : s'ils s'y refusent, par manque d'imagination *spéculative*, par conservatisme et par peur, c'est à d'autres qu'eux qu'échoira leur empire sur les âmes.

S'ils s'y résolvent, au contraire, s'ils inventent les modalités adéquates de cette *transformation*, s'ils prennent les devants et ne *laissent pas les technocrates*, si bien intentionnés qu'ils soient, décider de tout en matière culturelle, alors la mémoire de la culture ancienne, avec ses exigences et ses trésors, pourra rentrer par la grande porte dans le monde moderne. *Mais cela impli*que aussi de la part des clercs, sans doute, qu'ils lèvent certaines préventions politiques qui les ont écartés jusqu'à présent des responsabilités.

Un problème institutionnel

Ce qu'ils devront inventer, en particulier, ce sont les moyens de guérir à terme cette maladie des *idées modernes* ; la *superficialité*, le manque de suivi, la dispersion. Il faut délivrer les créateurs du martyre de la « danse sur trois pieds ». C'est un problème institutionnel.

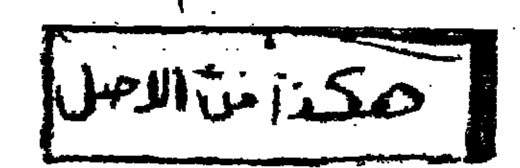
Si j'ai parlé d' « hybridation », c'était précisément pour faire *pièce au simple mélange opéré* au jour le jour par les *mass media* entre idées et informations de toute provenance. Hybrider n'est pas mélanger, ni même seulement dialoguer, échanger, rapprocher. Entre idées nouvelles et idées anciennes, entre la culture occidentale et les cultures *étrangères, il faut créer des* « greffes » institutionnelles afin que soient réunies les conditions de la lente gestation et de la sûre fécondité.

Il faudra dans l'avenir inventer des *institutions* culturelles qui, dans leur formule même, comporteront une dimension internationale et un lien organique avec les réalités de l'économie moderne. Telle est en particulier la piste que doit suivre l'Université française, avant que des institutions vouées à la seule formation de managers ne la devancent et n'achèvent de la marginaliser.

Ainsi seulement formera-t-on des créateurs dignes du passé de l'Occident, dont les grands hom*mes de culture, il faut le croire*, n'eurent pas nos timidités. Ainsi seulement sera-t-on assuré de ne pas reproduire, en matière de discours culturels, indéfiniment la même molécule, le même archaïsme et finalement le même *silence bavard*, là où les hommes de ce temps attendent une parole qui tranche.

Il serait conforme au génie *intellectuel de la France qu'elle* soit la première à résoudre un problème devant lequel tous les pays de la vieille Europe sont demeurés impuissants jusqu'aujourd'hui, pour ne pas parler de l'Amérique, qui semble n'en avoir cure.

FIN



POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 25 avril 1979, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard *d'Estaing. Au terme de ses travaux* le communiqué suivant a été publié :

● LES FOURNISSEURS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Pour répondre au vœu exprimé par le Parlement, et conformément aux décisions du conseil des minis*tres du 28 février 1979, le ministre* de l'économie a présenté un projet de loi qui, modifiant certaines dispositions de la loi du 4 janvier 1978, permet d'étendre au cas des marchés passés avec les collectivités locales, leurs établissements publics, et notamment les hôpitaux, la possibilité pour les petites et moyennes entreprises de céder leurs créances à la Caisse nationale des marchés de l'Etat, suivant une procédure simplifiée, et d'en obtenir des paiements à titre d'avance.

Ce nouveau texte complète donc les mesures qui avaient été prises en 1977 et en 1978 en faveur des petites et moyennes entreprises créancières de l'Etat et des établissements publics nationaux.

● L'AGENCE DE L'ATMOSPHÈRE

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi qui complète la loi du 2 août 1961 en créant une agence de l'atmosphère, établissement public de l'Etat à caractère administratif qui regroupera *des services existants et sera chargée* de veiller à la qualité de l'atmosphère, de développer et de promouvoir des techniques nouvelles de prévention de la pollution atmosphérique et d'informer le public.

Le conseil d'administration de cet établissement sera composé pour moitié de représentants de l'Etat et *pour moitié de représentants des* collectivités locales et des différentes catégories de personnes et de groupements intéressés.

(Lire page 34.)

● LA CIRCULATION DES SUCRES

Le conseil a approuvé un projet de loi qui complète les dispositifs de contrôle du transport de sucre, afin de réprimer plus efficacement l'utilisation irrégulière de ce produit dans la vinification. Ce projet est l'un des éléments de la réforme du régime de l'enrichissement des vins.

● LES TRANSPORTS DANS *LA RÉGION PARISIENNE*

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi modifiant l'organisation des transports parisiens afin d'accroître les responsabilités de la région Ile-de-France dans ce domaine, conformément à la loi du 6 mai 1976.

Ce projet crée un nouveau syndicat des transports parisiens, établissement public doté de l'autonomie financière, qui associera la région, le département de Paris et les autres départements de la région.

Ce syndicat fixera les relations à desservir, désignera les exploitants, définira les conditions générales d'exploitation; il arrêtera les tarifs applicables aux usagers.

Des dispositions transitoires sont prévues en matière financière : jusqu'en 1981, la participation de l'Etat restera fixée au niveau de 1979 ; à partir de 1982, elle sera réduite progressivement d'un trentième par an. Ainsi le régime des transports parisiens se rapprochera de celui des autres grandes agglomérations.

(Lire page 34.)

● LE STATUT DES PARLEMENTAIRES EUROPÉENS

Le premier ministre a présenté les grandes orientations du projet de loi qui *définira la situation personnelle* des représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes en ce qui concerne leur rémunération, leurs prestations sociales et leur régime fiscal. Le principe retenu est *celui du non-cumul des rémunérations.* Le conseil des ministres des Communautés avait, en effet, décidé qu'il appartiendrait à chaque Etat membre de définir les règles applicables à ses représentants.

● L'ESPACE JUDICIAIRE EUROPÉEN

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a rendu compte des travaux de la conférence des ministres de la justice des neuf Etats membres des Communautés européennes qui s'est tenue à Paris le 23 avril sous sa présidence.

Cette conférence a été consacrée à l'examen du projet de convention de coopération en matière pénale, première application du projet français d'espace judiciaire européen dont l'initiative avait été prise par le président de la République en décembre 1977.

Ils ont décidé de prévoir la possibilité d'extrader les auteurs d'infractions fiscales et les auteurs d'infractions économiques et financières graves. Ils ont accepté une clause qui permet de refuser l'extradition non seulement en matière d'infractions politiques, mais également dans le cas où la demande d'extradition motivée par une infraction de droit commun a été présentée aux fins de poursuivre une personne pour des considérations de race, de religion, de nationalité ou d'opinion politique.

En outre, a été adopté un message sur l'état des travaux entre les Neuf pour être adressé au Conseil de l'Europe dans les prochains jours.

Les ministres ont décidé de se réunir à nouveau à l'automne, à Dublin, pour poursuivre l'examen des travaux sur l'espace judiciaire européen.

● LA NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Le ministre du travail et de la participation a présenté une communication sur l'amélioration des procédures de négociations collectives.

Il a rappelé que, à la suite de la lettre adressée le 27 avril 1978 par le premier ministre aux organisations professionnelles et syndicales, un comité avait été créé au sein de la commission supérieure des conventions collectives en vue d'examiner les moyens de favoriser la négociation collective.

Ce comité a établi un bilan de l'application de la loi du 11 février 1950. Il a, en outre, procédé à un examen des propositions présentées par les différentes organisations sur les améliorations susceptibles d'être apportées à ce texte.

Au terme de ces travaux, trois orientations principales peuvent être retenues dans ce domaine :

— Susciter la négociation à tous les niveaux, et, notamment, encourager la conclusion d'accords d'entreprise ;

— Améliorer les procédures d'élaboration des conventions et donner *une plus grande efficacité aux dis*positions conventionnelles elles-mêmes ;

— Reconnaître à la commission supérieure des conventions collectives des responsabilités nouvelles en matière de conciliation et d'interprétation des conventions collectives.

Le gouvernement considère que les améliorations ainsi apportées à la législation sur les négociations collectives permettront de renforcer la politique contractuelle à tous les niveaux et de créer les conditions d'un dialogue social permanent.

Le conseil des ministres a chargé le ministre du travail et de la participation d'élaborer un projet de loi sur ces bases après consultation des organisations représentatives des salariés et d'employeurs.

● LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Le ministre de l'agriculture a présenté une communication sur les modalités de la réforme de l'Institut national de la recherche agronomique.

Cette réforme se fonde sur les orientations proposées par la mission d'étude qui avait été mise en place en 1978 et définies par le conseil des ministres le 10 janvier dernier.

Elle s'inscrit dans la perspective de la loi-cadre d'orientation agricole et des actions menées pour mieux valoriser, au cours des vingt prochaines années, le potentiel de la France dans le domaine de l'agriculture et des industries alimentaires. Un effort très important de recherche est, en effet, indispensable pour assurer le développement technologique et renforcer la com*pétitivité de ces secteurs, en fonc*tion des besoins des consommateurs et des débouchés à l'exportation.

Les perspectives d'avenir de la recherche agronomique sont considérables, notamment grâce aux récents progrès de la biologie cellulaire et de la génétique. Le potentiel de grande qualité dont dispose l'Ins*titut national de la recherche agro*nomique doit être utilisé avec une efficacité accrue. Dans ce but, un ensemble de mesures ont été retenues pour renforcer les structures de cet organisme, améliorer ses méthodes, resserrer ses liens avec les autres secteurs de la recherche et avec les différents utilisateurs, agricoles et industriels, de ses travaux.

● LES IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES EN LORRAINE

Le ministre de l'industrie a présenté une communication sur les projets d'implantations industrielles en Lorraine.

Conformément aux orientations données par le président de la République au conseil des ministres du 18 avril 1979, où il souhaitait que soient pris en considération à la fois les besoins de l'emploi en Lorraine et les perspectives de l'industrie *française, le premier ministre va* examiner avec les constructeurs d'automobiles français les propositions qu'ils ont faites en vue de la création de six mille emplois en Lorraine et il arrêtera, avec les ministres intéressés, les conditions d'intervention du Fonds spécial d'adaptation industrielle en vue de la réalisation des projets envisagés.

L'AMIRAL DE BIGAULT DE CAZANOVE, PRÉFET MARITIME DE BREST ET COMMANDANT EN CHEF EN ATLANTIQUE

Sur la proposition de M. Yvon *Bourges, ministre de la défense,* le conseil des ministres du mercredi 25 avril a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● MARINE. — Est élevé au rang et à l'appellation de vice-amiral d'escadre, le vice-amiral Paul de Bigault de Cazanove, *nommé préfet maritime de la* IIe région maritime (Brest) et commandant en chef en Atlantique, en remplacement du vice-amiral d'escadre Jacques Coulondres, qui atteint la limite d'âge de son rang en septembre prochain. L'amiral de Bigault de Cazanove prendra officiellement *ses fonctions dès le 1er juin 1979.*

[Né le 30 décembre 1921 à Salles-pisse (Pyrénées-Atlantiques) et ancien des Forces navales françaises libres, Paul de Bigault de Cazanove a commandé plusieurs bâtiments à la mer avant d'appartenir, en juillet 1968, au cabinet militaire de M. Pierre Messmer, ministre des armées, puis de commander l'Ecole navale. Entre 1974 et 1976, il est chef du cabinet militaire de M. Jacques Chirac, premier ministre, et il est ensuite nommé commandant l'escadre de la Méditerranée.]

Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Yves Dyevre ; contre-amiral, le capitaine de vaisseau André Lieutard.

● AIR. — Sont nommés : commandant la IVe région aérienne (Aix-en-Provence), le général de division aérienne André Labansat ; commandant les forces aériennes stratégiques, le général de division aérienne Jean Saulnier.

● CONTROLE GENERAL DES ARMEES. — Est promu contrôleur général des armées, le contrôleur des armées François Barra d'Andert.

La nouvelle formation des instituteurs

• La durée des études passe de deux à trois ans
• Les futurs maîtres auront un diplôme d'enseignement supérieur (DEUG)

Les nouvelles *modalités de la formation* des instituteurs ont été présentées à la presse, le *jeudi 26 avril, par M. Christian Beullac, minis*tre de l'éducation.

Cette réforme s'appliquera dès la prochaine rentrée scolaire et concernera donc les six mille huit cents élèves instituteurs qui entreront à l'école normale à cette date. On comptait en 1977-1978 plus de trois cent dix-huit *mille instituteurs — titulaires* et *auxiliaires* — parmi lesquels deux cent quatre-vingt-seize *mille* exerçaient dans le premier degré (écoles maternelles et élémentaires, enseignement spécialisé) et vingt et un mille cinq cents dans le second degré (collèges et enseignement spécialisé).

Quatre traits essentiels *caractérisent la* réforme :

● *L'allongement* de la formation à trois ans (au lieu de deux actuellement) après le baccalauréat. L'engagement *de servir* l'*Etat*, et non plus l'enseignement public, pendant sept ans et non plus dix ans, n'interviendra qu'au terme de la troisième année et non à l'entrée à l'école normale.

● Les horaires et les programmes seront remplacés par un système d'unités de formation (U.F.) « conforme à une formation d'adultes ».

● La sanction des deux dernières années par un *diplôme d'enseignement supérieur*, un DEUG (diplôme d'études universitaires générales). Une large part sera donnée aux activités physiques, artistiques, manuelles, socio-culturelles. Le certificat d'aptitude pédagogique (CAP) sera passé pendant le troisième trimestre de la troisième année.

● *Les écoles normales*, une par département, devraient « retrouver un second souffle », *en assurant, outre la formation* des élèves instituteurs, la formation permanente des personnels enseignants et l'animation pédagogique « d'où diffuseraient l'innovation, l'expérimentation, la documentation », selon l'expression du ministre.

En *exposant la réforme*, M. Christian Beullac a rappelé que, dès les premiers mois qui suivirent son arrivée au ministère voilà *un an, il* avait choisi une ligne prioritaire : l'adaptation et l'amélioration de *l'enseignement maternel* et primaire. Or, « au commencement de tout, il y a la *formation des maîtres* et d'abord des institutrices et des instituteurs ». On en parlait depuis trente ans, mais des tâches plus urgentes avaient surgi : l'explosion scolaire des années 50, l'allongement de la scolarité à seize ans, l'entrée de tous les jeunes Français au collège.

La réforme de 1975, celle du « collège unique », *implique, a ajouté le ministre*, une « pédagogie clairvoyante imprégnée de réussite... *qui ne privilégie ou ne délaisse aucun des* modes d'accès à la connaissance : pour cette dernière, il faut des nouveaux maîtres ». Et le ministre de l'éducation a souligné que la responsabilité qu'ils assument « est déterminante pour l'avenir des enfants et de notre *société* ». M. Beullac a *ajouté* que la formation nouvelle constituera une « *innovation sans rupture* ».

Les objectifs de l'école maternelle et de l'école primaire sont ambitieux. « La bonne *préparation de l'enfant* à la scolarité du collège unique et à la formation au-delà, dépend de la qualité des instituteurs et des institutrices ». Or, selon le ministre, leur formation professionnelle, « qui a connu des aléas divers depuis trente ans (...), répond inégalement et incomplètement à ces nouvelles exigences ». Une réforme est d'autant plus « nécessaire » que le mode de recrutement a changé puisque les *instituteurs et les institutrices* en exercice qui se sont formés « sur le tas », en qualité de suppléants, *représentent* 60 % *des effectifs*. En effet, de 1967 à 1977, sur 150 000 maîtres recrutés dans le premier degré, 62 000 (soit 40 %) sont issus des écoles normales, et 88 000 ont été engagés directement. Depuis le décret du 22 août 1978, tous les instituteurs et les institutrices doivent être recrutés par la voie des *écoles normales*.

On trouvera ci-dessous l'analyse de la réforme *telle qu'elle est présentée par le* ministère. — C. V.

Les grands objectifs

Trois sortes de préoccupations *ont* inspiré la *nouvelle* formation :

● LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES *assignés à l'école maternelle* et primaire : apprendre à l'enfant à manier ce que la pédagogie appelle « les instruments fondamentaux » : la pratique courante de la *langue maternelle*, parlée et écrite ; celle du calcul et des opérations simples de mathématiques, en somme, apprendre à lire, à écrire, à compter. Mais aussi *plus que cela : éveiller* les aptitudes, s'adresser à tous les aspects divers de la personnalité, favoriser l'épanouissement de toutes les capacités et pas seulement *dans les domaines du « savoir pur »* : également ceux de l'art, du travail manuel, de l'expression et du développement corporel. En n'oubliant pas que c'est à des *personnalités complexes*, multiples et en constante évolution que s'adresse le maître. Il ne peut le faire qu'en possédant une formation fine et approfondie.

● LE « PROFIL » DE L'INSTITUTEUR DES ANNEES 80, qui devra posséder de solides connaissances de base : du développe*ment* physique et psychologique de l'enfant, des matières à enseigner, de la pédagogie et du système éducatif, des milieux et des activités économiques, sociaux *administratifs, institutionnels* ; une maîtrise affirmée des techniques pédagogiques appropriées fondée sur la pratique du « métier » dans l'Ecole normale ; des qualités personnelles étendues, dont la moindre n'est pas la capacité « d'attention aux autres » : les élèves, bien sûr, mais aussi les parents, les col*lègues*, le *monde* dans lequel vit et évolue l'école.

● LA PERSONNALITE DES ELEVES INSTITUTEURS, qui sont des adultes en *formation* : la formation qui leur est donnée doit engager leur responsabilité et tenir compte des besoins, souvent différents, qu'ils ressentent *après la scolarité secondaire*, ainsi que des expériences antérieures diverses.

Il s'agira donc d'atteindre une qualification professionnelle fondée sur la « polyvalence » sans tomber dans l'encyclopédisme, une grande *rigueur dans la définition* des contenus et la progression, une démarche scientifique s'appuyant constamment sur l'observation et excluant les vaines spéculations.

La nouvelle formation intégrera étroitement la pratique et la théorie ; elle fera une large part non seulement au français et aux mathématiques, mais aussi à l'éducation physique et sportive, à la *musique*, au dessin, au travail manuel, à l'histoire, à la géographie et aux sciences. Elle s'ouvrira sur tous les aspects fondamentaux de la vie économique, *sociale, culturelle et civique* et s'enrichira de l'apport de l'enseignement supérieur, notamment dans les domaines où le futur instituteur entend ou a besoin *d'approfondir ses connaissances* (« dominantes » de la formation). Elle amorcera une formation permanente indispensable et fera appel à un large éventail *de formateurs : professeurs du* second degré enseignant dans les Ecoles normales, professeurs d'université, inspecteurs-professeurs, praticiens de l'éducation (inspec*teurs, conseillers pédagogiques*, instituteurs expérimentés) et toutes personnalités qualifiées dans les domaines divers de la formation.

La nouvelle formation donnera enfin à chaque établissement et *à chaque élève instituteur une* large responsabilité dans la progression et dans l'adaptation des contenus aux données locales et aux besoins individuels des futurs maîtres.

Des unités de formation

A l'organisation traditionnelle *de la formation en programmes* et en horaires est substitué un système d'unités de formation. Une unité de formation (U.F.) constitue un projet proposé à *l'élève instituteur, et dont la réa*lisation se traduit par l'acquisition d'une compétence, d'une qualification professionnelle.

Elle comprend un ou des objec*tifs précis, par exemple « apprendre à apprendre à lire »*, ou « pédagogie aux cours préparatoire et élémentaire ». Une U.F. peut comprendre des activités *telles* que l'*observation* dans les classes, les cours théoriques, les travaux pratiques, une recherche personnelle, etc.

Chaque U.F., qui correspond à soixante-dix heures en moyenne, fera l'objet d'un contrôle, d'une évaluation. Ce système permettra : une certaine *individualisation* de la formation ; une imbrication étroite de la théorie et de la pratique ; un contrôle sérieux et périodique permettant une progression *par paliers* ; *un* dispositif non figé et susceptible d'adaptation dans le temps, et selon les particularités régionales.

Pour chaque élève instituteur, une *trentaine d'unités de formation* seront à acquérir durant la première année de formation de base et les deux années suivantes. Elles seront de deux types :

● *Les « unités de base » obligatoires* pour tous les élèves instituteurs (UF 1) ; elles correspondent à la qualification professionnelle minimum, à la polyvalence du *futur instituteur (français*, mathématiques, activités d'éveil, éducation physique ; grands paliers de la scolarité : maternelle, cycle des apprentissages, *cycles élémentaire et moyen*, connaissance de l'enfant, pédagogie générale, connaissance des activités et milieux économiques, sociaux, culturels, institutionnels) ;

● *Les « unités d'approfondissement »* correspondant aux « dominantes » de la formation (UF 2). Il est en effet apparu nécessaire *de permettre aux futurs institu*teurs, non pas de se spécialiser dans tel ou tel secteur de l'enseignement mais d'approfondir des connaissances ou de cultiver des *aptitudes dans des domaines* de leur choix. Ces UF 2 font donc partie intégrante de la formation : leur nombre est obligatoire (huit), mais les matières ou activités sont optionnelles.

Une évaluation continue

La formation suivie par les élèves instituteurs fera l'objet à la fois d'une évaluation continue, de contrôles périodiques et d'une *sanction terminale*.

Chaque unité de formation donne lieu à un contrôle comportant une évaluation des connaissances et une vérification des compétences acquises, par la conduite d'une séquence scolaire dans une classe ou par un exercice pratique adapté.

Des contrôles périodiques, portant sur un ensemble d'unités de formation, ont pour objet de valider ces unités de formation. *Ces évaluations périodiques* interviennent à la fin de la première année (le bilan effectué détermine la poursuite de la formation ; l'engagement de servir l'Etat est souscrit à l'issue de ce *bilan*) et à la fin de la seconde année.

Enfin, à la fin de la troisième année de formation, les U.F. relevant de l'enseignement universitaire *sont* validées par un jury présidé par un professeur d'université en vue de la délivrance du DEUG. L'ensemble de la formation professionnelle est lui-même sanctionné par le certificat d'aptitude pédagogique (C.A.P.)), dont les *épreuves pra*tiques terminales sont subies dans la classe prise en charge par l'élève-instituteur durant le dernier trimestre.

Le rôle des universités

Les universités apporteront une dimension nouvelle à la formation *des futurs instituteurs. Formation* universitaire et formation pratique s'intégreront étroitement.

Il n'y aura pas deux types de formation, l'un à dominante théo*rique, l'autre à dominante prati*que, mais une seule et même formation. Cette étroite imbrication sera assurée par la passation de conventions entre le ministre des *universités et le ministre de l'édu*cation, représentés par les recteurs, d'une part, et les universités d'autre part. Ces conventions prévoiront les modalités d'organisation de la *formation* correspondant à chaque U.F., la répartition des enseignements et activités, les responsabilités incombant aux unités d'enseigne*ment et de recherche* dans les universités, et aux écoles normales.

L'Université sera représentée au conseil de perfectionnement de l'école normale et au conseil de formation institué auprès du recteur, deux organismes nouveaux dont la création est prévue par la réforme.

Une école normale par département

La formation des futurs instituteurs sera assurée par et dans les écoles normales, dont la voca*tion d'établissement de formation* professionnelle sera confirmée.

● *Leur nombre* (actuellement cent trente-deux) devrait légèrement diminuer dans les années qui viennent, pour atteindre la centaine (soit une par département). Des regroupements sont d'ores et déjà en cours de réalisation dans les départements où il en subsiste plusieurs.

Malgré des perspectives de recrutement quelques *fois faibles* dans certains départements, compte tenu des besoins, une école normale sera maintenue dans chaque département.

Le rôle des écoles normales sera progressivement étendu. Centres de formation, elles assureront non seulement la formation initiale des instituteurs mais parti*ciperont à leur formation continue*. Elles pourraient s'ouvrir progressivement à la formation d'autres personnels enseignants.

Les écoles normales devraient *devenir les centres non* seulement de la formation mais de l'animation, de l'expérimentation, de la documentation pédagogiques dans les départements.

● *Les formateurs :* Les professeurs d'école normale et les ins*pecteurs - professeurs constituent* l'encadrement permanent. Leur nombre reste important, relativement aux effectifs d'élèves-instituteurs prévisibles : mille neuf cents professeurs d'école normale seront *en fonctions* à la rentrée prochaine pour des effectifs évalués (y *compris la formation* continue) à dix-neuf mille, soit un encadrement de un pour dix élèves. Le caractère très particulier de leurs fonctions exigera *la définition de conditions nou*velles de nomination et de service et l'organisation d'une formation préalable spécifique. Une concertation approfondie sera entre*prise sur ces points* durant l'année scolaire 1979-1980.

Les enseignants titulaires de l'enseignement supérieur interviendront dans les conditions qui seront *précisées* par les *conventions* passées avec les universités.

Les intervenants extérieurs seront plus nombreux. Ce seront d'abord des praticiens de l'enseignement ; *instituteurs expéri*mentés ou spécialisés, directeurs d'école, conseillers pédagogiques, inspecteurs départementaux. Ce seront aussi des personnalités compétentes extérieures à l'éducation : médecins, responsables *économiques* ou administratifs, animateurs culturels, etc. Cette intervention contribuera à l'ouverture de la formation et des écoles normales.

M. CHRISTIAN BEULLAC : une décision capitale.

« Dès les premières semaines de mon arrivée au ministère de l'éducation, j'ai pris conscience de l'importance capitale de l'école primaire pour l'avenir de nos enfants, a déclaré, mercredi 25 avril, M. Christian Beullac, ministre de l'éducation. *Si nous voulons, en effet, que le collège unique soit une réussite, il faut d'abord qu'à l'école primaire, tous les enfants — je dis bien tous — apprennent à lire, à écrire et à compter de façon satisfaisante Mais qui dit école primaire de qualité dit des maîtres bien formés. Or, la formation des instituteurs, demeurée pratiquement inchangée depuis près d'un siècle, ne correspondait plus aux besoins d'aujourd'hui (...).* »

La nouvelle formation que les instituteurs recevront à partir de la rentrée prochaine représente « *une décision capitale qui montre la priorité accordée par le gouvernement à l'éducation* ».

« *L'avenir de nos enfants, c'est l'avenir de notre pays. Nous devons accorder tous nos soins à leurs premiers apprentissages, et c'est pourquoi il importe que leurs maîtres soient bien formés* », a encore expliqué M. Beullac.

M. GEORGES (SNI) : un moment historique pour notre métier.

Au terme de l'ultime rencontre entre le ministre de l'éducation et les dirigeants du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.) mercredi 25 avril, M. Guy Georges, secrétaire général du syndicat, a déclaré :

« *Très certainement, nous vivons aujourd'hui un moment historique de notre métier. (...) En portant à trois ans la formation des instituteurs, en la sanctionnant par un diplôme d'études supérieures, un DEUG, et un certificat d'aptitude pédagogique de qualité, le gouvernement répond à notre demande.* (...)

» *Je suis convaincu que les choses ne peuvent plus être comme avant pour les instituteurs et professeurs de collège, et cela dans l'intérêt même de notre fonction et de nos élèves. C'est en ce sens que ce moment est, à nos yeux, mémorable et qu'au nom de nos trois cent mille adhérents je tiens à la marquer d'une pierre blanche.*

» *Cela étant*, a ajouté M. Georges, *l'engagement du gouvernement à propos de l'organisation de la carrière des instituteurs est loin de nous donner satisfaction. Je le dis très nettement : nous n'acceptons ni l'imprécision ni l'échéance différée. Mais de ce point de vue, des discussions doivent se poursuivre dans les jours sinon la semaine qui viennent.*

» *La revalorisation de notre métier forme un tout. Le gouvernement doit en mesurer la portée pour l'avenir de notre pays. Il doit, autant que nous, souhaiter des maîtres motivés, estimés à la mesure de leurs grandes responsabilités pour les enfants qui leur sont confiés.*

» *L'essentiel pour aujourd'hui, c'est que soit effectivement atteint un point de non-retour...* », a conclu le secrétaire général du SNI.

DÉROULEMENT DES TROIS ANNÉES D'ÉTUDES

	Formation de base	Formation approfondie	
	1re ANNEE	2e ANNEE	3e ANNEE
1er trim.	● Contact avec les réali*tés scolaires et leur* environnement. ● Regroupement à l'Ecole normale. ● Stage en responsabi*lité*. ● Etude des besoins et aptitudes. ● Plan de formation. ● Bilan.	● 4 U.F. (en moy.). ● *Activités d'entretien.* ● Stage court.	● 4 U.F. ● *Activités d'entretien.* ● Stage court.
2e trim.	● 4 unités de formation (U.F.). ● Stage court (15 jours). ● Activités d'entretien.	● 4 U.F. ● Activités d'entretien. ● Stage court.	● 4 U.F. ● Activités d'entretien. ● Stage court.
3e trim.	● 4 U.F. ● *Stage court.* ● Activités d'entretien. ● Bilan - Réorientation éventuelle.	● 4 U.F. ● *Activités d'entretien.* ● Stage court. ● Validation des U.F. de l'année.	● Stage long en responsabilité. D.E.U.G. C.A.P.
	Pendant les vacances : stage en centre aéré ou colonie de vacances.	Pendant les vacances : stage dans une entreprise ou une administration.	

Depuis 1949...

(Suite de la première page.)

En effet, la sanction universitaire par un diplôme de premier *cycle d'enseignement supérieur élè*vera le niveau de culture générale des futurs instituteurs, facilitera la poursuite d'études ultérieures et contribuera, aussi, sinon à redresser leur prestige, du moins à leur ôter quelque complexe. Ce peut être une étape vers la préparation de plus haut niveau que réclament syndicats et *spécialistes*.

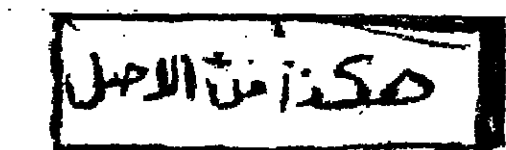
Par le jeu des unités de forma*tion semblables aux unités de valeur* des universités, la progression est plus souple, plus personnalisée, même si l'on écarte encore une véritable construction de la formation par les « formés » eux-mêmes.

L'engagement à servir l'Etat, et non restrictivement l'enseignement public, est réduit, enfin, de dix à *sept ans. D'autre part le fait que* cet engagement n'intervienne qu'à la *fin de la première année* — et non plus lors de l'entrée à l'école normale — est un progrès. Payés pendant cette année sans être liés, les futurs maîtres seront, certes, en position vulnérable, incités à la docilité car plus facilement « licenciables », *mais des erreurs d'orienta*tion pourront être évitées.

« Moment historique et mémorable », « Jour à marquer d'une pierre blanche », les mots employés par le Syndicat national des instituteurs (S.N.I.), qui a été pratiquement le seul interlocuteur écouté du ministère en cette affaire, ont goût de *victoire. Pourtant, et le syndicat le* souligne aussi, le gué n'est pas *complètement franchi. Les six mille* huit cents futurs instituteurs et insti*tutrices qui entreront à l'Ecole nor*male à la prochaine rentrée, seront mieux préparés à « faire leur classe » et à guider les enfants. C'est considérable. Mais les trois années de formation ne comptent en fait que deux années d'études de niveau universitaire. Le DEUG *n'est* pas la licence et les maîtres-nouveau style *auront du mal à se prévaloir* de ce seul changement pour accéder à la *catégorie supérieure dans la grille* de la fonction publique. Surtout les trois cent mille maîtres actuellement en exercice remiseront-ils sans amertume leur espérance d'une revalorisation matérielle entrevue, qui reste à négocier et ne prendrait pas effet en cas de succès avant plusieurs années ?

Le SNI parviendra-t-il à convaincre ses adhérents que s'amorce aujourd'hui une définition plus ambitieuse du métier d'enseignant capable de *ramener les hommes vers une pro*fession aux trois quarts féminisée à cause de sa dévalorisation, et que la réforme annoncée est autre chose qu'une refonte pédagogique ? Rien n'est moins sûr. En tout cas, le rêve giscardien de gagner les faveurs de cette masse d'électeurs, issue de plus en plus des classes moyennes *et qui vote à gauche*, paraît s'estomper, provisoirement sans doute. Jusqu'au *moment, où, pour relâcher* la pression sociale, plusieurs mesures seraient prises dans plusieurs secteurs ? Les « *aménagements de la carrière des instituteurs* » prendront effet en 1982, affirme le communiqué du premier ministre. Il suffit qu'ils *soient annoncés en 1981. L'année* des présidentielles.

CHARLES VIAL.



JUSTICE

Deux procès de responsabilité médicale

De nos correspondants

● GRENOBLE : AMENDES POUR UN MÉDECIN ET UNE INFIRMIÈRE

Grenoble. — Inculpés d'homicide involontaire après une erreur commise lors d'une transfusion sanguine, le docteur Philippe Fayot, médecin anesthésiste, et Mlle Marlène Zetlaoui, infirmière, élève en anesthésie, ont été condamnés, mardi 24 avril, par le tribunal correctionnel de Grenoble, respectivement à 2 000 F et 1 000 F d'amende. Les deux prévenus ont été dispensés de l'inscription de cette peine sur leur casier judiciaire. Le ministère public avait réclamé six mois d'emprisonnement avec sursis pour cette « *erreur inexplicable* » (*le Monde* du 15 mars).

Le 26 septembre 1977, au cours d'une intervention cardio-vasculaire sur un malade de l'hôpital des Sablons à Grenoble, l'infirmière avait pris dans un réfrigérateur commun à plusieurs salles d'opération un flacon de sang B positif et non le flacon O négatif, destiné au patient. Cette erreur fut à l'origine de la mort de l'opéré, le 4 octobre 1977. Le tribunal a qualifié de « *négligence inexplicable* » la faute commise par l'infirmière stagiaire anesthésiste. D'autre part, son erreur aurait dû être immédiatement repérée si les règles impératives de transfusion sanguine qui exigent un contrôle de dernier instant de la compatibilité des sangs entre le flacon et le patient avaient été appliquées sous le contrôle du médecin anesthésiste.

C. F.

● TOULOUSE : LES PARENTS DE LA FILLETTE AVEUGLE DEVRONT REMBOURSER 350 000 FRANCS

Toulouse. — Les parents de la jeune Murielle Tarrabia, née prématurément à six mois, le 17 juillet 1970, devront rembourser à l'hôpital de Lourdes, vient d'ordonner le Conseil d'Etat, la somme de 350 000 francs que cet établissement avait été condamné à payer par le tribunal administratif de Pau, le 18 mai 1976.

Placée en couveuse dès sa naissance, Murielle avait reçu un traitement d'oxygénothérapie qui provoqua de graves brûlures de la rétine entraînant une cécité totale et inguérissable. L'infirmité fut constatée après la remise de l'enfant à ses parents. C'est au terme d'une enquête de six ans que le tribunal administratif avait condamné le centre hospitalier responsable de l'infirmité provoquée par un fibroplasie rétrolentale (dite maladie des couveuses) à verser 350 000 francs à l'enfant sous contrôle du juge des tutelles, et 100 000 francs aux parents à titre de dommages et intérêts.

En annulant le jugement du tribunal palois, le Conseil d'Etat fait non seulement obligation aux parents — le père est en congé de maladie depuis six mois — de rembourser la somme attribuée à l'enfant aveugle, mais aussi de payer les frais de justice. Le Conseil d'Etat déclare qu'« *il y a bien eu brûlures de la rétine par trop forte concentration d'oxygène, mais que le débit de cet oxygène avait été réglé pour assurer la survie de l'enfant et son intégrité cérébrale* ».

La petite Murielle, qui va avoir neuf ans, est actuellement élève du centre de Lestrade, institut d'éducation sensorielle pour déficients visuels, contrôlé par l'Association pour la sauvegarde des enfants invalides.

L. P.

M. RAOUL BÉTEILLE EST NOMMÉ DIRECTEUR DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES

En remplacement de M. Christian Le Gunehec, nommé procureur de la République à Paris, le conseil des ministres du mercredi 25 avril a nommé M. Raoul Béteille directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice. Il était jusqu'à présent procureur général près la Cour de sureté de l'Etat.

[Né le 1er janvier 1924 à Nîmes (Gard), *M. Raoul Béteille*, après avoir été avocat stagiaire à Nîmes, a été juge à Aubusson puis substitut à Avignon avant d'être détaché, de 1957 à 1962, au service de documentation et d'études de la Cour de cassation. Nommé substitut dans la Seine en juin 1962 il fut conseiller technique au cabinet de M. Jean Foyer, garde des sceaux (1962-1963), puis secrétaire général de la première présidence de la Cour de cassation de novembre 1963 à août 1967. Nommé conseiller à la cour d'appel de Paris puis président de chambre (décembre 1976), il était depuis 1977 détaché comme procureur général près la Cour de sûreté de l'Etat.]

« COMPLICITÉ » DE SUICIDE

Lyon. — Une Lyonnaise de trente-six ans, Mme Nicole Dib, mère de trois enfants, a reconnu avoir « aidé » son mari, M. Abderrahman Dib, né le 4 février 1944, qui était paraplégique depuis un accident de la route survenu en août 1978, à se donner la mort, en lui procurant des doses importantes de médicaments. M. Dib, en traitement dans un hôpital de la banlieue lyonnaise, avait tenté, à deux reprises déjà au mois de mars, de se suicider. Après un séjour à l'hôpital Edouard-Herriot, il avait été ramené à son domicile lyonnais, certain de ne plus jamais recouvrer l'usage de ses jambes. Mme Dib a alors acheté, à la demande de son mari, plusieurs boîtes de cachets qu'elle a déposées, dimanche 22 avril, au chevet du malade. Puis elle s'est rendue chez ses parents, à Gap. A son retour, elle a découvert son mari sans vie. Les policiers se sont étonnés que les boîtes de médicaments aient été jetées dans la poubelle alors que M. Dib ne pouvait se déplacer.

Le parquet de Lyon, en la personne de M. Jacques Beaume, substitut du procureur, a ouvert une information judiciaire — pour « rechercher des causes de la mort », mais n'a pas fait présenter Mme Dib à un juge d'instruction. Le cas de Mme Dib pose un grave problème juridique : il s'agit moins, en effet, d'un acte d'euthanasie (c'est-à-dire d'un meurtre avec consentement de la victime), que d'une complicité de suicide, voire d'un refus d'assistance à personne en danger. Mme Dib a été remise en liberté, mercredi 25 avril, après quarante-huit heures de garde à vue.

B. E.

● *La plainte contre le maire de Troyes.* — La première chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Jean Renart, a rendu mardi 24 avril son arrêt dans le dossier de la plainte déposée le 8 mars 1977 par M. Pierre Jolly, ancien conseiller municipal de Troyes, contre M. Camille Deoust, premier adjoint, pour délit d'ingérence, et contre M. Robert Galley, maire de la ville et d'autre part ministre de la coopération, pour complicité (*le Monde* du 14 mars 1979). M. Jolly reprochait à M. Galley d'avoir signé d'importants contrats avec l'entreprise de construction et d'installation de matériel électrique dont M. Deoust était le président.

L'arrêt de la chambre d'accusation, faisant droit aux conclusions du parquet général, prononce la nullité des actes de procédure. De ce fait, le dossier se trouve vidé de son contenu, à l'exception de la plainte initiale et du désistement de l'une des parties civiles.

D'autre part, la chambre d'accusation a décidé d'instruire elle-même la plainte.

● *Suicide d'un détenu.* — Un prisonnier de la maison d'arrêt de Metz, M. Joseph Trotzko, vingt-cinq ans, s'est pendu mardi 24 avril dans sa cellule. M. Trotzko était en détention préventive pour vol, rébellion et vagabondage.

A Paris

Le Front de libération nationale de la Corse revendique l'attentat contre le Palais de justice

Une forte charge explosive a endommagé, mercredi 25 avril, peu avant minuit, une partie du premier étage du Palais de justice, boulevard du Palais, à Paris (1er). L'engin avait été déposé derrière un banc, dans la « galerie des prisonniers ». Les enquêteurs supposent qu'il avait été mis en place dans la journée et était pourvu d'un mécanisme à retardement. Quelques minutes avant l'explosion, l'attentat a été revendiqué par le Front de libération nationale de la Corse (F.N.L.C.)

L'explosion n'a fait aucune victime parmi la vingtaine de personnes qui habitent le Palais de justice. « Depuis le temps qu'il y avait des alertes à la bombe non suivies d'effet, commentait l'une d'elles, nous pensions bien qu'un jour cela arriverait. Cette fois, il n'y a eu aucun appel, ni à la police, ni au standard, prévenant du dépôt d'une bombe. »

Les dégâts, en revanche, sont importants. Dans la galerie des prisonniers, une fenêtre et un pan de mur donnant sur une cour intérieure se sont écroulés, une cage d'ascenseur est détruite. Les locaux de la presse judiciaire, les toilettes publiques, l'accès au restaurant ont également été endommagés. Toutes les vitres de la galerie marchande ont été soufflées, les portes vitrées intérieures du Palais sont détruites — l'accès n'est désormais possible que par les escaliers latéraux — des débris de verre ont été projetés jusque dans la cour.

M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire, et Pierre Somveille, préfet de police, se sont rendus sur les lieux dans la nuit. Les enquêteurs n'ont pas encore déterminé la nature de l'explosif et évalué le montant des dégâts.

C'est par un coup de téléphone à l'A.F.P. que le Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.), qui milite pour l'indépendance de l'île, a revendiqué l'attentat. « *Les intérêts populaires de la nation corse sont incompatibles avec ceux de l'Etat français qui a programmé la disparition de notre peuple* », a déclaré un correspondant anonyme. « *Nous ne reconnaissons pas à la justice française, outil de répression entièrement aux mains de l'Etat, le droit de nous juger. Notre combat est légitime et est dans la droite ligne des luttes de notre peuple pour conserver sa liberté. Seuls nos fils et l'histoire nous jugeront.* »

C'est, en principe, le 28 mai prochain, que devrait, en effet, s'ouvrir devant la Cour de sûreté de l'Etat, les procès de nationalistes corses dont certains nient leur appartenance au F.L.N.C. et leur participation à divers attentats. Depuis le mois de juin 1978, trente-quatre personnes ont déjà été interpellées.

L'attentat à la bombe contre le Palais de justice de Paris s'ajoute à une longue liste d'actions revendiquées par le F.L.N.C. depuis le début de l'année. Dans la nuit du 10 au 11 avril dernier, le mouvement avait commis huit attentats contre des succursales de la banque Rothschild et de la Banque de Paris et des Pays-Bas dans la capitale et à Neuilly-sur-Seine. Le tribunal permanent des forces armées à Paris avait été la cible du F.N.L.C. dans la nuit du 28 au 29 mars qui, dans la nuit du 9 au 10 mars, avait commis une trentaine d'attentats contre des établissements bancaires de l'île. Soupçonné d'être l'auteur de l'attentat à l'explosif commis, dans la nuit du 26 au 27 février dernier, contre le ministère des finances à Paris, le F.N.L.C. s'était également déclaré responsable de cinq attentats à la bombe commis durant le même mois, notamment contre le centre de transit des armées à la caserne de Reuilly et contre le centre des impôts de Porto-Vecchio.

FAITS ET JUGEMENTS

La santé mentale des notaires : un jugement du tribunal administratif de Grenoble.

Le tribunal administratif de Grenoble, tout en reconnaissant que le garde des sceaux peut refuser la nomination d'un candidat à la charge de notaire en raison de son état de santé mentale, a annulé une décision en ce sens prise par le ministre de la justice à l'encontre de M. Jacques Maurel, car elle était « *entachée d'une erreur manifeste d'appréciation* ».

Le ministre avait, le 22 juillet 1977, refusé d'agréer la candidature de M. Maurel, âgé de trente-trois ans, aux fonctions de notaire à La Coucourde (Drôme). M. Maurel avait été sujet, jusqu'en 1971, à des troubles mentaux ayant entraîné des actes de violence répétés. Il avait, d'autre part, été impliqué en 1970-1971 dans des affaires de mœurs et d'escroquerie qui n'avaient pas donné lieu à des poursuites pénales en raison de son état mental de l'époque.

Le garde des sceaux considérait que les risques de nouvelles manifestations pathologiques étaient sérieux. Il s'appuyait, d'autre part, sur les avis défavorables du procureur de la République de Valence et de la chambre départementale des notaires de la Drôme, qui estimaient que M. Maurel ne pouvait être considéré comme définitivement guéri.

M. Maurel a obtenu l'annulation de la décision du garde des sceaux, faisant valoir que le ministre l'avait fondée sur un rapport datant de 1971, sans tenir compte de quatre certificats médicaux plus récents qui établissent sa guérison. — (*Corresp.*)

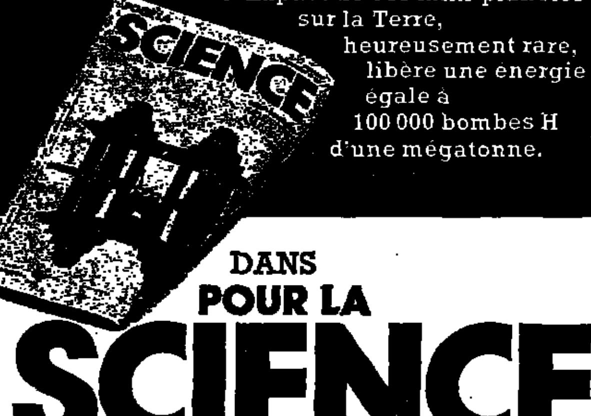
● *Le procès en appel* de M. Jean Solomidès, inculpé d'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, qui devait être plaidé lundi 23 avril à la onzième chambre de Paris, a été renvoyé au 24 septembre. Le défenseur du prévenu veut faire entendre cinq nouveaux témoins, des médecins qui croient à l'efficacité contre le cancer des peroxydases synthétiques qu'il fabrique depuis une trentaine d'années dans son « institut » de Sceaux (Hauts-de-Seine). En première instance, le 18 décembre, la dixième chambre correctionnelle avait condamné M. Solomidès à payer 18 000 F d'amende et à fermer son institut (*le Monde* du 20 décembre 1978).

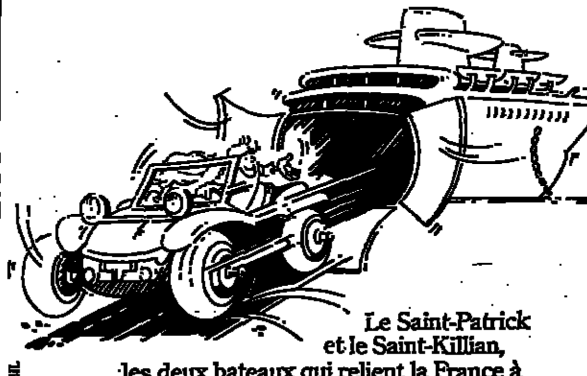
● *Prison avec sursis pour M. Mohamed Chatti.* — La vingt-troisième chambre correctionnelle de Paris a condamné, mercredi 25 avril, à douze mois d'emprisonnement dont six avec sursis M. Mohamed Chatti, qui a comparu *lundi 23 avril, accusé de* vol de vaporisateurs dans une vitrine lors de la manifestation du 23 mars dernier à Paris (*le Monde* du 25 avril). Pour M. Denis Lagrive, accusé d'avoir brisé une vitrine au cours de la même manifestation et qui a également comparu le 23 avril (*le Monde* des 24 et 25 avril), le tribunal ne rendra son jugement qu'après avoir eu communication des résultats de l'expertise psychiatrique qu'il a demandée.

● *La demande d'extradition de M. Manuel Viusa.* — La chambre d'accusation de Paris, que présidait M. Jean Fau, a décidé, mercredi 25 avril, de renvoyer au mercredi 9 mai l'examen de la demande d'extradition faite par les autorités espagnoles au sujet de M. Manuel Viusa, peintre et écrivain, réfugié en France depuis 1948. Les pièces transmises aux autorités françaises sont, en effet, rédigées en espagnol et il faut les traduire. L'avocat de M. Viusa, Me Christian Rostoker, a demandé aux magistrats de statuer le plus rapidement possible sur cette affaire, son client, âgé de soixante et un an, étant détenu à la Santé depuis le 24 mars (*le Monde* du 26 avril).

● *Le Centre d'initiatives pour de nouveaux espaces de liberté* (CINEL) nous indique qu'il n'a pas participé à l'organisation du meeting « autonome », salle de la Mutualité, à Paris, le 23 avril (*le Monde* du 25 avril), mais que ses représentants y ont simplement « *pris la parole* ».







POLICE

Le comité technique paritaire examinera un plan d'amélioration de la formation des personnels

La prochaine réunion du comité technique paritaire de la police nationale, convoquée le *4 mai au ministère* de l'intérieur, sera presque totalement consacrée à l'examen de diverses propositions de l'administration « pour l'amélioration de la formation des personnels de police » dans le but de « renforcer l'adaptation du policier aux problèmes posés à la société *actuelle* ».

L'action proposée par la direction générale porterait sur six *points* :

— *La sélection des futurs policiers.* — Il faut dégager des candidats qui aient les aptitudes indispensables au métier, mais qui soient aussi *« exempts des traits de caractère qui, compte tenu des difficultés de la fonction, les soumettraient à des risques excessifs d'erreurs ou d'incidents »*. A cet effet, il faudrait soigner *particulièrement* l'entretien de sélection qui, en quinze à vingt minutes, devrait permettre de jauger le degré de *motivation*, l'apparence physique, l'expression verbale, le jugement et l'intelligence, *le sens de l'observation* et la « *stabilité émotionnelle* » du candidat.

— *La formation des gardiens de la paix.* — Le temps de scolarité proprement dit peut difficilement excéder les six mois actuels en raison de l'insuffisance des structures d'accueil, qui permettent juste de former les deux promotions annuelles d'élèves *gardiens nécessaires au respect* des objectifs en matière d'effectifs. *L'administration* propose donc d'agir sur le stage pratique *des fonctionnaires qui* suit leur passage à l'école, de le porter de deux à quatre mois en l'assortissant d'un examen avant la titularisation. Répondant au vœu des syndicats, elle suggère aussi que les stages ne se fassent plus directement dans les services actifs — où le futur policier est davantage considéré comme un « bouche-trou » que comme un *apprenti*, — mais dans des unités spécialisées : centres de perfectionnement *du personnel en* tenue en province, compagnie d'instruction et de garde à *Paris*, *unités* d'instruction dans les groupements de C.R.S.

L'hiatus entre la théorie et la pratique

— *La formation des inspecteurs.* — La direction générale de *la police souhaite* la faire passer de onze à seize mois. Au lieu d'un *pré-stage d'un mois*, une scolarité de huit mois et un stage *d'application de deux mois*, elle se composerait du même pré-stage, d'une *scolarité de sept mois*, d'un stage en police judiciaire de trois mois, d'un retour de deux mois à l'école en *prévision* de l'examen final et d'un autre stage d'application de trois mois dans le service d'affectation de l'élève.

— *La formation continue.* — A l'heure actuelle, elle n'existe guère que pour les commissaires, qui subissent, sept ans après leur sortie de l'Ecole nationale supérieure de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, un stage de recyclage de deux semaines. L'administration propose d'étendre ce *système* aux autres corps de la police.

— *La formation sportive et au tir.* — Un programme annuel de pratique de ces disciplines devrait *obligatoirement* être *mis en* œuvre dans l'ensemble des services *de police français*, à *partir* de consignes et de programmes *établis* au *plan national*.

— *La formation des formateurs.* — Dans bien des écoles de police l'enseignement pèche actuellement par l'insuffisance de la formation du personnel enseignant. Celui-ci est dans sa totalité issu des rangs de la police, et la direction générale ne paraît pas disposée à revenir sur ce principe. Elle veut toutefois, conformément au souhait de M. *Christian Bonnet, améliorer* la qualité de ces personnels en amenant à l'enseignement *« les meilleurs éléments de la police nationale »*, selon un système de rotation qui éviterait à chacun de *« perdre trop longtemps le contact avec la vie professionnelle »*. Au sein de la sous-direction de la formation devrait donc être créé un « *centre pédagogique* » autour de « *quelques fonctionnaires de police rodés à cette discipline* » et de « *psycho-pédagogues de métier* » (les seuls dans tout le système à ne pas appartenir à la police). Ce centre aurait pour double fonction la formation initiale et continue des formateurs et la réalisation d'études pédagogiques et réglementaires.

Le problème pédagogique préoccupe les responsables de la police, qui insistent sur la difficulté à réduire l'hiatus entre la théorie et la pratique. « *Le passage de l'exercice scolaire à l'intervention sur le terrain ne peut être réussi que par une association étroite entre la préparation théorique et la formation sur le tas* », observe l'un des mémoires soumis au C.T.P. Il propose en conséquence, d'une part, pendant la scolarité, le développement des exercices pratiques, les études de cas, les simulations et l'usage intensif de l'audiovisuel, et d'autre part la conception des stages pratiques comme l'achèvement de *la scolarité* grâce à un bon dosage de la théorie et du « terrain », *ainsi qu'à une* liaison de l'encadrement du stage avec celui de l'école. *Toute cette action doit se* prolonger en permanence durant *la vie active du policier* : « *Il faut revaloriser la fonction de formateur*, affirme le texte, *non seulement celle des instructeurs, mais aussi celle du commandement.* »

JAMES SARAZIN.

CORRESPONDANCE

Un exemple à suivre...

Un de nos lecteurs, enseignant parisien, M. Jean-Philippe Mathieu, nous a adressé à propos de la déclaration à l'Assemblée nationale, le 5 avril, de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur (le Monde *du 6 avril*) *la lettre suivante :*

M. Christian Bonnet a pris récemment la décision courageuse de porter *plainte en diffamation* pour « *défendre l'honneur des forces de police injustement accusées* » à l'occasion des dernières manifestations en faveur de l'emploi.

Je salue hautement cette initiative *de nature à donner* satisfaction à tous les fonctionnaires *dépendant de son administration.*

Pour ma part, je fais le serment de soutenir (sans réserves) et de financer (dans la mesure de mes moyens) le parti qui nous donnera un ministre de l'éducation capable d'adopter la même attitude *que* ses collègues de la défense ou de l'intérieur.

Et pour être certain d'être encore en vie le jour de ce jour béni, je propose qu'on procède dès maintenant, auprès de tous les personnels concernés, à une distribution massive d'armes de gros calibre, dont je m'engage ici *solennellement à faire* un usage pédagogique modéré et raisonnable, *strictement limité* à la réduction des effectifs dans les *classes surchargées* et à la chasse aux ballons lancés par nos syndicats pour lutter contre la crise.

J'appelle mes collègues du second degré à se joindre à moi pour réclamer l'adoption de la *seule mesure qui puisse leur valoir à nouveau* le soutien de leur *chef, et donc l'adhésion du public.*

LE SPORT ET L'APARTHEID

« Une faute grave »

(Suite de la première page.)

Mais il n'écarte pas cependant la possibilité qu'une situation de crise, comparable à celle de Montréal en 1976, se reproduise à l'occasion des Jeux de Moscou si, d'aventure, les Sud-Africains étaient autorisés à jouer en France à l'automne prochain.

Dans cette hypothèse, la pire de toutes, et à laquelle il ne peut pas croire, M. Ganga tient à mettre en garde ceux qui pourraient penser que le C.S.S.A., organisme intergouvernemental dépendant de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), habilité à traiter tous les problèmes relevant du sport, adopterait la même tactique qu'à Montréal — c'est-à-dire le boycottage des Jeux par les pays africains, autrement dit la fuite.

« *Ne pas participer*, dit M. Ganga, *est une défaite. A Montréal, confronté à une situation urgente sans disposer du temps de manœuvre nécessaire, nous avons été contraints de recourir au boycottage, de quitter les Jeux, et par là même, de nous pénaliser. Aujourd'hui, les choses sont bien différentes. Les Jeux de Moscou sont encore loin, nous avons donc le temps de nous retourner. Si par malheur la France recevait les Sud-Africains, chacun doit être bien conscient que le C.S.S.A. ferait tout ce qui est en son pouvoir pour que ce soit le contrevenant aux règlements du Comité international olympique qui subisse les conséquences de ce que nous considérerions comme une faute grave.* »

Tout, dans les propos de M. Jean-Claude Ganga, montre cependant que le C.S.S.A., s'il devait se montrer aussi rigoureux à l'égard de la France qu'il l'avait été, pour les mêmes raisons, en 1976, à l'encontre de la Nouvelle-Zélande, serait placé dans une situation beaucoup plus embarrassante.

Contrairement à la Nouvelle-Zélande, pays des Antipodes, peu lié avec l'Afrique, la France entretient des rapports considérés comme privilégiés avec le continent noir, et il est sûr que de nombreux gouvernements, dont le C.S.S.A. est l'émanation par le biais de l'O.U.A., ne souhaitent en aucune manière être dans l'obligation de demander, en dernière ressource, l'exclusion de la France des Jeux de Moscou en 1980.

Pour le C.S.S.A., le meilleur moyen de lutter contre l'« apartheid » passe à coup sûr dans tous les domaines sportifs par la mise à l'écart totale de l'Afrique du Sud. « *Je sais*, dit M. Ganga, *que beaucoup croient, et en général ceux-là ne livrent pas vraiment le fond de leur pensée, car ils sont ou favorables ou indifférents à la politique de ségrégation raciale de l'Afrique du Sud, beaucoup croient donc qu'il serait plus efficace d'accueillir les Sud-Africains chaque fois que l'occasion se présente, sous certaines conditions, par exemple en exigeant des équipes multiraciales, de manière à faciliter le prétendu mouvement de levée de l'« apartheid » dans le sport. Or ce que fait le gouvernement sud-africain n'est qu'une manœuvre, c'est bel et bien de la poudre aux yeux. Ces soi-disant concessions n'ont qu'un seul but, tromper l'opinion internationale, trouver des complices, leur donner bonne conscience. C'est aussi pour rassurer la seule opinion publique qui compte, celle des Blancs, qui est troublée de son isolement sportif et inquiète pour l'avenir.* »

M. Ganga a cent exemples à proposer. Il en cite un, significatif. En 1976, le sportif de l'année, en Afrique du Sud, a été un Noir. Mais la coupe que ce Noir devait recevoir, consacrant son mérite, se trouvait exposée dans un club réservé aux Blancs où, naturellement, il n'avait pas accès. Le lauréat a dû longtemps attendre, dehors, sous la pluie, qu'on la lui remette à la sauvette.

C'est souvent à tort, selon son secrétaire général, que l'action du C.S.S.A. est jugée exclusivement politique et qu'elle peut paraître, à ce titre, suspecte. En réalité, le mandat du C.S.S.A. est exclusivement sportif. M. Ganga affirme que l'action du C.S.S.A., pour ce qui concerne l'Afrique du Sud, n'aura plus de raison d'être, lorsque l'apartheid n'existera vraiment plus dans le sport. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il faudra que chacun, Blanc, Noir, métis, Indien, Asiatique, ait, en Afrique du Sud, les mêmes chances, dans la vie, à l'école, dans les universités, dans les clubs, dans les fédérations.

Lorsque tous les hommes d'Afrique du Sud seront égaux dans la pratique sportive, lorsque les sélections nationales comprendront réellement les meilleurs, quelle que soit la couleur de leur peau, et que le choix sera fondé sur le mérite et non la conséquence d'une mascarade comme l'est aujourd'hui celle de la sélection multiraciale des Springboks, le C. S. S. A. aura alors atteint son but. « *Il nous importe peu*, dit M. Ganga, *que l'on retienne dans une équipe sud-africaine quelques joueurs de couleur pour les besoins de la cause et qu'on les renvoie sitôt le match ou la tournée finis à l'état qui est le leur dans le pays de la ségrégation.*

Chaque fois qu'une équipe sportive reçoit l'Afrique du Sud ou s'y déplace, chaque fois que des rencontres réunissent des Sud-Africains et des ressortissants d'autres pays, le C.S.S.A. réagit comme il en a mission, mais il tombe sous le sens qu'aucune de ces réactions n'a la même portée que celles qui touchent les Springboks. « *C'est simplement*, assure M. Ganga, *parce que l'équipe des Springboks est effectivement un symbole de la domination des Blancs, que le rugby est, en Afrique du Sud, une sorte de religion, un bastion du racisme.* »

C'est la raison pour laquelle l'initiative de la Fédération française de rugby d'inviter les Springboks a été qualifiée, par le secrétaire général du C.S.S.A. d'« *irresponsable* » et même de « *honteuse* ». Pour lui, la Fédération française de rugby est tombée, volontairement ou non, dans le piège tendu par l'Afrique du Sud, qui fait aujourd'hui feu de tous bois pour accréditer l'idée que l'apartheid appartiendrait au passé. « *Regardez*, dit M. Ganga, *la campagne publicitaire, car c'en est une, lancée par les Sud-Africains. Regardez les présidents de fédération, les notables, les journalistes qui sont invités par l'Afrique du Sud. Que leur montre-t-on en réalité ? C'est à une mise en scène qu'ils sont conviés et beaucoup s'y laissent prendre.* »

FRANÇOIS JANIN.

Défi ou baroud d'honneur ?

Les mises en garde gouvernementales, les menaces à peine voilées du Comité international olympique (C.I.O.), l'active campagne en faveur du boycottage de la tournée des Springboks en France, n'ont pas ébranlé la résolution du Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.). Au contraire, en décidant (*le Monde* du 26 avril) de ne pas condamner la Fédération française de rugby (F.F.R.) pour avoir invité des joueurs sud-africains en octobre prochain, en dépassant le problème de l'apartheid pour poser celui, plus général, du respect des *droits de l'homme sous tous les* régimes politiques, en appelant à l'indépendance vis-à-vis de la politique, le C.N.O.S.F. a lancé un véritable défi à ceux qui voulaient forcer sa décision.

La démonstration du Comité national olympique est relativement simple. Pourquoi remuer ciel et terre dit-il, parce qu'une poignée de joueurs sud-africains — blancs et noirs mélangés d'ailleurs — doivent venir jouer en France ? Parce que la politique raciale de Pretoria est ignoble. Mais alors pourquoi ne s'en prendre qu'au rugby et pourquoi ne pas s'inquiéter des relations sportives avec les pays où les droits de l'homme sont notoirement bafoués ? Est-ce pour des raisons politiques que le gouvernement et le parti communiste français n'ont pas fait d'objections au déroulement de la Coupe du monde de football en Argentine mais s'élèvent contre la tournée sud-africaine ? Eh bien ! Celles-ci n'intéressent pas le mouvement sportif qui défend le droit des athlètes à jouer au ballon avec qui bon leur semble, quand bon leur semble. Au gouvernement de prendre ses responsabilités, autrement dit que l'Elysée, le Quai d'Orsay ou bien la place Beauvau interdise cette tournée de la façon qui leur plaira. Ce n'est pas au C.N.O.S.F. de le faire.

On pourra sourire du vocabulaire et des références à un humanisme passé de mode qu'a employé le Comité national olympique pour étayer sa démonstration. Toutefois, la mode étant aux nouveaux philosophes qui ont découvert avec succès que le totalitarisme est en germe dans tous les régimes politiques, le C.N.O.S.F. développe sur ce registre un argument de poids : les *droits de l'homme ne se débitent pas en rondelles*, dit-il en substance. Ce n'est pas parce qu'à l'ONU une majorité a voté *la condamnation de l'« apartheid » qu'il ne faut pas prendre* en considération la torture en Argentine, les hôpitaux psychiatriques en Union soviétique et tous les autres goulags du monde. Mais, d'un autre côté, remarque le C.N.O.S.F., il n'est pas possible de rendre responsables les athlètes des agissements de leur gouvernement. Laissons-les donc s'affronter sur les stades en des joutes pacifiques sans tenir compte de la couleur de leur peau et de leur drapeau.

C'est là un succédané de la pensée du baron Pierre de Coubertin, rénovateur des Jeux modernes, auquel il est abondamment fait référence. Incontestablement, il faut au C.N.O.S.F. un certain courage pour camper sur de telles positions et braver ainsi une grande partie de l'opinion nationale et internationale. Car aujourd'hui, ne pas donner les moyens de condamner la ségrégation raciale — en interdisant la tournée des Springboks — c'est prendre le risque de se voir accuser par les esprits forts de cautionner le régime de Pretoria quels que soient les arguments développés. Mais il y a plus grave : en se faisant le chevalier d'une éthique sportive, considérée par beaucoup comme désuète, le C.N.O.S.F. méconnaît un aspect de la réalité. Si les émules de Coubertin, inspirés par le cosmopolitisme de leur maître, ont toujours considéré le sport comme d'essence supranationale, les Etats ne l'ont jamais entendu de cette oreille. Le sport n'a jamais été une planète étrangère à la galaxie politique.

Aujourd'hui, le sport est même devenu un élément du standing de certains Etats qui ont compris, et utilisent, la renommée internationale qu'ils peuvent en tirer. Partout les ministres des sports organisent systématiquement la chasse aux médailles. Le prestige du coureur de demi-fond Juantorena est assurément aussi important pour la révolution cubaine que celui du « Che ». Bref, quand le mouvement sportif argue de son indépendance, il se paie de mots. Quand l'Etat ne le contrôle pas directement, comme dans les pays de l'Est ou dans la plupart des pays en développement, c'est lui qui en est le principal trésorier, et qui habilite ou non les fédérations sportives. Autrement dit, la Fédération française de rugby, par qui le scandale arrive, a le pouvoir d'organiser ce sport en France et d'inviter des équipes étrangères seulement parce que l'Etat lui a donné délégation. Une délégation qui peut, éventuellement, être retirée.

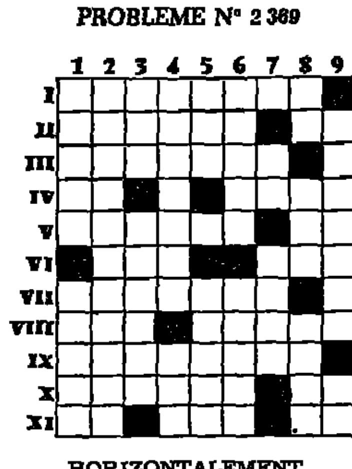
Dans ces conditions, face à la pression conjuguée du C.I.O. et de Moscou qui entendent assurer le succès des Jeux de 1980, ainsi que de l'Elysée, qui ne veut pas compromettre le bon déroulement du voyage présidentiel en U.R.S.S., le C.N.O.S.F. pourra-t-il longtemps tenir son orgueilleux défi ou bien ne s'agit-il que d'un baroud d'honneur ? M. Collard, le président du C.N.O.S.F., a remarqué philosophiquement qu'il peut encore se passer beaucoup de choses avant que les Springboks ne débarquent en France.

ALAIN GIRAUDO.

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 369



HORIZONTALEMENT

I. On n'aime pas le voir avec sa mère. — II. Peut être assimilé à une exposition ; Point de départ. — III. Evoque un roman particulier. — IV. Peut s'employer d'une façon explétive ; Civil quand on fait une déclaration. — V. Traiter comme une noix ; Mot d'enfant. — VI. Précède un traitement ; Le petit supplément pour les hommes. — VII. Utile pour mettre au clou. — VIII. Peut être fleuronné ; Comme une idée de génie. — IX. Tarif quand il est flamboyant. — X. Pour tenir la rame ; Peut être facilement traversé. — XI. Pronom ; Pas original ; Pour lier.

VERTICALEMENT

1. Quelle chance ! ; Etaient parfois des prétextes. — 2. Peut gober des mouches. — 3. Possessif ; Peuvent être de rigueur quand on est puni. — 4. Qui ne peut donc plus être traitée de vilaine ; Quand on ne sait plus quoi dire. — 5. Mot qui fait venir le berger ; Une période ancienne. — 6. S'occuper des affaires des autres ; Marque un recul. — 7. Entre deux propositions ; Prouve un acquittement. — 8. D'un auxiliaire ; Livre où l'on trouve beaucoup de traits ; Ne porte pas de bois. — 9. Peut être rangé parmi les légumes ; La fin de tout.

Solution du problème n° 2 368

Horizontalement

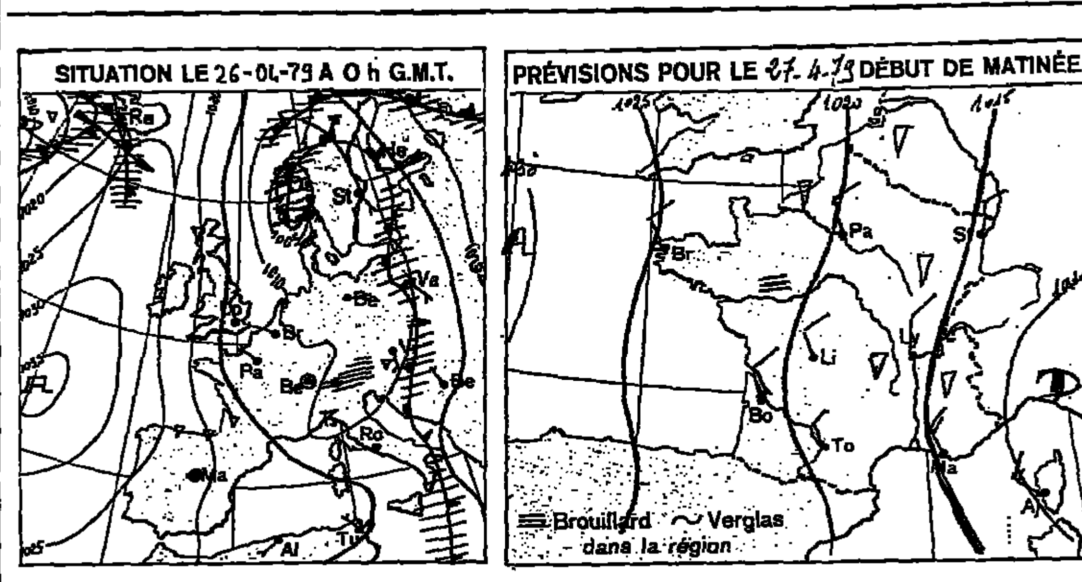
I. Notaires. — II. Oraison. — III. Blasées. — IV. Râler ; Rat. — V. Rue ; Dogue. — VI. In ; Six. — VII. Tapissé. — VIII. Irae ; Po. — IX. Rétablies. — X. Etollé ; Ré. — XI. Entêtées.

Verticalement

1. Nourriture. — 2. Or ; Auna ; Eté. — 3. Table ; Piton. — 4. Aile ; Mirait. — 5. Isard ; Sable. — 6. Ros ; Osselet. — 7. Energie. — 8. Eaux ; Père. — 9. Este ; Roses.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 26 avril à 0 heure et le vendredi 27 avril à 24 heures :

Entre les hautes pressions de l'*Atlantique et les basses pressions* d'Europe centrale, un courant froid et instable de secteur nord persistera sur la France.

Vendredi 27 avril, le temps sera *frais* avec un *ciel* très variable. Il y aura des giboulées et parfois des *orages de la Manche* orientale aux Vosges, au Massif Central et aux Alpes, tandis que les éclaircies seront souvent assez belles dans l'Ouest et le Sud-Ouest, ainsi que dans les régions méditerranéennes. *Les* vents, modérés et irréguliers en général, assez *forts par moments près* des côtes de la Manche et de la Méditerranée, viendront du nord ou du nord-ouest.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 26 avril, à 7 heures, de 1 012,4 millibars, soit 759,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la *journée du 25 avril* ; le second, le minimum de la nuit du 25 au 26) : Ajaccio, 16 et 11 degrés ; Biarritz, 13 et 8 ; Bordeaux, 13 et 5 ; Brest, 11 et 6 ; Caen, 11 et 7 ; Cherbourg, 10 et 6 ; Clermont-Ferrand, 12 et 4 ; Dijon, 8 et 2 ; Grenoble, 13 et 4 ; Lille, 9 et 4 ; Lyon, 12 et 5 ; Marseille, 17 et 8 ; Nancy, 11 et 4 ; Nantes, 13 et 3 ; Nice, 17 et 8 ; Paris-Le Bourget, 10 et 3 ; Pau, 12 et 5 ; Perpignan, 16 et 7 ; Rennes, 12 et 5 ; Strasbourg, 12 et 5 ; Tours, 12 et 3 ; Toulouse, 13 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 3 degrés ; Amsterdam, 10 et 4 ; Athènes, 19 et 12 ; Berlin, 15 et 4 ; Bonn, 11 et 2 ; Bruxelles, 10 et 3 ; Le Caire, 13 (min.) ; Iles Canaries, *20 et 16* ; Copenhague, 10 et — 1 ; Genève, 12 et 4 ; Lisbonne, *17 et 9* ; Londres, *11 et 5* ; Madrid, 16 et 3 ; Moscou, 19 et 8 ; New-York, 20 et 13 ; Palma-de-Majorque, 17 et 7 ; Rome, 16 et 11 ; Stockholm, 12 et 3.

Journal officiel

Sont publiés au Journal officiel du 26 avril 1979 :

DES DECRETS

● Relatif aux établissements privés à but non lucratif admis à participer à l'exécution du service public hospitalier.

● Modifiant le décret du 28 *octobre 1977 portant* application de l'article 54 de la loi du 29 *décembre 1976 fixant* les conditions de répartition et d'affectation des ressources du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

UN ARRETE

● Relatif aux taux des avances consenties sur les ressources du fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme.

Les services ouverts ou fermés pour le 1er mai

● *PRESSE. — Les quotidiens ne* paraîtront pas le mardi 1er mai.

● BANQUES. — Ouvertes le lundi 30 avril aux heures habituelles et fermées le mardi 1er mai.

● GRANDS MAGASINS. — Tous les grands magasins parisiens seront fermés le mardi 1er mai. Ils seront tous ouverts le lundi 30 avril (sauf *les Magasins réunis*).

● P.T.T. — Le lundi 30 avril *les bureaux seront ouverts* le matin jusqu'à 12 heures. Une seule distribution de courrier sera effectuée à domicile. Le mardi 1er mai, les bureaux de poste seront fermés et il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile. Toutefois, resteront ouverts ceux qui le sont habituellement le dimanche et le bureau situé au chef-lieu de département, de 8 heures à 12 heures. Ces bureaux assureront les services *téléphonique et télégraphique*, la vente des timbres-poste au détail ainsi que jusqu'à 11 heures, la distribution au guichet des objets de correspondance en instance ou adressés, soit poste restante, soit aux abonnés des boîtes postales.

● R.A.T.P. — Service réduit des dimanches et jours fériés le mardi *1er mai.*

● ALLOCATIONS FAMILIALES. — *Les guichets et services d'accueil* situés 10-12 et 18, rue Viala, Paris 15e, 64-68, rue du Dessous-des-Berges, Paris 13e, 9, rue de Liège, Paris 9e, 78, rue du Général-de-Gaulle, à Maisons-Alfort, tour *Ouest-Carrefour* Pleyel, à Saint-Denis, 36, avenue P.-Joliot-Curie, à Garges-lès-Gonesse, 119-121, avenue Jules-Quentin, à Nanterre, tour Essor, 14, rue Scandicci, à Pantin, avenue de Paris, à Saint-Quentin-en-Yvelines, seront fermés au public *du samedi* 28 avril à 12 heures au mercredi 2 mai au matin. Cependant, le samedi 28 avril après-midi, les cliniques dentaires resteront ouvertes aux heures habituelles.

● *SECURITE SOCIALE.* — Les caisses seront ouvertes le lundi 30 avril *jusqu'à* 14 heures pour les paiements. Une permanence sera assurée jusqu'à 15 h. 30 pour les renseignements et les prises en charge. Elles seront fermées toute la journée du mardi *1er mai.*

● MUSEES. — Tous les musées *nationaux seront fermés* le mardi 1er mai. Le Palais de la découverte, les Arts décoratifs, le Centre Beaubourg seront fermés mardi 1er mai. La Bibliothèque nationale sera fermée *les 29, 30 avril et 1er mai. Le* musée Marmottan sera fermé les *lundi 30 avril et mardi 1er mai.* Les musées de l'hôtel national des Invalides (armée, dôme royal, église Saint-Louis, plans-reliefs) seront fermés le mardi 1er mai.

● *SPECTACLES. — Voir « le* Mondes des arts et des spectacles » *daté 26 avril.*

Circulation

EMBOUTEILLAGES PRÉVUS SUR LES ROUTES

Le 1er mai étant un mardi, le week-end s'étendra sur quatre à cinq jours pour une forte majorité d'automobilistes. D'autre part, un certain nombre de familles ne rentreront que le mercredi 2 mai, jour de congé scolaire régulier.

La direction des routes estime que le trafic dépassera de 5 % celui du week-end du 1er mai 1978 : plus de un million cinq cent mille personnes seront sur les routes entre le vendredi 27 avril et le mercredi 2 mai, dont un million trois cent mille les seuls vendredi 27 et samedi 28 avril. La situation sera donc extrêmement difficile pour les départs, mais surtout pour les retours.

Dans le cadre des « conseils de l'heure H », il est recommandé d'éviter de prendre la route : le vendredi 27 avril entre 15 heures et 21 heures, le samedi 28 entre 6 heures et 15 heures.

Chasse

● *L'Association française de droit rural* organise le samedi 12 mai prochain, à 9 h. 30, à la caisse régionale de crédit agricole de Ploufragan, une journée d'études et de débats sur les problèmes posés par la chasse. *Le* thème en sera : « La chasse et le monde rural ». Renseignements : Association française de droit rural, 1, rue Voltaire, 22000 Saint-Brieuc.

loterie nationale — Liste Officielle

TRANCHE DES LILAS
TIRAGE DU 25 AVRIL 1979

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.
1	184 961	3 000 000
2	0 102	1 000
3	4 993	1 000
	9 153	1 000
	1 243	10 000
	07 003	100 000
	166 193	500 000
4	7 644	1 000
	6 474	5 000
5	5	70
	555	570
	745	570
	4 485	5 070
6	86	150
7	457	500

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.
7	5 067	1 000
	6 917	1 000
	80 207	50 000
8	08	150
	218	500
	7 158	1 000
9	9	70
	59	220
	889	570
	5 059	5 220
	5 569	5 070
	6 799	5 070
0	90	150
	700	500
	1 620	1 000
	6 600	1 000
	9 190	1 150
	8 570	5 000
	3 750	10 000

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DU MUGUET

LE JEUDI 3 MAI 1979 à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO tirage n° 17 — 13 21 33 37 39 41 — numéro complémentaire 20

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 3 MAI 1979 VALIDATION JUSQU'AU 2 MAI APRES-MIDI

1979 N° 21

RELIGION

ONZE ANS APRÈS LE CONGRÈS DE PARIS

Trois mille catéchètes feront à Lourdes le point sur la mutation de l'enseignement religieux

Une rencontre nationale de la catéchèse aura lieu à Lourdes du samedi 28 au lundi 30 avril avec la participation de trois mille personnes et d'une vingtaine d'évêques, parmi lesquels le cardinal François Marty, archevêque de Paris, et Mgr Roger Etchegaray, président de la Conférence épiscopale de France. Sept pays étrangers seront représentés. Les Eglises de la Réforme enverront plusieurs délégués.

La dernière rencontre de ce genre, qui s'intitulait Congrès national de l'enseignement religieux, avait eu lieu à Paris en 1968. Depuis onze ans, les perspectives se sont sensiblement déplacées. L'Eglise catholique est passée de l'enseignement religieux et du catéchisme à la catéchèse. Ce changement de vocabulaire traduit une évolution, presque une mutation.

L'enseignement catéché*tique proprement* dit est relativement récent dans l'histoire de l'Eglise. Il n'est devenu systématique qu'après le concile de Trente, au XVIe siècle, qui demandait aux prêtres de s'y consacrer avec davantage de soin. Le prédécesseur immédiat de saint François de Sales, évêque de Genève, exprimait le désir que la religion soit enseignée dans toutes les paroisses les dimanches et jours de fête. Mais, en fait, il était encore rare à cette période que les enfants soient réunis dans ce but précis.

Ce n'est guère qu'à l'époque où l'enseignement scolaire échappa *de plus en plus* au clergé que la nécessité du catéchisme paroissial s'imposa et que l'on rédigea des manuels à l'intention des jeunes. On connaît la suite et l'importance du chemin parcouru depuis la dernière guerre pour remplacer le catéchisme traditionnel, avec sa mécanique de questions et de réponses apprises par cœur — véritable traité en *miniature* de théologie dogmatique et morale, — par un ensei*gnement moderne* reposant *sur* des méthodes pédagogiques sou*cieuses des capacités des destinataires.*

Cette *révolution silencieuse,* qui a affecté la forme et le fond, tend à *axer l'enseignement* sur l'Evangile et sur la personne de Jésus plus que sur des *données* abstraites. Elle a coïncidé avec une sécularisation de la société d'une telle ampleur que le bilan de l'opération ne s'en trouve guère facilité.

Une *constatation pourtant s'impose* : l'Eglise romaine a tenté un effort sans *précédent* pour faire de la catéchèse l'affaire de toute la communauté. L'enseignement de la religion n'est plus *entre les mains des prêtres, mais* d'une nuée de catéchètes laïcs *ayant reçu une formation ad hoc.* Ce ne sont pas des auxiliaires du clergé *accomplissant* un service de dépannage, mais des personnes exerçant un ministère et une responsabilité personnelles.

Mais à quoi bon catéchiser les enfants indépendamment du milieu familial, scolaire et social qui les imprègne ? C'est pourquoi l'Eglise insiste à juste titre sur le rôle primordial des parents et elle utilise des moyens audiovisuels et des ouvrages très diversifiés.

La rigueur d'un enseignement doctrinal préfabriqué a cédé peu à peu le pas au témoignage des enseignants. Le comportement des catéchètes est plus opératoire que les mises au point théologiques. Une religion qui serait enseignée sans être vécue serait de peu de poids. Plus que jamais, les enfants ont besoin d'être en contact avec des adultes qui vivent ce qu'ils professent. La foi ne se transmet pas, elle se constate et éventuellement rayonne.

Le pari de la foi

D'autre part, la transmission — irremplaçable — des documents fondateurs de la foi serait sans grand effet si la communication était à sens unique. Le récepteur aspire à être acteur et on se doit de satisfaire ce désir. Seul un va-et-vient entre l'enfant et l'enseignant peut assurer la survie de l'acquis scolaire. L'échange, la contestation, le partage font partie intégrante de l'enseignement. L'enfant ne retiendra ses séances de catéchisme que si elles ont été l'occasion de débats.

Les lieux de catéchèse tendent actuellement à devenir des lieux d'Eglise, c'est-à-dire reliés à ce qui l'entoure. Les vérités religieuses n'appartiennent à personne. Il *n'est* pas trop de toute l'Eglise pour les élaborer et encore cela *n'y suffit pas* ; la catéchèse est une discipline inter-ecclésiale. *Mieux vaut travailler*, par exemple, sur la Bible œcuménique pour *s'habituer à penser la foi* en communion avec les autres chrétiens.

L'aventure de la foi commence *avec la catéchèse : tâche énorme* dont les répercussions sont incertaines. *La marée de l'agnosticisme* et de l'athéisme cerne une foi de plus en *plus* fragile. Les catéchètes subissent cet assaut et *assistent impuissants à la diminution* des effectifs. Le pari de la foi toujours gagné et toujours perdu les passionne, mais ils ne sont pas à l'abri de la lassitude et du découragement. Moins de 50 % des enfants de France passent entre leurs mains. La persévérance de ces jeunes est problématique et il est fréquent que ce que l'on appelait autrefois la « première communion » soit la dernière.

HENRI FESQUET.

DOUZE « TABLES RONDES »

On compte actuellement quelque cent trente mille catéchètes en France. Ce sont en majorité des femmes au foyer ou des religieuses rarement rémunérées. Les commissions nationale et épiscopale de l'enseignement religieux, qui organisent la rencontre de Lourdes, entendent les aider à prendre conscience de leur identité et de leur rôle évangélisateur prééminent. Au moment où des polémiques mesquines critiquent le contenu de la catéchèse, il est utile que les principaux intéressés sentent leurs arrières ***assurés. D'où un nombre impres*****sionnant d'évêques. *L'exposé d'ouverture de Mgr Etchegaray* sera suivi d'une conférence de *trois laïcs : Mlle Vandewalle,* MM. Menotti, Rossazzi et Ro*bert Masson.***

Les trois mille participants qui se retrouvent à Lourdes se répartissent ainsi : 7/12 de laïcs, 3/12 de religieuses et de religieux, 2/12 de prêtres. Les Les hommes ne constituent que le quart de cet effectif. Douze tables rondes sont prévues. Les ***plus fréquentées seront : 1) Jé*****sus-Christ, avec mille six cent *quatre-vingts inscrits (ce n'est* pas par hasard que ce carrefour *vient en tête) ; 2) les sacre*ments et la prière, avec mille *six cent soixante-quinze ins*crits ; 3) la famille et l'éduca*tion de la foi, avec mille* deux cent quatre-vingt-cinq inscrits ; 4) les pédagogies, avec mille cent faire avec les adolescents ?, avec mille cent cinquante-sept inscrits ; 6) l'avenir du catéchisme, avec mille cinquante inscrits.**

Une vaste exposition présentera une centaine de réalisations. Les organisateurs tiennent beaucoup à cette « vitrine » qui sera une instructive leçon de choses. D'autre part, l'abbé Jean *Debruynne animera une veillée.*

Lourdes fête cette année, on le sait, le centenaire des apparitions de Bernadette. On rappelle, à cette occasion, que la fondatrice du pèlerinage, lorsqu'elle *se* heurtait au scepticisme du curé de Lourdes, lui répondit du tac au tac : « La dame que j'ai vue ne pas chargé de vous le faire croire mais de vous le dire. » Voilà qui pourrait servir d'exergue à la rencontre des catéchèses. — H. F.

Mgr LEFEBVRE PUBLIE SES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DE L'EX-SAINT-OFFICE

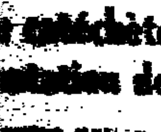
Mgr Lefebvre vient de publier l'ensemble du dossier (1) de l'examen de ses écrits et de ses actes entrepris par la congrégation pour la doctrine de la foi après des entretiens du fondateur d'Ecône avec le cardinal Franjo Seper, préfet de la congrégation et ses collaborateurs, en janvier dernier *(le Monde* du 13 janvier).

Lors de ce « colloque », Mgr Lefebvre était invité par l'ex-Saint-Office à s'expliquer sur plusieurs aspects de ses initiatives : doctrinaux, disciplinaires et pastoraux, et on lui aurait posé dix-sept questions. Dans ses réponses Mgr Lefebvre se déclare prêt à signer une déclaration acceptant le concile Vatican II interprété *selon la tradition.* Il ne refuse pas d'être soumis au pape, tout en considérant que les mesures prises contre lui sont illégales, et il demande au pape d'autoriser *« le libre exercice de ce que la tradition multiséculaire a utilisé pour la sanctification des âmes ».*

Il s'oppose toutefois à un compromis qui ferait disparaître son *œuvre. Prêt à accepter la nomi*nation d'un « délégué pontifical » *il demande que puissent continuer* les séminaires et les prieurés qu'il *a fondés.*

[Au Vatican, le secret de l'instruction est absolu, et la décision de Mgr Lefebvre de rompre le silence unilatéralement — *« pour permettre* aux lecteurs de suivre les développements de l'enquête », dit-il, — ne peut qu'envenimer, une fois de plus les relations entre le fondateur d'Ecône et les autorités romaines. Est-ce le signe que le prélat rebelle redoute une issue qui lui soit défavorable ? Toujours est-il que ces « révélations » ne contiennent rien de nouveau quant aux idées de fond, maintes fois exposées par Mgr Lefebvre. — A. W.]

(1) Le dossier est publié intégralement dans le numéro de mai de la revue « Itinéraires », 174 pages, 50 F, 96, rue Michel-Ange, 75016 Paris.



Le Monde DES LIVRES

Kundera à l'heure de la lucidité

● *Le regard scrutateur de l'écrivain tchèque sur la condition humaine : son meilleur livre.*

EST-IL nécessaire de rappeler ici l'itinéraire de Milan Kundera ? Oui, sans doute, pour qui ne se souvient — ou n'est pas en âge de se souvenir — du choc que fut *la Plaisanterie*, publié en 1967 à Prague, comme prologue au « carnaval idyllique » de ce fameux printemps, dont la fin, le 21 août 1968, retentit plus sinistrement que le plus sinistre des glas.

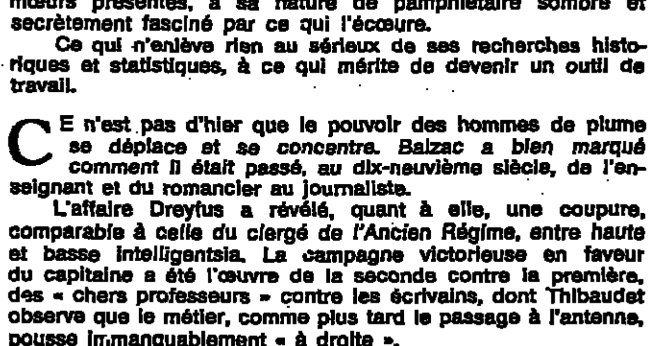
La Plaisanterie, traduite en français à l'automne 1968, révélait un jeune écrivain — il n'avait pas quarante ans, — dont l'étoffe était celle d'un témoin. Il avait su regarder. Et dire. Aragon, dans une préface mémorable, le remerciait de ce que *« l'un des plus grands romans du siècle* — celui-là — *donnant la clé de ce que l'historien ignore ou dissimule »*.

Ce que disait Kundera, c'était la fin des illusions d'une génération, la sienne, qui, en février 1948, avait épousé un immense espoir : le socialisme. Il disait le dégoût de qui a vieilli et refuse de ne pas régler son compte à ce que fut sa jeunesse piaffante, avide, *« inachevée »*, si aisément fanatique par aptitude à *jouer* des rôles, à *coller* à des modèles pour se croire achevée, justement.

Il disait le doute, la souffrance, l'isolement de qui ne peut plus faire partie du *tout* collectif. Il scrutait l'individualisme — cette « tare des années 50 » qui lui valut d'être exclu très tôt du P.C. tchécoslovaque, — la tragédie de qui résiste aux clichés d'une pensée bureaucratisée. Il disait la stérilité d'un monde où *« l'avenir a eu lieu »*, et qui a figé l'idéal en une religion d'Etat. Il mesurait, déjà, la complexité, la déroutante, la fascinante ambivalence des êtres *et* des choses.

∴

Kundera, depuis, a quitté Prague. Discrètement, il est venu enseigner à l'université de Rennes, comme professeur associé (en 1975). D'autres livres ont paru ici. Et puis, récemment, il a dit, dans un entretien publié dans *le Monde* (1), il a dit plus nettement que personne, ce à quoi on assiste dans son pays depuis dix ans : le massacre d'une culture, ce *« Biafra de l'esprit »* que redoutait Aragon. Rien de tel n'a eu lieu depuis la guerre de Trente Ans. On essaie de priver un peuple de sa mémoire. On condamne à mort une nation. L'Occident — Prague en fait partie, ô combien ! — devrait en tirer une leçon de vigilance. C'est urgent.



★ *Dessin de Bérénice Cleeve.*

Voici que maintenant paraît — dans une excellente traduction en français — le dernier livre de Kundera. « *Un roman*, nous dit-il, *sur le rire et sur l'oubli, sur l'oubli et sur Prague, sur Prague et sur les anges.* » Son meilleur, incontestablement. Le livre de l'accomplissement. Accomplissement de la pensée, de la vision. Accomplissement de l'écriture.

Ce à quoi *la Plaisanterie* nous préparait, le voici mûri, abouti. Disons d'emblée que ce livre puissant n'est pas un roman, mais, à la façon de Kundera, une *œuvre polyphonique* où *alternent* les registres. Tantôt, il est là, lui, Kundera, le soleil se lève sur Rennes, il se remémore Prague, sa collaboration à la rubrique astrologique de tel magazine pour la jeunesse, et nous sommes *dans l'autobiographie. Tantôt* il cisèle des flashes historiques, l'invasion soviétique, la chasse aux intellectuels, l'émigration : c'est de l'information, chiffres à l'appui. Tantôt il réfléchit, en direct, au temps, à l'histoire, à la *musique*, à *l'œuvre de Kafka ou* à telle nouvelle de Thomas Mann : le voici dans l'essai. Tantôt, *enfin*, il glisse vers la fiction, bascule dans le moment romanesque. Cette suite de variations formant au bout du *compte* un tout, un livre global, une somme.

Un livre-bilan, celui de la maturité. Voilà Kundera en pleine possession de ses moyens, à l'heure de la lucidité. Il s'empoigne avec l'humaine condition. C'est profond, c'est corrosif, souvent drôle, encore plus triste, et plus proche de Chaplin que de Voltaire. Rien à voir avec la grinçante ironie à la française. Rien à voir, non plus, avec le manichéisme. Ce qu'il cherche, ce qu'il donne à voir, c'est, de tout, la face cachée. Le rire, le tragique.

(1) Voir « le Monde » du 19 janvier 1978.

L'île du non-retour

Face cachée de l'amour : l'amour est un immense privilège quand il est vécu idéalement, mais il contient sa logique interne, qui est l'anéantissement. Comme chez cette Tamina qu'il nous invente et dont l'histoire (aux confins de l'onirique et de la parabole) est un glissement vers la mort. Tamina est de la race des fidèles. Jeune veuve exilée, ayant rompu les amarres, il est prévisible que son aspiration au repos la mènera à disparaître, à se diluer. Curieusement enlevée par un *passeur* (qui n'est pas sans évoquer le Tadzio de *Mort à Venise*, mais Kundera m'assure qu'il n'y a pas songé), elle est entraînée vers une île, l'île du non-retour, habitée par des enfants fascinés, cruels, qui se *feront les agents silencieux* et voyeurs de sa fin.

FRANÇOISE WAGENER.

(Lire la suite page 26.)

Qui a écrit « l'Age d'amour » ?

● *Sous un pseudonyme transparent un joli livre érotique et drôle.*

L'AGE d'amour s'offre d'abord comme une énigme. Signé d'un nom inconnu, Michaël Sanders, dont on prend bien soin de nous dire qu'il cache « un des *auteurs* les plus connus de ces vingt dernières années ». La curiosité piquée, on ouvre le livre et on ne le ferme plus, parce qu'on s'y amuse, l'auteur, sous pseudonyme, nous faisant partager le plaisir qu'il a pris à l'écrire.

Car, très évidemment, il s'est avant tout fait plaisir à lui-même et de *plusieurs façons*. D'abord en imaginant la grâce du jeune tendron qui accomplit son éducation sentimentale et sexuelle entre les bras de qui devrait être pour elle un barbon. Treize ans, Albina, dite Nana pour *être plus exemplaire*, fille d'une femme de ménage algérienne : un « petit Tanagra » comme l'appelle M. Chapmann, le patron de sa mère, en dépit du pléonasme de l'expression. Et elle n'a ni les yeux, ni la langue, *ni l'esprit dans* sa poche, cette Nana. Aussi quand M. Chapmann, un riche écrivain américain qui a épousé une « bobonne » d'Antibes et qui vit luxueusement dans une villa de la Côte, la regarde, elle *comprend vite qu*'il a encore plus envie de la toucher.

Nana, qui raconte elle-même son histoire, n'est pas prude. Oh ! non. Elle commence à découvrir son « zizou » et elle est bien décidée à s'en servir pour s'évader du « *clapier* » *où* elle a passé son enfance. Seulement, appuyée sur les solides préceptes de sa grand-mère, qu'elle cite à tout bout de champ, elle ne veut pas se presser et risquer « la pénétration » avec laquelle tous les *ennuis* commencent.

Comment Nana, de rencontres en caresses avec M. Chapmann, *en arrivera* à se donner à lui au cours de vacances dans une prétentieuse marina d'Italie *où* elle a été *emmenée* comme bonne d'enfant, c'est *toute l'histoire* du livre qui culmine dans une magistrale scène de défloration. Après quoi, les événements se précipitent, le temps s'accélère, Bobonne se tue, M. Chapmann s'évapore et Nana se retrouve mariée à un autre milliardaire.

Du vaudeville qui tourne en farce. Un cynisme qui n'exclut pas *les sentiments*. Une gaillardise baignée de fraîcheur. La pochade tire son charme équivoque de l'alliance de tous ces contraires. *L'auteur sous* pseudonyme se divertit à prendre le contre-pied des attitudes convenues. L'ironie règne en maître, accompagnée d'une volonté, moins heureuse, de parodie. Car cette « Lolita » des faubourgs chique aussi, sans jamais les égaler, les créations d'Ajar.

Alors, qui a écrit *l'Age d'amour ?* L'éditeur étant muet comme une carpe, je ne fais qu'un pari, mais je parie *sur* Romain Gary. Cet écrivain aime bien les masques. Il y a quelques années, il avait donné, *sous* je ne sais plus quel nom d'emprunt, un excellent roman d'aventures, *les Têtes de Stéphanie*. Il avait si bien *joué le jeu*, il *s'était si* bien dissimulé, que personne n'avait prêté attention au roman, jusqu'à ce qu'il fasse savoir qu'il en était l'auteur. Aujourd'hui, il vous tire par la manche et sa signature se glisse dans le prénom *de son héros*. Celui-ci ne s'appelle-t-il pas : Gary Chapmann ?

Il reste à dire que ce bon faiseur peut tout se permettre. Allons plus loin : moins il se prend au sérieux, plus il nous donne de plaisir.

JACQUELINE PIATIER.

★ L'AGE D'AMOUR, de Michael Sanders. J.C. Lattes, 2.2 p., 48 F.

Guillevic et la fable du doute

● *La courbe d'un poète serein.*

A soixante-douze ans, Guillevic publie, avec *Etier*, un de ses recueils les plus remarquables, les plus riches et, en même temps, le plus apte à *donner* de lui une définition différente de sa manière habituelle.

En surface, rien n'a changé : il est toujours le poète des notations brèves et des vers réduits au maximum, qui racontent, comme dans une fable, l'histoire de rapports imaginaires entre l'homme et l'objet, le réel et l'invérifiable, le paysage et qui le regarde. Jadis, à l'époque de *Terraqué* ou d'*Exécutoire*, Guillevic trouvait dans le commerce solitaire de la chose *ou du phénomène*, détachés de tout anthropomorphisme, une sorte de consolation à la condition humaine.

Plus tard, convaincu que l'homme était insensiblement passé dans la pierre — c'est le cas de *Carnac* — ou dans l'ensemble du globe terrestre — c'est le cas de *Sphère*, — il en tirait un sentiment, précis et trouble à la fois, de curieux et profond échange avec ce que nous appelons aujourd'hui l'environne*ment*. Ainsi les règnes *de* la nature acquiéraient-ils quelques-unes des prérogatives humaines, capables de sentiments, non par eux-mêmes mais comme pour aider l'homme à se doter d'interlocuteurs valables en dehors de son espèce.

Dans les années 60 et 70, cette méthode de communication anticartésienne a permis à Guillevic d'imaginer — ou de réinventer — une *Ville* ou une *Paroi* (titres de deux livres) qui fussent décrites selon les lois de *l'objectivité* la plus véritable et, simultanément, selon celles, plus mystérieuses, d'une symbiose entre la transmutation et le besoin de tout changer en *fiction*. Une ville doit pouvoir se situer, mais aussi se déménager et se transformer en hallucination, donc en nourriture pour l'instinct d'affabulation.

Etier ajoute une étape nouvelle à ce processus. Naguère, un galet était d'abord un silex ou un caillou ; plus tard, il eut sa manière de parler à l'homme, en restant un véritable galet. Aujourd'hui, il est devenu l'égal de l'homme, et même un objet prosélyte qui vise à l'étroite et parfaite union galet-homme ou homme-galet :

L'horizon n'avait pas
De raison de meurtre.

Le galet,
Dans le fond de la crique,

N'avait aucune raison
De se sentir visé.

...

Le mouvement sur lui
Au cours de la marée,

Les caresses de l'eau,
Du soleil et de l'air,

Tout cela n'était
Qu'interrogatoires.

Le mariage avec les éléments comme avec les choses n'est pas affaire de démission car Guillevic ne se veut nullement le poète de la fantasmagorie. Il est même le contraire du poète qui s'abandonne aux sortilèges. Il prétend savoir et propose une sorte de code, rigoureux et sans images, de l'invisible, de l'allusif, du possible, considérés comme des conquêtes indispensables, dans le calme et la rigueur d'un esprit qui ne se veut nullement explosif.

Au bout de la fable pourtant, il faut qu'il y ait un certain doute. Jamais le nombre de poèmes interrogatifs n'a été si élevé. Ce que l'esprit annexe, il convient qu'il ne l'assimile pas tout à fait. Simple, serein, sans éloquence, presque nu, Guillevic nous met en présence de cette double et belle sollicitation : comprendre l'incompréhensible, et se méfier de notre thérapeutique de la métamorphose.

Qui
Se plaît à ses jeux
qui m'usent,

Et avec moi le roc,
Le crabe et la palourde ?

...

Qu'est-ce que tu as de plus que moi
Camarade corbeau ?

Tu évolues dans les trois dimensions,
C'est entendu, et les labours
Te préfèrent.
Mais pose tes questions.

ALAIN BOSQUET.

★ ETIER, de Guillevic, Gallimard, 216 pages, 45 F.

« LE POUVOIR INTELLECTUEL EN FRANCE », de Régis Debray

ON entend déjà ceux qui s'accommodent du « star system » appliqué à la culture et nient leur puissance pour mieux en jouir : de quel droit cet héritier, normalien et prix Femina, fait-il la leçon ? N'est-il pas du sérail ?

Parbleu ! Le regard critique sur la gent qui monopolise *l'expression ne peut venir que d'un des siens. De là que son* rôle a toujours inspiré plus de mouvements d'humeur que d'études véritables. Debray n'échappe pas à la tentation. Décidé à faire œuvre savante, il s'abandonne, sitôt qu'il s'agit des mœurs présentes, à sa nature de pamphlétaire sombre et secrètement fasciné par ce qui l'écœure.

Ce qui n'enlève rien au sérieux de ses recherches historiques et statistiques, à ce qui mérite de devenir un outil de travail.

CE n'est pas d'hier que le pouvoir des hommes de plume *se déplace et se concentre. Balzac a bien marqué comment il était passé, au dix-neuvième* siècle, de l'enseignant et du romancier au journaliste.

L'affaire Dreyfus a révélé, quant à elle, une coupure, *comparable à celle du clergé de l'Ancien Régime*, entre haute et basse intelligentsia. La campagne victorieuse en faveur du capitaine a été l'œuvre de la seconde contre la première, des « chers professeurs » contre les écrivains, dont Thibaudet observe que le métier, comme plus tard le passage à l'antenne, pousse immanquablement « à droite ».

Entre les deux guerres, la prépondérance est revenue à *l'édition. C'est le règne de Grasset, de Gallimard*, dont l'influence actuelle ne donne qu'une mince idée. La N.R.F. exerce un magistère tel qu'en 1940 les Allemands y verront un point stratégique à l'égal des banques. Rôle d'autant plus passionnant à élucider que l'accord, comme aux célèbres Décades de Pontigny, se fait *moins sur une idéologie que sur un « ton »*.

Ce consensus esthétique incite aux compromis politiques. Sans *doute parce que beaucoup d'éditeurs se sont arrangés* de l'occupation, les universitaires retrouvent en 1945 une partie du prestige perdu. La « famille Sartre » succède à la « *famille Gide* » et fait *prévaloir* pendant vingt ans, sa conception de l'intellectuel traître à sa classe, parasite de l'élite.

par Bertrand Poirot-Delpech

DEPUIS 1968 environ, les organes de communication ont détrôné l'appareil universitaire. Même les titulaires des plus hauts enseignements doivent disposer, pour y parvenir et asseoir leur règne, de fonctions éditoriales et de tribunes journalistiques, qu'ils trustent à la manière des *dirigeants économiques. Le lieu de pouvoir maximum*, donc l'ambition majeure, c'était, en 1680, une chaire d'église ; en 1750, une scène de théâtre ; en 1850, la Sorbonne ; en 1890, le barreau ; en 1930, un quotidien ; en 1960, un magazine ; et aujourd'hui, une émission régulière à la télévision.

Avec Mac Luhan, Debray pense que cette dernière a fait plus que démultiplier l'emprise des clercs. Elle en a changé la nature et les a transformés au plus profond d'eux-mêmes.

PAR nature, l'intellectuel est un être séparé : de l'autre, de l'idéal, de la Cause, mais qui a besoin pour vivre, dans tous les sens du mot, d'être reconnu. « *Il ne peut jouir loyalement de son être* », disait Montaigne ; et Rousseau : « *Son bonheur dépend de l'opinion d'autrui.* » La pire des *aliénations !*

Vu leur retentissement, les moyens audio-visuels exercent, sur quiconque publie, une séduction irrésistible, et à laquelle l'éditeur engage à succomber. En 1950, la présence d'un écrivain sur les ondes faisait tout drôle ; désormais, son absence devient louche. Y trôner en expert agréé constitue le couronnement d'une carrière. Les moins regardants jouent froidement *des coudes, cumulent les casquettes. Il faut être héroïque* comme Debray lui-même — ses adversaires diront : masochiste — pour renoncer de plein gré à des prestations sans lesquelles votre travail risque d'échapper complètement au public.

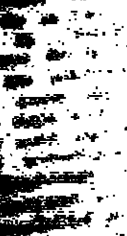
CE n'est pas affaire de plus ou moins grande vergogne personnelle. Pour l'auteur, la prééminence donnée par les *médias* au hit-parade sur la *production réelle de l'esprit*, à *l'événement* sur *l'œuvre*, à *l'image* sur l'auteur, à son carnet *d'adresses sur sa qualité*, finit par avilir toute la vie culturelle.

Il est de fait que les œuvres produites, pléthoriques comme toujours en période décadente, tendent à s'uniformiser, à régresser dans le pastiche. Dans le domaine des idées, on assiste à un mélange inquiétant de fureur et de surplace, à l'ensevelissement des faits par le commentaire, à un piétinement amnésique, à un festival de palinodies.

EN *marxiste qu'il reste, c'est devenu une singularité* — Debray traduit cette évolution d'origine technologique en rapports de classes. Il ne fait aucun doute pour lui qu'en s'alliant avec la « média-cratie », fût-ce au nom de l'efficacité ou pour « être de leur temps », les intellectuels se rendent complices actifs de la « domination bourgeoise ».

C'est le « support » qui le veut ainsi. Incidemment, l'auteur s'en prend à des individualités comme Pivot, « *courriériste de l'Eternel qui a surmonté l'Histoire parce qu'il s'amuse de toutes les histoires* ». Mais *il montre que l'idéologie est sécrétée plus haut, insensiblement*. C'est miracle que la réalité impose encore les notions d' « exploitation » ou de droite et de gauche, depuis le temps que les médias en font des inventions de doctrinaires aigris.

(Lire la suite page 23.)







la vie littéraire

Un adversaire et une avocate de Montesquieu

Après la *Défense de l'esprit des lois* menée victorieusement en son temps par Montesquieu lui-même, l'œuvre du philosophe de La Brède jouit aujourd'hui d'un tel prestige qu'on est presque déconcerté de lire les attaques dont elle a pu être l'objet. Or tout un aspect de ces critiques était jusqu'à nos jours resté inconnu en Occident. Elles viennent d'être révélées par le professeur italien Corrado Rosso, spécialiste du dix-huitième siècle. Ces critiques sont d'autant plus intéressantes qu'elles émanent d'un contemporain peu connu de Montesquieu, Frédéric-Henri Strube, d'origine allemande et philosophe du Droit naturel, émigré en Russie. Sous le titre de *Lettres russiennes*, il publia en 1760 un éreintement de l'*Esprit des lois*, critiquant tout spécialement les conceptions de Montesquieu sur le despotisme. Cette diatribe nous renseigne sur l'état des esprits dans la Russie de la Grande Catherine.

Le livre de Corrado Rosso reproduit en outre les notes de Catherine II sur l'ouvrage du philosophe russo-allemand et dans lesquelles elle défend avec acharnement Montesquieu et condamne sans réserve l'esclavage. Ce livre est donc un document de premier ordre sur le mouvement des idées au Siècle des Lumières et les contradictions qui l'ont marqué. (*Lettres russiennes*, de Frédéric-Henri Strube de Piermont, présentées par Corrado Rosso, La Goliardica, Pise.) — T. Q.

Quand la B.D. exalte l'épopée coloniale britannique

Milanais comme Crepax — illustrateur d'*Emmanuelle* et d'*Histoire d'O*, — Gino Luigi d'Antonio, créateur du populaire Pecos Bill, vient de terminer pour les éditions Dargaud une B.D. intitulée *l'Homme du Zoulouland*. Paru dans une collection proposée par Claude Moliterni et Guy Vidal, inaugurée avec *l'Homme de la légion* et *l'Homme du Nil*, ce récit illustré donne de l'Afrique noire une image qui n'est pas sans rappeler celle que présente Gérard de Villiers à travers certains de ses célèbres S.A.S.

Cependant, la B.D. de Gino Luigi d'Antonio rend surtout des accents directement issus de l'œuvre de Kipling. C'est toute l'épopée coloniale en Afrique australe qui revit à travers cette relation d'un fait historique : la bataille qui, à Rorke's Rift, le 22 janvier 1879, mit aux prises quatre-vingts fusiliers du 24ᵉ régiment d'infanterie de S. M. la reine Victoria avec quatre mille guerriers zoulous.

Dans cet univers désuet, mais parfaitement reconstitué, du colonialisme triomphant, les Noirs sont cruels et marchent au combat aveuglément lorsque leurs chefs le leur en donnent l'ordre. Qualifiés de « *Fils de Satan* », « *museaux de charbon* », « *démons* » et autres épithètes aussi peu amènes, ils incendient, pillent, ouvrent les ventres de leurs ennemis avec leurs lances, ne font pas de prisonniers. Mais ces « *sauvages* » eux-mêmes méritent quelque éloge, puisqu'un de leurs adversaires venus d'outre-Manche admettra, en guise d'oraison funèbre, à l'égard des centaines de Zoulous fauchés lors de l'assaut : « *Ces fils de chiens étaient de bons combattants après tout.* » Rudes propos qui, au demeurant, choquent moins que ceux de l'auteur anonyme qui, préfaçant cette B.D. et prétendant rendre compte de la pénétration coloniale en Afrique australe, évoque en ces termes les tueries dont elle fut accompagnée : « *Le contact avec les natifs donna lieu à l'inévitable contraste entre civilisations diverses* » *L'Understatement* n'est décidément plus un mode d'expression exclusivement britannique. — Ph. D.

Un précurseur de l'histoire des gens

Pierre Goubert, préfacier d'*Une province française au temps du Grand Roi : la Brie* (Hachette, 350 pages, 51 F), a l'air tout étonné que l'auteur des *Miracles du crédit* (1931), de *la Chanson de Roland* et *l'Histoire de France* (1943), de *la Reine Bérénice* (1951) et quelques autres non moindres ouvrages ait eu, par « *un éclair ultime* », la vision d'une nouvelle forme d'histoire, appliquée dans cette œuvre revenue de loin, en somme !

Le certain, c'est qu'à l'époque où il écrit ce livre, voici plus de vingt ans, Emile Mireaux innove, ou presque. On n'a pas encore l'idée de livrer au public les résultats d'investigations aux sources — archives nationales et départementales, minutes notariales, registres paroissiaux, etc. — qui révèlent le train-train des jours, de quoi et comment vivent les gens (vous et moi) dans leurs provinces, derrière la façade du pouvoir, au milieu du vacarme des idées et des armes ; et qui, éventuellement, apporteront aux sociologues et aux économistes les réponses aux questions qu'ils posent à l'histoire.

Certains jugent ce genre de livre matière à travail pour les spécialistes, plus que matière d'information pour le grand public, qui risque de se lasser à des travaux au microscope et leur préfère les synthèses. Quoi qu'il en soit, l'hommage rendu à un précurseur, par cette réédition, est de bonne justice. — G. G.-A.

La pesanteur et la grâce

Yves Devaux avait déjà rassemblé, il y a un an, pour le compte des Editions Pygmalion, *Dix Siècles de reliure*, ouvrage qui fait désormais autorité. Cette fois, il aborde un tout autre domaine, celui de la fonte d'art avec *l'Univers des bronzes* (Editions Pygmalion, 360 p., 450 F), un bel album illustré, préfacé par Maurice Rheims, de l'Académie française.

L'auteur dresse un catalogue des réalisations de la fonte d'art et de la fonte ornementale à partir de 1850. La beauté, la diversité des œuvres des artistes, l'habileté des fondeurs, sont confondantes. Statues, statuettes, candélabres, lustres, grilles, pièces d'orfèvrerie, horloges, etc., en bronze et autres métaux, constituent une sorte de musée majestueux et glacé.

Le pertinent dictionnaire des artistes et des fondeurs, qui figure dans l'ouvrage, aidera fort à propos les collectionneurs. La connaissance des divers procédés de fabrication permet d'authentifier la belle pièce.

Les noms de Renoir, de Degas, Rodin, Carpeaux, etc., ornent les pages. Le livre se clôt sur les femmes de Maillol qui s'épanouissent dans les jardins des Tuileries, alliage parfait de la pesanteur et de la grâce. — B. A.

vient de paraître

Romans

PIERRE GAMARRA : *Cantilène occitane*. — En terre occitane, durant la guerre, une histoire d'amour et de mort. (Editeurs français réunis, 232 p., 49 F.)

PIERRE MAGNAN : *l'Homme rejeté*. — La lutte à mort des cadres et des employés d'une grande société de transport sur fond de chômage. (Fayard, 320 p., 42 F.)

VALERIE VALERE : *Malika ou un jour comme les autres*. — Un amour tragique d'adolescents. Par une romancière de dix-sept ans qui a déjà publié *le Pavillon des enfants fous*. (Stock, 320 p., 40 F.)

Récit

ALAIN MEDAM : *Arcanes de Naples*. — A. Medam dans les dédales de Naples, sciences humaines en bandoulière. (Ed. des Autres, 224 p., 16 photos, 45 F.)

Lettres étrangères

WILSON HARRIS : *le Palais du paon*. — Par le meilleur écrivain caraïbe actuel, né en 1921. Traduit de l'anglais par Jean-Pierre Durix. (Editions des Autres, 192 p., 38 F.)

MARIO BRELICH : *l'Œuvre de trahison*. — Né à Budapest en 1910, fixé à Rome en 1946, l'auteur a publié une « exégèse romanesque » sur Sarah et Abraham : *l'Etreinte sacrée*. Il traite cette fois de « l'affaire Judas ». Traduit de l'italien par Ariel Pissecki. (Gallimard, « Du monde entier », 261 p., 52 F.)

BRUNO SCHULZ : *Lettres perdues et retrouvées*. — La correspondance inédite de l'auteur des *Boutiques de Cannelle*, tué en 1942. Traduit du polonais et préfacé par Maria Craipeau. (Pandora/Textes, 172 p.)

W.B. YEATS : *Vision*. — Un grand texte ésotérique du poète irlandais. Traduit de l'anglais par Léon-Gabriel Gros. (Fayard, coll. « Documents spirituels », 302 p., 95 F.)

Critique

DANIEL WILHEM : *Pierre Klossowski : le corps simple*. — Un premier inventaire, une étude et une lecture de l'œuvre et des discours de P. Klossowski « 10/18 », 300 p., 17 F.)

GILBERT LASCAUT : *Ecrits timides sur le visible*. — A partir de figures et de signes, des textes d'une esthétique sans dogmatisme. « 10/18 », 398 p., 20 F.)

Essais

FRANÇOIS BOTT : *la Déception historique*. — Les désillusions des gens qui eurent vingt ans pendant la guerre d'Algérie et au moment du 13 mai 1958. (Ed. Plasma, 70 p., 23 F.)

MARCEL MOREAU : *Discours contre les entraves*. — Les questions de la vie, de la survie, posées par les « textes testamentaires » d'un « testateur sans héritier ». (Ch. Bourgois, 240 p., 50 F.)

BERNARD MARX : *Comprendre l'économie capitaliste*. — Le fonctionnement, l'évolution, les contradictions et les crises du capitalisme, selon le rédacteur en chef adjoint de la revue *Economie et politique*. (Editions sociales, 282 p., 35 F.)

Civilisation

JEAN ET RENEE NICOLAS : *la Vie quotidienne en Savoie aux XVIIᵉ et XVIIIᵉ siècles*. — Une histoire vivante de l'ancienne Savoie, dernière province venue s'agréger à l'espace français, à travers une documentation en grande partie inédite. (Hachette, 380 p., 48 F.)

Histoire

MICHEL MOLLAT et collaborateurs : *Histoire de Rouen*. — De l'Antiquité à Jean Lecanuet. (Privat, 444 p., 150 F.)

ROBERT HEITZ, PHILIPPE DOLLINGER, FRANÇOIS G. DREYFUS et collaborateurs : *l'Alsace de 1900 à nos jours*. (Privat, 398 p., 145 F.)

MAURICE LE LANNOU : *Un bleu de Bretagne*. — Souvenirs d'un fils d'instituteur de la IIIᵉ République. (Hachette, 176 p., 39 F.)

ROBERT LACOUR-GAYET : *De Pearl-Harbor à Kennedy*. — Prolonge et complète l'*Histoire des Etats-Unis* du même auteur. (Fayard, 437 p., 75 F.)

Psychanalyse

La Sublimation. — De Freud à Didier Anzieu, une anthologie d'études traitant de la sublimation et des processus créateurs. (Ed. Tchou, 316 p., 49 F.)

en bref

● **SIMONE DE BEAUVOIR** a reçu mercredi 25 avril, le prix d'Etat d'Autriche pour la littérature européenne (« Le Monde des livres » du 9 février), à l'Institut culturel autrichien de Paris, pour « ses mérites et son influence en Autriche ». Accompagnée de Jean-Paul Sartre, elle a rendu hommage, dans son allocution, à la philosophie et à la littérature autrichiennes dont elle a subi l'influence, a-t-elle dit, tout au long de sa vie. Elle a en particulier souligné l'importance des œuvres de Sigmund Freud, de Robert Muzil et de Hermann Broch.

● **« PARIS-LA-POESIE »** : sous ce titre, trois soirées de poésie et de chansons sont organisées, à l'initiative du maire de Paris, par Pierre Seghers, à la Comédie des Champs-Elysées, les lundi 7, 14 et 21 mai, à 20 h. 45 (tél. 256-02-15 ; prix des places : 25 F). Les représentations réunissent des comédiens, des chanteurs et des musiciens tels Nadine Alari, Juliette Gréco, Catherine Sauvage, Jacques Douai, François Maistre, Jean Wiener, Michel Bouquet, Monique Morelli, Marc Normant, Béatrice Arnac, etc. Le premier spectacle est consacré aux poètes et aux auteurs de chansons d'aujourd'hui ayant chanté Paris ; le second, intitulé « Paris, chœur du monde », accueille des poètes modernes étrangers ; la troisième soirée, sous le titre « Les jeunes, l'an 2000 », propose quatorze jeunes poètes, encore inconnus, qui auront moins de quarante ans à la fin du siècle.

● **L'UNION DES ARTISTES ET ECRIVAINS** organise, à Paris, le mardi 8 mai, de 18 h. 30 à 20 h., une séance consacrée aux écrivains et artistes suisses, avec notamment la poétesse Pierrette Micheloud, l'écrivain Georges Borgeaud, le compositeur Jean-Christophe Braillard, le peintre Henri Rouyer, et Pierre Dudan et ses chansons. (Entrée gratuite, mais avec une inscription préalable indispensable, en écrivant, avec enveloppe timbrée, et libellée à l'U.A.E., 6, rue Jules-Guesde, 91270 Vigneux-sur-Seine.)

● **L'ASSOCIATION AUBOISE POETHRA** organise son troisième concours national de poésie. Le lauréat, qui reçoit 3 000 francs, est distingué sur cinq poèmes de sujets et formes libres. (Renseignements : Poethra, 4, rue A.-Cottet, 10000 Troyes.)

● **LA BIBLIOTHEQUE BEAUGRENELLE** (36, rue Emeriau, 75015 Paris, de 12 h. 30 à 19 h. 30, sauf dimanche et lundi, présente jusqu'au 5 mai une exposition réalisée par l'Atelier d'animation de Caen et consacrée à « douze poètes faiseurs de rimes introuvables ». Ces revues, fabriquées artisanalement et introuvables dans le commerce, circulent de la main à la main, de boîtes aux lettres en boîtes aux lettres et témoignent de la vitalité de la poésie en France.

● **SOUS L'EGIDE DE L'INSTITUT D'ETUDES MAISTRIENNES** un colloque aura lieu, les 4 et 5 mai, au domaine universitaire de Jacob, à Chambéry, sur le thème « Joseph de Maistre : illuminisme et franc-maçonnerie ». (Renseignements : M. Jean-Louis Darcel, 1, place du 2-Février, 68000 Colmar. Téléphone : (8.) 23-58-39.)

● **PARMI LES REVUES**, « Vagabondages » consacre la dernière partie de son numéro sur le « Voyage » à Victor Segalen (3, rue Séguier, 75006 Paris) ; « les Raisons de la colère », dont vient de paraître le premier numéro, se définit comme une « revue de critique anarchiste ». (P. Blachier, B.P. 14, 92360 Meudon-la-Forêt, 15 F). La revue « Silex » publie un fort intéressant numéro intitulé « Territoires de la terreur ». Cela va de A à Z, d'Amnesty International à Zinoviev, et de la terreur politique à cette terreur primordiale : l'enfance. (B.P. 812 R.P., 38035 Grenoble Cedex.)

● **LES EDITIONS DES AUTRES** rééditent « l'Envahissant Cadavre de la plaine Monceau », de Léo Malet. Cet ouvrage appartient à la série des « Nouveaux Mystères de Paris ». Nestor Burma y mène une enquête dans le 17ᵉ arrondissement. Autre réédition chez le même éditeur : « les Rats de Montsouris ».

● **LA GALERIE ARMINE** (5, rue Caron-place Marché-Sainte-Catherine, 75004 Paris) accueille, du 2 au 17 mai 1979, la revue « Obsidiane », qui consacre son premier Cahier au poète Salah Stétié, autour de qui sont réunis de nombreux auteurs, tels H. Thomas, R. Char, Bammate, Y. de Bayser, J. Berque, J. Biot, A. Bosquet, M. Deguy, Guillevic, Mandiargues, etc. ; les peintres Afnan, Bona, André Féraud, Raoul Ubac et Xavier Valls, qui ont illustré ce Cahier, exposent certaines de leurs œuvres (vernissage le 2 mai, à 18 h. 30).

en poche

Portraits de femmes

ULES ET JIM, le roman qui a inspiré l'excellent film de François Truffaut, a paru en 1953. Son auteur, Henri-Pierre Roché, avait à l'époque soixante-quatorze ans (il est mort en 1959). Or ce qui fait le charme de ce livre, c'est l'allégresse, la fraîcheur, la jeunesse de son écriture. On dirait l'œuvre d'un adolescent. Progressivement, on s'aperçoit tout de même que cet adolescent a beaucoup vécu.

Jules et Jim est le bilan d'une vie sentimentale plutôt chargée. Il est composé d'une série de portraits de femmes, étrangères de passage à Paris, cousines de province, amies de toujours, tendres, exubérantes, silencieuses, peut-être un peu folles. Certains portraits sont à peine esquissés, d'autres, comme celui de Kathe (le personnage interprété à l'écran par Jeanne Moreau), semblent avoir été travaillés pendant toute une vie. Aux côtés de cette Kathe, qui tient à la fois de la petite fille espiègle et de la mante religieuse, Jules et Jim, qui l'épousent à tour de rôle, paraissent même un peu falots.

Rarement les rapports amoureux entre deux hommes et une femme auront été restitués dans leur complexité avec tant de finesse. L'amitié qui lie Jules et Jim résiste à leur passion commune pour Kathe. L'auteur semble attacher plus de prix à l'amitié qu'à l'amour-passion, cette délicieuse maladie mortelle. On peut se demander, en fin de compte, si ce roman, qui comporte tant de remarquables portraits de femmes, n'est pas au fond un peu misogyne.

VASSILIS ALEXAKIS.

★ Jules et Jim, d'Henri-Pierre Roché. Folio, Gallimard, 343 p., 10 F.

romans

Robert Merle, peintre de la Renaissance

● *La suite de* Fortune de France *s'ouvre sur Montpellier.*

IL fait chaud en ce début d'été à Montpellier ; cela n'a rien d'étonnant. Mais le paysage a de quoi surprendre : depuis quand des murs ceignent-ils la ville ? D'où vient cette puanteur douceâtre ? Perplexe puis horrifié, le voyageur découvre soudain, accrochés aux branches d'un vieil olivier, les morceaux pourrissants d'un corps humain, jeune et féminin. Hallucination morbide, cauchemard ? Ni l'un ni l'autre ; nous venons simplement de franchir d'un bond — et en arrière — quatre cent treize années d'histoire ; ce n'est plus Raymond Barre, c'est Catherine de Médicis qui dirige le royaume ; plus trace de pétrole ni de nucléaire, mais de bonnes guerres de religions et des épidémies bien juteuses remplissent l'actualité.

Après *Fortune de France*, Robert Merle nous régale, avec *En nos vertes années*, suite des multiples aventures guerrières, amoureuses, philosophiques de Pierre de Siorac, cadet du Périgord, et de son frère Samson. Nous les avions quittés au sortir du château paternel dont ils n'hériteront jamais, les voici écoliers postulants, en route pour Montpellier et sa célèbre faculté de médecine.

En cette année 1566, Montpellier, haut lieu de la Renaissance, est un bouillon de cultures et de croyances. Tandis que bourgeois catholiques et protestants s'y guettent du haut de leurs fanatismes, s'injurient en langue d'oc, quand ils ne se massacrent pas, les « anusim », juifs espagnols ou portugais convertis de force puis exilés par l'Inquisition, donnent son renom international à l'université, aidés en cela par des hommes de cœur et de talent, comme le docteur Rondelet, ancien condisciple de Rabelais. Du haut de leurs chaires, les savants docteurs disputent férocement de l'admission en leur Panthéon médical de contemporains tels que Ambroise Paré ou Vésale, qui osent critiquer les grands anciens (Gallien et Hippocrate). En ville, tous les habitants communient fréquemment pour brûler, pendre, ou découper en rondelles, athées, sorcières, infanticides, dans un même grand élan purificateur.

Pierre de Siorac, logé chez l'apothicaire Anusim Sanche, ami de son père, relate toutes ses expériences sur un ton frais et naïf, qui rappelle Marguerite de Navarre. Paillard et tendre, il garde les yeux grands ouverts sur un monde qu'il comprend encore mal, et se trouve vite, de par ses origines (son père, noble de fraîche date, est protestant, sa mère, catholique), de par ses ambitions, au centre de gravité des tensions et convulsions qui annoncent la naissance de notre monde moderne ; cela ne l'empêche d'ailleurs pas de fréquenter avec assiduité une multitude d'accortes servantes — et leurs maîtresses.

Robert Merle oublie parfois que quatre siècles nous séparent des protagonistes ; à l'instar de *Marguerite Yourcenar*, il cède à une tentation modernisante, et prête à son héros une lucidité a-temporelle, un regard objectif, et un outillage conceptuel inconnus des plus grands esprits de ce seizième siècle plus inspiré que rationaliste, comme le démontre Lucien Febvre : Jean Bodin, théoricien politique, économiste, défend la liberté religieuse et réclame le bûcher pour les sorcières, dans un pamphlet sanglant sur la « Démonomanie des sorcières » ; Ambroise Paré, lui, s'évertue à démontrer que les carrières sont habitées par des démons... La sorcellerie et ses procès, responsables de milliers de victimes, manifestations spectaculaires d'une psychose collective qui se propage à travers toute l'Europe, apparaissent ici simplement comme un phénomène marginal, sous-produit de l'intolérance et de l'ignorance superstitieuse.

L'éblouissante verve de l'auteur emporte tout. Il ne se limite pas à l'emploi de mots d'époque ; bien mieux, Robert Merle arrive à reconstituer un langage oublié, véhicule de sentiments simples et violents. Sous nos yeux, revit une civilisation du geste et du toucher ; hommes et femmes ont le pleur et le rire faciles, ils se houspillent, se battent, s'embrassent et se palpent avec un entrain et une conviction admirables. Ils ne sont pas frustes pour autant : Sanche, le juif catholicisé, érudit, déploie des trésors d'imagination et d'astuce pour cacher sa vraie foi, alors que Fogacer, bachelier en médecine, à l'intelligence brillante, dissimule son homosexualité et son scepticisme sous un bouclier théologique à toute épreuve.

Dans ce Languedoc riant, la mort est toujours et partout présente, commune à tous les âges, à *toutes les conditions* : mort des femmes en couches, mort violente, mort-spectacle des exécutions, dont la cruauté insoutenable est le seul moyen d'en faire apprécier le caractère exemplaire. Mais à cette mort aux mille visages répond un furieux appétit de vie et de jouissance, de curiosité intellectuelle et d'amour, état de nature qui ne survivra pas aux rigueurs de la Contre-Réforme. Fascination de l'irrationnel et génie humaniste, sensualité païenne et foi ardente : non sans nostalgie, Robert Merle réussit à merveille la résurrection, dans tout son foisonnement, de cette réalité incroyablement riche et contradictoire.

ALEXIS LECAYE.

★ « EN NOS VERTES ANNEES », Robert Merle, Plon, 514 pages. Broché : 56 F ; relié : 69 F.

La médiocrité tue

● *Une éducation sentimentale.*

APRES *l'Enarque et le Voyou*, *Un fils pour l'automne* et *Eve octogénaire*, Frédéric Rey publie cette année le meilleur de ses romans : *la Vie téméraire*. Serge, le narrateur, ne connaît guère, à dix-huit ans, que l'amour de sa mère et les joies de l'effort sportif, dans le décor d'une vie provinciale où les personnalités, formées par la solitude, gardent tout leur relief originel. Cette mère adorante, perspicace, et non conformiste, vit dans un désordre sacré qui peut faire penser à certains personnages de Cocteau. Educatrice singulière, elle enseigne à son fils une exigence d'authenticité qui rendra difficiles ses rencontres à venir.

La première de ces rencontres est celle de Stanislas, un peu plus âgé que Serge — dans un coup de foudre d'amitié et de mutuelle admiration passionnée. Solitaire, dédaigneux des modes, ennemi de tout ce qui avilit l'être, Stanislas fascine Serge, et entreprend de le former à son image. A deux, ils font le rêve d'une vie hautaine et libre, sans concession à la normalité.

Mais ces apprentissages sont contrariés par une autre rentre : celle de Claire, une jeune fille banale et pleine de vitalité, qui s'éprend de Serge, et lutte pour le conquérir. Les jeux du désir sont plus forts que la volonté du jeune homme, qui se laisse marier, et se réveille un jour parmi tout ce qu'il déteste : une belle-famille vulgaire et bête, le hideux pavillon de banlieue, les fêtes obligatoires de la mangeaille et de la télé, l'écœurante platitude des phrases toutes faites et des sentiments convenus.

Serge ne voit plus Stanislas, et ne lit même plus les lettres de sa mère, qui se désespère au loin.

Se réveillera-t-il ? Ne sera-t-il pas trop tard ? La fin tragique de ce beau roman laisse deviner que Serge va commencer une vie nouvelle : c'est un adieu à la médiocrité, qui n'est pas toujours douceâtre — qui est ici sanglante et meurtrière.

JOSANE DURANTEAU.

★ LA VIE TEMERAIRE, de Frédéric Rey. Flammarion, 336 p., 48 F.

Copi sent toujours la poudre

EST-CE à cause de ses ancêtres aztèques, de sa *grand-mère anarchiste qui* se fit enterrer dans une mantille rouge, de ses parents directeurs d'un grand journal libéral de Buenos-Aires qui contribua à renverser deux gouvernements ? A qui la faute si Copi a la contestation dans le sang ? Allez donc lui parler de racines ! Il bourlingue depuis l'âge de cinq ans, suivant sa famille, sur les chemins de l'exil. Uruguay, France, Italie, Espagne, à la *longue, il y prend goût*. Pas de meubles, pas de bagages, il vit assis sur une chaise comme son héroïne au gros nez qui, sur ses bandes dessinées, bavarde inlassablement avec un canard. Il ne tient qu'à une chose, son passeport argentin, qu'il porte toujours sur lui, même lorsqu'il revêt sa belle robe à volants pour incarner sur la scène d'un théâtre *Eva Peron* ou *Loretta Strong*, ses monstres favoris.

« *Si je perdais mon passeport*, dit-il, *je ne serais plus rien.* »

Il tremble, il rit de sa peur, il l'exorcise par écrit en racontant des histoires épouvantables. Cinq pièces, quatre albums, trois romans, un recueil de nouvelles, il saute d'un genre à l'autre, emporté par sa soif de carnage. « *Cet enfant est impossible !* » devait soupirer sa mère, qui le baptisa *Copi* (la petite mèche), peut-être dans l'espoir de l'apprivoiser. En vain.

A trente-huit ans, Copi demeure ce que Freud, ébahi par l'amoralité de l'enfance, appelait un pervers polymorphe. En *toute innocence, il piétine nos* plates-bandes, crache dans nos bénitiers, soulève les jupes de nos idées reçues. Irrécupérable, il se flatterait de l'être s'il en avait conscience. Mais c'est autrui qui l'étonne et qui, parfois, le scandalise.

« *Quand je cherche un sujet bien horrible*, dit-il, *je lis les faits divers. Ils m'offrent une source inépuisable de méchanceté, de ridicule, de terreur. Et ceux que j'invente finissent tôt ou tard par s'accomplir, comme les métamorphoses d'Eva Peron et Cie à la conquête de l'Argentine. Je suis sûr qu'il existe en ce moment, dans quelque bordel de province, une femme qui se prépare à régner. C'est la malédiction de mon pays.*

— Comment expliquez-vous que la patrie du machisme se plie ainsi au joug des gouvernantes ?

— *C'est du Mexique que vient le machisme*, rectifie Copi. *Chez nous, c'est plus compliqué. Voyez le tango, à la dernière figure le cavalier met un genou en terre, devant la danseuse, acceptant sa domination.* »

Comme Dubout, il dessine volontiers de majestueuses femelles écrasant de frêles petits hommes. Ainsi, son nouvel album : *Du côté des violés*, nous montre-t-il un mari rentrant hagard et avouant à son épouse : « *Tu ne vas pas me croire, Bibine, mais j'ai été violé dans le métro !* » Va-t-elle le plaindre ? Vous n'y pensez pas ! Elle le fustige, le *condamne et lui signifie son* congé : « *Va faire tes valises ! Je ne veux pas habiter avec un homme qui n'est plus vierge.* » — « *Mais ça aurait pu t'arriver à toi aussi !* », proteste le malheureux. « *Non*, riposte la mégère, *moi, je suis une femme. Violée, je restais femme. Tandis que toi, tu es une pédale.* » Pour résister aux femmes, il faut être rat ou iguane, espèces dont Copi se sent profondément solidaire et qui hantent son œuvre graphique ou littéraire.

Son dernier roman, *la Cité des rats*, cavale à bride abattue parmi les poubelles. Il pleut des obscénités « *à grosse verse* », comme dirait l'auteur. Voilez-vous la face, mais en trichant pour apercevoir les perles mêlées aux détritus. Ne manquez pas, par exemple, l'arrestation du clochard Mimile par les agents Pardieu et Donadieu, qui, exaspérés par les trous de mémoire de leur client, lui lancent : « *Une fois que tu seras passé à la guillotine, tu t'en souviendras !* » Quel dommage que ce guignol délirant s'embourbe à l'occasion dans le porno !

« *J'en ai tiré une pièce beaucoup plus convenable*, nous rassure Copi. *Je la joue en Italie, dans les municipalités communistes. Il n'y a pas plus vertueux que ces gens-là. Et ils m'envoient leurs enfants ! Cela prouve que je suis inoffensif, n'est-ce pas ? En Espagne aussi, j'ai une très honnête réputation.* »

« *Mais je préfère le Français*, déclare Copi. *Il me semble plus économe, plus efficace, bien qu'il soit plus difficile à manier. Sans en avoir l'air, je travaille énormément. Je n'ai plus le choix. Si j'avais dix-huit ans, je vivrais de mes charmes, ce qui me conviendrait beaucoup mieux ! A propos, je suis indigné par la façon dont les hétéros imitent aujourd'hui les homos. C'est... comment dire ?... éhonté !* »

« Cela devrait être interdit », ajouterions-nous, s'il n'était évidemment interdit d'interdire.

GABRIELLE ROLIN.

★ « Du côté des violés », Editions du Square, 78 pages, 30 F.

★ « La Cité des rats », chez Pierre Belfond, 126 pages, 39 F.

histoire

Un roi cornélien

● ***Louis XIII ressuscité.***

« ROI cornélien », c'est en effet le sous-titre — un peu forcé — du gros livre que Pierre Chevallier, qui laboura jadis d'autres terrains, monastiques, puis maçonniques, vient de consacrer à Louis XIII. Pour une fois, ce roi complexe et courageux n'est pas étouffé entre son illustre père et son illustre fils, ni oblitéré par l' « homme rouge » cher aux romantiques. Quels qu'aient été les mérites variables de ses précédents biographes, Batiffol, Vaunois, et ce Tapié à la très sage finesse, jamais pareil hommage ne fut rendu à ce timide si plein de décision.

Bien mieux qu'un absurde panégyrique ou un dithyrambe échevelé, une biographie saine, ferme, solide, pleine et bien cadrée, qui suit presque toujours l'exacte chronologie, ne s'abaisse pas au détail salace et pourtant ne recule devant aucune précision, exécute prestement telles inventions écœurantes (Richelieu amant de la reine mère et Louis XIII de Cinq-Mars !), passe au crible d'une sagace critique des événements qu'on croyait bien clairs, comme la Journée des dupes de 1630, utilise à fond des documents plus reconnus que connus comme les riches correspondances des nonces et celles, plus sûres, des ambassadeurs vénitiens, et fait un triomphe au savoureux et précis journal d'Heroard, médecin du roi de 1605 à 1628.

Certes, l'historien Pierre Chevallier s'intéresse surtout à la politique, à la guerre, aux portraits. On n'ira pas lui demander d'analyse économique, de statistique, de dissertations monétaires, de subtilités ou de suppositions démographiques, ou de théories mirobolantes sur les révoltes dites populaires ou les crises, courtes, longues ou séculaires, — bien qu'une partie de tout cela ne soit pas absent à l'arrière-plan. Les aspects religieux, et surtout littéraires et artistiques, le retiennent assez peu. Après tout, à chacun ses moutons, ils n'en seront que mieux soignés.

Bien sûr, ce politiste et ce moraliste n'est point hanté par la psychiatrie, l'ethnologie ou l'anthropologie. Il ne propose ni « relecture », ni décodage ou décryptage, n'interprète pas au deuxième ou au troisième degré, ignore le diachronique, n'est point obsédé de gestuelle, d'acculturation, d'inversion, de sorcellomanie ou de sexolâtrie. Cela repose. Chevallier n'appartient pas non plus au lobby de la « nouvelle histoire », puisqu'il écrit comme tout le monde, ou comme tout le monde écrivait naguère, un peu classiquement, modestement aussi. Mais on le comprend bien, ce qui ne constitue pas forcément une tare.

Aussi est-il probable que l'intelligentsia plus ou moins historienne va traiter ce livre par le mépris, puisqu'elle refuse l' « événementiel » et néglige l'exactitude. Mais un public toujours plus nombreux est avide de récits probes, détaillés, charnus, chargés d'humanité : il y prend même un plaisir extrême, comme l'auditeur de Peau-d'Ane. Et c'est une bénédiction qu'il existe désormais ce « créneau » entre les performances parfois hasardeuses des spécialistes et les petites bassesses de trop de conteurs d'anecdotes douteuses.

Après cette réussite, la première sur un tel sujet, il ne restera plus qu'à restituer enfin, derrière ce nouveau grand roi, ses millions d'humbles sujets. Mais tous ses sujets : du mendiant au prince, du moinillon à l'archevêque, du reître au financier, de la fileuse à la courtisane. Et replacés dans un paysage qui commence à être connu, éclatant de contrastes : abondance et



dénuement, charité et torture, sorcellerie et cartésianisme, héroïsme et tripatouillages, peste et astronomie. L'une des périodes les plus exaltantes de notre histoire, avec ses couleurs brutales et ses délicats clairs-obscurs, son sordide et son sacré, ses grouillements de vie et ses grouillements de mort : presque rien de commun avec le règne plat de Louis-Dieudonné, fils assez ingrat de Louis le Juste.

PIERRE GOUBERT.

★ LOUIS XIII, de Pierre Chevallier, Fayard, 680 p., 69 F.

récits

Le « mentir-vrai » de Fabre-Luce

● ***Les jeux emmêlés de la mémoire, de la réflexion et de l'imaginaire.***

UN roman ? Une conversation de soi à soi, plutôt, avec un double : une conversation dirigée par l'un des esprits les plus lucides de notre temps, dont Thomas Mann écrivait qu'il formule déjà notre idée au moment où nous commençons seulement à la penser. Aux jeux emmêlés de la mémoire et de la réflexion, sans compter ceux de l'imaginaire, il excelle, ce narrateur qui dit « je ». L'ampleur de sa production d'historien, d'essayiste, de biographe et ses activités politiques avaient fait un peu oublier qu'il savait aussi « mentir vrai ». L'expression le choque, « trop brutale », et pourtant...

Si Alfred Fabre-Luce a bien vécu, au Cherche-Midi, l'épreuve d'une longue incarcération par la Gestapo, s'il a bien traversé, à grandes guides, la fin de la Belle Epoque et le plein des Années folles, confondues par notre mode « rétro » et qu'il appelle, avec une indulgence mitigée, la « Belle-Folle », s'il s'est interrogé (s'interroge ?) sur la foi, l'Eglise, la tolérance, si l'Europe a été de longue date et reste l'une de ses préoccupations majeures, s'il a connu l'abbé Mugnier, l'abbé Stock et d'autres personnages, qui apparaissent, en silhouette, au coin des pages, comme Georges Mandel ou Robert Oppenheimer, il charge un certain nombre de créatures inventées, tout ou partie, d'incarner les questions qu'il se pose.

Ainsi, Bérénice et Reine, les deux amies, illustrent-elles les débats de conscience qu'il a pu avoir, et d'autres avec lui, sur la nécessité, durant l'occupation même, de préparer un avenir vivable avec l'Allemagne délivrée du nazisme. Aussi éloigné que possible des certitudes manichéennes, habitué à passer tout sentiment à l'examen de la raison, il peut montrer, par ce biais romanesque, les faces opposées d'un choix et comment celui-ci dérive selon le tempérament, le caractère, le « style » de la personne qui l'a fait.

C'est le charme du livre et ce qui en fait la vigueur que sa liberté intérieure et le mouvement perpétuel d'une réalité contrôlable des êtres et des faits à la poésie la plus ravissante. L'homme mûr qui dialogue avec son jeune « moi » de jadis, lequel lui raconte une de ses aventures amoureuses, celle dont il sait, aujourd'hui, qu'elle fut *la* grande aventure de sa vie, « *rêve sur son rêve* », comme rêve, sur un autre rêve, dans un petit hôtel de montagne, le vieux monsieur échangeant un « *Good Night* » un peu tendre avec une Américaine « encore belle » qui fut, peut-être, une de ses chances manquées. « *La vie nous donne ce qu'on en attend, mais ailleurs, autrement, et à contretemps* » : phrase de moraliste, que pourrait avoir signée Chardonne, invoqué et évoqué ici comme un maître.

Entre les *Mélanges*, nés à La Frette dans les années 60, et cette œuvre rebelle à toute classification, la parenté est patente : de la voltige, sans filet.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ VIVRE AVEC SON DOUBLE, d'Alfred Fabre-Luce, Julliard, 2?0 p., 4- F.

Le Brésil de Muriel Cerf

● ***Un récit picaresque aux couleurs surréelles.***

LE Brésil est un kaléidoscope. Il renouvelle ses couleurs à chaque mouvement de poignet. Celui que Muriel Cerf a fixé, pour le temps d'un livre, est peut-être le plus énigmatique : le Brésil des dieux et des masques. Dans les géographies enchevêtrées de ce pays, Muriel Cerf a prélevé un territoire étincelant dont les capitales se nomment Salvador-de-Bahia, Sao-Luis, Belem et Rio, un étrange continent dans lequel les dieux venus d'Afrique continuent de débarquer par cargaisons entières, à tout bout de champ.

A ce Brésil émerveillé, baroque et tragique, il faut ajouter Muriel Cerf, et ce n'est pas rien. Muriel Cerf a beaucoup de talents. Comme elle a un regard de mouche, elle voit de tous les côtés en même temps. Au surplus, elle est exaltée et elle rêve très fort. Elle compose de longues phrases opulentes, dont on croit perdre le fil et qui retombent par miracle sur leurs douze pieds. Elle saupoudre enfin son texte d'une ironie qui procède de Giraudoux.

Une personne qui s'appelle Emma Lazarus débarque au Brésil. Elle est à la recherche de son frère, un ethnologue, qui s'est un peu égaré dans les taxinomies de Lévi-Strauss, et, pour l'heure, il est sans doute prisonnier de la forêt amazonienne. Emma se met en chemin mais, comme elle a ses idées sur beaucoup de choses, elle commence, dès son arrivée à Rio, par chercher noise au Christ de Corcovado, qui ne lui plaît pas trop. Elle le gronde. Elle trouve qu'il a l'air drogué, et puis, n'a-t-il pas couvert, de ses deux bras étendus, des trafics d'esclaves très ignobles ? Le Christ n'est pas content, il se défend comme il peut. Après tout, il n'est qu'un « dieu de paille », un prête-nom, puisque, sous couvert de christianisme, de pastorales et de jésuites, ce sont en vérité les esprits africains, les *orixas*, qui règnent en ce lieu.

Voilà le ton. Un récit picaresque augmenté de couleurs surréelles et qui caracole à bride abattue d'un bout à l'autre du pays monumental. A la trace d'Emma Lazarus, il arrive que nous perdions un peu le souffle, mais elle a la gentillesse de faire des pauses de temps en temps, et on la retrouve chez un gros banquier suisse, chez une « mère de saints » de Bahia, dans les maisons de porcelaine bleue de Sao-Luis, entre des crucifix ensanglantés, des vierges de cire et les poulets tués des cultes noirs. On fait le « diable boiteux », on soulève des couvercles ou des toits, et l'on aperçoit, du Brésil, ce qui se cache et qui fait peut-être le vrai Brésil.

Nous avons un peu insisté sur le délire et la fantaisie du livre. Il faut dire aussi que cette quête, même farfelue, est fort grave. Elle a des allures d'initiation. Emma Lazarus, à travers ses rues enivrées et ses forêts carbonifères, parmi ses *candomblés* et les tambours de peaux de chèvre des dieux noirs, tourne autour de choses sérieuses. Face à la rationalité occidentale, elle cherche et elle repère, là-bas où règnent d'autres rêves, des éclats de l'éternité.

GILLES LAPOUGE.

★ « Amérindiennes », Muriel Cerf, Stock/Lire, 186 pages, 48 F.

entretien

LA IVe RÉPUBLIQUE DE PAUL-MARIE DE LA GORCE

LE jugement que nous portons sur le passé tient pour beaucoup à l'idéologie et aux opinions qui nous sont contemporaines. Chaque période a ainsi sa propre lecture de l'histoire. Avec son « *Apogée et mort de la IVe République* », Paul-Marie de La Gorce a, dans une certaine mesure, échappé à cette règle. Il a reconstitué cette époque telle qu'elle pouvait être ressentie sur le moment par un intellectuel libéral, partisan de la décolonisation, *farouchement mendésiste* — puisque Mendès France, par son action, démontrait que le régime pouvait faire preuve d'efficacité, de générosité et de novation, — inquiet des virtualités f a s c i s t e s de la guerre d'Algérie, *réservé sur les conditions du retour aux affaires* du général de Gaulle.

« Vous accordez une grande importance dans votre livre à l'évolution des partis politiques. Vous paraissent-ils refléter fidèlement l'opinion publique ?

— Sous la IVe République, les partis ont joué un rôle dominant. Le régime est né de leur accord et disparaît de leur désaccord.

» Mais j'étudie l'autre expression de l'opinion publique. Ainsi je traite longuement du courant catholique — la décolonisation a provoqué, et je le montre, une sorte de rupture au sein du catholicisme. Nombre de catholiques ont pris position contre la guerre en Algérie, ont été parmi les premiers à dénoncer les tortures, cependant que d'autres, rejoignant la Cité catholique et la revue *Verbe*, en sont venus à *refuser toute forme de* liberté à ceux qui mettaient en cause l'ordre qu'il s'agissait de défendre.

» En fait rien n'est plus difficile que de retracer l'histoire de l'esprit. On doit renoncer à l'idée qu'il suffit, pour la connaître, de lire les sondages. D'abord parce que les *sondages ne reflètent* qu'une image instantanée ; ensuite parce que souvent les questions historiques essentielles ne sont pas posées dans les sondages et cela pour une simple raison : sur le moment, elles ne sont pas conçues.

De l'âge d'or à la veille de la faillite

— Dans quelle mesure les problèmes étaient-ils perçus par les responsables ?

— Ils l'étaient, en tout cas, par nombre de cadres sociaux et économiques du pays. Ainsi les maîtres mots de la période. expansion, productivité, modernisation. On peut, en effet, considérer que la France sort de *l'après-guerre* autour de 1952. Elle entre alors, comme toute l'Europe occidentale, dans une période d'expansion qui dure, en fait, jusqu'en 1974. Mais la modernisation ne pouvait pas se limiter au démarrage économique. De 1952 à 1955, la France connaît, sur le plan économique, une sorte d'âge d'or, mais de 1956 à 1958 l'incapacité du régime à résoudre le problème algérien remet en cause tout cet essor. Nous sommes à la veille de la faillite. Pour que la France entame réellement sa modernisation, il fallait que les problèmes fondamentaux politiques soient d'abord résolus.

— Sur l'incapacité de la IVe République à résoudre ces problèmes, d e u x explications s'opposent. Pour de Gaulle, les hommes étaient de valeur, mais le système paralysait. P i e r r e Mendès France impute l'échec aux faiblesses des responsables politiques. Quelle est votre interprétation ?

— Il me paraît certain que les institutions paralysaient fondamentalement les responsables. Ils étaient obligés, dans leur recherche d'une majorité parlementaire, de transiger avec leurs adversaires. Prenez le cas de Robert Schuman, de Maurice Schumann pour la Tunisie. Alors qu'ils sont partisans d'une politique libérale, ils y renoncent *partiellement*, car ils ont besoin de certains radicaux tel Léon Martinaud-Deplat, qui, lui, est partisan de la manière forte, pour faire progresser le projet de communauté européenne.

La première grande bataille européenne

— A lire votre récit de la bataille européenne, on est frappé par l'actualité de ce combat. Et en même temps, la IVe République vous paraît appartenir à un m o n d e révolu...

— Il est certain que, sur le point précis de l'Europe, la IVe République nous est très proche. Encore que... tout ce qui a été fait par le général de Gaulle en matière de sauvegarde de l'indépendance *nationale* est tellement ancré que tous aujourd'hui, même ses adversaires, sont obligés d'en tenir compte. Il est vrai que le débat européen voit la résurgence de l'éternelle opposition entre ceux qui privilégiaient la donnée nationale et ceux qui croient souhaitable l'intégration de la France dans un système plus large, européen occidental. Mais les motivations ne sont plus les mêmes. Les partisans de la communauté européenne de défense, l'armée européenne qui tourne court en 1954, n'ont à *l'égard de l'Allemagne que* résignation et méfiance. Ils sont avant tout animés par la peur du danger russe. Robert Schuman, que Jacques Duclos interpellait à l'Assemblée nationale : *« Voilà le Boche »*, pensait que la C.E.D. éviterait la résurrection du militarisme allemand. En fait, la ligne de partage entre partisans et adversaires de l'armée européenne ne concernait pas les rapports franco-allemands. Raymond Aron n'a-t-il pas reproché aux partisans de la C.E.D. de plaider pour des « garanties formelles » contre le danger allemand ? L'anticommunisme et l'antisocialisme restent alors les mots-clefs du combat européen. Pour Alfred Fabre-Luce, refuser la C.E.D., c'est *précipiter* l'arrivée de l'armée russe à Paris.

» Dans le domaine de l'anticommunisme, u n e résurgence reste actuelle. La tendance à lier nationalisme algérien et communisme se transpose de nos jours par la volonté d'expliquer tout ce qui se passe en Islam grâce à l'influence de Moscou.

— C o m m e n t croyez-vous que la IVe République soit jugée actuellement ?

— Je crois que l'on peut distinguer trois catégories d'appréciations. Pour la masse des Français, la IVe République est un régime qui a échoué ; ils l'associent aux guerres coloniales, aux scandales, aux crises ministérielles répétées.

» Dans les milieux politiques et universitaires se fait jour le désir d'un jugement plus équilibré, d'une connaissance plus approfondie. On assiste parfois à une sorte de réhabilitation, un peu comme celles qu'ont connues Louis XV avec Pierre Gaxotte et le Second Empire avec Adrien Dansette. Pensez au titre du livre de Joseph Barsalou sur la IVe République: *la Mal-Aimée*.

» Mais l'essentiel me paraît être la montée d'une génération pour laquelle la IVe République appartient à l'histoire.

— Croyez-vous que pour eux la IVe République est morte de la guerre d'Algérie ?

— Je pense qu'en effet la IVe République meurt de l'Algérie. Sans l'Algérie, elle aurait évolué au pis comme l'Italie, au mieux comme l'Allemagne. Après avoir lu *Apogée et mort de la IVe République*, un m e m b r e important du gouvernement que préside M. Raymond Barre, qui est aussi un proche du chef de l'Etat, m'a dit : *« Sans la guerre d'Algérie, la IVe aurait pu survivre, mais nous n'aurions pas pu mener la politique étrangère qui est la nôtre. »*

Propos recueillis par **GEORGETTE ELGEY.**

★ **APOGEE ET MORT DE LA IVe REPUBLIQUE**, Paul-Marie de La Gorce. Editions Grasset, 616 p., 120 F.

«LE POUVOIR INTELLECTUEL EN FRANCE»

(Suite de la page 19.)

Tout débat d'idées tourne à l'empoignade pittoresque, on l'a vu récemment avec la contestation avortée des magazines par Guy Hocquenghem. Par sa soumission à la logique de l'argent, et du haut de son capital social accumulé, la haute intelligentsia *ne peut que contribuer au brouillage de la* vérité, au pourrissement des luttes, à l'embrigadement indolore des esprits. Comme elle désigne déjà les leaders politiques, la télégénie décide des maîtres à penser, prompts à tous les ralliements tactiques, tous les retournements mercantiles, et dont les caprices apparents, telles les modes fasciste ou romantique, n'ont rien de fortuit.

C'EST pure calomnie de présenter cette analyse du système, ainsi qu'ont commencé à le faire ses bénéficiaires les plus goulus, *comme une défiance à l'égard du suffrage* universel, et l'aveu que, au pouvoir, l'auteur s'empresserait *de manipuler* les foules.

Celui-ci refuse seulement d'identifier la volonté populaire à des indices d'écoute et des créneaux de marchands. Il s'inquiète que les *« opérateurs des choses »* soient de plus en plus contrôlés par des *« fonctionnaires de la diffusion »* soumis au *pouvoir et aux règles du* profit. Il pense que l'ère de l'intelligentsia qui commence sera celle de la plus grande inintelligence, et que le critère de *« communicabilité »* menace de mort la vérité.

L'avenir qu'il nous promet fait froid dans le dos : l'avancée des sciences due à la raison favorisera paradoxalement une régression dans l'irrationnel et l'étouffement du vrai. Ce qui *n'exprime rien s'écoutant plus volontiers que le reste, la pensée* irait vers une espèce de suicide en musique. Il n'y aurait d'autre issue que d'en rajouter dans la décadence, pour hâter le retour au réel qui, peut-être, s'ensuivra.

LE parti *pris scientifique du livre appelait peut-être un* meilleur traitement des conditions économiques qui ont permis cette évolution, et moins de concessions aux usages intellectuels pris pour cibles. Ne serait-ce que pour désarmer les contradicteurs de mauvaise foi qui ne vont pas manquer, Debray aurait gagné à s'interroger sur les inconvénients *comparés du marketing qu'il dénonce*, et de la bureaucratie qui semble l'alternative inévitable. Un peu d'humour, enfin, aurait évité les soupçons faciles de pessimisme foncier.

Mais il ne faudrait pas céder à la frivolité ambiante. L'analyse du *Pouvoir intellectuel en France* recoupe notre observation de chaque jour. Elle nous arrache à de dangereux conforts, comme celui de s'imaginer qu'une technologie qui permet de montrer *le Tartuffe à trois millions de personnes qui ne l'auraient* jamais vu autrement est forcément *« un merveilleux instrument de démocratisation »*. Cette ouverture sur le monde se paie d'une concentration et d'un affadissement terrifiants du pouvoir de penser, à sens unique.

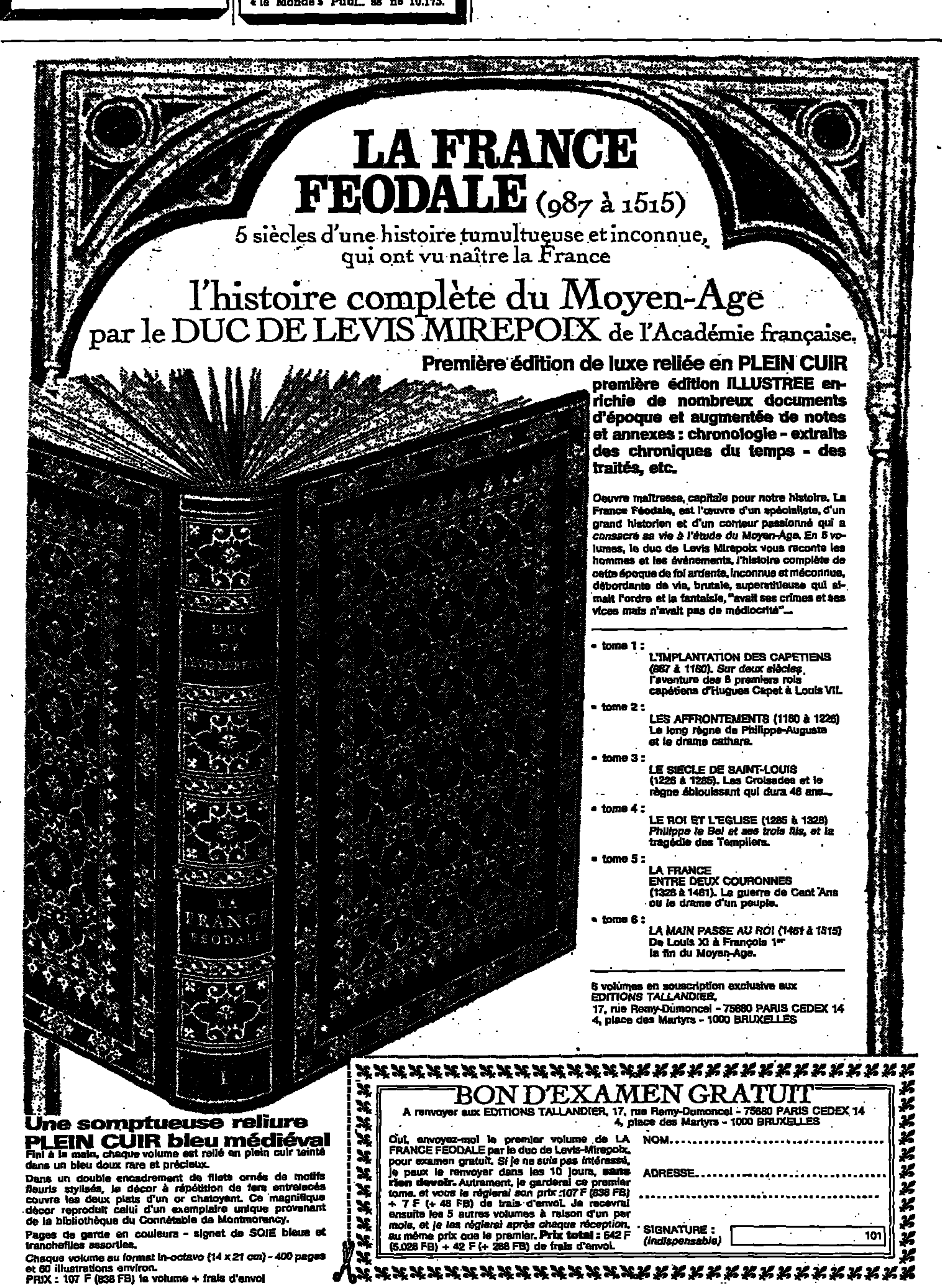
L'ABSTENTION à l'égard des médias ne peut être réduite ironiquement à une attitude psychologique de beau *ténébreux*.

L'importance des auteurs qu'on a interdits d'antenne ou qui se sont interdits *eux-mêmes incite à les respecter et à les* imiter : Althusser, Beckett, Char, Cioran, Deleuze, Duvert, Genet, Gracq, Leiris, Michaux, Rezvani, Sartre... Cela fait une belle brochette ! Aux Etats-Unis, Salinger a trouvé une audience immense sans jamais paraître sur les écrans. Déjà, *ici, le public commence à se lasser de la comédie de petits* marquis que se donne la haute intelligentsia, le vendredi soir et le reste de la semaine.

Contre le décervelage par les m'as-tu-vu, une stratégie de la désobéissance s'esquisse. Le livre puissant et noble de Debray mérite d'en devenir une pièce maîtresse. Après tout, les vérités sont toujours douloureuses. Rappelez-vous Goethe : *« On ne possède que ce qu'on renonce. »*

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ **LE POUVOIR INTELLECTUEL EN FRANCE**, de Régis Debray, J.-P. Ramsay éditeur, 280 pages, 52 F.

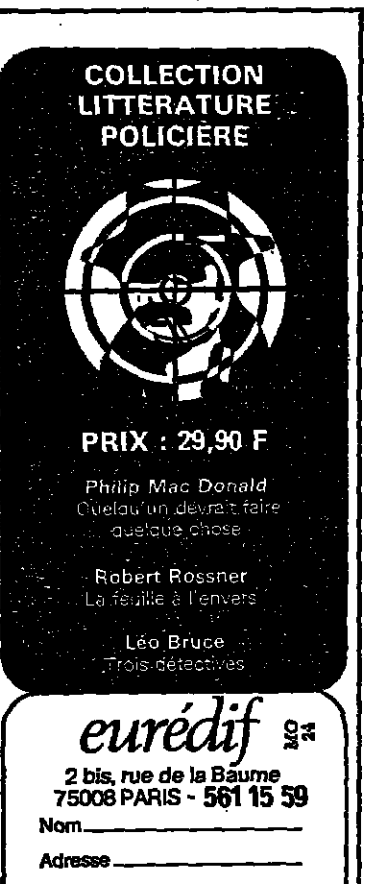


étude

IL y a tout juste quinze ans, la parution des « Essais critiques », de Roland Barthes, déclenchait la « querelle de la nouvelle critique », l'un des plus virulents de ces affrontements entre anciens et modernes qui agitent périodiquement la vie intellectuelle de la France et ne manquent pas de surprendre à l'étranger, où les débats d'idées sont moins tranchés, moins tapageurs. Hormis « l'Idiot de la famille », de Sartre (1970), aucun ouvrage de critique n'a eu depuis un tel retentissement. Les grandes controverses se sont déplacées vers la psychanalyse, avec la parution des « Ecrits », de Lacan (1966), suivis par « l'Anti-Œdipe » de Deleuze et Guattari (1972), et vers la philosophie politique, avec l'apparition des « nouveaux philosophes ».

La « querelle de la nouvelle critique » a surtout été le premier acte public d'un vaste ébranlement dans les idées sur lequel a été collée, sans doute abusivement, l'étiquette de « structuralisme, dont la mode — au moins — est aujourd'hui passée. C'est elle pourtant qui a valu à Barthes de figurer un temps parmi les pères fondateurs du structuralisme en France : Lévi-Strauss, Lacan, Althusser, Foucault. Depuis son « Sade, Fourier, Loyola » (1970), Barthes semble avoir définitivement abandonné la critique littéraire qui lui avait donné sa stature. Son dernier opuscule, « Sollers écrivain », relève davantage de la déclaration d'amitié, parfaitement licite au demeurant, que de la critique). Il conserve cependant le mérite d'avoir rappelé au moment opportun que la lecture est d'abord une jouissance (« Plaisir du texte, 1973), quand la « science du texte » qu'il avait prônée menaça de tourner au plus exténuant des scientismes littéraires.

La parution, ces derniers mois, d'une série d'ouvrages critiques très divers et d'inégale valeur, au premier rang desquels il faut placer les deux livres de Tzvetan Todorov, dont Jacques Goimard rend compte ci-contre, témoigne de la vitalité d'un secteur de l'édition inventorié aussi ici, mais qui rencontre moins d'échos dans le grand public. Ces travaux sont l'occasion de tenter un rapide bilan de la critique contemporaine et d'indiquer les constellations méthodologiques qui peuvent être distinguées dans la nébuleuse qu'elle est devenue. — M. C.





Où en est la critique

Le temps des travaux

UNE première remarque s'impose : la « querelle de la nouvelle critique », avec les outrances inhérentes à son caractère public, ne serait plus possible aujourd'hui. D'abord parce que les méthodes nouvelles, il y a quinze ans, dans la critique littéraire l'ont emporté pour l'instant presque partout : rares sont les professeurs, les agrégatifs, les thésards, les chercheurs, qui se permettent d'ignorer les acquis de la sociologie littéraire d'inspiration marxiste, de la psychanalyse freudienne (version Lacan ou non), du structuralisme lévi-straussien, de la linguistique structurale, de l'« archéologie » foucaldienne des savoirs.

D'autre part, la critique savante, on le sait, n'est lue que par les enseignants et les étudiants, auxquels s'ajoute une frange étroite d'« honnêtes hommes » curieux des recherches nouvelles dans le domaine littéraire. Or ce public, important durant les années 60, a fortement diminué avec le recul général des études littéraires en France comme aux Etats-Unis (où la critique française avait trouvé un terrain d'expansion privilégié). Si, comme il est vraisemblable, la tendance s'accentue (le problème est politique, économique et social), les professeurs risquent fort, d'ici quelques années, d'avoir du mal à se faire éditer. Ils se liront entre eux, loin des médias, ce qui est peut-être un bien, mais loin aussi des crédits de recherche qui, seuls, peuvent assurer la progression de leur travail. Les nécessaires controverses théoriques seront, sont déjà circonscrites au champ clos de facultés normalisées (au sens tchèque) et découragées (au sens Saunier-Seïté).

Le triomphe de la théorie

La fin des années 60 et le début des années 70 ont vu le triomphe de la théorie : des débats savants et parfois byzantins autour de la « littérarité » (la spécificité de la littérature en tant que secteur le plus créatif du langage), l'examen de la validité, de la pertinence des savoirs fournis par l'anthropologie moderne, avec l'ambition de constituer une science rigoureuse du fait littéraire. Les écoles, les tendances s'entendent pour revendiquer l'autonomie du texte en tant qu'objet de recherche, c'est-à-dire pour refuser toute *explication* par autre chose que le texte, notamment la biographie, les sources, l'extéro-conditionnement socio-historique.

La nécessité d'une lecture *compréhensive*, immanente au texte et s'attachant prioritairement au fonctionnement de ses signifiants, est à peu près le seul point d'accord des nouveaux critiques et reste le premier impératif des recherches modernes. Assez rares furent cependant les travaux dont les objectifs programmatiques se réalisèrent au niveau de l'étude textuelle proprement dite. Ainsi le *S/Z* de Barthes, ingénieux démembrement d'une nouvelle de Balzac, ne fournit guère d'autres instruments opératoires que les notions de « codes de lecture » et d'« énigmes fonctionnelles ». A l'inverse, les premiers travaux de Todorov, introducteur en France des théoriciens formalistes russes, formalisaient une grammaire du récit où celui-ci perdait toute spécificité littéraire.

« L'Idiot de la famille »

Apparu au beau milieu de ces débats théoriques d'une extrême abstraction, *l'Idiot de la famille* de Sartre fit figure d'écrasant aérolithe ou d'Atlantide resurgie, avec son ambition démesurée et en même temps modestement artisanale de mettre à l'épreuve tous les savoirs disponibles sur l'étude d'un cas concret (la relation *Madame Bovary*-Flaubert) et de fonder ainsi, en acte, une anthropologie dialectique et totalisante. L'ouvrage reste solitaire, et inachevé, au seuil de l'analyse textuelle qui devait permettre de réenglober les résultats obtenus par la psychanalyse existentielle de l'homme Flaubert et la socio-analyse de son public.

Le défi lancé par le philosophe n'a pas été relevé par ses confrères critiques, son entreprise reste présentement sans postérité, sans doute d'abord pour une raison bien simple, c'est que la loi du « publish or perish » — moins contraignante ici qu'aux Etats-Unis, mais quand même impérieuse pour toute progression de carrière — interdit à un universitaire de consacrer quinze ans à une recherche, comme a pu le faire Sartre en autofinançant par ses droits d'auteur dramatique un travail non rentable (1).

Ces dernières années, la recherche littéraire de pointe s'est concentrée principalement dans les revues *Poétique* (très savante et qui réunit de fortes individualités comme Genette, Todorov, Lejeune, Cixous) et *Littérature* (où se retrouvent souvent certains des noms publiés par la première, mais qui opère une sélection moins sévère). La plupart de ces travaux sont des essais de méthode appliqués à un objet limité, et leur armature théorique, très élaborée, n'affleure qu'occasionnellement dans des études portant volontiers sur des détails, de brefs fragments, voire quelques lignes, un titre, des noms, considérés comme des microstructures renvoyant aux structures plus vastes de l'œuvre où ils sont isolés.

Minutieuses, extrêmement érudites, mobilisant un appareil conceptuel considérable, ces études sont rassemblées en volumes. C'est le cas des trois tomes de *Figures* (Seuil), publiés par Gérard Genette, l'un des maîtres incontestés de la critique actuelle, par sa rigueur méthodologique et son inépuisable culture. Cette tendance à l'extrême focalisation, taxée de myopie pinailleuse par ses détracteurs, est poussée jusqu'au bout dans *Microlectures*, le dernier volume d'un aîné, Jean-Pierre Richard, issu de la critique thématique d'inspiration bachelardienne et gagné aux méthodes nouvelles. On y trouve, par exemple, une analyse éblouissante du titre *Anabase* et du nom Saint-John Perse.

A l'opposé, l'actualité éditoriale propose un ouvrage de synthèse comme *l'Autobiographie* de Georges May, dont l'utile érudition et le souci de clarté ne compensent pas tout à fait une certaine banalité, mais qui marque la permanence d'un type de travail universitaire destiné à un large public et qui n'a pas la rigueur théorique pour but. Ce livre pâlit surtout à la comparaison du *Pacte autobiographique* de Philippe Lejeune (Seuil, 1975), l'un des rares ouvrages résents qui puissent déjà prendre place parmi ces classiques de la critique moderne que sont *la Transparence et l'Obstacle* de Jean Starobinski, *Mensonge romantique et Vérité romanesque* de René Girard, *Proust et les signes* de Gilles Deleuze, *Roman des origines et origines du roman* de Marthe Robert.

La fin du dogmatisme

Un ouvrage comme *Pour une esthétique de la réception*, de H.R. Jauss, fort vanté dans sa préface par Starobinski, ramène, au contraire, à l'époque des grands exposés programmatiques. L'auteur, universitaire allemand, y propose une notion celle de l'« *horizon d'attente d'une œuvre* », et prône l'exploration méthodique de la communication entre l'œuvre et son public. Si le programme séduit, ses deux ou trois applications concrètes déçoivent. La voie cependant est ouverte.

A l'inverse, c'est l'application d'une théorie psychanalytique assez classique à des textes variés et inattendus qui retient surtout l'intérêt dans un livre comme *Vers l'inconscient du texte* de Jean Bellemin-Noël, lequel procure parallèlement un « Que sais-je ? » fort bien fait sur les problèmes soulevés par l'étude des textes littéraires au moyen de la psychanalyse. Celle-ci occupe dans la critique une place importante grâce, par exemple, aux travaux récents de Serge Doubrovsky, passé à la psychocritique avec *la Place de la madeleine* (Mercure de France, 1976), où il peut parfois être accusé de projeter son propre inconscient sur l'inconscient du texte proustien, ce qui est une fatalité pour toute lecture psychanalytique des œuvres.

La sociocritique semble en revanche dans l'impasse (l'école goldmanienne, issue de Lukacz et très présente dans les années 60, s'est éteinte avec son fondateur), et ce reflux n'est évidemment pas sans rapport avec l'ébranlement de la théorie marxiste durant les années 70. La sociologie garde cependant son mot à dire sur la littérature, comme en témoigne la sociocritique d'un Claude Duchet ou l'apport stimulant d'un sociologue pur comme Pierre Bourdieu dans sa revue *Actes de la recherche*.

En dehors des travaux inspirés par la rhétorique et qui visent à constituer une poétique du discours, les recherches d'inspiration sémiotique se poursuivent mais s'enferment de plus en plus dans la stricte description de fonctionnements textuels considérés comme des sortes d'exemples grammaticaux (voir les exercices de l'école greimassienne) et elles semblent s'adresser exclusivement aux techniciens.

Ce rapide survol (2) amène à une conclusion : la critique nouvelle se prépare sous nos yeux et elle ne ressemblera guère à ce qui fut la « nouvelle critique ». Nous sommes dans l'ère des travaux minutieux et concrets, aucun ne s'impose au détriment des autres, les chercheurs ont renoncé au dogmatisme et aux exclusives, les meilleurs ne se réclament plus d'une méthode mais bricolent de leur mieux avec des méthodes, héritées certes, mais qu'ils perfectionnent de façon inventive en s'interrogeant sur elles, libérés des mirages d'une science unificatrice. Ce qui n'exclut pas la rigueur. Paradoxalement, en ces temps d'esbroufe, la critique littéraire est l'un des derniers refuges de l'honnêteté intellectuelle, avec ce qu'elle suppose de modestie et de travail.

MICHEL CONTAT.

(1) En revanche, la récente traduction de *l'Idiot de la famille* a eu en Allemagne un effet analogue à celui qu'eurent ici les *Ecrits* de Lacan et a des chances de susciter des travaux.

(2) Un utile panorama des développements récents de la critique se trouve dans la réédition augmentée de l'ouvrage de Roger Fayolle : *la Critique*, Armand Colin, coll. U, 296 p., 58,30 F.

Une bruyante querelle

RAPPELONS brièvement les péripéties de cette empoignade de professeurs que fut « la querelle de la nouvelle critique ». C'est Raymond Picard, de la Sorbonne, et disparu depuis, qui ouvre le feu dans la presse en répondant aux attaques contre la « critique universitaire » portées dans son livre (Seuil, 1964), par Roland Barthes, de l'Ecole pratique des hautes études. Une première et brève polémique s'en ensuit, où Barthes s'abstient (voir *le Monde* des 14 et 28 mars et des 4 et 11 avril 1964).

L'année suivante, Raymond Picard publie son pamphlet, *drôle et d'un bon sens agressif : Nouvelle Critique ou Nouvelle Imposture ?* (Pauvert). (Jacqueline Piatier en rend compte favorablement dans *le Monde* du 23 octobre 1965). Si l'adversaire est Barthes et le terrain d'affrontement Racine, la tête de turc est Jean-Paul Weber qui réplique par un pamphlet où il achève de sombrer dans le ridicule : *Néo-critique et paléo-critique* (Pauvert, 1966).

De son côté, Barthes répond par *Critique et Vérité* (Seuil, 1966) où il revendique ce que Picard lui avait reproché comme un jargon abusif : le droit de pratiquer une lecture « subjective » fondée sur la culture anthropologique de son temps (histoire, sociologie, psychanalyse, linguistique) et qui utilise son langage (voir *le Monde* du 9 avril 1966). Serge Doubrovsky, se réclamant très librement de l'existentialisme sartrien, prend le relais avec *Pourquoi la nouvelle critique* (Mercure de France, 1966) qui, malgré son inachèvement (la suite promise n'a pas paru), paraît demeurer le plus satisfaisant sur le plan théorique.

Un colloque organisé à Cerisy en septembre 1966, et qui réunit la plupart des tenants de la nouvelle critique (G. Poulet, J. Rousset, J.-P. Richard, G. Genette, S. Doubrovsky, R. Girard, J. Ricardou, B. Pingaud, etc.), révèle que celle-ci est peu homogène, sinon dans son rejet du lansonisme à quoi ils veulent réduire l'ancienne critique dont le symbole reste la Sorbonne (*les Chemins actuels de la critique*, Plon, 1967).

PARMI LES NOUVEAUTÉS

- MICROLECTURES, de Jean-Pierre Richard. Editions du Seuil, coll. « Poétique », 284 p. 59 F.
- L'AUTOBIOGRAPHIE, de Georges May. PUF, 230 p., 98 F.
- POUR UNE ESTHETIQUE DE LA RECEPTION, de Hans Robert Jauss. Traduit par Claude Maillard, préface de Jean Starobinski. Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 310 p., 70 F.
- VERS L'INCONSCIENT DU TEXTE, de Jean Bellemin-Noël. PUF coll. « Ecriture », 206 p., 59 F.
- PSYCHANALYSE ET LITTERATURE, de Jean Bellemin-Noël. PUF, coll. « Que sais-je ? », 128 p., 11 F.

Présence de Sartre

En même temps que ce bilan sur la critique, sort, à point nommé, un remarquable numéro spécial d'« Obliques » sur Sartre qui contient plusieurs inédits, en particulier son essai sur Mallarmé, qui date des années 50 et qu'on croyait perdu.

Nous en extrayons un fragment où Sartre analyse les rapports entre le public et les poètes modernes, depuis le Parnasse et le Symbolisme.

ETRANGE situation : ces martyrs montrent leurs plaies au ciel qu'ils savent vide, à la foule qui ne les regarde pas ; au fond, ils n'ont pas d'autres témoins qu'eux-mêmes. « Oui, dit une héroïne de l'époque, c'est pour moi ! pour moi, que je fleuris déserte. » Ils sont sincères. L'intervention de l'autre *— quand ils l'envisagent — ne leur paraît souhaitable qu'autant que son regard, s'attardant sur leurs vers comme un glacis léger, leur permettra de se voir objectivement dans leurs œuvres. Le plus pur d'entre eux, le plus grand, reconnaîtra plus tard qu'une des formes principales de la gloire, c'est pour lui de se voir venir à soi du fond d'un livre aimé. Bref le lecteur, si on le tolère, a perdu sa dignité de fin suprême : il est moyen ; et c'est peut-être une des métamorphoses les plus radicales de la poésie que ce nouveau rôle attribué au public : avec le roi ni avec le peuple l'artiste ne songeait, autrefois, à jouer au plus fin. Cartes sur table : les larges effets de Sophocle ou de Shakespeare, d'Homère ou de Dante ne comportent jamais de truquage. C'est pourquoi on les nomme — bien à tort — naturels. Avec le public bourgeois qui s'aventure dans le monde poétique, tous les truquages sont permis. On ne lui propose pas, comme au beau temps du peuple souverain, un ouvrage franc et nu qui soit une* pure exigence *adressée à toutes les libertés — non : on veut lui* faire de l'effet. *Tout juste comme le jeune fat qui se prétend versé dans les pratiques amoureuses parcourt d'un doigt léger la jeune harpe, sa compagne, pour faire résonner les cordes qu'il veut. Ce harpiste ne songe pas à la femme : s'il rêve de la faire gémir, c'est pour se confirmer dans la satisfaction qu'il a de soi. Le poète-fonctionnaire ne pense au public que comme à l'objectivation de son image. Jusque-là le verbe était l'intermédiaire entre poète et lecteur ; à présent, c'est une colonne de silence qui fleurit solitaire dans un jardin caché ; si le lecteur escalade les murs, s'il voit des jets d'eau, des fleurs et des femmes nues, il faut qu'il sente* d'abord *que tout cela n'est pas à lui, n'est pas réuni pour lui. Quelqu'un se donne une fête solitaire, et l'indiscret a surpris quelques divertissements ; qu'il admire sans le dire, qu'il se retire sur la pointe des pieds, après avoir senti de la plante des pieds à la tête les affolantes chatouilles de la poésie.*

★ OBLIQUES, n° 18-19, 360 pages, 160 F.

Topographie

Autrefois, c'était simple : il y avait la critique des écrivains, celle des journalistes et celle des professeurs. Aujourd'hui, c'est *encore plus simple : la critique des professeurs envahit tout.*

Du coup, la notion de chapelle, *si liée aux écrivains*, perd une part de son sens : il n'y a plus guère de groupes constitués, avec rites d'initiation ou d'exclusion. En revanche, les *réseaux d'affinités et de* complicités n'ont jamais mieux fonctionné : la Byzance universitaire investit l'édition et une partie de la presse.

Les éditeurs se laissent faire (les intellectuels apportent la clientèle étudiante) mais juxtaposent les réseaux : même les plus fortement marqués ne tiennent pas à mettre tous leurs œufs dans le même panier. Il n'est donc pas facile de caractériser les maisons d'édition.

● **CHAMPION, DROZ, NIZET, KLINCKSIECK**

A eux les éditions critiques, les thèses, les actes des colloques, généralement subventionnés, mais pas toujours ; petits tirages, gros stocks, ventes aux universités du monde entier et, quand les programmes le décident, aux agrégatifs. Champion, forteresse des médiévistes, a conservé toute la saveur de la tradition. Nizet, solidement assis sur quelques monuments (*la Dramaturgie classique*, de Shérer), s'essaie aux ouvertures (*l'Esthétique de la cruauté*, de Tonelli). Klincksieck, peut-être entraîné par les esthéticiens, est passé de la philosophie à la linguistique, puis à la sémiotique : on en est à *la Syntaxe narrative des tragédies de Corneille*, de Pavel.

● **PAYOT**

De l'ésotérisme à Freud ou des récits de voyage à l'ethnologie, il n'y avait qu'un pas franchi vers 1920. De cette époque pittoresque restent des spécialités imprévues comme l'épopée celtique ou islandaise ; *mais le double* essor des sciences humaines et de l'Université, dans les années 60, a fait *fleurir une maison* où la critique apparaît souvent comme un prolongement de la psychanalyse (*le Langage oublié*, de Fromm) ou de l'ethnologie (*Civilisation et divagations*, de Louis-Vincent Thomas).

● **P.U.F.**

Ont presque été, sous la IVe République, la librairie officielle des facultés, joignant les thèses aux manuels d'enseignement supérieur. Il en reste un fonds très riche, qui ne cesse de s'accroître, et où la critique s'égaille entre maintes collections : les sociologues our Duvignaud et Zeraffa, les psychologues Francès, les psychanalystes Laplanche et Kris, les psychiatres Szasz, les philosophes Bachelard et Dufrenne. L'intérêt se concentre sur la collection « Littératures », avec d'excellentes synthèses sur *la Tragédie grecque*, *la Tragédie classique en France* ou *le Maniérisme* ; et sur la jeune collection « Ecritures » qui *s'ouvre plus clairement sur la critique* moderne.

● **MINARD**

Les collections des « Lettres modernes » sont modernes avant tout par les sujets (les grands écrivains contemporains), pas toujours par les méthodes.

● **JEAN-PIERRE DELARGE**

Orienté vers les sciences humaines, qui a confié à l'équipe des *Nouvelles littéraires* un *Dictionnaire de littérature française contemporaine* très discuté ; en outre, il a racheté le fonds Mame et avec lui la collection de sémiotique dirigée par Greimas.

● **ARMAND COLIN**

Cet éditeur scolaire s'est lancé dans le manuel universitaire : le très classique volume de Fayolle sur *la Critique*, la collection « Mythes », d'orientation thématique (*le Mythe de Don Juan*, de Rousset), et la collection « Lectures », plus moderne dans son pluralisme.

littéraire ?

Todorov entre genre et symbole

● *Le moment des œuvres majeures.*

TODOROV a, depuis longtemps, cessé d'être un *théoricien prometteur ; il* en est au stade des œuvres majeures, et son dernier livre, *Thoérie du symbole*, avait été salué comme tel dans ces *colonnes (1). Deux nouveaux* volumes viennent s'y ajouter : *Symbolisme et interprétation*, qui forme diptyque avec le précédent ; *les Genres du discours*, un *recueil d'articles. Deux livres où* l'intelligence coule à flots, où le raisonnement est toujours appuyé sur une documentation à la fois vaste et précise ; deux livres qui multiplient les mises en perspective et abattent l'édifice des vieilles certitudes par pans de murs entiers.

Le plus dévastateur des deux, c'est peut-être *les Genres du discours.* D'entrée de jeu, Todorov *y* établit que la littérature n'existe pas, ce qui lève une vieille ambiguïté de la critique structurale. L'école avait toujours eu sa fraction lévi-straussienne, adonnée à la littérature populaire et indifférente aux problème de l'évaluation des œuvres; en face, la fraction barthienne, plus fournie, était liée à l'avant-garde littéraire et se penchait plus volontiers sur Proust que sur *Fantomas*. Todorov est sorti de là, et son *Introduction à la littérature fantastique* s'appuyait sur Poe, Nerval et Henry James, non sur Jean Ray, Lovecraft et Bram Stoker. Il mesure désormais la vanité de ce qu'il faut bien appeler un snobisme, et *proclame que la littérature n'est* qu'un sous-ensemble mal défini au sein d'un ensemble plus vaste, le discours, qui reste seul pertinent à ses yeux.

Cette révision en entraîne d'autres, plus déchirantes encore. La *littérature, phénomène d'opinion*, avait besoin d'une régulation par les valeurs et le discours critique produisait des vedettes : les grands auteurs. *L'analyse structurale des discours* ne peut définir que des types de discours, des genres (littéraires ou non). Il se trouve que Todorov a, depuis quelques années, *coiffé maintes fois la casquette* du préfacier et *les Genres du discours* en portent la trace sous forme de textes analysant Conrad, Rimbaud ou Dostoïevski ; mais ce qu'il réussit à la perfection, ce sont les analyses de genres, qu'ils soient réputés littéraires (le roman poétique), alittéraires (la devinette, les jeux de mots, les formules magiques) *ou même non communicants* (le discours psychotique).

Mais si la littérature se fond dans le discours, il n'y a plus de raison de s'arrêter et le discours lui-même se fond dans un ensemble plus vaste : celui des « systèmes signifiants » en général. Bien des théoriciens issus du structuralisme ont abandonné la littérature à son triste sort et travaillent sur d'autres « systèmes signifiants ». La position de Todorov est plus nuancée : il continue à écrire le discours, mais à un niveau non linguistique. *Symbolisme et interprétation*, après *Théories du symbole*, s'attaque à l'interprétation non pour l'interpréter, mais pour *montrer comment elle fonctionne*.

Parmi les innombrables définitions du symbole, Todorov choisit celle de saint Augustin ; le symbole s'oppose au signe comme l'indirect au direct : le mot *balance* signifie la balance, et, à l'occasion, symbolise la justice : *« Les sens évoqués indirectement sont des sens comme les autres. Ils ne diffèrent que par leur mode d'évocation, qui est précisément l'association du présent à l'absent.* » Cette absence implique un surcroît d'activité, de la part de l'auteur comme du lecteur : « Le récepteur *comprend* les discours mais *interprète* les symboles. »

Une démarche bien particulière : *« Interpréter consiste toujours à mettre en équivalence deux textes (...) : celui de l'auteur, celui de l'interprète.* » De là quatre stratégies possibles : ne se donner aucune contrainte, comme le psychanalysé sur son divan : choisir le texte de départ et se donner toute liberté d'interprétation, comme les chiromanciennes qui choisissent la main et dérivent à partir de ce « texte » ; choisir le texte d'arrivée et y ramener tous les faits à interpréter, comme l'a fait, des siècles durant, l'exégèse biblique; faire porter les contraintes sur les méthodes, les opérations permettant de passer du texte de départ au texte d'arrivée, comme le fait notamment la science

Ces deux dernières démarches sont aux yeux de Todorov les seules qui se donnent vraiment des règles, donc les seules qui aient marqué l'histoire de l' « herméneutique » ou science de l'interprétation. Pour les réunir, il suit l'exégèse patristique au cours des siècles, puis l'abandonne au moment où le *Traité théologico-politique* de Spinoza (1670) pose les principes d'une approche scientifique de la Bible, énonçant des exigences grammaticales, historiques et structurelles, dont les deux premières aboutiront à la philosophie classique et la dernière... au structuralisme.

La démarche de Jakobson, alors, est-elle *en droit* plus scientifique que celle de Lanson ? Todorov *frôle cette question* sans la poser ; mais il se rattrape en déclarant que l'histoire littéraire privilégie les grands écrivains aussi arbitrairement que la chiromancie privilégie les lignes de la main. Quant à la critique marxiste et à la critique freudienne, elles ont ceci de commun avec l'exégèse biblique que *« le point d'arrivée est connu d'avance, et ne peut être modifié : ce sont des principes tirés de l'œuvre de Marx ou de Freud ».*

La fécondité du livre de Todorov se mesure au fait qu'il évoque ce qu'il ne dit pas. Campant sur le terrain de l'herméneutique, on voudrait qu'il aborde la philosophie, indirectement mise en cause par des phrases comme *« ce n'est plus le sens par la vérité mais la vérité du sens »*; car les philosophes sont passés du problème du lieu de la vérité (chez Platon) à celui du critère de la vérité (chez Descartes et Kant), puis à celui de l'essence de la vérité (au vingtième siècle) par un parcours voisin de celui de l'exégèse. On voudrait surtout qu'il *ouvre* la voie à une interprétation de la science, dont la philologie et le sctructuralisme ne sont que des cas particuliers. On voudrait que la théorie littéraire se débarrasse du *fétichisme* de la vérité. On voudrait... Mais ce sera pour demain sans doute.

JACQUES GOIMARD.

(1) Voir *le Monde* du 10 juin 1977.

★ *LES GENRES DU DISCOURS*, de T. Todorov. Seuil, 310 p., 55 F.

★ SYMBOLISME ET INTERPRETATION, de T. Todorov. Seuil, 16? p., 34 F.

Jean-Yves Tadié et le récit poétique

● *L'étude d'un genre.*

QUEL roman (qui vaille) ne se fait un instant poème ? Quel poème, un instant, n'est pas récit ? Ces remarques *et bien d'autres, sont à l'origine* de la réflexion et du beau livre de Jean-Yves Tadié qui, pour mieux saisir le « récit poétique », ne craint pas d'utiliser lui aussi *cette notion de genre, précisément* parce qu'elle est utile.

Plutôt qu'un genre, le récit poétique serait un état de la création littéraire. Et un état quasi originel. Son regain, qui peut surprendre en ce siècle, n'est nullement une résurgence inattendue du dix-neuvième siècle entre le mythe et l'épopée merveilleuse, les « romans » de la Table Ronde sont des récits poétiques, non des romans.

C'est à la nature même de ce genre de récit qui tisse en lui la fiction du roman et le *dire* du poème que s'attache Jean-Yves Tadié. Son propos est d'élaborer une théorie que vérifie l'étude des œuvres à travers quelque trente-six auteurs. Le précurseur n'est ni Breton, ni Jouve, ni Aragon, ni Alain-Fournier, ni *même Proust, mais* — la mode est ingrate — Giraudoux. Et tout de suite, le récit poétique est saisi dans ce qu'il a de plus immédiatement romanesque *: le personnage*. Aussi, sans attendre, y retrouvons-nous Gracq et Mandiargues (précédés de Larbaud, Cocteau, Paulhan et d'autres). Après quoi, l'*investigation critique saisit* l'espace du récit (espace imaginaire sans guère de référence, ou trompeuse, à la géographie), puis le temps qui lui est propre, temps *intemporel (évanouie, l'histoire)* enfin le *style*, où il montre tout ce qui est dû au mythe et aux rêves.

Or le « style » même de cette *recherche témoigne de son* extrême réussite : elle ne cesse d'adhérer à l'objet qu'elle poursuit ! Savante, « scientifique », certes, mais (laissant tout jargon) *« poétique » aussi, dans sa* quête de cette quête qu'est toujours le récit poétique lui-même, et qui se fait, comme lui, initiation, révélation.

YVES FLORENNE.

★ LE RECIT POETIQUE, de J.-Y. Tadié. P.U.F., coll. « Ecriture », 292 p., 55 F.

Bakhtine et le roman

● *Une sorte de Borgès soviétique.*

BAKHTINE est l'auteur de deux grands livres, *Problèmes de la poétique de Dostoïevski* et *l'Œuvre de François Rabelais*, dont la traduction française, en 1970, a profondé*ment renouvelé la vision* que nous avions de ces deux auteurs et la théorie générale du roman. Voici maintenant un recueil d'essais, écrits tout au long de *la carrière de cet auteur, et qui* peut être considéré comme la clef de voûte de l'ensemble.

D'abord, parce qu'il met l'œuvre de Bakhtine en perspective. Un premier essai le montre à ses débuts en conflit ouvert avec les formalistes, ses contemporains. Pour ceux-ci, une science de la littérature est possible à condition de traiter le fait littéraire comme un objet ; ce positivisme répugne à Bakhtine, qui voit bien l'objet, mais ne veut pas le séparer de l'intention qui l'a constitué.

Les quatre cinquièmes du volume sont consacrés à la théorie générale du roman. Rappelons que la pensée de Bakhtine s'est *constituée entre les deux guerres* mondiales, à une époque où l'histoire littéraire était souvent ramenée à l'histoire des idées, et en réaction contre cette tendance. A ses yeux la pensée profonde de Dostoïevski ne se ramène pas à son idéologie réactionnaire ; elle est dans la structure du « roman polyphonique », *inventée* par lui, et qui, donnant la parole tour à tour à plusieurs personnages, évite justement de s'arrêter à une vérité dernière. De même la pensée *profonde* de Rabelais n'est pas dans l'humanisme de la Renaissance ; elle est dans le rite carnavalesque, énorme, qui remet tout en cause et refuse toute *conclusion*.

Il est clair que ces deux interprétations convergent. Pour Bakhtine le discours romanesque est d'essence « dialogique » et « plurivoque », il ne se réduit pas à un sens ultime — contrairement par exemple au discours poétique, qui est « monologique » et impose le point de vue de l'auteur. Ce bel *édifice théorique* appelle quelques réserves : si le roman est un genre dialogique, il a été précédé sur ce point par le théâtre ; il est difficile de prétendre que le roman ne doit à peu près rien à l'épopée, que les *chansons de geste n'ont* pas déteint sur Chrétien de Troyes ; enfin l'on peut trouver dans le sens populaire de la fête un des fondements du comique rabelaisien, mais le rire désespéré de Gogol se ramène mal à une telle explication.

Mais tout change si l'on rapporte ces thèses à Bakhtine et à la société où il a vécu. Il était bon de rappeler l'utilité du dialogue en 1929, dans une U.R.S.S. *où non seulement* la vie sociale, mais la vie même du parti se réduisait à un monologue ; d'évoquer le rire rabelaisien en 1941 devant une vie quotidienne qui tournait au tragique. Saluer le roman comme un genre d'essence populaire face à l'épopée, tenue pour un genre *officiel*, est parfaitement pertinent si l'on remplace l'épopée par le roman réaliste socialiste, et le roman par... l'œuvre critique de Bakhtine. Car *cette œuvre, qui valorise tantôt* les romans à deux voix, tantôt le comique (où il y a toujours quelqu'un qui se moque de quelqu'un), est en fait une théorie du *double* : Bakhtine serait-il une sorte de Borgès soviétique ?

J. G.

★ ESTHETIQUE ET THEORIE DU ROMAN, de Mikhaïl Bakhtine, Gallimard, 488 p., 98 F.

des chapelles

● LAROUSSE

A deux atouts supplémentaires : les encyclopédies et *la spécialisation* en linguistique, liée aux encyclopédies : la *Sémantique structurale*, de Greimas, et la *Rhétorique générale*, du groupe Mu, ont fait date. Le reflux de la *linguistique a entraîné le* retour à des publications moins ambitieuses. Mais la revue *Littérature*, co-produite avec Vincennes, est l'un des temples de la critique moderne.

● *LES EDITIONS DE MINUIT*

Temple du nouveau roman, ont naturellement publié le manifeste de Robbe-Grillet (*Pour un nouveau roman*) et l'œuvre critique de Butor, sans compter *Bataille et Blanchot* ; mais leur apport principal est la revue *Critique*, dont le plus beau fleuron, Michel Serres, suit un parcours à cheval sur la critique et l'épistémologie. *La linguistique* (Jakobson, Hjelmslev) la psychanalyse (Green), et la théorie de l'art (Panofsky) ont également leur place au catalogue comme la sociologie (Bourdieu).

● LE SEUIL

Autre grande maison de l'après-guerre, mérite sans doute le prix d'excellence dans le domaine de la critique. Partie d'une collection à la *fois modeste et ambitieuse* (Ecrivains de toujours), elle a rencontré l'avant-garde avec la revue *Tel quel*, toujours vivante avec son inspiratrice, Julia Kristeva, et sa vedette, Roland Barthes. L'engagement politique de *Tel quel*, longtemps marqué, suscita la dissidence d'une partie des jeunes barthiens, regroupés *dans la revue* et la collection « Poétique » : Genette, Todorov, Bremond, Lejeune, Charles, y ont accueilli leurs anciens comme Riffaterre et Zumthor, voire leurs *grands anciens comme* Propp, Jolles et Jakobson. Le Seuil publie aussi l'école lacanienne qui vient d'ajouter à son arsenal une collection critique : « Connexions ». Le tout parfaitement prospère grâce à l'évidente qualité de l'entreprise mais aussi à un réseau d'amitiés qui remonte au Club Jean Moulin et qui a survécu à l'aventure tel quellienne.

● GRASSET, JULLIARD, HACHETTE

Restent parfois cantonnés dans un discours critique proche du récit, dont le type est la biographie. Mais ce *genre* lui-même est renouvelé par la psychanalyse : Grasset publie le *Eisenstein* de Fernandez, Julliard l'admirable *Jules Verne* de Soriano, Hachette enfin *le Dossier Perrault* du même Soriano. En outre, cette maison a développé un département université, dont le monument à ce jour paraît être la *Sémiotique*, de Greimas.

● FLAMMARION

Avait pris un excellent départ en sciences humaines dans les années 50, grâce aux prémonitions de Sourian et à l'éclectisme intelligent de Braudel : au catalogue, des figures majeures du *pré-structuralisme* (Jean Cohen et Riffaterre). Le tonus a baissé depuis, mais l'œuvre de Devereux, au carrefour de l'ethnographie et de la psychanalyse, réalise un modèle d'interdisciplinarité quand elle débouche sur la critique *(Tragédie et poésie grecques)*. Récemment, la maison s'est adjoint une revue érudite *(Romantisme)* et une revue d'avant-garde *(Digraphe)* qui font figure d'éléments périphériques, un peu comme *Change* et *les Lettres nouvelles* pour Laffont.

● GALLIMARD

Né d'une revue, s'est imposé pendant un demi-siècle comme le grand éditeur *littéraire*. On y trouve donc les critiques-écrivains à la Caillois, et (surtout dans la collection *Idées*) les essais critiques des écrivains : Artaud, Bataille, Blanchot, Breton, Ionesco, Queneau. L'édition critique pour le grand public cultivé — une forme authentique *de la critique — y a son* bastion, la Pléiade. Les grandes collections d'essais (« Bibliothèques des Idées, des Sciences humaines, des Histoires, Connaissance de l'Inconscient... ») *ont* leurs axes principaux ailleurs qu'en critique (notamment en histoire), laquelle profite néanmoins des recherches d'un Foucault ou des écrits sur l'art des psychanalystes, de Freud à Rosolato. La critique proprement dite, outre *l'Idiot de la famille*, brille surtout par les traductions : Frye, Bakhtine, Panofsky. Une technostructure impressionnante, qui va de l'Ecole des hautes études à la grande presse, assure l'écoulement sans heurts des idées jusqu'au public.

● *L'EDITION D'ART*

La liaison entre la critique littéraire et la critique d'art est une vocation de l'édition d'art, comme vient encore de le montrer *l'Encyclopédie du symbolisme* de Cassou (Somogy).

● 10/18

Spécialiste de l'édition non savante mais sérieuse (Huysmans, London, *Mercier* et *bientôt une collection* bilingue de textes médiévaux, dirigée par Zumthor), très ouvert sur l'université actuelle avec ses *colloques* (Cerisy), ses revues (Revues d'esthétique, Cahiers Jussieu), ses thèses (Goulemot, Dommergues) et ses recueils d'articles (Catherine Clément).

***

La critique serait-elle sur le point de retourner à son antique solitude ? On peut se le demander car les éditeurs perçoivent une tendance marquée au recul de la lecture de haut niveau : les étudiants sont moins nombreux, et surtout ils lisent moins : les jeunes chercheurs, fussent-ils de qualité, ne peuvent guère compter *que* sur les douze cents lecteurs de Stendhal. En outre, la critique formaliste recule devant la montée des herméneutiques : après la psychanalyse, dont *la vogue est peut être en train de* prendre fin, la critique interprétative débouche en pleine idéologie avec certains auteurs Grasset. *Mais est-ce encore* de la critique ? Malgré l'appel aux romantiques allemands ou aux livres sacrés, le texte ici n'est plus objet de commentaire, mais prétexte à émettre des *idées. Les livres* qui se vendent proposent toujours une « explication » du monde, loin de la nécessaire modestie du discours critique. Une situation qui au fond n'est pas *neuve* : depuis dix ans, l'intelligentsia parisienne change de maître à penser tous les deux ans, et nul critique n'a jamais accédé au rôle de gourou en dehors de Barthes — en un temps, il est vrai, où il cédait à l'euphorie de la construction du « grand système qui va tout expliquer ». Aujourd'hui les critiques sont un peu mis à l'écart, et du coup ils découvrent l'humour et l'inquiétude. Ce n'est pas plus mal.

J. G.

Lucette Finas ou la vigilance fiévreuse

Romancière difficile et exigeante (*l'Echec*, *le Meurtrion*, *Donne*, au Seuil), Lucette Finas, qui enseigne à Vincennes, poursuit solitairement une entreprise critique rebelle aux classifications et dont l'originalité est d'abord d'écriture (*la Crue*, lecture de Bataille, Gallimard). Elle publie aujourd'hui *le Bruit d'Iris* (Flammarion, collection « Digraphe », 324 p., 85 F), suite de commentaires inventifs, acharnés (pour reprendre le titre du numéro de la revue Gramma — Christian Bourgois, 1977 — qui lui était consacré) sur des auteurs qui vont de Sade à Hélène Cixous.

« Pensez-vous qu'il existe une modernité critique et où vous situez-vous par rapport à elle ?

— Si vous appelez modernité de la critique *l'insistance de* celle-ci à s'interroger sur ses instruments, donc la préoccupation méthodologique, il existe indubitablement une modernité *critique*. Mais la *préoccupation* louable des méthodes n'a jamais constitué, à elle seule, une garantie de force. Et lorsque s'y ajoute la certitude, imprudente, de faire œuvre scientifique, lorsque le souci de rigueur se méprend au point de se prendre pour science acquise, on est, ce me semble, dans la faiblesse.

» Vous me demandez où je me situe ? Je m'efforce *à la* méthode, mais je n'ai pas *une* méthode. *J'ai essayé de porter* le *zèle* à la hauteur d'une méthode, la méthode à la hauteur d'une écriture. Un zèle qui s'attache à tous les types de rapports qu'un texte, harcelé en tous ses points, peut fomenter.

— Votre exploitation du texte, au-delà même de la sémiologie, semble vous dispenser de tout autre recours. Pensez-vous que marxisme et freudisme ont épuisé leur capacité d'élucidation littéraire ? Et ne croyez-vous pas que votre démarche vous amène à limiter vos choix textuels : Sade, Mallarmé, Bataille, Derrida ?

— Il est vrai que je fais comme si je ne m'intéressais pas aux fondements historiques, biographiques, politiques, etc., d'un texte donné. Au fond, il n'en est rien. Mais le marxisme et la psychanalyse, s'ils ont à dire sur le texte littéraire, ne sauraient pour autant s'ériger en systèmes d'explication dominants. D'où tireraient-ils ce privilège ? Aussi *bien, mon analyse ne les intègre* pas plus qu'elle ne les ignore : elle demeure avec eux, en quelque sorte, dans une relation suspendue. Il est exact également *que mon choix* se limite à des œuvres chargées de travail et de calcul, où les ressources de la langue sont vivement *sollicitées*. Toutefois, ces œuvres sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne l'imagine à lecture superficielle. Et si je ne me précipite pas vers les objets de *l'engouement général*, je ne fuis pas non plus systématiquement ce qui intéresse mes contemporains. Nerval, Villiers, Claudel dont je traite, n'étaient pas à l'affiche. Et les écrivains que vous citez sont de taille à survivre à tous les engouements.

— Barthes préface le Bruit d'Iris. *Le considérez-vous lui-même comme un critique littéraire ?*

— Si vous entendez par là que ses analyses contribuent à éclairer puissamment le fait littéraire, alors oui. Mais Roland Barthes me semble s'avancer depuis toujours, par étapes et détours, vers une sorte d'autobiographie créatrice. Il met en scène de plus en plus volontiers ses gestes de lecteur. Et c'est là, comme il le dit lui-même, que sa préface recoupe mon effort, là où m'occupent le débit, le rythme de la lecture et le théâtre du lecteur.

Propos recueillis par
MICHEL CONTAT.

lettres étrangères

Kundera à l'heure de la lucidité

(Suite de la page 19.)

L'amour peut être réduit aux blocages d'une vie conjugale dégradée, où les chassés-croisés de la culpabilité et de l'amertume finissent par immobiliser le couple dans une gémellité étouffante. Ou encore, et c'est le cas le plus souvent, à un ballet érotique grotesque et laborieux où chacun des partenaires pense à autre chose, mal à l'aise sur ce territoire (le sexe) que le sentiment s'approprie, un territoire voué à la répétition, l'imitation ou l'évocation.

Le temps n'est pas mieux traité. Ce que nous ignorons, c'est qu'« *aujourd'hui, il avance à grands pas* ». L'Histoire, donc, va trop vite. Elle s'accélère, elle s'accélérera de plus en plus jusqu'à l'« *oubli complet de tout par tous* ». Les exemples abondent. Courageusement, Kundera nous rafraîchit la mémoire. C'est bien tout ce qui nous reste. Et encore ! Lui vient d'un monde où le pouvoir trafique la mémoire. Et qui plus est, nous-mêmes trahissons notre propre passé. Tantôt nous fuyons le souvenir devenu caricature. Tantôt nous le refaçonnons. Mais il est vrai que le passé « *est plein de vide* » et que « *son visage irrite, révolte, blesse* ». Le plus souvent « *on ne veut être maître de l'avenir que pour pouvoir changer le passé* ».

Dans un pays où règne un « *président de l'oubli* » (Husak), la sagesse est peut-être de croire, comme cette vieille femme qui, en août 1968, pensait d'*abord* à la récolte de ses poires, que « *le tank est périssable mais la poire éternelle* ». Et, au-delà, d'en rire. Du rire du Diable, bien sûr, car le rire, lui aussi, est complexe. A l'origine, il est diabolique — c'est-à-dire qu'il participe de l'irrationel. L'autre rire, celui des Anges — du bon sens — n'en est qu'une imitation, comique d'ailleurs.

Le cercle magique

Et il y a la mort. Qui est non-être et cadavre, tout à la fois. Abstraite et concrète. Admirables pages du fils sur la mort de son père, dictées par le remords de n'avoir pas su poser les questions qu'il fallait alors qu'il en était encore temps ! Kundera s'efforce, et c'est bouleversant, de déchiffrer les ultimes énigmes que lui livre un cerveau qui s'éteint. Son père — qui fut un grand pianiste — perd peu à peu l'usage de ses mots. Jusqu'au bout, il s'interroge sur le sens secret des variations de l'opus 111 de Beethoven... Le commentaire du fils, ce dialogue fou par-delà la mort, est inoubliable.

Cercle magique de l'univers, nostalgie de la ronde perdue (celle de février 1948), cercle mortel qui se referme sur la tête engloutie de Tamina, cercle du temps perdu, du temps volé, du temps hors le temps de Kafka, cercle de l'infini illusoire dans quoi nous nageons aveuglément... Il n'y a pas d'issue. Ou bien on quitte le cercle qui se referme sur lui-même, et c'est l'exil, c'est la chute solitaire. Ou bien on reste prisonnier de son inéluctable perfection. Que faire ?

La tentation est grande de se laisser aller à ce sentiment intraduisible que les Tchèques appellent « litost » : mélange de tristesse, de compassion, de nostalgie, d'amertume et d'angoisse. Kundera décrit les mécanismes de la « litost », avec « litost » précisément. Scepticisme douloureux qui se double d'agressivité, car ce tourment d'impuissance appelle la revanche. Pour vaincre ce désespoir, rien de tel que d'essayer de regarder en face, une bonne fois. Ensuite, de dire l'évidence. En trouvant les mots qui collent à elle.

∴

Ce n'est pas un hasard si ce livre faussement facile est une réussite d'écrivain autant que de penseur. Le miracle Kundera, c'est l'ajustement exact, la fusion complète de la réflexion et de l'art qui la fait passer. Et à supposer que cette réussite soit unique dans la vie d'un créateur, Kundera alors vient d'atteindre à son propre sommet. Cela suffirait à justifier une existence d'homme.

FR.NÇOISE WAGENER.

★ LE LIVRE DU RIRE ET DE L'OUBLI, de Milan Kundera. Traduit du tchèque par François Kérel. Gallimard, « Du Monde entier », 261 p., 49 F.

Le brave soldat Hasek

LE monde entier connaît *le Brave Soldat Chveik*, chef-d'œuvre d'humour méchant — et généreux hommage à la vie — qu'on confond à tort, parfois, avec un portrait complaisant du Tchèque débrouillard. Son auteur, Jaroslav Hasek (1883-1923), reste en revanche à peu près inconnu en dehors de la Tchécoslovaquie. Il s'agit pourtant d'un personnage riche et haut en couleur qui, pour plusieurs raisons, vaut la peine d'être découvert.

Bohème, buveur, homme de multiples métiers mais, surtout, amoureux du réel sous ses mille formes, Hasek fut aussi, du fait même de sa passion de vivre, un révolté. Et non seulement de salon, ou de bistrot ; il lui est aussi arrivé, à plusieurs reprises, de donner à sa révolte la forme d'un « engagement » plus ou moins concret.

Son itinéraire, sur ce plan comme sur les autres, ressemble peu à un chemin tracé d'avance ; tout en zigzag, il conduit Hasek à travers des rôles aussi divers que celui de militant anarchiste, celui de fondateur et candidat aux élections d'un parti parfaitement fantaisiste — rôle dont le caractère mystificateur l'exprimait peut-être le mieux, — celui de commissaire de l'armée rouge. C'est d'abord à travers ce dernier rôle que l'auteur nous est présenté, à l'initiative de Kitty Fantl et Rudolph Bénès, dans le choix de contes qui vient de paraître.

Qu'on n'aille pas imaginer qu'il s'agit de quelques textes militants : jusque dans cet ensemble de « témoignages », Hasek reste avant tout un humoriste, ou mieux un poète dont la vision et la pensée passent d'abord par l'humour. Avec une désinvolture et un sans-gêne superbes, il y dévoile autant sa propre incompétence en matière d'héroïsme que la face cachée, elle aussi peu héroïque, de la révolution : l'arbitraire des décisions, la vodka, la paranoïa des commandants, l'abrutissement des subalternes, l'escalade des dénonciations, la pagaille. Gouverneur de la ville de Bougoulma, Hasek peut devenir du jour au lendemain simple aide de camp auprès d'un remplaçant, mais en revanche il sera aussi rapidement promu responsable de tout un front. Avant que tout se solde devant un tribunal, bien sûr...

Il est vrai que Hasek n'a écrit ces textes qu'en Tchécoslovaquie, après son retour de la Russiedes Soviets (1921), dont les circonstances — contrairement à ce que disent les traducteurs — restent en partie obscures. Quelle est, dans ces galéjades, la part exacte du témoignage, et qu'est-ce qui n'en revient qu'à la légendaire « indiscipline » de leur auteur, qui n'a pas manqué d'entrer en conflit avec le pouvoir des bolcheviks ?

Le bohème et le révolutionnaire

Il est faux, même si on l'a malheureusement toujours fait, de séparer le Hasek-bohème du révolutionnaire : c'est la même fringale, la même inquiétude amoureuse devant le réel qui lui inspire ses « mauvais tours » et ses élans altruistes, ses mystifications et ses articles militants. Qu'on ait nié le bohème au nom du révolutionnaire ou qu'on ait réduit celui-ci à un noceur irresponsable, n'était-ce pas dans la même intention, au fond, de dévaloriser sa révolte ?

Le choix présenté n'a pas tout à fait évité, hélas !, l'écueil d'une telle attitude. Dans la seconde partie du livre, notamment, où des contes plus « civils » complètent les récits bougoulmiens, les traducteurs ont trop fait pencher la balance du côté du Hasek « engagé » ; séduits par de vagues analogies thématiques avec l'actualité (corruption de la social-démocratie), ils ont ainsi choisi des textes qui n'ont, aujourd'hui, qu'un charme « rétro ». Leur effort pour faire mieux connaître l'écrivain n'en est, certes, pas moins méritoire.

Reste, après l'humoriste et le commentateur à la fois téméraire et désinvolte de son époque, à découvrir le Hasek le plus méconnu : le fou, le conteur délirant et anarchiste, génial jusque dans son mépris de la littérature, et dans sa manière de dérober un récit à lui-même.

PETR KRAL.

★ AVENTURES DANS L'ARMEE ROUGE, OCTOBRE 1918, suivi d'HISTOIRES VRAIES ET POPULAIRES, choix de textes et traduction de K. Fantl et R. Bénès. Edit. les Formes du secret (diffusion Sodis), Paris, 178 p., 36 F.

Le Monde

culture

LE JOUR DU THÉATRE

Le mai de la décentralisation.

Alors que le mois de mai inquiète les directeurs de salles parisiennes, qui craignent le beau temps — toujours possible — et les nombreux longs week-ends, les troupes de décentralisation sont en pleine activité. La Salamandre achève les représentations à Tourcoing de Attention au travail, *du 2 au 5. La Maison de la culture d'Amiens, poursuivant après* Introspection *de Peter Handke son cycle théâtre allemand, présente jusqu'au 31* les Larmes amères de Petra von Kant *de Fassbinder, avec Geneviève Page, dans une mise en scène de Dominique Quehec. Jacques Kraemer, après s'être enfermé absolument seul dans la salle de répétitions du T.P.L., joue, seul bien entendu,* Cage, *du 2 au 19 à Thionville, du 22 au 26 à Longwy, du 29 mai au 16 juin à Metz.*

A Reims, la troisième production du Nouveau Centre dramatique a été confiée à Philippe Adrien, qui a écrit et mis en scène le Défi de Molière *(du 2 au 17). Au Théâtre national de Strasbourg, Dominique Muller a mis en scène Musset,* la Mort d'André del Sarto, peintre florentin, *où on reverra Jean-Pierre Vincent comédien (du 2 au 22). A Saint-Etienne, Daniel Benoin reprend dans une mise en scène nouvelle, il est vrai, son premier grand succès* Deutsches Requiem *de Pierre Bourgeade (du 2 au 12) ; Bruno Boeglin, après avoir créé au Centre dramatique de Grenoble* Septem Dies, *reprendra le spectacle dans sa salle lyonnaise de l'Eldorado à partir du 18 mai.*

Les troupes non institutionnelles ne sont pas en reste : le Théâtre de Poche de Hédé annonce une création, Entretien avec le bourreau, *du 4 au 12 mai, et Michel Touraille, avec le Théâtre Quotidien de Montpellier, présente jusqu'au 20 mai un auteur contemporain et pourtant rarement joué, Hugo Claus, avec* Vendredi, jour de liberté.

En Suisse enfin, à Lausanne, le Théâtre Kléber-Marceau ouvre deux salles aménagées dans une ancienne usine à gaz. La première le 2 mai avec les Trois Sœurs, *la seconde le 14 avec* Est-ce que vraiment tu m'aimes, *de Ronals Laing.*

Camus aujourd'hui.

L'Atelier de l'Epée-de-Bois reprend du 2 mai au 23 juin son « Spectacle XII », *d'après* les Justes, *de Camus,* « confrontation avec un texte, confrontation entre nos sentiments à l'égard du terrorisme contemporain et les propos de Camus ». *Le spectacle, ouvert, propose plusieurs grilles d'interprétation, démythifie l'idéalisme du discours philosophique, dont il se démarque par l'ironie comme par le lyrisme.*

Les travailleurs anonymes.

Le Centre d'animation culturelle de Douai présente du 3 au 11 mai, dans la salle basse de l'hôtel de ville, et avant une tournée dans le bassin houiller Eh ! Machine, *un spectacle théâtral et musical de Daniel-Jacques Hanivel, réalisé d'après des conversations avec des femmes, des travailleuses, celles dont on ne se rappelle jamais le nom :* « Derrière le rapport de la femme au travail, il y a le rapport de la femme à l'homme et de l'homme au travail. Impossible de tricher. »

Théâtre

« LES DEUX ORPHELINES »

Montant *les Deux Orphelines*, Jean-Louis Martin-Barbaz et sa compagnie ne cherchent évidemment pas à faire croire aux malheurs des deux jeunes filles perdues dans la grande ville. Sinon, ils auraient pu porter sur scène des péripéties de feuilletons télévisés, qui ne sont ni moins compliquées, ni plus vraisemblables, mais s'habillent à la mode et font semblant d'aborder des problèmes contemporains.

C'était d'ailleurs le but d'Ennery et Cormon, les auteurs du fameux mélodrame. Avec une naïveté déroutante mais efficace, ils dressent le tableau d'une société qui est à la fois celle de leur époque et celle de l'Ancien Régime — et rien ne dit que les répliques sur le peuple et la Bastille n'avaient pas un effet subversif sur les « enfants du paradis ». Cependant, ils prennent bien soin de placer des bons et des méchants dans chaque catégorie sociale ; à tous les niveaux de la hiérarchie, une bonne sœur et un médecin travaillent la main dans la main pour guérir les âmes et les corps.

Ainsi, parmi les aristocrates libertins et cyniques qui dansent sur un volcan en attendant d'offrir leurs jeunes têtes bouclées à la guillotine — ce qui ne serait pas arrivé s'ils s'étaient bien tenus, — se détache un chevalier fougueux (François Marchasson), généreux bien que libre-penseur, descendant direct de l'Artagnan; c'est lui qui dénoue les intrigues. De même, parmi les mendiants cruels, se détache un pauvre boiteux (Michel Caccia) qui croit aux vertus du travail, et va jusqu'au fratricide pour sauver d'une brute proxénète (Denis Termat) est l'orpheline aveugle (Sophie Barjac).

Riches et pauvres paient leur tribut à la morale : l'infâme veuve Frochard, sorte de Bloody Mama (Madeline Marion), a été entraînée dans le vice par amour pour son mari criminel et supplicié, tandis que la comtesse (Monique Melinand, superbe) a passé sa vie entière rongée par le remords pour avoir déposé sa petite fille, fruit du péché, sur les marches de Notre-Dame. A cette époque d'état-civil approximatif, la cella prison à la tentation, et se bardant de légalité.

Les rigueurs du rachat atteignent leur plénitude avec l'histoire de la prostituée qui préfère la prison à la tentation et se sacrifie en partant pour la Guyane à la place de la blonde orpheline (Monique Brun) injustement condamnée. Quand on en arrive là, il n'est pas besoin d'insister pour provoquer la stupéfaction et le rire. D'ailleurs la mise en scène et l'interprétation — dans de jolies toiles peintes et des costumes raffinés de Pierre-Yves Leprince — restent dans la sincérité du genre, sans jamais tomber dans le grotesque et la parodie. Les comédiens semblent prendre un immense plaisir à jouer.

Le spectacle laisse parler la pièce, la doublant seulement d'une ironie fine, qui ne s'adresse pas au mélodrame, mais aux spectateurs dans la salle : cette morale aberrante n'est pas si lointaine, c'est surtout son vocabulaire qui paraît démodé. Que l'on dise « poids du péché » ou « culpabilité » c'est toujours le même sentiment qui entrave les êtres, les pousse à se soumettre et, en particulier, les femmes.

Les femmes battues qui ont eu le courage de venir s'expliquer aux « Dossiers de l'écran » (*le Monde* du 19 avril) en ont apporté la preuve. Elles sont parfaitement au courant de leurs « devoirs » et les acceptent. Elles sont humiliées et honteuses de l'être. Elles ne parviennent à se libérer — et encore ! — qu'au prix d'une longue lutte contre elles-mêmes, contre les autres, qui, au mieux, disent : « *Ce n'est pas bien grave* », et, plus couramment, « *vous l'avez voulu* ».

La morale du sacrifice est tellement ancrée dans les habitudes qu'elle se fait oublier. Le spectacle de Jean-Louis Martin-Barbaz la souligne, en montre à la fois, comme en échos, les méfaits et les ridicules, sans insister lourdement, avec une grâce intelligente, dans le sourire et dans le rire.

COLETTE GODARD.

★ Salle Gemier, 20 h. 30.

« LE ROI LEAR »

Jean Marais, l'un de nos plus populaires acteurs de théâtre et de cinéma, connu pour son courage physique pendant les tournages des films de cape et d'épée (il ne se faisait pas doubler par des cascadeurs lors des séquences casse-gueule), joue aujourd'hui *le Roi Lear* de Shakespeare.

Soirée peu shakespearienne : l'adaptation de Michel Bernardy ressemble à un croisement de Sacha Guitry et d'Edmond Rostand. Les acteurs sont vêtus d'armures molles matelassées comme les chevaux des picadors dans les arènes de corrida. Le metteur en scène fait jouer les comédiens raides, lançant le texte à la manière des gardes champêtres criant place de l'église les « avisses » municipaux. Alain Roland, dans le rôle du fou du roi, apporte une présence sensible, une émotion.

L'attraction, c'est bien sûr Jean Marais, mais il se préoccupe peu du personnage du roi Lear ; il s'est composé un physique de Père Noël, et aussi de Dieu le Père tel qu'il est peint par Michel-Ange au plafond de la Sixtine, avec une voix grondante de croquemitaine par méchant dans le fond. Le costumier, Jean-Pierre Barlier, a eu l'idée de placer sur les cheveux blancs de Marais un gigantesque portemanteau de fer forgé.

Belle musique de Dominique Probst, avec chœurs féminins stratosphériques, et une partition de grosses caisses et timbales exécutée en alternance par le compositeur et Olivier Holt.

MICHEL COURNOT.

★ Athénée, 20 h. 30.

Cinéma

« SÉRIE NOIRE », d'Alain Corneau

Dès l'ouverture, nous sommes prévenus : Frank Poupart est un peu dingue. Sur fond de banlieue désolée, il exécute en solo un stupéfiant numéro de pitre paranoïaque, de paumé à la dérive, d'excité que taquinent ses fantasmes. Après quoi, il reprend sa valise de commis voyageur et part au rendez-vous que lui a fixé un destin calamiteux.

Série noire : jamais film n'aura mieux mérité son titre. D'abord parce qu'il est adapté d'un livre paru dans la célèbre collection créée par Marcel Duhamel. Ensuite parce que Jim Thompson, auteur de ce livre, avait un goût marqué pour le sarcasme désespéré, les situations paroxystiques, les héros promis dès leur passage sur cette terre à la damnation. Enfin parce que Georges Perec, scénariste, et Alain Corneau, réalisateur, n'ont pas cherché à édulcorer la « noirceur absolue » du roman de Thompson, son caractère dérisoire et totalement absurde, et qu'ils ont fait de leur film un étrange ballet où valsent, dans la crasse, le sang et le stupre, le minable et pathétique Frank Poupart, ses complices et ses victimes.

Résumée en deux lignes, l'histoire de *Série noire* peut paraître assez simple : sur les conseils d'une jeune fille, un garçon qui rêve d'échapper à sa condition assassine une vieille maquerelle cousue d'or. Précisons que la vieille maquerelle ressemble à l'usurière de *Crime et châtiment* ; que la jeune fille est une prostituée de quinze ans comme les aimaient Eugène Sue et Ponson du Terrail ; que le colosse mou que Frank implique dans son crime sort tout droit d'un roman de Caldwell ; que le patron de Frank est un monstre balzacien et son épouse une héroïne de magazine féminin. *Série noire*, on le voit, ne manque pas de références littéraires. Céline, Miller, Jarry, Lautréamont sont d'ailleurs également cités (sous la plume de Marcel Duhamel) dans la brochure publicitaire.

Revenons au cinéma. La mise en scène d'Alain Corneau ect intéressante. Elle cerne les personnages, opère à vif, découpe en tranches épaisses, comme un rosbif, cette histoire sanglante. Corneau excelle à décrire les terrains vagues, les pavillons vétustes, les jardinets broussailleux, les salles de bains délabrées où se perpètrent les mauvais coups. Il sait, en outre, faire glisser son récit du strict réalisme à l'extravagance cauchemardesque, nous tenir en haleine par d'incessantes provocations, bref transformer un banal assassinat en machine infernale, ce qui est le propos de ce *thriller* américain habilement francisé.

Et puis il y a Patrick Dewaere, qui a pris à son compte tous les démons de Frank Poupart et dont le jeu survolté, délibérément excessif, parfaitement imprévisible, communique au récit une tension nerveuse presque insoutenable. Dewaere-Poupart secoué de fous rires ou de brusques fureurs ; se cognant la tête contre la carosserie de sa voiture ; restant immergé jusqu'à l'étouffement dans l'eau de sa baignoire ; giflant à tour de bras son redoutable patron : autant de scènes qu'on n'oublie pas, même si leur violence indispose ou paraît gratuite.

Parmi les autres interprètes — tous excellents — signalons la présence de Marie Trintignant, qui a de beaux yeux sombres et, l'hérédité aidant, déjà beaucoup de talent. Presque muette, butée, murée dans sa détresse, son amour, son besoin de vengeance, elle joue son personnage d'égérie criminelle en petite Antigone des faubourgs. A ce film délirant, convulsif (qui vient d'être sélectionné par le Festival de Cannes), elle apporte un peu d'humanité, comme un souvenir de lumière dans une nuit opaque.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

TROIS DISPARITIONS

■ **L'acteur américain William Barrymore, vedette de l'époque du cinéma muet, vient de mourir en Californie. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans.**

[D'origine russe, William Barrymore, qui avait quitté son pays en 1920, tourna dans une quarantaine de westerns avant l'avènement du cinéma parlant où il renonça à sa carrière à l'écran.]

■ **L'acteur américain John Carroll est mort à Hollywood le mardi 24 avril. Il était âgé de soixante-douze ans.**

[Né à La Nouvelle-Orleans d'une mère française, John Carroll étudia l'opéra en Italie avant de revenir aux Etats-Unis comme pilote de course en 1923. Au cinéma, où il tourna dans de nombreux films tels que *No, no, Nanette; Rio Rita, Un ange en exil, Sunny* ou *Suzanne et Dieu* on le considéra à une certaine époque comme le rival de Clark Gable. Il interpréta un rôle dans un film des Marx Brothers, mais c'est surtout pour avoir tenu la vedette dans de nombreux épisodes de la série « Zorro » qu'il connut la célébrité. John Carroll interrompit sa carrière durant la deuxième guerre mondiale pour piloter des avions en Afrique du Nord, où il fut alors gravement blessé.]

■ **Le chef d'orchestre ouest-allemand Leopold Ludwig est mort le mardi 24 avril à Luenebur (Saxe). Il était âgé de soixante et onze ans.**

[Après avoir fait ses débuts en Tchécoslovaquie, où il était né, puis étudié à Vienne, Leopold Ludwig avait travaillé à l'opéra de Berlin. Devenu directeur musical de l'Opéra de Hambourg, qu'il conduisit de 1951 à 1970, il s'était fait largement connaître en Europe comme aux Etats-Unis en dirigeant les plus grands orchestres d'opéra. On le retrouva, par exemple, souvent à la tête du Metropolitan de New-York ou encore à San-Francisco où il fut très régulièrement accueilli.]

Variétés

« Raisin »

Après Bubbling Brown Sugar, représenté avec le succès que l'on sait il y a quelques mois, voici, avec *Raisin*, une deuxième tentative de montrer à Paris une *comédie musicale de* Broadway dans la mise en scène originale et avec une troupe américaine.

Raisin, qui a obtenu à Broadway il y a cinq ans le prix des Critiques de New-York comme meilleure comédie musicale de l'année, a *été adaptée* d'une pièce également jouée sur une scène new-yorkaise quinze ans auparavant et écrite par une jeune femme noire de vingt-neuf ans, Lorraine Hansberry, disparue depuis.

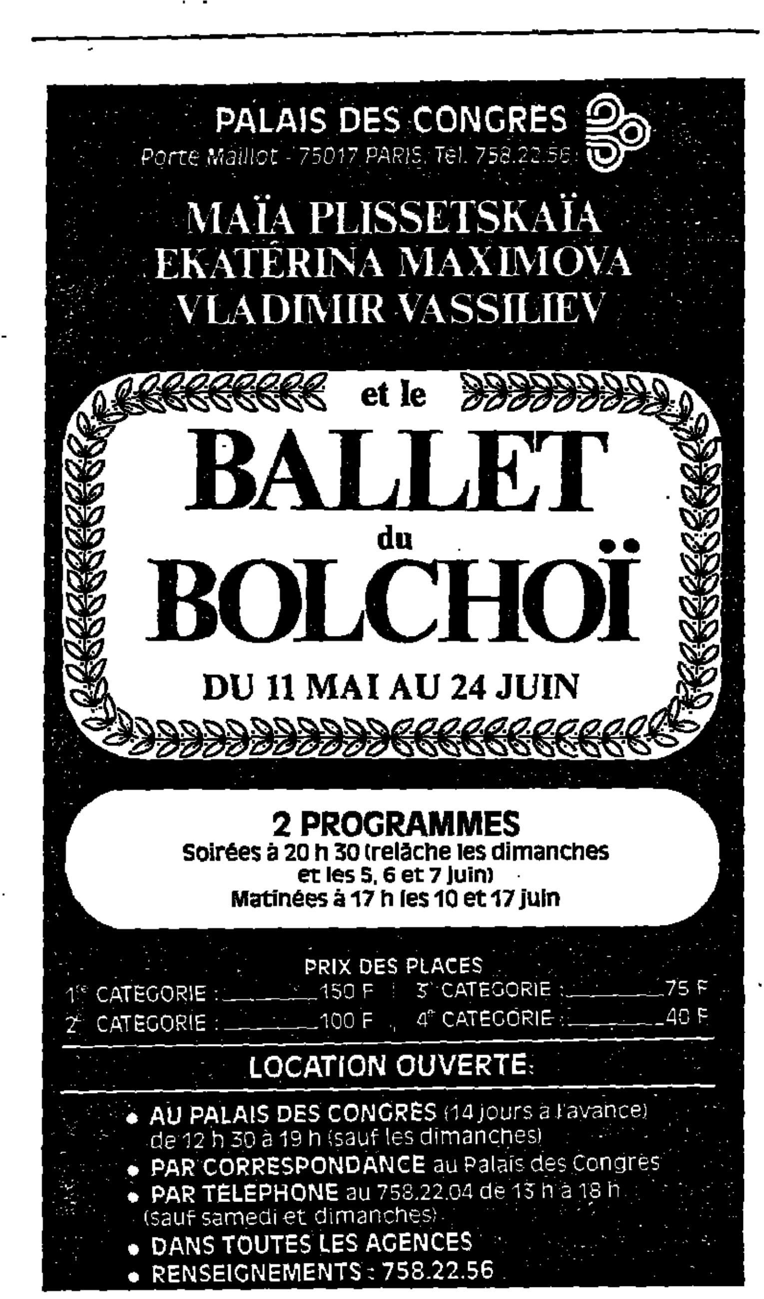
L'action de *Raisin* se passe au début des années cinquante dans *le ghetto de Chicago et raconte* un moment d'une famille noire. Les caractères sont typiques d'une comédie interprétée par les Noirs : la mère, la « mamma », *rêve de fuir le ghetto et d'acheter* une maison avec le montant de la prime d'assurance-vie à laquelle elle a droit après le décès de son mari ; le fils en a assez *de travailler comme chauffeur* au service des riches et veut s'établir à son compte, acheter avec deux partenaires une boutique d'alcools ; la fille a un flirt avec un *étudiant du Nigéria.*

Comme toujours dans les comédies musicales américaines, d'entrée de jeu il y a le mouvement, *le rythme*, le *plaisir du spectacle* bien fait — ici dans des décors stylisés. Et, bien entendu, il y a la tendresse, l'humour, la truculence, la pointe de malice, le sourire. *Il y a, venue du ghetto,* la part de violence sourde, brusquement extériorisée.

Raisin est présentée en Europe dans une production du Stadt Theater de Saint-Gallen, en Suisse, avec des comédiens de la création et des chanteurs, danseurs et musiciens de la Raisin University Company. Il faut saluer une nouveauté : le sous-titrage des principaux propos de la comédie musicale sur triple écran, de chaque côté de la scène et au-dessus de celle-ci.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Théâtre de la Porte-Saint-Martin, 20 h. 45.







SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. : Récital Joan Sutherland.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Un portrait de Jean-Jacques.
Chaillot, Grand Théâtre, 20 h. 30 : La tour Eiffel qui tue. — Gémier, 20 h. 30 : les Deux Orphelines.
Odéon, 20 h. 30 : l'Atelier.
T.E.P., 20 h. 30 : Qui est Anna Marks ?
Petit T.E.P., 20 h. 30 : François Jeanneau et Katia Labèque.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Théâtre du silence ; 20 h. 30 : Paolo Bortoluzzi.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : *Madame le Rabbin.*
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Athénée, I, 20 h. 30 : Avec ou sans arbres. — II, 20 h. 30 : le Roi Lear.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous.
Bouffes-Parisiens, 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Disparitions. — Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Pépé. — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Spectacle XII d'après les Justes. — Atelier du Chaudron, 20 h. 30 : le Chant du diamant cassé.
Cité internationale, 20 h. 30 : *Faust.*
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Daunou, 21 h. : Remarie-moi.
Edouard-VII, 20 h. 30 : le Navire Night.
Essaïon, I, 20 h. 30 : Autour de Mortin ; 22 h. : le Silence et puis la nuit. — II, 20 h. 30 : V. Hugo contre la peine de mort ; 22 h. : Au bois de mon cœur.
Fontaine, 21 h. : *Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie.*
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : les Folles du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : le Manteau à coudre ; 22 h. 15 : A la recherche du temps perdu. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure avec F. Garcia Lorca ; 20 h. 30 : la Baignoire ; *22 h. 15 : l'Homme de cuir.*
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Mathurins, 20 h. 30 : Danse toujours, tu m'intéresses.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Une case de vide.
Mogador, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous.
Montparnasse, 21 h. : l'Etoile du *Nord.*
Nouveautés, 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Oblique, 18 h. 30 : Yes, peut-être ; 20 h. 30 : Macadam quatre étoiles ; 22 h. 30 : la Liberté d'être fou.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I, 20 h. 30 : Diderot à corps perdu. — II, 20 h. 30 : Harold et Maude.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Raisins.
Présent, 20 h. 45 : Spectacle Labiche.
Renaissance, 20 h. 45 : la Perle des Antilles.
Saint-Georges, 20 h. 45 : Attention ! fragile.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Grand' peur et misère du IIIe Reich.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 45 : les Justes.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre du Marais, 20 h. 10 : Arlequin superstar ; *22 h. 15 : le Pompier de mes rêves.*
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : Linceul.
Théâtre 18, 20 h. 30 : Labiche.
Théâtre 347, 21 h. : le Jeu de l'amour et du hasard
Tristan-Bernard, 21 h. : Changement à vue.
Troglodyte, 20 h. : J'aurais tant *voulu parler d'amour.*
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles
Le 28-Rue-Dunois, 21 h. : les Morosophes.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : P.-J. Vaillard, Garcimore.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 45 : Spectacle Prévert ; 23 h. : 20, rue Jacob.
Blancs-Manteaux, I, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : A. Brice ; 22 h. 30 : *A. Valardy.*
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Signé Francis Blanche ; 22 h. : Popeck. — II, 22 h. 30 : le Roi de Sodome.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Roger, *Roger et Roger ; 22 h. 15 : la Dame* au slip rouge.
Coupe-Chou, *20 h. 30 : G. Bertil* ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.
Cour des Miracles, 20 h. : D. Lavanant ; 21 h. : *M. Morelli* ; 22 h. : Tu brodes ? Ouais.
Dix-Heures, 20 h. 30 : *Adieu ! papa* ; 22 h. : P. Font et P. Val.
Fanal, 21 h. 15 : le Président.
Les Petits-Pavés, 21 h. 30 : D. Val ; 22 h. : J.-P. Réginal.
Le Plateau, 18 h. 30 : Apollinaire.
Point-Virgule, 21 h. 30 : Alors, heureuse ? ; 22 h. : Magnifique.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : *R. Mirmont, M. Dalba ; 22 h. 30* : l'Eau en poudre.
Le Séléníte, I, 20 h. 30 : Tiao et Bonga ; 22 h. : J.-N. Dupré, D. Beretta. — II, 21 h. : Rétro *Saint-Germain-des-Prés ; 22 h. 30* : Salut Paname.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
• LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES •
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 26 avril

La Soupap, 20 h. : *Chansons de femmes*; 21 h. 15 : Tsvika, conteur; 22 h. : A. Denis.
La *Tanière, 20 h. 45* : Cotillard ; 22 h. 30 : Sonate pour une vision.

Les concerts

Café d'Edgar, 18 h. 30 : J.-L. Caillard, J.-P. Audin (Debussy, Beethoven).
Lucernaire, 19 h. : *A. Linale*, violon ; E. Garcin, piano (Mozart, Brahms, Prokofiev) ; 21 h. : E. Stockhausen, J.-M. Louchart (Satie, Milhaud, Poulenc...).
Salle *Gaveau*, 21 h. : E. Heidsieck (Beethoven, Chopin, Fauré, Roussel).
Salle Cortot, 21 h. : Quintette Le Dizes - Richard, dir. A. Myrat (Pollet).
Radio - France, 20 h. : Nouvel Orchestre *philharmonique*, dir. H.-L. Hirsch ; Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau (*Landi*).
Espace Cardin, 20 h. 30 : le Roi Gordogane, dir. D. Chabrun.
Hôtel Hérouet, 20 h. 30 : M.-F. Bloch, T. Waterhouse (Caix d'Hervelois, Gaultier, *Marin-Marais*).
Eglise des Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : A. Haas (Bach, Couperin, Ligeti...).
Eglise Saint-Médard, 21 h. : Chœur et Orchestre de la chapelle royale, dir. P. Herreweghe (Bach).
Eglise Saint-Roch, 19 h. 30 : Quatuor vocal de Versailles, dir. T. Rudelle-*Moreau* (polyphonies de la Renaissance).
Eglise *Notre-Dame d'Auteuil*, 21 h. : Chorale et Ensemble instrumental de Saint-Cloud (Marcello, Bach, Mozart).

La danse

Cité universitaire, 20 h. 30 : Susan *Buirge Dance* Theatre.
Théâtre 13, 21 h. : Indépendanse.

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : *Randy Weston* ; 22 h. : Kalaparusha Ahra Difda Quartet.
Campagne-Première, 18 h. : Marathon *Band* ; *20 h.* : P. Akendengue ; 22 h. : Eve.
Petit-Opportun, 22 h. : B. Richard, *C. Rowley*, G. Pedersen.
Bistro d'Iza, 22 h. 30 : René Utreger, Alby Cullaz.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Michel de Villers, Dany Doriz.
Palace, 20 h. : Johnny Winter.
Slow-Club, 22 h. : Claude Luter Sextet.

Les théâtres de banlieue

Antony, Salle F.-Gémier, 21 h. : la Foire aux patrons.
Aubervilliers, Théâtre de la *Commune*, 20 h. 30 : Un ou deux sourires par jour.
Boulogne, Conservatoire, 20 h. 30 : A. Meunier, M.-C. Millan.
Bures-sur-Yvette, M. J. C., 21 h. : *Tempête pluriel.*
Evry, Agora, 21 h. : Alain Souchon, Laurent Voulzy.
Ivry, Studio, 20 h. 30 : Topographie.
Montreuil, TEM, 20 h. 30 : Pièce *montée.*
Neuilly, chapelle Saint-Louis, 20 h. 45 : *Misa Criolla.*
Sartrouville, Théâtre, 21 h. : J.-F. Heisser, R. Pasquier (*Beethoven*).
Vincennes, Théâtre D.-Sorano, 21 h. : C'est l'an 2000, c'est merveilleux.
Vitry, Théâtre J.-Vilar, 21 h. : l'Echange.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, 16 h. : Rapt à Venise, de M. Soldati ; *18 h.* : Barbes Palace, de L. Da Silva et M. Alensar ; 20 h. : le Diable de Padirac, de J.-F. Goyet, et Entre la foule et le désert, d'A. Quesemant, D. Loiseau et *C. Guillon* ; 22 h. : Ne vous retournez pas, de N. Roeg.
Beaubourg, *15 h.* : Courts métrages du Canada ; 17 h. : la Veuve joyeuse, d'E. von Stroheim ; 19 h. : *Maris aveugles, d'E. von Stroheim* ; 21 h. : Ernie Game, de Don Owen.

SAMEDI 28 AVRIL
15 h. : Courts métrages du Canada ; 17 h. : Salvation Hunters, de J. von Sternberg ; 19 h. : Crépuscule de gloire, de J. von Sternberg ; 21 h. : l'Affaire Bronswick, de R. Awad et A. Leduc ; la Vie heureuse de Léopart Z. de G. Carle.

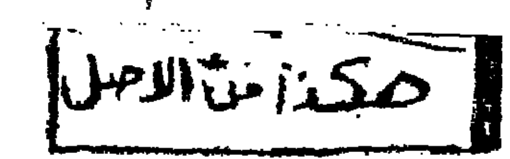
DIMANCHE 29 AVRIL
15 h. : Courts métrages du Canada ; 17 h. : l'Eventail de Lady Windermere, d'E. Lubitsch ; 19 h. : la Tentatrice, de Stiller et F. Niblo ; 21 h. : Pour la suite du monde, de P. Perrault, M. Brault et M. Carrière.

LUNDI 30 AVRIL
15 h. : Courts métrages, du Canada ; 17 h. : Jack-knife man, de K. Vidor ; 19 h. : la Foule, de K. Vidor ; 21 h. : les Evénements d'octobre 1970, de R. Spry.

MARDI 1er MAI
Relâche.

Les exclusivités

ALLEGRO NON TROPPO (It., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (326-99-34).
AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Marignan, 8e (359-92-82) — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Fauvette, *13e (331-56-86)* ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; *U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).*
CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Ant.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).
CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93); U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE CHAT QUI VIENT DE L'ESPACE (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LES CHIENS (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98)
LE CHOC DES ETOILES *(A., v.f.)* : Omnia, 2e (233-39-36).
COMME LES ANGES DECHUS DE LA PLANETE SAINT-MICHEL (Fr.) Marais, 4e (278-47-86).



SPECTACLES

LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Balzac, 8e (561-10-60), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Cambronne, 15e (734-42-96), Mayfair, 16e (525-27-06), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)

COUP DE TETE (Fr.) : Madeleine, 8e (073-56-03) en soirée, Calypso, 17e (754-10-68).

LE COUTEAU DANS LA TETE (All.) : (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Racine, 6e (633-43-71), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

DOUX, DUR ET DINGUE (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount - Maillot, 17e (758-24-24).

L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)

LES EGOUTS DU PARADIS (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18), Ternes, 17e (380-10-41).

ET LA TENDRESSE... BORDEL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Colisée, 8e (359-29-46), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Parnassien, 14e (329-83-11), P.L.M. - Saint - Jacques, 14e (589-68-42), Murat, 16e (651-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Secrétan, 19e (206-71-33).

LES EVADES DE L'ESPACE (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Images, 18e (522-47-94), Tourelles, 20e (636-51-98).

FIDELIO (Fr.) : la Pagode, 7e (705-12-15), Elysées - Point - Show, 8e (225-67-29).

FLIC OU VOYOU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), U G C. - Odéon, 6e (325-71-08), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Ambassade, 8e 359-19-08), Français, 9e (770-33-88), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LE GENDARME ET LES EXTRA-TERRESTRES (Fr.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Français, 9e (770-33-88), Eldorado, 10e (208-18-76).

GIBIER DE PASSAGE (All., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

LES GIVRES (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

GOLDORAK (Ja., v.f.) : Lord-Byron, 8e (225-04-22), Madeleine, 8e (073-56-03), Hollywood - Bd, 9e (770-10-41), Diderot, 12e (343-19-29), Gaumont - Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA GRANDE ATTAQUE DU TRAIN D'OR (A. v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Max-Linder, 9e (073-34-37), Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : Omnia, 2e (233-39-36), U. G. C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (561-10-60).

L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

L'HOMME EN COLERE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23).

HOORAY FOR HOLLYWOOD (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

ILS SONT GRANDS CES PETITS (Fr.), U. G. C. Marbeuf, 8e (225-18-45), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

INTERIEURS (Amér., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

JE TE TIENS, TU ME TIENS... PAR LA BARBICHETTE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse - 83, 6e (544-14-27), France - Elysées, 8e (723-71-11), Colisée, 8e (359-29-46), Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86), Cambronne, 15e (734-42-96), Wepler, 18e (387-50-70).

LES MACHOIRES INFERNALES (A., v.f.) : Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Calypso, 17e (754-10-68).

LA MADRIGUERA (Esp., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : U.G C.-Danton, 6e (329-42-67) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).

MARTIN ET LEA (Fr.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MESSIDOR (Suisse) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Studio Cujas, 5e (033-89-22).

MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).

MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90).

LA MOUETTE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LE NAVIRE NIGHT (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

PATRONS/TELEVISION (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04).

LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It.-Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Monte - Carlo, 8e (225-09-83) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

QUINTET (A., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

REBECCA (rééd.) (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.o. et v. f. : Parnassien, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Madeleine, 8e (073-56-03).

RETOUR (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (754-24-24).

LA RIPOSTE DE L'HOMME-ARAIGNEE (A., v. fr.) : Paramount-Galaxie, 14e (580-18-03).

ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

SALSA (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98).

LE SKIEUR DE L'EVEREST (Can.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

SUPERMAN (A., v.o.-v.f.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v. f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99).

UN BALCON EN FORET (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

UN JOUR SUR LA PLAGE (Ang., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

UN MARIAGE (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40)

UN SI JOLI VILLAGE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

UTOPIA (Fr.) : Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Marais, 4e (278-47-86) ; Lucernaire 6e (544-57-34) ; Palace Croix - Nivert, 15e (374-95-04) ; Ranelagh 16e (288-64-44).

VIVA EL PRESIDENTE (Mex., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U G.C. Odéon, 6e (325-71-08); Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f : Rex, 2e (233-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25); Secrétan, 19e (206-71-33).

Les films nouveaux

VOYAGE AVEC ANITA, film italien de Mario Monicelli. — V.o. : Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

SERIE NOIRE, film français d'Alain Corneau : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

ASHANTI, film américain de Richard Fleischer. — V.o. : J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Mercury, 8e (225-75-90). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount - Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34). Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

PARTITION INACHEVEE POUR PIANO MECANIQUE, film soviétique de Nikita Mikhalkov. — V.o. : Cosmos, 6e (548-62-25).

LA VENGEANCE D'UN ACTEUR, film japonais de Kon Ichikawa. — V.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées - Point - Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LA VILLE A PRENDRE, film français de Patrick Brunie : Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; 14-Juillet - Bastille, 11e (357-90-81).

BWANA TOSHI, film japonais de S. Hani (v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90)

LE JEU DE LA PUISSANCE, film américain de Martyn Burke (v o) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; George-V, 8e (225-41-46) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse - 83, 6e (544-14-27). Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

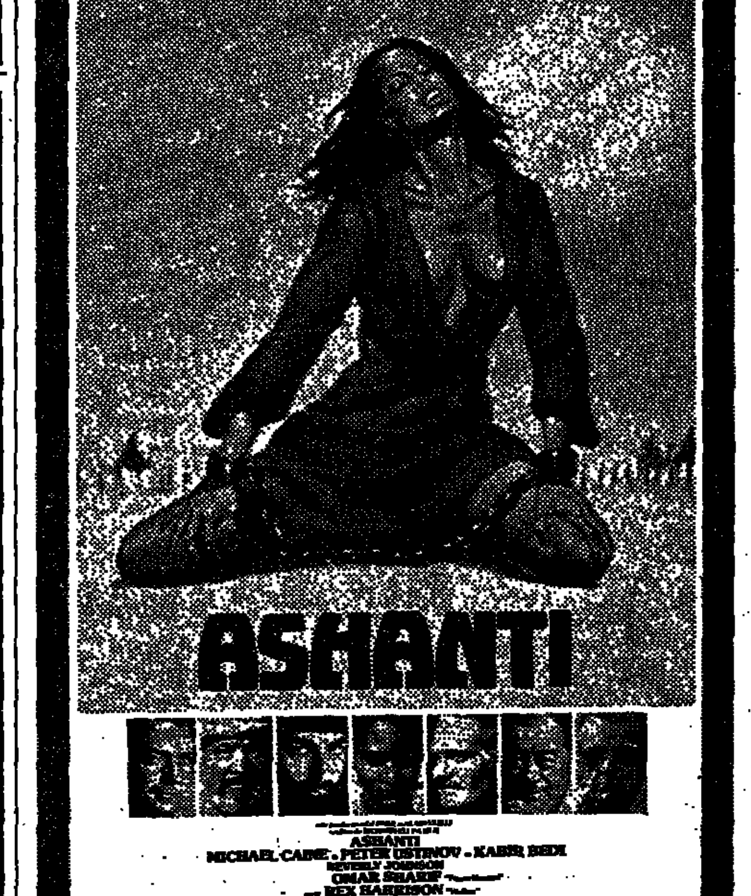
LES BELLES MANIERES, film français de J.-C. Guiguet : Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46).

LE VOLEUR DE BAGDAD, film franco-anglais de Clive Donner (v o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LA PRINCESSE ET LE PETIT POIS, film soviétique de Boris Rytsarev (v f.) : Cosmos, 6e (548-62-25), H. sp.

LA MORT DU GRAND-PERE, film suisse de Jacqueline Veuve : Le Seine, 5e (325-95-99)

SUICIDEZ-MOI, DOCTEUR, film américain de Burt Reynolds (v.o.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Odéon 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).



RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 26 AVRIL

CHAINE I : TF 1

18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Emission des Assemblées parlementaires : le Sénat ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série : La lumière des justes, réal. Y. Andréi, avec C. Nobel, M. Robbe, S. Bastian, K. Cserny.

14 décembre 1825, à Saint-Pétersbourg... Le grand jour pour les conjurés de « L'union du bien public ».

21 h. 30, Magazine économique : L'enjeu.

Au sommaire, quatre reportages : le coût de la providence ; les bonnes occasions et les autres de l'immobilier ; Cl. Durand, une femme à la barre ; les caricaturistes du mois, Faizan et Wolinski ; la dictature du sofa américain.

22 h. 35, Ciné-première : Michel Mohrt.

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Marie-Paul Belle) ; 20 h., Journal.

20 h. 40, Le grand échiquier, de J. Chancel.

Autour d'Alexis Weissenberg, pianiste de génie, ouvert à toutes musiques, sont réunis Montserrat Caballe, José Carreras, Leontyne Price, Anne-Sophie Mutter, Mark Selzer, Yoyo Ma et d'autres.

23 h. 15, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Fédération pour une démocratie radicale ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : DOUCEMENT LES BASSES, de J. Deray (1970), avec A. Delon, P. Meurisse, N. Delon, J. Guiomar, P. Préboist (Rediffusion.)

Simon Dedieu, se croyant veuf, est entré dans les ordres. Sa femme reparaît, reprise de passion pour lui, et sème le désordre dans une cure bretonne.

Un vaudeville appliqué et d'une surprenante lourdeur. Seul Paul Meurisse, dans un rôle fort court, est drôle.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « la Vie entre les lignes », de Zoé Oldenbourg ; 19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'anesthésie ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « La Culotte d'une jeune femme pauvre », de Carl Sternheim, avec R. Dubillard, C. Piéplu, F. Bergé, etc. ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : à la recherche d'Italo Svevo.

FRANCE-MUSIQUE

18 h., Kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ; 20 h., En direct du grand auditorium de Radio-France... « Il Sant'Alessio », opéra (Landi), par le Nouvel Orchestre philharmonique et Chœurs de Radio-France, chef des chœurs, J. Jouineau, dir. H.-L. Hirsch, avec J. Chamonin, E. Bonazzi, C. Gaiffa, I. Caley... ; 23 h., Ouvert la nuit ; 1 h., Douces musiques.

VENDREDI 27 AVRIL

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 50, Vivre son âge ; 14 h. 5, Emissions pédagogiques ; 18 h., TF 4 ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Dramatique : Pierrette, d'après un roman de Balzac, adapt. P. Sovatier, Réal. G. Jorre, avec E. Bierry, M. Meriko, G. Werler, J. Alric...

Guy Jorré a déjà réalisé le Père Goriot et le Cousin Pons. Spécialiste de Balzac, il traduit ici l'univers sordide des bourgeoisies de province et des martyres d'enfants.

22 h. 30, Documentaire : Les piliers de la sagesse (la Grèce, pourquoi ?)

Diffusée à l'occasion du voyage à Paris de M. Tsatsos, président de la République grecque, cette émission se propose de montrer les liens existant entre des États et des cités modernes et leur histoire.

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : La vie secrète d'Edgar Briggs ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale ; 13 h. 50, Feuilleton : Pilotes de course ; 14 h., Aujourd'hui, madame (Les cancres) ; 15 h., Feuilleton : La jeunesse de Garibaldi ; 16 h., Magazine : Delta ; 17 h. 25, Fenêtre sur... le peintre Chambas ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Marie-Paule Belle) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Une fille seule (d'après deux romans de Régine Andry... De M. André et R. Lucot (sixième épisode).

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Premiers romans).

Avec MM. H. Anger (Chatte allaitant un ourson) ; P. Freha (Anglo-lunaire) ; J.-M. Ligny (Temps blancs) ; Mmes J. Mogane (Une étrangère au paradis) ; K. Pancol (Moi d'abord) ; V. Valère (Malika).

22 h. 50, Journal.

22 h. 55, Ciné-club, FILM : CINQUIEME COLONNE, d'A. Hitchcock (1942), avec R. Cummings, P. Lane, O. Kruger, A. Baxter, A. Kruger, N. Lloyd, V. Glazer (N.).

Accusé de sabotage dans une usine de guerre de Los Angeles, un ouvrier échappe à la police pour rechercher, à travers les États-Unis, le vrai coupable, appartenant à un réseau d'espionnage.

Divertissement « policier » pour servir la propagande anti-nazie de l'époque. Un scénario échevelé, de l'humour et du suspense dans une poursuite palpitante.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Force ouvrière ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 — Le nouveau vendredi : Sur les traces de Stevenson.

Avec un petit âne appelé Modestine, Yves Berger et Maurice Frydland ont suivi pendant douze jours dans les Cévennes l'itinéraire de Stevenson. Près de 200 kilomètres dans une région où bien des choses ont changé...

21 h. 30, Série : Par-devant notaire (La saison des brumes), de J. Laviron.

Un homme dont la femme est stérile décide de faire un enfant avec une autre femme, puis de l'adopter. Problèmes de succession.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., XVIe congrès de philosophie de Düsseldorf ; 21 h. 30, Black and blue : monologue d'Isabelle ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : Punk, c'était comment déjà ?

FRANCE-MUSIQUE

21 h. 20, Cycles d'échanges franco-allemands... « Sérénade en ré majeur » (Mozart), « Symphonie n° 2 en ré majeur » (Brahms) ; 23 h. 15, Ouvert la nuit : hommage à P. Monteux (Bach, Beethoven) ; 1 h. 15, Douces musiques : « Tout à l'Est ».

PROTESTATIONS CONTRE LA RESTRICTION DU DROIT DE GRÈVE A LA TÉLÉVISION

L'Assemblée nationale devait examiner le jeudi 26 avril la proposition de loi de MM. Robert-André Vivien (R.P.R.) et Alain Madelin (U.D.F.) modifiant les *dispositions de la loi de 1974* relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-*télévision* française. Ce texte, adopté par la commission des affaires culturelles, autorise les présidents des sociétés de télévision à requérir les personnels nécessaires lorsque ceux-ci *« sont en nombre insuffisant pour assurer le service normal ».*

Le parti communiste a vivement protesté contre ce projet. Mercredi après-midi 25 avril, à l'Assemblée nationale, M. Jack Ralite, député de Seine-Saint-Denis, a accusé le gouvernement, au cours de la séance de questions hebdomadaires, de lancer un *« train anti-droit de grève »* et de déposer un *« premier lot de libertés françaises sur l'autel de la supranationalité européenne ».*

Après une interruption de séance demandée par le groupe communiste, M. André Lajoinie, membre du bureau politique du P.C., député de l'Allier, a donné lecture d'un communiqué dénonçant ce *« projet scélérat »* qui constitue *« une violation sans précédent d'une liberté collective fondamentale conquise par les travailleurs ».*

De son côté, le Syndicat national de radio et de télévision C.G.T. C.G.T. s'élève contre cette *« attaque caractérisée »* du droit de grève. Il appelle les personnels des organismes de radio et de télévision à être *« particulièrement vigilants et mobilisés ».*

Pour leur part, les fédérations C.G.T. du secteur public et nationalisé demandent à leurs organisations d'envoyer des délégations massives auprès des groupes parlementaires afin d'obtenir le retrait de cette proposition.

La commission exécutive de la C.F.D.T. estime que cette loi, si elle était adoptée, *« représenterait un nouveau pas dans l'escalade contre les libertés syndicales »,* et demande aux parlementaires de *« rejeter cette proposition inique, dont le but est, au-delà du droit de grève, de s'attaquer explicitement au droit d'expression des salariés et des citoyens ».*

Le Syndicat national des enseignements du second degré (S.N.E.S.) « exige également le rejet de ce texte et invite ses adhérents à « appuyer cette exigence » en s'adressant au président de l'Assemblée nationale et aux groupes parlementaires.

● *La rédaction de Sud-Radio* a décidé, mercredi 25 avril, de cesser le travail pour une durée de vingt-quatre heures, à partir de ce jeudi à 6 heures. Le conflit entre les journalistes et la direction porte essentiellement, selon les prévistes, sur le problème de l'indexation des salaires et sur le refus de la direction de « titulariser un pigiste pour pallier le départ d'un chef d'édition ».

LA FOIRE DE PARIS

A partir du 28 avril, plus d'un million de visiteurs visiteront les stands et les pavillons de la Foire de Paris installés dans le Parc des expositions de la porte de Versailles.

Sept salons, sept expositions; deux mille cinq cents exposants venant de soixante-dix pays, 200 000 mètres carrés de surface d'exposition. Ces chiffres montrent la vitalité de cette manifestation qui, cette année, fêtera ses soixante-quinze ans. C'est en mars 1904, en effet, que quelque quatre cent quatre-vingts exposants réunis sur l'initiative de la Chambre syndicale des jeux et des jouets organisèrent au Carreau du Temple la première Foire de Paris.

Depuis, en dehors des interruptions dues aux deux guerres mondiales, la Foire a su se maintenir tout en évoluant. Son responsable, M. Jean Taelman, explique les quatre grandes mutations qu'elle a connues :

« Mutations géographiques dans les premières années, qui l'ont fait passer du Carreau du Temple au Grand Palais, aux Invalides, au Champ de Mars, puis à la porte de Versailles. Mutations dans la conception : après avoir présenté biens d'équipement et de consommation à des visiteurs professionnels et au grand public, la Foire de Paris s'est orientée vers l'information du consommateur. Mutations dans l'organisation : pour faciliter la visite et permettre à chacun de trouver aisément ce qui l'intéresse, les présentations sont maintenant

Quatorze expositions autour de la maison et des loisirs

La Foire de Paris 1979 rassemble quatorze salons et expositions spécialisés, ouverts au public, groupés autour de deux thèmes principaux : 1) *La maison* : le village de France, Salon de la maison individuelle, l'exposition de la piscine, le Salon du jardin et de l'environnement de la maison, le Salon de l'habitat et du confort ménager, l'exposition bricolage pour tous, le Salon des ensembliers, l'exposition des créations d'art ; 2) *Les loisirs* : le Salon des vins, le Salon du tourisme et des loisirs, l'exposition des nations étrangères - artisans du monde, le jardin de la beauté, le club des jeunes, l'exposition du livre d'art, le concours Lépine, Salon de l'invention.

La Foire de Paris offre à ses visiteurs, non seulement un nouveau visage (nouvelle répartition des salons et expositions dans les sept bâtiments, dans un souci de plus grande homogénéité et de clarté), mais aussi plusieurs « points forts ».

● *LE CLUB DES JEUNES.*

1979 est l'année internationale de l'enfance. La Foire de Paris fait du Club des jeunes une manifestation pilote : club pour les jeunes. Il leur offre de la façon la plus vivante, des informations sur les débouchés qui leur sont ouverts, les activités de loisirs qui leur sont accessibles, des animations auxquelles ils peuvent participer. Ils trouvent les informations auprès de l'académie de Paris, le C.I.D.J., les ateliers d'art de la Ville de Paris, l'AFPA, l'OINSEP, etc. Des animations sont organisées sur le podium central, et, simultanément, sur les aires des stands avoisinants.

Les principaux thèmes qui sont développés cette année sont : l'art à l'école et les écoles de l'art (académie de Paris), dessin, danse, mime, théâtre, masques, musique et aussi vitrail, mosaïque... La découverte du journalisme (on note la présence de Radio France et de TF 1), la technique de l'image et de la parole. Le voyage et les jeunes (C.I.D.J.), les séjours linguistiques, les bourses de voyages, la vérité sur les réductions de transports, les vols charters, les douanes...

● LES PEINTRES A PARIS.

Pour la première fois à la Foire de Paris est organisée une exposition de peinture contemporaine. Celle-ci groupe une trentaine d'artistes, qui présentent leurs œuvres au grand public.

● *LES ENERGIES NOUVELLES.*

La question des économies d'énergie et les énergies nouvelles étant plus que jamais à l'ordre du jour, la plate-forme « énergies nouvelles » du Village de France est un des points forts de la Foire de 1979. Elle s'inscrit dans l'ensemble des produits et centres d'information consacrés à ce thème, dans le secteur de l'habitat et du confort ménager.

C'est dans le cadre de la plate-forme « énergies nouvelles » que l'association Espaces pour demain, organisant le 23 juin 1979 le « Jour du soleil », l'inaugure pour la région parisienne. Cette opération se déroulera donc sur plusieurs semaines et remplira une triple mission : information sur l'importance du soleil dans la vie quotidienne, fête et célébration autour du thème du soleil, promotion des énergies nouvelles qui sont celles d'aujourd'hui et non de demain. Des expositions de photos sur les thèmes de l'habitat solaire, des démonstrations de matériel solaire, un colloque le jeudi 3 mai sur la politique solaire.

● L'OPERATION BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE.

Le Salon du tourisme de la Foire de Paris 1979 s'associe à l'effort mis en œuvre sur le plan national en faveur de ces deux régions durement touchées l'été dernier. C'est pourquoi une vaste exposition est articulée autour de deux thèmes : *le tourisme* et l'économie, dans un double but d'information et de promotion. De nombreux organismes sont présents : des comités régionaux et départementaux dans le secteur tourisme aux chambres d'agriculture et industries régionales, dans le secteur économie. De nombreuses animations folkloriques sont organisées sur le podium central.

● L'EXPOSITION DU MONDE ARABE.

Dans le cadre de l'exposition des nations étrangères, une présence à remarquer en 1979. Sur le thème « Le monde arabe et ses partenaires économiques », dix pays du monde arabe se regroupent (sur une surface de 3 000 mètres carrés). Chaque pavillon national présente les différents aspects économiques, culturels, touristiques et artisanaux du pays. Avec le concours de la chambre de commerce franco-arabe, sont organisés à l'occasion des journées nationales à la Foire de Paris, des colloques professionnels.

De nombreuses personnalités arabes exposent les aspects de leur économie nationale aux industriels et investisseurs français désireux d'engager ou d'étendre des relations commerciales avec le monde arabe.

Les pays participant à cette exposition sont le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, la Syrie, l'Irak, la Jordanie, l'Egypte, le Liban, les Emirats arabes unis.

Cela à l'intention des visiteurs. Pour les exposants présents ou futurs, il n'est pas sans intérêt d'interroger les résultats des sondages commandés par les organisateurs de la Foire.

Une clientèle fidèle

La Foire de Paris a reçu en 1978 1 258 717 visiteurs, dont 52 338 étrangers, enregistrant ainsi son taux de fréquentation le plus élevé depuis trente ans et une augmentation de 30 % des visiteurs étrangers.

Les enquêtes réalisées au cours de la manifestation et définissant le profil des visiteurs, les motivations de visite et les achats réalisés mettent en lumière les points suivants :

— La Foire a un public jeune : 53 % des visiteurs ont moins de quarante ans (37 % de vingt-cinq à trente-neuf ans et 16 % moins de vingt-cinq ans). La Foire a une audience fidèle : 82 % des visiteurs sont déjà venus et un sur deux vient régulièrement tous les ans. La Foire a un public de qualité : les visiteurs à pouvoir d'achat élevé sont deux fois plus nombreux que la moyenne nationale. On y compte pour 7 % des patrons du commerce et de l'industrie et pour 22 % des cadres supérieurs et des membres des professions libérales. Ce public est essentiellement parisien (84 % viennent de Paris ou de la région parisienne), mais le pourcentage des visiteurs provinciaux reste constant ;

— La Foire de Paris reste avant tout un lieu d'information : 94 % des visiteurs viennent pour se documenter (dont 10 % à titre professionnel).

Dans le secteur « équipement du logement », ce sont les projets de décoration qui emportent la préférence du public : 29 % au lieu de 22 % pour les projets de rénovation.

Dans le secteur des loisirs, les visiteurs interrogés sur leurs activités de loisirs ont cité pour 50 % le bricolage, 36 % le sport et 29 % le jardinage. Parmi les satisfactions des visiteurs de la Foire de Paris, on note l'étendue du choix (56 %) les idées nouvelles (48 %), les nouveautés (32 %) et les services gratuits qu'on ne trouve pas ailleurs (27 %).

Des achats ont été effectués (ou des commandes passées) par 46 % des visiteurs interrogés, bien que 75 % de ceux-ci n'aient prévu aucun achat avant leur visite.

L'impact de la Foire de Paris comme stimulateur économique continue à s'accentuer : 31 % des achats réalisés à la Foire n'avaient pas été prévus (35 % en 1977), 19 % des visiteurs ont retardé certains achats pour attendre la Foire, la visite de la Foire de Paris a donné à 47 % des personnes l'idée d'un achat futur (40 % en 1977).

Le montant des achats et commandes se répartit comme suit : moins de 500 F : 65 % ; de 500 à 1 000 F : 10 % ; de 1 000 à 10 000 F : 22 % ; plus de 10 000 F : 3 %.

Par rapport à 1977, on constate une légère progression du nombre des acheteurs et le fait que la part relative des « petits achats » tend à augmenter au détriment des « achats moyens ».

Pratiquement vôtre

DATES : du samedi 28 avril au dimanche 13 mai 1979, au Parc des expositions de la porte de Versailles.

HORAIRES : tous les jours de 10 heures à 19 heures.

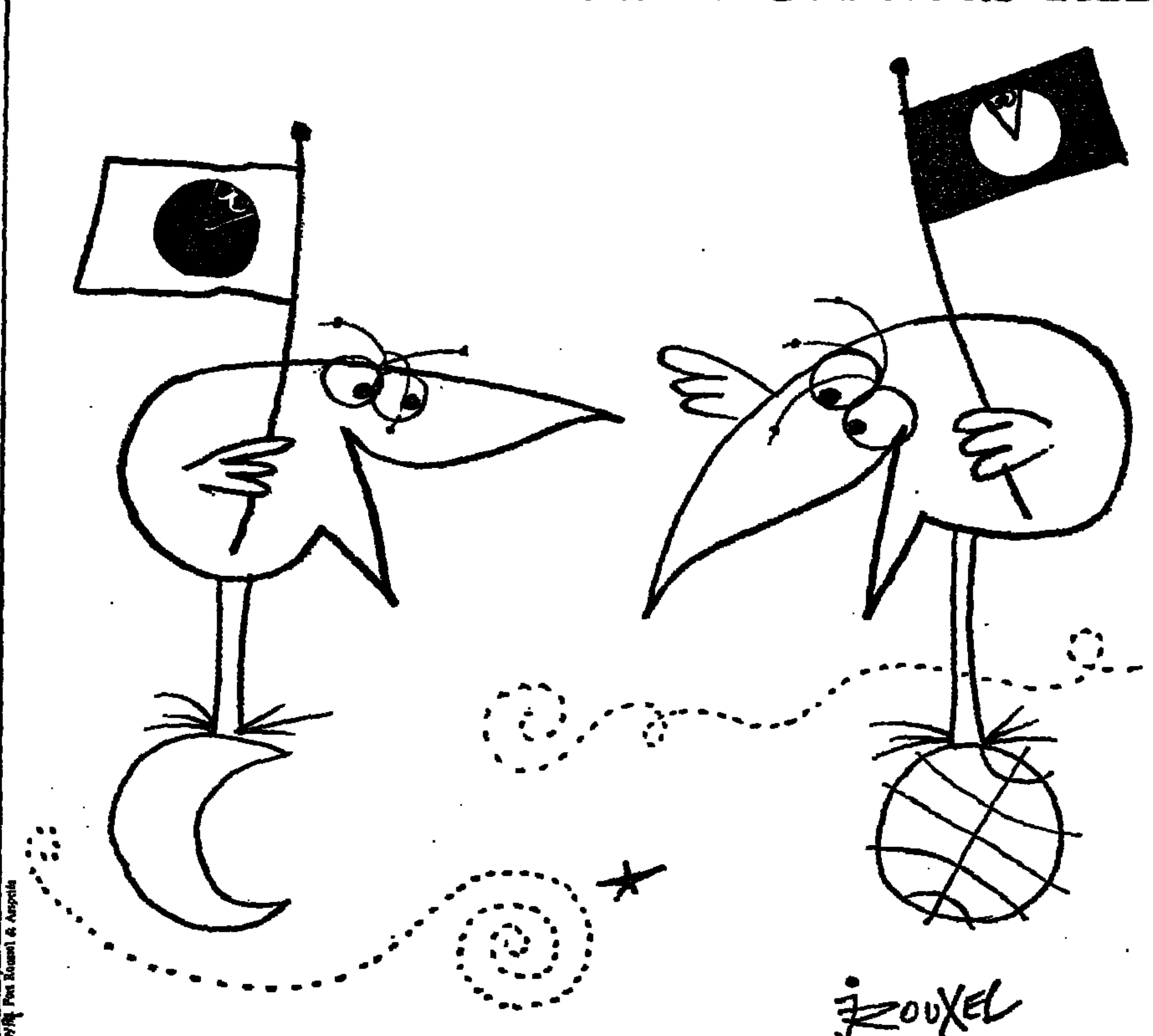
NOCTURNES : mardi 6 mai, vendredis 4 et 11 mai jusqu'à 22 h. 30.

TARIF D'ENTREE : plein tarif : 10 F ; tarif réduit : porteurs de cartes de réduction, 7 F ; porteurs de cartes d'acheteurs, 5 F ; enfants accompagnés (sept à quatorze ans), 5 F ; entrées collectives, 5 F. Entrée gratuite : pour les étrangers sur présentation d'une carte d'identité nationale, pour les enfants de moins de sept ans.

POUR SE RENDRE A LA FOIRE : métro : ligne n° 8 (Créteil - Place Balard), ligne n° 12 (Porte de la Chapelle-Mairie d'Issy) ; autobus : en semaine 39, 49, P.C. (Porte de Versailles), 42 (Place Balard), 58, 59 (Vanves) ; dimanche et jours fériés : 80 et P.C. Parkings : à l'intérieur : palais sud toit, terrasse Victor, parking de la Plaine. A proximité immédiate du parc : rue du Moulin (Vanves), rue de la Porte-d'Issy, devant le Palais des sports (souterrain), héliport de Paris.

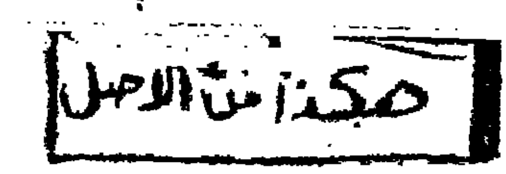
LES SERVICES : dans l'allée centrale : bureau des P.T.T. ; banques, change (B.N.P., Crédit lyonnais) ; Air France, S.N.C.F., assurances, garderie d'enfant (trois à sept ans).

Quatre restaurants : le Lem, le Palais des congrès, le Bœuf sur le parc, les Nations. Trois self-services, trois brasseries.









A 75 ANS

regroupées en salons spécialisés correspondant chacun à un thème déterminé. Mutations dans les objectifs : tout en développant ses activités commerciales grâce à la présentation d'un vaste choix qui permet aux visiteurs de « comparer pour mieux choisir », la Foire de Paris fait une place de plus en plus large à l'information générale sur de grands problèmes d'actualité. »

Il faut en effet constater que, à travers les grands bouleversements qu'ont entraînés dans les mouvements commerciaux les progrès des communications, de la diversification des produits et des lieux de production, du démarchage et de la vente « à domicile », un tel rendez-vous ait pu se maintenir à la satisfaction apparente des vendeurs et de leurs chalands.

Au rendez-vous des bricoleurs

Augmentation des « temps libres », cherté et manque de disponibilité des professionnels, désir du changement et de la nouveauté... On peut expliquer de différentes manières l'intérêt croissant porté au bricolage qui parfois devient la chose la plus sérieuse du monde comme on aura au moins deux grandes occasions de le constater à la Foire de Paris.

L'exposition « bricolage pour tous » a été créée, il y a quatre ans. Elle occupera cette année une surface beaucoup plus importante. 50 % des visiteurs de la Foire de Paris sont des bricoleurs et ils visitent cette exposition avec des motivations précises d'équipement et d'information. La moitié d'entre eux sont des visiteurs professionnels : 34 % seulement font des achats sur place.

Voici quelques-unes des nouveautés de l'exposition 1979.

● **AUTOUR D'UNE CHARPENTE.**

Les Castors d'Ile-de-France proposent autour d'une charpente d'art bâtie avec les Compagnons du tour de France un point de rencontre très animé. Celui-ci est composé d'ateliers de démonstrations sur les thèmes suivants : isolation, électricité, maçonnerie et carrelage, enduits et peintures, travaux et traitements du bois.

Ces démonstrations seront coordonnées par un « animateur-spécialiste ». Sous la charpente, un bureau d'études d'architectes et de renseignements concernant les nouveaux crédits pour la rénovation des habitations est à la disposition du public.

● **UNE EXPOSITION D'OUTILS ANCIENS.**

Le Syndicat de *l'outillage* (SOMMEP) présentera une exposition d'outils anciens avec les *améliorations techniques* apportées à ces outils depuis leur création.

● **UNE MAISON EN KIT.**

Cette maison est construite en quatre jours par composants modulables démontables. Terminée le jour d'ouverture de l'exposition, elle peut être — elle sera — équipée avec le matériel Kit (chauffage, étagères, cuisine, etc.) présenté par les exposants.

● **PASSEMENTERIE.**

Le Syndicat des passementiers propose un atelier d'art sur les métiers de la passementerie. Les visiteurs peuvent assister à une présentation audio-visuelle sur les *différents* aspects de la passementerie dans le décor d'aujourd'hui. Des techniciens tapissiers donnent des conseils sur l'utilisation de la passementerie dans la décoration de la maison.

Les « Lépine »

C'est en 1901 que le préfet de police Lépine eut l'idée d'inventer... un Salon de l'invention. Depuis sa création, le succès de cette manifestation ne s'est pas démenti. Nombre d'objets usuels ont vu le jour au Concours Lépine, qu'il s'agisse de la moulinette à légumes, du stylo à bille, de la machine à laver ou des verres de contact.

En 1978, plus de deux cent cinquante mille personnes ont visité le Salon, parmi lesquelles de nombreux professionnels venus chercher la bonne idée à lancer sur le marché. Des inventions ont tout particulièrement retenu l'attention, comme la baignoire ouvrante et le distributeur automatique de cartes à jouer.

Voici quelques-unes des découvertes qui attendent le visiteur de 1979 :

— Une boule escamotable pour traction de caravane : on peut la mettre à l'abri, sans l'aide d'aucun outil, sous la carrosserie de la voiture ;

— Pour apprendre plus facilement la musique, des règles et équerres musicales composées de gammes, d'intervalles et d'accords ;

— Une pompe hydraulique à débit variable permettant des courses du minimum au maximum, sans intervenir sur la vitesse de rotation ;

— Une récolteuse de fruits (noix, noisettes, pommes...). Après avoir secoué l'arbre, cet appareil récupère les fruits tombés et les achemine vers un calibreur ou un broyeur ;

— Un meuble en « kit » pour la réfrigération de vins, œufs et légumes. Il se construit autour d'un simple casier à bouteilles ;

— Un entrebâilleur de fenêtres adaptable sur les croisées en acier. Un dispositif de sécurité empêche sa manipulation de l'extérieur ;

— Un pulseur pour le fonctionnement automatique de bombes aérosols et désodorisantes. Il est actionné par l'ouverture de la porte de la pièce dans laquelle il se trouve ;

— Un liquide pour reproduire aisément des motifs à partir d'impression en héliogravure ;

— Une machine à café-express pouvant supporter de très hautes températures, grâce à son réservoir de chaleur à bain d'huile ;

— Une machine pour développer automatiquement et instantanément des agrandissements de photos couleurs ;

— Une machine pour recycler des produits à base de résidus ligneux ou fibreux (caisse d'emballage en bois, etc.) pour la fabrication de pâte à papier ;

— Une guirlande électrique clignotante sans branchement électrique ; son alimentation est autonome ;

— Un panneau réfléchissant signalétique s'incurvant et s'emboîtant sur les rails de sécurité des routes et autoroutes ;

— Un chariot pour le transport en tous terrains de moteur hors bord ;

— Des clous lumineux à fibre optique permettant d'améliorer l'effet décoratif de panneaux muraux réalisés à base de clous et fils tendus.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la visite à Paris de M. Keijo Korhonen, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, l'ambassadeur de Finlande et Mme Aarno Karhilo ont offert une réception le mercredi 25 avril.

Naissances

— M. Jacques BINDLER et Mme, née Françoise Mischlich, ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Louis.

Le 18 avril, Strasbourg.

Décès

— Mme André Baille-Barrelle,
Le docteur et Mme Henri Baille-Barrelle et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Louis Allain-Launay, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jérôme Le Masson et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Baille-Barrelle et leurs enfants,
M. et Mme Alain Bourquin,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André BAILLE-BARRELLE,
commandeur dans l'ordre national du Mérite,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

leur époux, père, grand-père et arrière-grand-père,
survenu, le 24 avril, à l'âge de quatre-vingt-six ans.
La cérémonie religieuse aura lieu, le 28 avril, à 9 heures, en l'église Saint-Jacques de Neuilly (boulevard Bineau).
Ni fleurs ni couronnes.

— Le conseil d'administration et le personnel de la société Nobel-Bozel
ont le regret de faire part du décès de leur président d'honneur

M. André BAILLE-BARRELLE,
commandeur de l'ordre du Mérite,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918.

La cérémonie religieuse aura lieu, en l'église Saint-Jacques à Neuilly (boulevard Bineau), le samedi 28 avril 1979, à 9 heures.
Ni fleurs ni couronnes.

— M. et Mme René Adler,
M. et Mme Jay Pearlman et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Georges BLOCH,
née Berthe Vormus,

le 14 avril 1979, dans sa quatre-vingt-seizième année.
17 bis, avenue Gambetta,
94400 Vitry-sur-Seine.

— M. et Mme Jean Poulain,
M. et Mme Daniel Cordier,
Et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme André CORDIER,
née Jeanne Patteau,

survenu, le 25 avril 1979, à La Varenne-Saint-Hilaire.
La cérémonie religieuse sera célébrée, le samedi 28 avril 1979, à 9 heures, en l'église Saint-Hilaire à La Varenne, où l'on se réunira.
79 c, avenue Albert-Ier,
92500 Rueil-Malmaison.
21, rue Maurice-Barrès,
94210 La Varenne-Saint-Hilaire.

— Mme Philippe Devaux,
M. et Mme Maurice Farber,
Christian, Odile et Béatrice Farber,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père et grand-père

M. Philippe DEVAUX,
professeur émérite
à l'université de Liège,
professeur honoraire
à l'université de Bruxelles,
membre de l'Académie royale de Belgique,
ancien vice-président
de l'Institut international de philosophie,

survenu le 19 avril 1979.
L'incinération a eu lieu dans l'intimité.
Avenue Mercure, 9 bte 34,
B. 1180 Bruxelles.

[Les travaux philosophiques et logiques de Ph. Devaux firent connaître en France la « philosophie anglo-saxonne ». Dès 1929, ce précurseur publiait un « Système d'Alexander » et traduisait « la Méthode scientifique en philosophie » de Bertrand Russell. Il traduisait et annotait « le Devenir de la religion » de Whitehead (1939) ; « Signification et vérité » (1959) ainsi que « l'Analyse de la matière » (1965) de Russell. Son rationalisme était mis à l'épreuve dans « l'Ordre et la Vie intérieure » (1930), dans « l'Utilitarisme » (1955) et dans un récent recueil d'études sur « Méthode et expérience » (1974). Au Cercle de logique de Bruxelles, il fit connaître les écrits de Popper et de Ryle. Animateur de la « Revue internationale de philosophie », il participait activement aux travaux de l'Association des sociétés de philosophie de langue française, aux entretiens annuels de l'Institut international de philosophie et aux congrès mondiaux de philosophie et de logique. Son aspiration profonde s'exprimait dans le sous-titre de l'ouvrage qu'il consacrait à B. Russell chez Seghers : « la Paix dans la vérité ».]

— Mlle Monique Maries,
M. et Mme Jean Maries et leur fils Christophe,
M. et Mme Yves Maries et leur fils Guillaume,
M. et Mme Henri Maries,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henri MARIES,
née *Simone Gouyon,*
« Sylvette » dans la Résistance,
croix de guerre 1939-1945,
rosette de la Résistance,

survenu le 24 avril 1979.
La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 27 avril 1979, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, à Paris, 91, boulevard du Montparnasse.
L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse dans le caveau de famille.
Domaine de la Rivière,
27, avenue de la République,
91290 Arpajon.

— M. et Mme Jacques Dozol, leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Odette Moesch,
M. Francis Lentz, ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Gaston MOESCH,
née Hélène Wolff,

le 20 avril 1979, à Cannes.
Les obsèques religieuses ont eu lieu à Mulhouse.
12, allée de la Forêt,
06400 Cannes.
31, rue Cavendish,
75019 Paris.

— M. Bertrand Motte, son époux,
M. et Mme Pierre-Yves Motte, ses enfants,
Mlle Marie-Jeanine Delacour, sa sœur,
Mme Gérard Motte et sa famille, M. et Mme Ernest Wattel et leur famille, *Mme Didier Motte et sa famille,* Mme Bernard Motte et ses enfants, M. et Mme Robert Le Blan et leur famille, M. et Mme Denis *Motte et leurs enfants,* M. et Mme Hubert Motte et leur famille, M. et Mme Denis-Henri Millot et leurs enfants,
ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, petits-neveux, petites-nièces, arrière-petits-neveux, arrière-petites-nièces,
Les familles Montmartin, Hofmann et Pitre,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, administrée du Sacrement des malades, de

Mme Bertrand MOTTE,
née Ginette DELACOUR,
peintre,

survenu le 25 avril 1979 à Vaucresson.
Le service religieux sera célébré, le samedi 28 avril, à 9 heures, en l'église Saint-Denys de Vaucresson.
L'inhumation aura lieu, dans l'intimité, le lundi 30 avril, à 10 h. 30, au cimetière de Plougrescant (Côtes-du-Nord).
On est prié de n'envoyer ni fleurs *ni couronnes et de les remplacer,* éventuellement, par des dons aux « Enfants des arts », 14, rue de la Montagne, à Courbevoie (92400), ou au Club des *loisirs* et de *l'entraide* de l'hôpital Raymond-Poincaré, 104, boulevard Raymond-Poincaré, 92380 Garches.
Cet avis tient lieu de faire-part.
36, rue de Garches,
92420 Vaucresson.

[*Née à Asnières,* Ginette Delacour avait épousé M. Bertrand Motte, ancien député, président du Centre national des indépendants et paysans, en 1949. Elle exposait *ses peintures dans plusieurs* salons traditionnels, et notamment au Salon d'automne, depuis 1943.]

— Mme Jean Pillafort, ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Jean PILLAFORT,
directeur honoraire
de la Banque nationale de Paris,
officier de la Légion d'honneur,
(T.M.),
officier du Mérite national,
croix de guerre 1914-1918,
chef de bataillon honoraire,

survenu, à Luynes (Bouches-du-Rhône), le 17 avril, dans sa quatre-vingt-unième année.
Les obsèques ont eu lieu, le 19 avril, à Sainte-Colombe-lès-Vienne.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Aimé RIVIÈRE,
administrateur
de la France d'outre-mer
en retraite,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu, le 22 avril 1979, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées, le vendredi 27 avril, à 15 h. 30, en l'église Notre-Dame de Boulogne (Hauts-de-Seine).
De la part de :
M. et Mme Jacques Rivière, leurs enfants et petits-enfants.
15, rue du Four-à-Chaux,
97400 Saint-Denis-de-la-Réunion.

— M. et Mme Jacques de Fontanès et leurs enfants,
M. et Mme Arthur Cooney et leurs enfants,
Les familles Thiébant et Germain,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Romain ROUSSEL,
née Emma Petit,

survenu à Paris le 20 avril 1979.
Les obsèques religieuses ont eu lieu, le mercredi 25 avril, à Besançon, où elle a été inhumée.
Cet avis tient lieu de faire part.
57, avenue Paul-Doumer,
75016 Paris.
8 Noel Road, London N.1.
Ils *rappellent à votre souvenir* la mémoire de son cher époux, l'écrivain Romain Roussel, disparu le 22 août 1973.

— Le président et les membres de la Société des amis de l'Ecole normale supérieure (rue d'Ulm) ont la *tristesse de faire part* du décès de leur président d'honneur

René VAUBOURDOLLE,

dont les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Remerciements

— Dans l'impossibilité de répondre individuellement,
Mme Micheline Basset,
M. Didier Basset,
Leur famille et alliés,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Jean Maurice BASSET,
rédacteur en chef adjoint,
chef du service des synthèses
de l'Agence France Presse,

remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur peine.

— Mme René Ch. François,
M. et Mme Frédéric François et *leur fille,*
M. Guillaume François,
Mlle Sophie François,
très sensibles aux nombreuses marques de sympathie reçues lors du décès du

docteur René Ch. FRANÇOIS,

prient toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

— **Mme Nicolas LANDAU,** profondément touchée par les témoignages de sympathie reçus depuis le décès de son mari, survenu le 12 avril 1979, remercie tous ceux qui ont pris part à son deuil.

— Mme Georges Taboulet, *ses* enfants et petits-enfants,
Ses parents et alliés,
profondément touchés des nombreuses marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées lors du rappel à Dieu de

M. Georges TABOULET,

remercient très sincèrement les personnes qui se sont associées à leur grande peine.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire du décès de

M. Georges KREMP,
avocat honoraire,

une pensée toute particulière est demandée à ceux qui l'ont connu et gardent son souvenir.
Béthune.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

William HAWKINS,

une messe sera célébrée, le 1er mai, à 10 h. 45, en l'église Sainte-Marguerite du Vésinet-Centre (78110).

Visites et conférences

VENDREDI 27 AVRIL

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 9 h. 45, place de la Concorde, grille des Tuileries, *Mme Legregeois : « Les halles de* Rungis en activité ».

14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Allaz : « La manufacture des Gobelins ».

15 h., Musée de céramique de Sèvres, Mme Garnier-Ahlberg : « Porcelaines françaises ».

15 h., siège du P.C., Mme Guillier : « Architecture et civilisation ».

15 h., 1 bis, rue des Carmes, Mme Legregeois : « Archives et souvenirs du Moyen Age aux grandes affaires contemporaines » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 21, rue Cassette : « La fête à Venise au dix-septième siècle » (ARCUS).

15 h., métro Pont-Marie : « L'île de la Cité » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., 29, rue de Rivoli : « Salons de l'Hôtel de Ville » (Mme Anne Fe and)

CONFÉRENCES. — 12 h. 30, faculté de droit de Saint-Maur (salle G 100), M. Raymond Aron : *« Plaidoyer pour l'Europe décadente ».*

20 h. 15, 11 bis, rue Keppler, entrée libre : « La véritable non-violence » (Loge unie des Théosophes).

15 h. 30, 23, quai de Conti, M. Christian Robin : « Mission archéologique et épigraphique française au Yémen du Nord en automne 1978 ».

20 h. 30, la Sorbonne (salle Cailles), M. Boidenot : « La connaissance par science intuitive chez Spinoza » (Association des amis de Spinoza).

18 h. 30, 11, rue La Fayette, M. El-Arbi Moubachir : « Pouvoir médical à l'âge classique de l'islam ».

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69

offres d'emploi



SODERN

SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DE MATERIELS DE HAUTE TECHNICITE

recherche pour ses activités d'OPTO ELECTRONIQUE

UN INGENIEUR GRANDE ECOLE EXPERIMENTE

(X – SUP AERO – ESE – CENTRALE – MINES)

susceptible d'assurer une fonction de

CHEF TECHNIQUE DE GRANDS PROJETS

La mission consiste à coordonner les travaux des équipes pluridisciplinaires d'ingénieurs chargés de l'élaboration d'équipements opto électronique avancés.

SONT INDISPENSABLES :
- des qualités d'animateurs et de gestionnaire
- de bonnes connaissances scientifiques fondamentales
- l'expérience du développement de matériels associant l'électronique, l'optique et la mécanique.

Adresser C.V. et photo au Service du Personnel - 1, avenue Decartes 94450 LIMEIL BREVANNES.

DIGITAL EQUIPMENT FRANCE

Filiale du premier constructeur mondial d'ordinateurs interactifs recherche

trésorier

directement rattaché au directeur financier, il assurera :
- la gestion de la trésorerie,
- les relations avec les banques,
- le crédit et recouvrement,
- le conseil financier auprès du réseau commercial et des responsables de départements.

Il sera assisté d'une petite équipe qu'il sera amené à développer pour répondre à notre croissance.

FORMATION : école de gestion ou équivalent universitaire avec options financières. Anglais courant. Connaissances juridiques et fiscales appréciées.

Une première expérience dans l'industrie à un poste similaire comportant de nombreux contacts est indispensable.

Adressez votre C.V. sous référence M 521 à la Direction du Personnel DIGITAL EQUIPMENT FRANCE

digital — 18, rue Saarinen - Silic 225 94528 RUNGIS Cédex

ONERA
29, av. de la Division-Leclerc 92320 CHATILLON
recherche

INGÉNIEURS AEROTHERMODYNAMICIENS

Grandes écoles, option propulsion ou énergétique

Intéressés par les recherches théoriques et expérimentales dans le domaine de la propulsion chimique.

Adresser candidature avec C.V. et photo.

URGENT
Société Assistance Technique recherche pour agence PARIS

TECHNICO-COMMERCIAL
28/30 ans minimum, 5 ans expérience vente et gestion, langue anglaise parlée et écrite. Connaissances technique et mécanique industrielles souhaitées.

— Avoir le sens des responsabilités ;
— Savoir sélectionner et gérer le personnel ;
— Salaire fixe + intéressement important ;
— Avenir assuré si copétent.

Adresser C.V. détaillé à : A.M.P., sous référ. 6.742/AL, 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transmettra.

Institut de recherche de transports ARCUEIL recrute

INGÉNIEUR
GRANDE ÉCOLE
Ayant quelques années d'expérience en automatisme pour études sur la sécurité de système de pilotage dans les transports terrestres.
Env. C.V. et prét., à M. Azema (réf. MA), B.P. 28, 94114 ARCUEIL Cedex

---

Pr Banl. Ouest, Sté d'instrumentation scientifique, recrute CHEFS DE FABRICATION cadres, position 3, responsable atelier usinage montage, 10 a. expér. min. Rémunérat. X 13. Tél. M. Jean Noël. 236-89-75+76.

Editeur universitaire recherche COLLABORATEUR GESTIONNAIRE, 25 ans env., de l'enseignement supérieur - Définition du poste sur demande. EDITION MARKETING 32, rue Bargue, 75015 PARIS.

COMMUNAUTE SPIRITUELLE rurale accepte jeunes gens végétariens pour travaux agricoles et bâtiment, région Indre. Ecrire à nº 4.999 HAVAS 36002 CHATEAUROUX, ou téléphoner (54) 40-23-26.

GIS — Gestion Informatique Système

recherche pour de nouveaux projets

— **CHEFS DE PROJETS ET INGÉNIEURS D'ÉTUDES** (Réf. IE 17.)

— **SPÉCIALISTE DL 1** (Réf. IA 16.)

— **ANALYSTES PROGRAMMEURS CONFIRMÉS** ayant pratiqué un assembleur. (Réf. AP 65.)

— **ANALYSTES PROGRAMMEURS CONFIRMÉS** pour développement d'applications sur mini (expérience basic appréciée). (Réf. AP 66.)

— **DUT INFORMATIQUE débutants** (Réf. AP 67.)

Adresser C.V. détaillé (en précisant la référence) 48, av. Raymond-Poincaré, 75116 PARIS.

Juriste carrière bancaire

Votre formation juridique et les 5 à 7 années de pratique bancaire acquises au siège d'un important établissement, vous ont permis de maîtriser la gestion des dossiers de crédit, l'aspect contentieux inclus.

Vous conseillez les exploitants pour la négociation et la mise au point de contrats de prêts en francs et en devises.

Vous pratiquez l'anglais.

Nous souhaitons vous proposer un poste de responsabilités élevées au sein d'un groupe bancaire international.

Lettre + C.V. à adresser sous référence 6704/AL à A.M.P. 40, rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS



GROUPE ZURICH / FRANCE
Assurances
recherche pour sa

Division Industrielle et Internationale un

Chargé de Clientèle

- âge minimum 30 ans,
- (5 ans d'expérience si possible en Courtage ou Inspection), connaissant les besoins industriels pour s'intégrer rapidement dans une équipe existante.

Téléphoner au 824.85.12 à M. GUILLON ou M. GASPARD ou

Ecrire (joindre C.V., photo et prétentions) à GROUPE ZURICH / FRANCE 14, Bd Poissonnière - 75009 PARIS

Casino

en constante expansion

recherche

POUR SES SUPERMARCHÉS DE LA RÉGION PARISIENNE

JEUNES HOMMES

Bonne présentation
Libérés O.M.
Niveau Bac souhaité
Désireux de se créer une situation par leur travail.
Promotion possible pour élément de valeur.
Salaire de début intéressant.
Nombreux avantages sociaux.

Envoyer C.V., photo et prétentions à SOMACA JPG 110, av. Aristide-Briand, 92120 MONTROUGE

B.S.I.
Filiale d'un important groupe de presse Edition Spécialisée gestion abonnements, publications, périodiques. (4 millions d'adresses)
recherche

Deux Cadres Technico-Commerciaux
(bureau à Malakoff - Limitrophe Paris Sud Métro)

Fonctions :
- Suivi clientèle existante.
- Etudes des besoins et mise en place applications.
- Participation aux négociations nouveaux contrats.

Pour ces postes il convient d'avoir :
- Une formation commerciale type Sup. de Co. ou équivalent.
- Une première expérience concrète des réalités commerciales.
- Serait intéressant mais non indispensable de connaître information (formation possible sur ce plan)
- Des connaissances milieu presse seraient appréciées.

Adresser C.V. détaillé et prétention à BAYARD PRESSE - Service Recrutement 3-5, rue Bayard 75000 Paris

Publiscope Junior

---

emplois régionaux

THOMSON-CSF

Centre Electronique de BREST
recherche

UN CADRE DE GESTION INDUSTRIELLE

Les candidats, diplômés d'une école d'ingénieurs et, si possible d'un institut d'administration d'entreprise, devront avoir acquis une expérience de 5 ans environ.

Le candidat retenu se verra confier progressivement des responsabilités dans les domaines suivants :
— Prise en compte des commandes et lancements ;
— Suivi des délais ;
— Trésorerie et facturation.

Adr. C.V., photo et prétentions : THOMSON C.S.F., Service du Personnel Route du Conquet, 29200 BREST

Bretagne Nord - Recherchons : INGENIEUR Grande Ecole 35 ans environ, pour diriger une équipe électron. profession. hyperfréquence. - Ecrire référence nº 012742 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

Rech. Collaborateurs (trices) pour ses Directions régionales profession libérale et indépend % important sur C.A. Envoyer C.V. et photo à SIR S.A., 42, rue de Lebisey, 14000 Caen

---

emplois internationaux

CABINET EN PLEINE EXPANSION RECRUTE POUR ABIDJAN

UN CONSEIL FISCAL CONFIRMÉ

CINQ ANS D'EXPERIENCE MINIMUM

REMUNERATION ET AVANTAGES MOTIVANTS

C.V. et photo, sous nº 938, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS Cedex 09, qui tr.

NOUVELLE-CALEDONIE CIPENC recherche :

PHOTOGRAPHE LABORANTIN
DÉPANNEUR radio hi-fi
VENDEUR photo, hi-fi télé, vidéo

3 ans d'expérience. Anglais lu souhaité. Adr. C.V. + photo, 26, rue d'Artois, 75008 PARIS.

ANNONCES CLASSÉES TELEPHONEES

296-15-01

FILIALE D'UN GROUPE INTERNATIONAL
Société de Produits Cosmétiques et de Spécialités Pharmaceutiques Grand Public
recherche
pour son unité de production (proche banlieue Sud) un

pharmacien

Directement rattaché au Directeur Technique, il aura la responsabilité totale de l'unité, tant sur le plan gestion (approvisionnements, lancements, organisation, encadrement de 40 personnes) que pour la qualité des fabrications.

Ce poste conviendrait à une personne ayant 3/5 années d'expérience en usine, le goût des contacts humains et des capacités de gestionnaire.

Une bonne pratique de la langue Anglaise est indispensable.

Envoyer C.V. et prétentions sous référ. 7694 COFAP 40, rue de Chebrol 75010 PARIS q.tr.

Rémunération — Avantages extra et para-sociaux — Organigramme — Sécurité d'emploi — Plan de carrière

OUI

et chez nous souvent plus et mieux qu'ailleurs

Mais la Fête ?
sans quoi la vie est insipide, sa finalité suicidaire et l'action professionnelle insupportable

Vous êtes jeune, et
nous savons à quel point l'éducation, les préjugés et les médias vous ont conditionné

Mais ouvrez les yeux
et découvrez combien cette civilisation est triste

NOUS AVONS DÉCIDÉ D'EN SORTIR
au moins au plan de ce qui constitue le plus clair de notre vie consciente : l'activité professionnelle

NOUS POSSEDONS tout ce qui est sérieux, rationnel et un peu triste : la taille - la puissance - la sécurité - la pérennité de tous les développements.

NOUS AJOUTONS la fantaisie de l'esprit et la fête du cœur : l'innovation, l'initiative, la responsabilité, une authentique fraternité et LE RIRE

Pour nous, groupe leader et son département de Conception de Promotion et de Vente

l'Entreprise est d'abord la communauté des hommes
Avoir 23 ans au moins et une solide formation générale
Pas de ségrégation au niveau des origines éducatives ou culturelles
1re lettre manuscrite à M. P. Simon réf 956
91, rue Croix Nivert, 75015 Paris
(Merci de bien vouloir préciser la référence)

La Direction des Approvisionnements d'une Société transformatrice de matières plastiques
recherche

TECHNICIEN (E) DES APPROVISIONNEMENTS

Chargé (e) de :
— la gestion des approvisionnements (matières premières, fournitures diverses) ;
— négociations avec les fournisseurs ;
— la connaissance des procédures d'importation et la pratique de l'allemand ou de l'anglais seront appréciées.

Lieu de travail : VITRY-SUR-SEINE 94

Avantages sociaux - Restaurant entreprise.

Env. C.V., photo récente, salaire actuel à nº 8.931, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

---

cadre administratif et comptable homme

ADMINISTRATEUR DE BIENS 90.000 F +

Une importante Société de gérance et de syndic d'immeubles à LA DEFENSE recherche un CADRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE, capable de seconder très rapidement son Directeur des immeubles.

Agé d'environ 35 ans, il doit avoir une bonne expérience dans l'administration d'immeubles et justifier en particulier d'une formation comptable du niveau DECS, ainsi que de quelques connaissances en informatique.

Adr. CV manuscrit au : G.F.F. - Tour Franklin cédex 11 - 92081 PARIS LA DEFENSE

IMPORTANT GROUPE DE PRESSE PARISIEN
recherche

CONTROLEUR DE GESTION

de préférence début de carrière + Formation grandes écoles de commerce.

Licence en droit appréciée.

Connaissance des techniques comptables indispensables. Cette offre s'applique à des collaborateurs ambitieux mais de caractère stable.

Traitement à partir de 100.000 F par an suivant expérience démontrée.

Ecrire nº 7663 « le Monde » Publicité 5, r. des Italiens, 75427 PARIS cedex 09

Cabinet de Groupe Expertise Comptable
recherche

UN COLLABORATEUR
ASSISTANT CONTROLEUR

UN COLLABORATEUR
ASSISTANT PRINCIPAL CHEF DE MISSION

Expérience de cabinet nécessaire. Possibilité d'évolution rapide si compétents. Ecr. avec C.V. et prétentions à Cabinet J.M., 51, rue Cardinet, Paris-17e

---

SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENT
recherche
sur l'ensemble du territoire français

CONSEILLERS FINANCIERS INDÉPENDANTS

Ayant une pratique d'au moins 5 ans dans la commercialisation de produits financiers.

Susceptibles d'être opérationnels immédiatement.

Ecrire nº T 012681 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE 1er PLAN
recherche
pour son siège région parisienne

DIRECTEUR COMMERCIAL et MARKETING
CONFIRME

Ce poste comprendra : responsabilité service ventes marketing et achats.
— Nécessité absolue : parfaite connaissance langue allemande.

Rémunération en rapport avec responsabilités.

Adresser C.V. manuscrit et photo à Nº T 796911 M. Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS.

Discrétion absolue garantie.

BANQUE PRIVÉE
8e arrondissement, recherche

PROGRAMMEURS COBOL CONFIRMÉS
(2 ans expérience souhaités)

- Formation IUT ou équivalente.
- Dégagés obligations militaires.
- Libres rapidement.

Adresser candidatures détaillées nº 8883 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris cedex 01 qui transmettra.

offres d'emploi — offres d'emploi

SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DE MATERIELS DE HAUTE TECHNICITE
recherche pour ses SERVICES D'ETUDES

JEUNES INGENIEURS

- **OPTICIENS** ESO ou équivalent
- **ELECTRONICIENS** ESE SUP TELECOMM,
- **MECANICIENS-THERMICIENS** (Mines, Centrale, AM)

possédant quelques années d'expérience de la conception d'équipements faisant appel à des techniques et des technologies très avancées.

Possibilité de carrière particulièrement intéressante pour candidat de valeur.

Ecrire avec C.V. et photo sous n° 7.284 à CONTESSE Pub., 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra

---

Recherche
DIRECTEUR C.V.
JUILLET, JURA
240 enfants de 6 à 15 ans. Tél. : 606-46-31.

Recherche
ANALYSTE-PROGRAMMEUR
niv. DUT ou équiv., p/moyenne entrepr. sect. public, rég. Paris, en vue mise en place nouvelles applicat. et liaisons av. serv. utilisat. Exp. COBOL et C.I.I.-H.B., sens pédagogique souhait. Ecr. SEDA, attent. P. SAMSON, 127, rue du Fbg Poissonnière, 75009 PARIS.

L'O.P.H.L.M. de la ville de Bobigny organise un concours pr le recrutement d'un surveillant de travx pour l'encadrem. du Personnel d'entret. d'un secteur du patrimoine. Le concours aura lieu les 22 et 23 mai 1979, à 9 heures, au siège de l'Office, 6, r. du Chemin-Vert à Bobigny. Niveau B.E.P.C. Salaire net de début : 2.700 F. Le dépôt des candidatures se fera à l'Office jusqu'au 12 mai 1979 inclus avec curriculum vitae détaillé.-
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser ou écrire à l'O.P.H.L.M. de BOBIGNY.

Société Service et Systèmes Informatiques recherche pour son informatique interne

ANALYSTE PROGRAMMEUR
2 à 3 ans d'expérience ou I.U.T. débutant.
Envoyer C.V., photo et prétent., sous référence 01-ADM, T.I.T.N. - 5, rue Gustave-Eiffel, 91420 MORANGIS

T.I.T.N.
Société d'engineering INFORMATIQUE en pleine expansion sur mini et micro (MITRA 6800, 8080), recherche

INGÉNIEURS ET ANALYSTES
(Centrale, ESE, Grenoble, Toulouse, DEA, maîtrise...), débutants, option informatique ou confirmés pour ses activités logicielles :
- Temps réel ;
- Gestion (transactionnelle) (base de données) ;
- Micro-informatique.

Envoyer C.V., photo et prét. à T.I.T.N., 5, rue Gustave-Eiffel, 91429 MORANGIS, sous référence 04/SOFT.

P.M.E banlieue Nord recherche pour seconder contrôleur de gestion

ATTACHÉ (E) ADMINISTRATIF (VE)
pour suivi dossiers Assurances, Contentieux. Niveau licence en Droit ayant si possible première expérience en P.M.E.
Env. C.V. et prét. n° 64.455 M, BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes qui transmettra.

Importante Société recherche pour son département NEGOCE PRODUITS SIDERURGIQUES

COLLABORATEURS ITINÉRANTS ET SÉDENTAIRES
NOUS DEMANDONS :
- Habitude négoce produits plats (tous laminés à chaud et à froid) ;
- Expérience produits 1er choix et déclassés ;
- Connaiss. Paris et région ;
- Lieu de travail région paris. ;
- Rémun. motivante liée à l'expérience.

Ecr. à 28.464 P.A. SVP, 37, rue Général-Foy, 75008 PARIS.

CEPHOTEL
CENTRE ETUDE ET DE PERFECTIONNEMENT A LA GESTION HOTELIERE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MORBIHAN

RECRUTEMENT DE LA 2e PROMOTION
- Niveau minimum terminale.
- Age minimum 21 ans révolus.
- Expérience professionnelle obligatoire, 2 ans minimum, dans l'hôtellerie.
- Stage de conversion rémunéré, durée : 40 semaines (stage en entreprises compris).

Adr. candidatures à : Institut de Promotion Hôtelière, 17, rue Pasteur, 56000 VANNES.

DIGITONE
Bureau d'études en électronique spécialisé dans la conception et la réalisation d'équipements utilisant des microprocesseurs
recherche

ING. ÉLECTRONICIEN
Débutant ou 1 à 3 ans d'expér.
Lieu de travail
AIX-EN-PROVENCE
Ecrire avec C.V. et prétentions DIGITONE, 13970 LA BARQUE ou téléphone 16 (42) 58-67-36

secrétaires

MAISON D'ÉDITION
recherche
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
ayant minimum 5 ans d'expérience dans l'édition
Ecrire n° 796.901 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS.

PUBLIAS
recrute pour son service PETITES ANNONCES
J. F. DACTYLO expérimentée ou débutante si dispositions contact téléph., orthographe. Possibilité logement. Envoyer C.V. manuscrit et prétentions : 12, rue REAUMUR, PARIS 2e.

cours et leçons

Américaine. Professeur, exp. ts nivx, donne cours particuliers de FRANÇAIS - 584-47-06.

enseignement

Le Département d'Education permanente
UNIVERSITÉ PARIS-VII JUSSIEU
ORGANISE A L'INTENTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS, ALLOCATAIRES DES ASSEDIC ET DES SALARIES EN ACTIVITE
Un stage semi-intensif d'anglais
DU 7 MAI AU 20 JUIN 1979
Pour tout renseignement : Téléph. au 325-39-35.

demandes d'emploi

DIRECTEUR FILIALE ITALIENNE
D'UNE SOCIETE FRANÇAISE
- 33 ans, Sup. de Co. Angl. Ital. parfaits.
- Résidant dans un gd centre Italie Nord. Longue expér. de responsabilité administrative et commerciale. Recherche poste équivalent ou D.C. en Italie, France ou autres pays.

Ecrire : CASELLA SPI T/242 MILANO

SYSTÈMES D'INFORMATIONS - DÉCISIONS ASSISTÉS par ORDINATEUR pour la GESTION
Analyse - Conception - Pilotage des réalisations.
- Banque de données ;
- Reseaux ;
- Systèmes répartis.

Gestion budgétaire et prévisionnelle.
I.B.M. - C.D.C.
Ecrire n° 888 828 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

J.H. 23 ans, ex-contrôleur aérien militaire (5 ans), sortant école des techniciens des transports ch. place étranger dans service import-export commercial, transit, douane. Ecrire à M. Alain Chardonnet, 20, rue H.-Vernet, 63000 Clermont-Ferrd.

H., 38 ans, Directeur Société industrielle, sérieuses références, désirerait contact pour poste France, T.O.M. ou pays francophones. Etudierai ttes proposit. Réponse assurée.
Ecrire : cabinet EKOKA s/c FORNES, B.P. 70, DOUALA, CAMEROUN.

J. Fme, dipl. études super. de vietnamien, dipl. supérieur de l'INLCO : Asie orientale, Inde, Asie du Sud-Est, Chine-Japon. Dipl. de relations internationales, droit internation. public et privé, économie, commerce extérieur, année de chinois, gde exper. de Langues : angl., allem., espag., un an de japonais, première la vente, recherche emploi correspondant à ses capacités. Ecr. Françoise MICHEL, 10, av Daumesnil, 75012 PARIS.

HOMME 33 ans
10 ans expér. CHEF COMPTAB. 4 a. INGENIEUR conseil près direction - DECS gestion informatique, contrôle de gestion, maîtrise en gestion, recherche poste
CHEF COMPTABLE dans P.M.E.
Tél. : 982-04-04 ou écr. M. Carruggi, 5, allée Henri-Wallon, 95100 Argenteuil.

VENDEUSE DEMONSTRATRICE
expérience Grands Magasins cherche place PARIS sauf samedi - Libre fin avril. Tél. : 832-31-21

J. Fme, 36 a., dactylo Fac., notion comptabilité, débutante, ch. emploi similaire dans toute société à Paris ou rég. paris. Ecr. Mme Adjakly, résid. Chantepie, 3, allée de la Boulangerie, 95200 SARCELLES.

occasions

EN SOLDE - Moquette et revêtements muraux 1er et 2e choix. 50.000 m² sur stock. - Téléphoner 589-84-64.

LIVRES - Achat comptant à domicile - LAFFITTE, 13, rue de Buci, 6e - 326-68-28.

PIANOS LABROSSE
10, rue Vivienne. Remise. Crédit personnalisé - 260-06-39

proposit. com. capitaux

Société européenne déjà implantée dans le domaine du loisir, recherche ACQUISITION ou PARTICIPATION P.M.E. françaises, jeux-jouets. Discrétion absolue.. Ecr. à 796.304 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Vend R 15 GTL 77 1re main, 27 000 km, état neuf (gris métallisé). T. : 280-21-45.

12 à 16 C.V.

Part. vend Mercedes 280, 1978, boîte automatique, gris métallisé, 40 000 km, parfait état, stéréo. Prix : 61 000 F. Tél. : 522-51-20, heures bureau.

A vdre Mercedes 280 SL, 1968. Beige, int. cuir noir H T. Boîte mécan., part. état. Peint. nve (factures). T. : 899-16-55 le soir.

divers

B.M.W. OCCASIONS
316 - 320 - 525 - 528 I 78-79, peu roulé garanties. Auto-Paris-XV. Tél : 533-69-95 63, rue Desnouettes, Paris-15e.

box-parking

Près avenue Pierre-Ier-de-Serbie **BOX** à vendre ds imm. récent. 45.000 F. — Tél. 280-48-55.

locat.-autos

EXPRESS ASSISTANCE
tarif défiant toute concurrence.
504-01-50

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

4, RUE ELZEVIR, dans hôtel de Savourny, extraordinaires et non conventionnels 140 M2 : réception + 4/5 chambres, dernier étage. Sur place, tous les jours, sauf dimanche, de 14 à 18 heures. - MED. 45-73, soir.

R. DE POITOU, vd beau stud. av. cuis. sép., s. de b., chff. cal. indi. gaz, env. 30 m2, 5e étg., s/asc., lib., entièr. rénov. Px int. Tél., SOMEGIM : (87) 68-97-20.

4e arrdt.

AU CŒUR DU MARAIS
5-7-9, RUE DES TOURNELLES
Rénovation de grande qualité 2-3-4-6 PIECES - Duplex
Lundi à vendredi, hres bur. et samedi après-midi - 274-59-10.

5e arrdt.

Prox. MONGE - ODE. 95-10
PETITE TERRASSE - Charme
50 M² Séjour + chbre sur jardinet

6e arrdt.

BD RASPAIL Bel appart. prestige
6 P., somptueuse récept., bur., 3 chbres 2 sal. de bains, 2 wc, luxueuse cuisine - 622-17-44.

MONTPARNASSE. — Duplex de 125 m2 6e/7e étage : séjour, 4 chambres. - Tél. : 567-22-88.

7e arrdt.

VERNEUIL, 5e étage, ascenseur, gren. en cours d'amén. 140 m2. 5 Pièces, 2 bains. Tél. 535-86-37.

PARIS (7e)
7, RUE VANEAU
GD 3 PIECES 122 M2
Vue sur jardin hôtel classé
IMMEUBLE NEUF
S/place ts les jours, 14 à 17 h.
SAGE - 359-63-63
21, avenue Montaigne, Paris 8e

17e arrdt.

MONCEAU, duplex, séjour + chambre, tt cft, imm. P. de T., 4e étg., asc., 375.000 F, 267-18-33.

18e arrdt.

MAIRIE 18e, immeuble neuf : 2 PIECES, PRIX COMPETIT. 280-23-25, le matin.

BUTTE-MONTMARTRE
appartement original, décoré par architecte, 3 Pièces, 55 m2, travail neuf, tout confort. Prix : 320.000 F. Vis. vendr., sam., de 11 à 18 h. T. 251-05-61, 380-57-18.

78 - Yvelines

PARC DE MAISONS-LAFFITTE
3 P., 60 m2, 3e et dern. étg. sud, balc., séj. dble, 1 ch., cuis. équ., cave, 370.000 F. Matin 962-94-28.

MAISONS-LAFFITTE. PARC
110 m2, 3 ch., 2 bns, balc., face bois. 670.000 F - 962-52-70

91 - Essonne

PALAISEAU - 5 P. 114 m2
+ balc., 1er étg. sud, 3 chbres, cave box dble, 520.000 F dont 30.000 F CF. Tél. : 928-68-00.

VILLEBON-SUR-YVETTE
5 p. 110 m2, 1er ét. Log cave, box double. 470.000 F dont 22.000 F C.F. - 928-68-00

EVRY 91000
PARTICULIER vend, urgent, cause départ province, très beau 3 pièces 72 m2, PLEIN SUD dans RESIDENCE 3e et dernier étage SUR JARDIN. Téléphone. Ascenseur, balcon. Garage. 225.000 F dont 25.000 F C.F. 5,5 % sur 20 ans. Tél. 077-23-60. Heures repas.

EVRY 91000 - Part. vd, urgent, cause départ prov., très beau 3 p. 72 m2, plein Sud, dans résidence, 3e et dernier ét., sur jardin, Téléph., ascens., balc., garage. 225.000 F dont 25.000 F C.F., 5,5 % sur 20 ans. Tél. : 077-23-60 (heures repas).

---

7 000 AFFAIRES A VENDRE A PARIS ET 120 KM AUTOUR
Maisons, Appartements, Propriétés, Terrains, Bureaux, Commerces, etc.
SÉLECTION PAR ORDINATEUR
FNAIM — Cimi
Téléphonez ou écrivez
CIMI Tél. 227.44.44
Centre d'Information de la Maison de l'Immobilier
27 bis, av. de Villiers, PARIS 17e

8e arrdt.

ST-AUGUSTIN Exceptionnel Sur jardin
Magnifique appart. 200 m2, très belle réception plein sud, 3 chambres, 2 bains, possible prof. libérale, 2 chbres service, 2 caves, tél. Exclusivité - 285-38-96.

10e arrdt.

10e GRAND STUDIO tout confort. Visite sur R.-V. : TREVAL, 277-62-23.

11e arrdt.

NATION, beau double living + 2 chambres, cuisine, tout confort, 1er étage asc., balc. sur avenue, immeuble standing. - 271-48-80.

L'UN DES PLUS BEAUX APPARTEMENTS DE PARIS : 200 m2, 4e étage, sans vis-à-vis, calme, soleil. - Tél. : 292-10-04.

12e arrdt.

4 P. DUPLEX, imm. neuf, standing. 14 h à 19 h : 78, rue de WATTIGNIES

NATION Pierre de taille, standing
3 P. TT CFT, parfait état, 1er étage. 590.000 F - 704-88-18.

13e arrdt.

GOBELINS Bon immeuble 6e sans asc.
2-3 P., balc. est-ouest, calme, très agréable. - 336-17-36.

Mº GLACIERE Bel immeuble 6e étage
2 P., 44 m2, entrée, cuis., bains, w.-c. 170.000 F - 589-49-34.

MAISON 2/3 Pces, confort, calme, téléph. environnement modeste, jardinet : 180.000 F. - 535-56-92.

14e arrdt.

AV. REILLE STUDIO, bel imm., 6e étage. 92.000 F - 589-49-34.

---

13 bis, AV. R.-COTY
STUDIO - tt cft, exceptionnel, 135.000 F. S/place 14 à 18 h. 206-15-30 - 874-43-98

DENFERT-ROCHEREAU
8, rue du ST-GOTHARD
3 pièces + loggia
565.000 F
Renseignements :
SEFRI-CIME - 538-52-52

15e arrdt.

15e, 12, RUE LACRETELLE
Part. vd 3 P., 70 m2, tt confort, R.-de-C., sans vis-à-vis. 395.000 F. S/pl., jeudi 26-4, 10 h.-11 h. 30, 15-19 h. vendr., sam., 11-19 h.

EMILE ZOLA, bel imm. P. de T., 5-6 P., 140 m2 + serv. Excell. état, 4e étage, ascens. 705-31-13.

Mº CAMBRONNE
3 et 4 pièces, même palier. Jean FEUILLADE - 566-00-75

Mº MOTTE-PICQUET
2 P., calme, soleil. 220.000 F. Jean FEUILLADE - 566-00-75

16e arrdt.

16e Grand séjour + chambre, tout confort, tél. 237.000 F - 345-74-40.

MUETTE, réc. 2-3 P., 60 m2, 4e, c. a.-r., 495.000 F + park., parf. état. — Téléphone : 551-56-50.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY - Imm. neuf, PLEIN SOLEIL, 1 STUDIO et 1 2 P. Jardin privatif. Excellent investissement. Rendement garanti par promoteur. 624-39-49

VILLE-D'AVRAY - Ds gd parc APPT 6 PIECES = 146 M2 Prix 668.000 F - 024-41-20.

ASNIERES MAIRIE
Récent duplex, dernier étage, 100 m2 + 30 m2 terrasse, park. double. 600.000 F - 793-29-26.

94 Val-de-Marne

VINCENNES - Résidentiel près Mº, Bois, R.E.R., belle restauration d'immeuble, asc., chff. central, interphone.
Studios depuis 128.000 F et 2 P. depuis 237.000 F, livrés entièrement terminés.
Visite sur place tous les jours : 14-19 h., sauf lundi, 38, av. Franklin-Roosevelt, ou GEFIC CTI - 723-78-90

ST-MAUR, près RER et Lycée, magnifique maison avec jardin arborisé, grand séjour, salle à manger, 4 chbres, impeccable. 567-22-88

Province

ST-TROPEZ près PORT et PLAGE
Résidence avec jardin et gde piscine, 2 P. cft, 48 m2 + balc., terrasse 34 m2. Park. en ss-sol. Prix 270.000 F. Créd. 80 %. Vr gardien Résidence les PATIOS face Hôtel de la Pinède

---

2 km Deauville, vds prix intér. suite décès, 2 tr. beaux stud. + 2 p., imm. standg, tt cft. Ecr. Dr Billes Leguern, Angoisse, Lanouaille 24270 ou (53) 52-61-06

CANNES, du STUDIO au 5 PIECES, luxe, piscine, calme, proche lycée, commerçants. Crédit 80 % possible. Brochure gratuite. EDEN SQUARE, 4, rue Rebuffel, 06110 LE CANNET-S/CANNES.

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

appartements occupés

LEVALLOIS. Placement moyen terme, 1er ordre : 2 Pièces, entrée, cuisine, wc, débarras, 36 m2, 1er étage s/jard. occupé par couple 73/77 ans, bel imm. 75.000 F. Téléphone : 755-82-38.

immeubles

BORDEAUX, quartier St-Genès, Part. à Part. vend maison style jardin, garage 2 voitures, très belle réception, bur., 5 chbres, s. de bains, chauff. cent. poss. divers. Ecrire à K 5.155 HAVAS, 33000 BORDEAUX.

CLARIDE S.A. recherche pour investissement imm. de rapport ou ensemble immobilier à usage habitation, bonne catégorie, Paris et banl. Immédiate. - 11, rue Amiral-d'Estaing, Paris-16e. - 720-16-61.

ACHÈTE EN 48 HEURES
Paris ou périphérie, immeubles libres et boutiques libres ou louées. Tél. M. Gérard 563-11-48 (heures de bureau) C.F.I., 8, av. Hoche, 75008 Paris

constructions neuves



Pour Vence
(Côte d'Azur)
NOUS RECHERCHONS
Citadins romantiques
désirant acquérir résidence secondaire
dans havres de paix et de verdure

Vence, à la fois si proche de la mer, de la montagne, ou des grandes villes comme Cannes ou Nice, et pourtant si bien protégée, que l'on y trouve encore cette rare qualité de vie faite de calme, de sérénité et de communion avec la nature. Vence, le refuge idéal pour citadins à la recherche d'un certain romantisme, vous propose deux programmes immobiliers de haute qualité :

L'OREE de VENCE
Dans un parc magnifique de deux hectares à l'orée de la ville, votre appartement domine un panorama boisé exceptionnel, jusqu'à la Méditerranée voisine. Les appartements sont de deux, trois ou quatre pièces et possèdent tous de vastes terrasses plein sud. L'architecture provençale s'intègre parfaitement au site et à la végétation du parc où deux piscines se nichent discrètement. Prix du m² utile pondéré : de 6.500 à 9.300 F.

LE DOMAINE DES ARTS
Quatre petits immeubles aux toits de tuiles dans un parc de 17.000 m², à deux pas du centre de la ville. Les appartements sont bien orientés (sud ouest). les prestations de grande qualité : double vitrage, isolation phonique et thermique très poussée, chauffage électrique intégré individuel, cuisines équipées... et dehors : une piscine et le calme du parc. Prix du m² utile pondéré : de 6.500 à 8.000 F.

MARCOM

DÉCOUPEZ CE BON OU ADRESSEZ VOTRE CARTE DE VISITE
pour recevoir gratuitement les documentations en couleur

GRÉGOIRE PROMOTION
L'Orée de Vence
76, ch. de la Pierre-Droite
B.P. 118 - 06140 Vence
Tél. (93) 58.11.03

Au carrefour Vence-St Paul suivre les panneaux Orée de Vence

GREGOIRE PROMOTION (F.N.C.P.). L'Orée de Vence B.P. 118, 06140 Vence.
NOM ....
ADRESSE ....
Tél. privé .... bureau ....

VINCENNES
PLEIN SUD - FACE BOIS
Immeubles d'une architecture élégante dans un environnement de verdure.
A 5 min. du R.E.R. et du centre des commerçants.
du 2 au 5 pièces
Bureau de vente sur place : jeudi-vendredi-samedi, dimanche, de 13 h. à 19 h.
31, avenue Foch - 365-45-91
Commercialisation : SACOFI - 246-70-56.



COLLIOURE
C'est à COLLIOURE qu'« il fait bon vivre » toute l'année.
Visitez
LES RÉSIDENCES DU PORT D'AVALL
Pensez à vos vacances et à votre retraite.
EMPLACEMENT PRIVILEGIE A 130 M DE LA PLAGE AVEC ACCES DIRECT.
PISCINES, TENNIS, CLUB-HOUSE.
APPARTEM. LUXUEUX DU TYPE 1 AU TYPE 3.
CELLIERS ET PARKINGS.
ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE.
LIVRAISON OCTOBRE 1979.
PRIX FERMES ET DEFINITIFS A LA RESERVATION.
Visite tous les jours, dimanches et fêtes inclus.
LES RESIDENCES DU PORT D'AVALL
B.P. 39 - 66190 COLLIOURE Tél. (68) 38-27-87.

locations ventes

ETRETAT



la mer, un parc, une petite résidence... LES BOSQUETS D'ETRETAT appartements 2 et 3 pièces
VENTE OU LOCATION-VENTE
rens. sur pl. ts les apr.-midi et mercredi rue Guy de Maupassant, Etretat. Tél. : (35) 27.10.37

Boutiques

6e A LOUER SANS PAS-DE-PORTE MINI BOUTIQUE De 15 heures à 18 heures 16, RUE GUENEGAUD

bureaux

BOULOGNE BUREAUX CONST RECENTE
Excel. investis. Revenu + de 10 % Murs bureaux OCCUPES, loyer 40.000 F. - 260.000 F comptant + viager 18.000 F annuel. Tél. : 825-42-17 ou 49-15

pavillons

FONTAINEBLEAU maison de 5 p., cft, gar., jardin 700 m2. Px : 365 000 F.. T. : 233-75-79.

BURES-SUR-YVETTE
pavillon neuf, 5 chambres, séjour double, 2 bns, s-sol compl., s. de jeux, gar. dble, 1 000 m2 terrain, libre de suite, 3 700 F mensuel. Téléphone . 928-68-00.

CLAMART PAVILLON 5 PCES Garage Tt confort + local 60 m2 - Prix 610.000 F. TICRA - 645-90-00

viagers

STE SPECIALISTE VIAGERS
F. CRUZ 8, rue La Boétie (8e) 266-19-00
Prix, indexation et garanties
ETUDE GRATUITE, DISCRETE

villas

Chevreuse, 2,5 km R.E.R., dans site boisé, 7 P. sur 700 m² compr. entrée, séj. dble avec cheminée, s. à mang., bur., cuis. équipée, 4 chbres, 2 s. de bs, wc, cellier, gar. Prix 725.000 F. I.N. 045-29-09.

PARC DE SCEAUX - Villa normande 6 P. sur gd jardin, 1.350.000 F - 665-74-68.

LAPLACE Mº - Superbe villa récente, grand séjour, terrasse, 5 chambres, 2 sanitaires, tout confort, sous-sol, gar., dépend., jardin, 750.000 F - 585-41-28.

LE VÉSINET
Jolie maison traditionnelle en meulière, située au calme, près du RER et des pelouses, en parfait état, décoration à la fois dynamique et chaleureuse, séjour, 4-5 chambres. RHODES, Le Vésinet - 071-33-84

CORSE - PORTO-VECCHIO
Sur 5.000 m2, bord mer privé, villa 4 p. tt cft + studio + petit chalet aménagé. Prix 900.000 F. Etude GIROT, 49160 LONGUE Tél. : (41) 52-67-07

manoirs

YONNE - PUISAYE
JOLI MANOIR avec douves, 15 P., tout cft, communs, parc et bois, en tout 8 hectares. Degrais, 89130 DRACY. 16 (86) 44-05-28.

locations non meublées Offre

Paris

S/Beaubourg, ds imm. 17e av. asc., splend. 2 P. et duplex tt cft. Except. ts les jrs de 11 à 19 h., 149, r. Saint-Martin ou 878-41-65.

BELLEVILLE. Immeuble neuf, propriétaire loue directement : 2 P. 2.000 F - 3 P. 2.400 F, 4 P. 2.800 F - 5 P. 3.300 F. Charges et parking compris. Téléphone : 775-80-35.

STUDIO, tt cft, 850 F + charg. DUPLEX, tt cft, 1.300 F + ch. Vis. sur R.-V. TREVAL 277-62-23.

BD ARAGO, atelier d'artiste + 2 chambres, imm. nf, jamais habité, tout confort, 4.000 F + charges. - Téléphone 337-69-95.

Mº PLACE-DES-FÊTES
FACE SORTIE COMPANS
Immeuble neuf, 1re location
GARDERIE D'ENFANTS :
— 3/4 Pces, 91 m2, 2.360 F ;
— 5 Pièces, 108 m2, 2.750 F.
Parking sous-sol et provisions s/ch. compris. - Visites lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 13 à 18 heures, 3, RUE DES LILAS.

locations non meublées Demande

Paris

Prof. université rech. liv + ch., 14e, 15e, 5e, 6e, pour 15 juin. T. 330-02-20 ap. 20 h. ou av. 10 h.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES : villas, pavill. ttes banl. Loyers garantis 4.000 F maxi. 283-57-82.

locations meublées Offre

Province

MANDELIEU. Part loue juillet, août, studio neuf, bns, jardin, cuis. équip., TV, rivière, 800 m. plage. Tél. (21) 05-80-66, P. 201.

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction : beaux appartements de standing 4 Pièces et plus. Tél. 285-11-08.

EMBASSY SERVICE recherche du studio au 6 Pièces, Paris, et villa banlieue ouest. Propriétaire direct. - Tél. : 265-67-77.

INTERNATIONAL HOUSE rech. du STUDIO au 6 PIECES pour cadres étrangers, garantis par BANQUE ou AMBASSADE. Téléphone : 555-84-23.

hôtels-partic.

TOLBIAC MAISON 7-8 pièces
228 m2 + cour + 2 terrasses. Chauffage central - Bon état Prix 1.350.000 F. Tél. 320-26-35.

locaux commerciaux

CHAMP DE MARS
A vendre local commercial, rez-de-chaussée 300 m2, sous-sol 200 m2. - Tél. 734-63-64.

Le Monde

régions

Ile-de-France

QUI COMBLERA LE DÉFICIT DE LA R.A.T.P. ?

Un nouveau conflit entre l'État et la région

Le projet de loi réformant l'organisation des transports parisiens a été adopté, le mercredi 25 avril, par le conseil des ministres. Le Parlement sera saisi de cette réforme au cours des *semaines à venir.*

L'Etat, à l'occasion de ce projet de loi est donc bien décidé à désengager administrativement et financièrement de la charge des transports en commun de l'Ile-de-France. D'une part, il ne participera plus à l'agence des transports parisiens ; d'autre part, sa participation financière bloquée jusqu'en 1982 à son niveau actuel se réduira progressivement durant les trente prochaines années. A l'issue de cette période la région d'Ile-de-France et les départements de Paris et de la couronne seront les seuls à gérer et à financer le déficit des transports.

Ce projet de loi a rencontré l'hostilité unanime des élus et des divers responsables de la région qui ne peuvent et ne veulent supporter l'*important déficit* des entreprises nationales de transport en commun.

A partir de 1960, les augmentations de tarifs autorisés par les pouvoirs publics n'ont pas réussi à *combler le déficit de* la R.A.T.P. *qui* n'a cessé de s'accroître : 2,6 milliards en 1978 ; 3 milliards en 1979.

Les virulentes réactions des élus de l'Ile-de-France sont de deux ordres. « *C'est, disent-ils, le gouvernement qui, en bloquant les tarifs des transports, a créé le déficit, c'est donc à lui de prévoir sous sa responsabilité des augmentations de tarifs qui aboutiraient à un rattrapage avant d'en laisser la responsabilité à la région.* » « *D'autre part,* affirment les élus, *l'Etat conservera la tutelle de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. dont nous financerons le déficit. Cette situation est inacceptable.* » Les élus communistes, pour leur part, refusent toute augmentation des tarifs et demandent que *l'Etat et les entreprises financent le* déficit des transports parisiens.

Seconde source de conflits : la participation de la région et du département sera l'objet d'inscriptions d'office. M. Jacques Chirac, maire de Paris, *a ainsi remarqué* mercredi 25, à France-Inter : « *C'est un nouveau coup que l'on porte à la région parisienne, et notamment à Paris, après celui de la police et des sommes dues au titre de la fiscalité. Nous serons conduits, et avec nous les élus, quelle que soit leur tendance politique, à combattre ce projet qui est absolument contraire aux exigences d'une bonne et saine gestion des deniers publics.* »

Des initiatives politiques désagréables

Ainsi donc le désengagement de l'Etat tout en donnant la responsabilité financière des transports aux élus parisiens, *les obligent à prendre* des initiatives politiques désagréables : augmenter de façon spectaculaire le titre de transport ou les impôts régionaux et départementaux. Le conflit administratif et financier *entre l'Etat et la région* se double donc ainsi d'un conflit politique que notamment les responsables R.P.R de l'Ile-de-France, M. Jacques Chirac *pour* Paris, *M. Michel Giraud pour* la région ne pouvaient pas ne pas relever.

La situation en province (1)

	Recettes	Versement des employeurs	Versement des collectivités locales	Total
Lyon	65	10	25	100
Marseille	60	36	4	100
Toulouse	38	20	42	100
Lille	67	33	0	100
Bordeaux	47	23	30	100
Nantes	53	24	23	100
Nice	71	16	13	100
Rouen	66	23	11	100
Valenciennes	69	31	0	100
Saint-Etienne	73	8	19	100

(1) Couverture en pourcentage des dépenses d'exploitation des transports collectifs dans dix grandes villes. Extrait du rapport de la commission des finances du Sénat, présenté fin 1978 par M. Marcel Debarge, sénateur (P.S.) *de la Seine-Saint-Denis.*

POINT DE VUE

Pour un contrat clair

par BRIGITTE GROS (*)

QUI pourrait reprocher au gouvernement de vouloir confier à la *région Ile-de-France et à ses* élus la responsabilité de l'organisation des tranpsorts parisiens ?

Dans son principe, cette initiative est *louable. Elle dénote même de la* part de l'Etat centralisateur et omnipotent — toujours jaloux de ses prérogatives — une démarche nouvelle, voire *imprévue.*

Il est vrai que dans toutes les démocraties modernes, à l'exception de la France, ce sont les régions et elles *seules qui* assument dans ce domaine toutes les responsabilités. Quel est l'élu national ou local qui pourrait ne pas souhaiter que notre pays s'engage par étapes progressives dans cette même voie ?

Mais, dans « *l'affaire des transports de la région parisienne* », l'Etat *ne* peut pas ne pas être cohérent avec lui-même et les principes qu'il ne cesse, à juste raison, d'affirmer : *tout transfert de responsabilités aux* collectivités décentralisées doit s'accompagner d'un transfert de ressources. Or l'Etat, *sur ce dossier* particulièrement important, rompt avec ces principes sacrés et propose de les dissocier. *Une telle attitude* peut-elle être acceptable ? Et qui pourrait ne pas être étonné, voire même surpris, de son audace ?

Quel est le parlementaire, qu'il soit élu de Paris ou même de la province, qui pourrait en conscience ne pas s'insurger contre sa proposition non *dénuée* d'intention *perfide ?*

C'est pourquoi, il appartiendra au Parlement, au moment où le projet *lui sera soumis, de mettre le gouvernement* devant ses responsabilités : à savoir qu'il devra être complété par un transfert de *ressources à la région Ile-de-France,* destiné à couvrir l'important déficit de ses transports en commun. *Quelles ressources ? Des ressources* d'Etat bien entendu. Soit une partie *de l'impôt sur le revenu, du prix de* la *carte grise,* ou encore des taxes sur l'essence.

Ce déficit de gestion devrait faire l'objet d'un contrat concerté entre *l'Etat et la région. Son montant sera* déterminé en fonction d'un rattrapage progressif sur plusieurs années de la politique tarifaire incohérente et *néfaste que* l'Etat *n'a cessé de pour*suivre depuis plus de vingt ans.

Enfin, il reviendra à la région, dans un souci de justice et parallèlement, de procéder à une *réforme* de *l'indemnité* de transport — 23 F par mois — dont bénéficient tous les salariés résidant en Ile-de-France : *le président-directeur général de* société, comme le smicard.

Il est urgent qu'elle soit remplacée par une « allocation transport » qui ne sera versée qu'aux travailleurs *modestes à partir de deux critères :* le revenu et l'importance de leurs dépenses de transport.

(*) Sénateur non inscrit des Yvelines.

— A PROPOS DE... —

La création de l'Agence de l'air

LAISSEZ-NOUS RESPIRER

Le conseil des ministres du mercredi 25 avril a adopté un projet de loi créant une agence de lutte contre la pollution atmosphérique.

Les services d'un ministère, fussent-ils ceux de l'environnement, sont-ils en mesure de combattre efficacement les pollutions et les nuisances ? Il faut croire que non, puisqu'ils sécrètent au fil des années autant d'agences spécialisées que de problèmes posés. Après les agences de l'eau et l'agence des déchets, voici l'agence de l'air. Sa création, annoncée depuis trois ans, était prévue pour le début de cette année. Un simple décret semblait suffire à instituer un nouvel établissement public à caractère administratif.

Le Conseil d'Etat a estimé qu'une loi était nécessaire. M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, a donc fait préparer un additif à la loi de 1961 sur la pollution de l'air qui, espère-t-on, sera soumis au Parlement et voté avant l'achèvement de la présente session.

L'agence de l'air ne comptera qu'une petite équipe d'une quinzaine d'ingénieurs dirigés par M. Jean-Michel Diren, ingénieur des mines et actuel chef du service de l'air au ministère de l'environnement. Ils s'installeront à Metz dans une région industrielle où l'atmosphère n'a pas toujours la limpidité souhaitée. Pour cette année, ils disposeront de 18 millions de francs, puis une ligne budgétaire spéciale assurera le financement de leurs travaux. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, comme le Japon, les Pays-Bas et la Norvège, la France n'autorise pas son agence de l'air à faire jouer le principe : pollueur-payeur, c'est-à-dire à prélever une redevance sur ceux qui salissent l'atmosphère.

L'agence de Metz aura plusieurs missions. D'abord, centraliser les informations fournies par les cent dix réseaux de surveillance de la pollution atmosphérique qui fonctionnent déjà à travers l'Hexagone. Ensuite fournir des conseils techniques aux industriels, car filtrer ces effluents aériens n'est pas une tâche facile. L'agence s'efforcera de faire développer de nouveaux procédés plus efficaces et moins coûteux en énergie. Enfin, elle lancera des campagnes d'information auprès des techniciens. Les conducteurs de chaufferies, par exemple, seront parmi les premiers visés. Il suffit parfois d'améliorer la combustion d'un appareil pour diminuer de manière appréciable les gaz nocifs qui s'en échappent.

L'agence ne manquera pas de besogne car, en dépit des efforts accomplis depuis une dizaine d'années, la pollution de l'air demeure préoccupante. Certes, on est parvenu à diminuer les émissions de poussières et d'oxyde de carbone, mais les usines et les foyers domestiques français émettent plus d'oxyde de soufre que ceux des pays voisins. Dans nos grandes métropoles, la teneur de l'air en vapeur soufrée n'a guère diminué depuis dix ans. Au reste, la diminution de certains polluants en a démasqué d'autres, notamment les hydrocarbures et les oxydes d'azote que crachent les pots d'échappement. Sous les microscopes, on aperçoit des particules très fines qui ne sont pas moins pernicieuses que les grosses poussières d'antan.

En outre, l'augmentation de la circulation, la création de nouvelles usines et l'apparition de nouveaux produits nécessitent une veille permanente. Il faut admettre l'évidence. Aucun projet, aucun calcul économique ne peuvent désormais oublier les techniques et les dépenses antipollution. En faire l'économie serait, pour une société industrielle, se condamner elle-même à brève échéance. Le combat pour la pureté de l'air s'intensifie, il ne finira jamais.

M. A.-R.

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

LE DÉBAT SUR LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

Les préfets préparent des « plans d'intervention » pour chaque centrale

Que se passerait-il si l'accident survenu au début du mois d'avril à Harrisburg — ou quelque chose de plus grave — se produisait à Fessenheim, à Saint-Laurent-des-Eaux, à Marcoule ou dans le Bugey ? La réponse des pouvoirs publics peut se résumer en une seule phrase : « Nous déclencherions le plan Orsec-rad. »

Elle n'a pas suffi, tant s'en faut, à calmer les appréhensions des élus et des populations vivant à l'ombre des centrales atomiques. D'abord, parce que la marée noire de l'« Amoco-Cadiz », devant laquelle le plan Polmar a montré ce qu'il valait, est restée dans toutes les mémoires. Ensuite, parce que le refus obstiné de publier les plans Orsec-rad n'est pas fait pour engendrer la confiance.

Interrogé sur la sécurité nucléaire au cours de l'interview télévisée du 19 avril, le président de la République n'en a soufflé mot. Les Français voudraient bien pourtant juger par eux-mêmes de la fiabilité de ces dispositifs. Devant le silence officiel, certains n'hésitent pas à affirmer que les plans Orsec-rad n'existent pas.

Les plans Orsec-rad ne sont pas un mythe. Mais ce qui complique la compréhension du problème c'est que, en cas de malheur, ils ne seraient pas les seuls à être déclenchés. Ils ne sont que l'un des rouages d'un système de sécurité à plusieurs étages.

1) Le plan Orsec, autrement dit « *plan d'organisation des secours dans le cadre départemental en cas de sinistre important* », a été créé par une instruction interministérielle du 5 février 1952. Ce texte et les circulaires qui l'ont complété au cours des années ont été édités en 1962 par l'Imprimerie nationale sous la forme d'un petit livre rouge de 112 pages. *C'est un plan type de répartition des compétences, d'alerte et de mise en œuvre des secours.* Chaque préfet a adapté ce modèle au cas particulier de son département. Les maires, les conseillers généraux, les gendarmes, les pompiers, les responsables de la Croix-Rouge et tous les fonctionnaires concernés ont donc en leur possession un gros dossier à couverture rouge et à feuillets mobiles qui est le plan Orsec local.

Ce n'est autre qu'un répertoire des personnels et des matériels que l'on peut mobiliser en cas de malheur. On y apprend, par exemple, *de combien de camions* publics et privés, de cars, de pelles *mécaniques, de médecins* (et leur adresse), de secouristes, d'aires *d'atterrissage pour hélicoptères*, etc., on pourrait disposer. *On y explique l'organisation des* transmissions entre les équipes *sur le terrain et le P.C.* Remis à jour périodiquement, ces plans *sont déposés dans toutes les mairies.* En application de la loi du *17 juillet 1978 mettant fin au secret administratif*, n'importe quel habitant du département *devrait* pouvoir le consulter.

Mémento et répertoire

2) Depuis 1952, quinze annexes techniques ont été ajoutées au plan Orsec national. Elles prévoient les mesures spéciales qui s'imposent en présence de tel ou tel type de catastrophe : pollution des eaux, accidents aériens (Sater), marée noire (Polmar), déversements toxiques (Orsec-tox), *feux de forêts*, déraillement de chemin de fer, accident nucléaire (*Orsec-rad*), etc.

L'annexe Orsec-rad nationale a été rédigée en 1963 et révisée en 1975. Elle énumère les dispositions à prendre en cas d'accident « *pouvant entraîner des risques d'irradiation ou de contamination* » : chute de bombardier atomique (comme à Palomarès), accident pendant le transport de matières radioactives, accident dans une centrale, une usine ou un dépôt contenant des matières radioactives, etc. Le plan Orsec-rad couvrant les accidents pouvant arriver à des matériels et à des installations militaires est protégé par le secret de la défense nationale.

Un plan Orsec-rad départemental, qui est la copie du plan Orsec-rad national, existe dans chaque préfecture entre les mains du responsable de la sécurité civile. Il porte les noms, adresses et *numéros de téléphone* des fonctionnaires locaux à mobiliser. *C'est à la fois un mémento administratif et un répertoire des moyens spécifiques de lutte anti-radiations* disponibles dans le département. Certains de ces plans ont déjà été mis à l'épreuve *à l'occasion d'accidents* de transport ou de fausses alertes. Aucun d'entre *eux ne sera publié, même* pour sa partie « civile ». Explication de M. Giraud, *ministre de* l'industrie : « *En révélant des points de fragilité, ils pourraient être utilisés par des saboteurs.* »

3) Des plans d'intervention existent théoriquement dans les départements pour chaque établissement présentant un risque de radioactivité : centrale, laboratoire, usine de traitement de combustible. Des recommandations ont été envoyées le 29 décembre 1978 à tous les préfets dont le territoire abrite une installation nucléaire civile. Elle leur fournit le schéma-type selon lequel ils doivent faire refondre les plans d'intervention déjà existants ou rédiger ceux des centrales futures — réclamé depuis longtemps par les élus locaux. Ce sera celui de Fessenheim (Haut-Rhin). Il servira de modèle à tous les autres. Après une longue et minutieuse préparation par le cabinet du préfet, il est examiné actuellement pour approbation par les ministères de l'industrie et de l'intérieur. Il sera rendu public, a annoncé le ministre de l'intérieur, le 7 *mai* ;

4) Un « *plan d'urgence interne* » élaboré par E.D.F. existe pour chaque centrale. Il prévoit les mesures techniques à prendre en cas d'incident ou d'accident, les organismes à prévenir, les premiers secours à mettre en œuvre, l'évacuation du personnel, la sortie des équipes mesurant la radioactivité à l'extérieur, les postes de repli et de décontamination, etc.

Ces documents ne sont pas laissés au libre arbitre d'E.D.F. L'établissement public doit les soumettre, avant le démarrage de la centrale, au service de sûreté des installations nucléaires (S.S.I.N.). Leur schéma vient d'être *révisé* par une circulaire du 29 mars, et ils devront tous être refondus. Un plan d'urgence — celui de la centrale du Bugey — a été montré pour la première fois le 20 avril à quelques parlementaires. Bien entendu, les plans envisagent tous les accidents possibles mais les ingénieurs savent bien que « *ça ne se passe jamais exactement comme on l'avait prévu* ». Les plans d'urgence, qui n'existent qu'à quelques exemplaires, resteront confidentiels. « *A cause des malveillances possibles*, dit E.D.F. *Nos agents eux-mêmes comme les visiteurs et les travailleurs des entreprises extérieures n'ont connaissance que des consignes qui les concernent directement.* »

La recommandation expédiée en décembre dernier aux préfets insiste sur la cohérence qu'il faudra établir entre les trois paliers existants : plans Orsec-rad départementaux, plan d'intervention, et plan d'urgence E.D.F.

Cinq degrés d'alerte

Que prévoient les plans d'intervention, seuls documents dont finalement le public aura connaissance ? D'abord cinq degrés d'alerte, selon la gravité de l'accident survenant à la centrale. Ce peut être un simple incendie de bureau avec ou sans victime. Les agents de l'E.D.F. et les pompiers locaux en font leur affaire.

Mais, même dans ce cas, la préfecture doit prévoir une éventuelle réaction d'inquiétude ou de panique de la population. Devant les premiers signes d'un incident, les voisins de la centrale ne vont-ils pas s'affoler ? Le préfet devra donc informer au plus vite les élus et la presse. Un local réservé à cet usage doit être aménagé auprès du P.C. du plan Orsec.

Lorsque l'accident s'accompagne d'une émission de radioactivité, les agents de l'E.D.F. savent exactement quoi faire. Chaque centrale possède un groupe spécial d'hommes équipés de combinaisons, de masques et de véhicules. Le directeur peut faire appel à un service de radioprotection E.D.F. installé à Paris et fort de quarante-cinq agents. On envisage de les transformer en commando mobile d'intervention.

Si le nuage ou les écoulements *radioactifs débordent les limites* de la centrale, le plan d'intervention *prévoit une mobilisation* progressive des personnels de secours. *Selon les responsables de la* sécurité, en cas d'accident nucléaire, « *on aurait toujours plusieurs heures pour « se retourner ». Les eaux et les poussières* radioactives ne se propagent que lentement. *Théoriquement, on* pourrait donc graduer la riposte, échelonner l'arrivée des secours *et doser* les évacuations.

Après les groupes de détection de l'E.D.F., les pompiers locaux, sommairement équipés, pourraient entrer en action. On dénombre en France quelques centaines d'hommes du feu possédant masques, combinaisons et compteurs Geiger. Leurs officiers ont subi un entraînement nucléaire à l'Ecole de sécurité civile de Nainville-les-Roches (Essonne). Ils sont théoriquement capables de détecter les taux de radioactivité.

Pour la décontamination, qui se fait essentiellement par lavage des personnes et incinération de leurs vêtements, il faudrait faire venir des équipes spéciales de la sécurité civile de Paris et de Brignoles (Var). Conscient de cette insuffisance, le ministère de l'intérieur doit créer d'ici à un mois six autres équipes mobiles du même genre qui seront réparties sur le territoire.

On peut encore solliciter les conseils techniques des hommes *du S.C.P.R.I., le Service central* de protection contre les radiations *ionisantes (dépendant du ministère* de la santé). Ceux-ci, peu nombreux, *seraient* amenés sur place par hélicoptère et s'intégreraient dans l'état-major du préfet. Le commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) dispose de son propre personnel : une dizaine d'équipes de trois hommes chacune dispersées sur l'ensemble du territoire et assurant une permanence, trois « commandos » de quinze à trente techniciens chacun *basés* à Saclay (Essonne), Valduc (Côte-d'Or) et Marcoule (Gard), enfin un groupe de seize « ultra spécialistes » installé à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine). Ces derniers interviendraient avec *leurs* appareils de localisation des sources radioactives, *leurs camions-laboratoires* et leurs véhicules de décontamination. Chaque centrale de l'E.D.F. est couplée par convention avec un centre du C.E.A. qui, sur simple appel, lui porte assistance immédiate. Et vice versa.

Au total, on serait en mesure de *réunir, autour d'un réacteur* en difficulté, plusieurs centaines *d'hommes équipés pour la détection* et quelques dizaines pour la *décontamination*. En *cas* de besoin, l'armée, à son tour, qui a *ses propres unités nucléaires* (leur nombre et leur équipement est tenu secret), pourrait prêter main forte.

Comment évacuer Lyon ?

Pour la population elle-même le premier principe retenu est celui de « *confinement* ». En cas de *formation* d'un nuage radioactif on conseillerait d'abord aux habitants de rester chez eux, de fermer portes et fenêtres et de se tenir dans une pièce centrale bien isolée. Les doses de radiations reçues peuvent être abaissées ainsi de cinq à cent fois. On joue donc davantage sur l'utilisation de l'écran que sur l'éloignement. Mais, affirment les autorités, « *Il n'est pas question d'empêcher de partir ceux qui le souhaiteraient* ».

Toujours dans le cadre du plan *d'intervention ou du plan Orsec-rad*, le préfet recommanderait *aux habitants de ne plus consommer* les légumes de leur jardin *et même de ne plus boire l'eau* du robinet. La circulation et la vente *des denrées* alimentaires serait interdite dans la zone dangereuse, les itinéraires routiers, ferroviaires et aériens seraient *détournés*.

Mais si la radioactivité des effluents lâchés par la centrale dans l'eau ou l'atmosphère se révélait très importante, alors on ferait évacuer les populations. L'aire contaminée serait bouclée et les personnes en provenant devraient subir une décontamination obligatoire. « *Pas question*, dit-on à la sécurité civile, *de laisser se répandre partout des gens et des véhicules souillés de poussière radioactive.* »

Que serait l'efficacité de ce dispositif ? Si l'accident est mineur, il fonctionnera après les inévitables à-coups d'une mécanique qui se rode. Mais dans le cas d'une catastrophe de grande envergure avec dissémination massive et rapide de produits radioactifs, rien n'est plus vraiment prévisible. Et surtout pas les réactions d'une population probablement prise de panique.

Les plus francs parmi les responsables *avouent qu'il serait* tout à fait impossible de faire évacuer en quelques heures des agglomérations comme Lyon (en cas d'accident au Bugey ou à Creys-Malville), Nantes (Le Pellerin), Dunkerque (Gravelines) ou Bordeaux (Braud-et-Saint-Louis). Au reste, très rares sont ceux qui osent envisager sérieusement l'hypothèse d'un « *gros pépin* ». La France ne dispose par exemple *que* de *quelques* dizaines de chambres stériles (Fondation Curie, hôpital militaire Percy et services de grands brûlés) pouvant recevoir et traiter des irradiés.

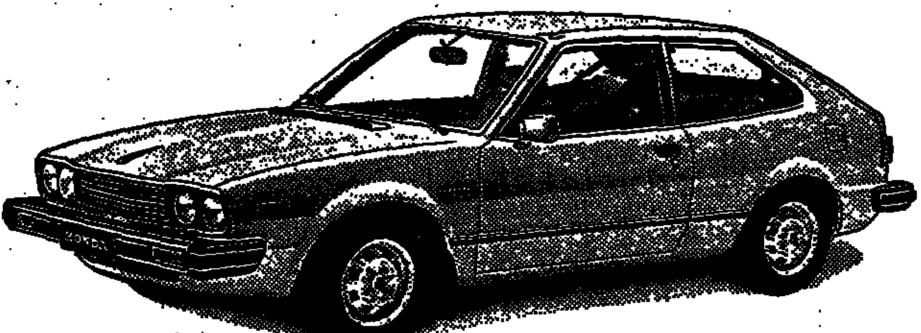
Cette quasi-impossibilité de se prémunir contre « l'impensable » engendre une situation d'instabilité permanente. Car elle condamne le nucléaire à demeurer environné d'une crainte diffuse. *Même apaisée* par une cohabitation durable et sans *histoire* avec les centrales, la peur restera enfouie quelque part *au fond* des mémoires. Prête à resurgir...

MARC AMBROISE-RENDU.









Le Monde

économie

SOCIAL

Manufrance au bord du gouffre

Saint-Etienne. — La tension est brutalement montée, *mercredi 25 avril*, où les syndicats ont décidé de déclencher une grève avec occupation des locaux de *Manufrance. Ils entendaient* ainsi protester contre les déclarations faites quelques heures auparavant par M. Monory, qui, répondant à l'*Assemblée nationale* à une question de M. Neuwirth, député R.P.R. et président du conseil *général de la Loire, avait* indiqué *que* l'Etat était disposé à débloquer les 12 millions de francs de prêt du Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.) consenti le 11 janvier 1978, et même à accorder un prêt participatif supplémen*taire de 10 millions* de francs « pour peu que des mesures de redressement indispensables soient immédiatement mises en œuvre ».

Les propos du ministre de l'économie *ont été accueillis de manière contradic*toire. M. René Mestries, P.-D.G. de Manu*france*, considère que l'attitude des pouvoirs publics donne pratiquement une garantie pour le sauvetage de Manufrance alors qu'à *l'inverse M. Joseph* Sanguedolce, maire P.C. de Saint-Etienne, juge « ridicule » et « inacceptable » la proposition du gouvernement.

Dans ces conditions, on ne saurait dire si l'épreuve de force engagée mercredi préfigure l'amorce du processus de redressement de la firme stéphanoise ou, au contraire, son effondrement.

L'entreprise est occupée

De notre correspondant régional

L'occupation de Manufrance, devenue effective mercredi 25 avril à partir de 18 heures, avait été en quelque sorte annoncée quelques heures plus tôt par un télégramme de l'intersyndicale (C.G.T., C.F.D.T., C.G.C.) adressé à plusieurs personnalités, dont le premier ministre, exigeant que *« les engagements pour le montage financier »* soient tenus *avant la fin de l'après*-midi. Cet ultimatum se voulait une réponse à la menace de liquidation de biens qu'une rumeur avait fait courir dans l'entreprise aux premières heures de la matinée. Il était plus encore peut-être un moyen de pression destiné à faire accélérer la mise en place d'un montage financier que le communiqué du tribunal de commerce du 24 avril appelait à *réaliser dans* les *plus brefs délais*.

Ce qui est certain, en tout cas, c'est que son envoi a coïncidé avec l'intervention de M. Lucien Neuwirth, député R.P.R. et président du conseil général de la Loire à l'Assemblée nationale. Ce dernier a adjuré le gouvernement d'intervenir vite.

Dans sa réponse, le ministre de l'économie, M. René Monory, a commencé par écarter la responsabilité des pouvoirs publics qui, selon lui, ne sont pas responsables des *« tergiversations et des blocages »*. *« A aucun moment, un plan de redressement sérieux, c'est-à-dire adapté à l'extrême gravité de la situation, n'a pu être présenté »*, a-t-il dit. Or, selon le ministre de l'économie, *« le problème du sauvetage de Manufrance ne se pose pas en termes d'aides publiques » (...)* mais suppose *« des mesures sérieuses, nécessaires pour mettre un terme à l'hémorragie enregistrée dans cette entreprise depuis deux ans. (...) Force est aujourd'hui de constater que deux années ont été gâchées au détriment de l'intérêt des salariés, des créanciers, et, en fin de compte, de l'entreprise »*, a-t-il dit, « oubliant » de rappeler que la dégradation de la situation de l'entreprise est largement antérieure à l'arrivée de la municipalité d'union de la gauche à la mairie de Saint-Etienne...

Quoi qu'il en soit, M. Monory a ensuite rassuré son interlocuteur, en précisant dans quelles conditions *« bien qu'aucun plan de redressement sérieux n'ait pu être présenté par des industriels crédibles, le gouvernement était disposé à accorder une dernière chance à Manufrance »*. Le déblocage du complément du prêt du Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.) (12 millions) et le nouveau prêt participatif de cet organisme (10 millions) (1), qualifiés de *« tout à fait exceptionnels »*, sont en effet subordonnés à deux conditions : d'abord, ces aides *« doivent s'intégrer dans un plan financier d'ensemble qui implique en particulier que les efforts envisagés par toutes les parties à la solution, y compris la municipalité de Saint-Etienne, concrétisent les engagements ou les intentions qu'elles ont exprimés (...) »*, d'autre part, *« la mise en œuvre de ces moyens financiers n'est concevable que si les mesures de redressement indispensables sont immédiatement mises en œuvre par les responsables de l'entreprise. Il est donc nécessaire*, a-t-il dit en conclusion, *pour que cette dernière chance donnée à Manufrance ne soit pas très rapidement gâchée, qu'un véritable assainissement de l'entreprise soit engagé dans les toutes prochaines semaines »*.

Ces propos, qui contiennent des menaces de licenciements à peine voilées, ou *tout au moins des suppressions d'emplois* (on parle de sept cents à huit cents au total), sont parvenus rapidement à Saint-Etienne, où ils ont provoqué des *réactions* hostiles. Des organisations syndicales, d'abord, qui ont donc estimé que, ne trouvant pas là l'amorce du montage financier global qu'elles réclament, il n'y avait pas lieu de rapporter l'ordre de grève avec occupation. *Celle-ci*, préparée de longue date, s'est effectuée dans le plus grand calme, sans manifestation extérieure : aucune banderole, par exemple, ne barrait mercredi *soir la façade de* l'usine où s'étaient enfermés quelques dizaines, voire quelques centaines de travailleurs.

Les nouvelles exigences de la municipalité

Au cours d'une conférence de presse, les responsables syndicaux ont précisé qu'après avoir été « amusés » pendant deux ans par des plans successifs dont ils ont surtout connu *« les aspects négatifs et anti-sociaux »*, c'était là l'ultime action restant à leur disposition. Risque-t-elle de décourager encore d'hypothétiques investisseurs ? *« Non, puisque même sans occupation, ces investisseurs ne sont pas venus »*, font observer les syndicalistes. Pour sa part, la C.G.T a précisé que le mouvement d'action n'avait pas un caractère *« illimité »* (alors que les déclarations d'un représentant de la C.F.D.T. laissaient supposer le contraire), et qu'*« il n'est pas question de continuer à bloquer définitivement l'outil de travail, si une solution favorable à la reprise d'activité de l'entreprise existe. Mais il faudra que des assurances concrètes et précises soient apportées. »*

La déclaration du ministre de l'économie a été encore plus mal accueillie par la municipalité. Dans un communiqué, celle-ci, après avoir souligné le caractère *« notoirement insuffisant »* de la participation financière de l'Etat, rappelle que si elle s'est engagée récemment à garantir près de 30 millions de francs, ce n'est que *« dans la mesure où la société d'exploitation serait créée et qu'elle assurerait les perspectives concrètes d'un redressement durable et définitif de l'entreprise »*. *« La municipalité ne fera en aucun cas courir le risque aux finances communales et aux Stéphanois d'une situation bâtarde, à l'avance vouée à l'échec »*, ajoute le texte municipal. En clair, cela signifie que la ville de Saint-Etienne n'accepte plus de garantir le prêt de 30 millions (voire 40 ou 50 millions si nécessaire), dans le cadre des propositions avancées en commun par le président du tribunal de commerce, le P.-D.G. de l'entreprise et le ministre de l'économie. *« Il faut que l'Etat s'engage au moins à hauteur des propositions faites par la municipalité »*, soutient désormais M. Joseph Sanguedolce, maire (P.C.) de Saint-Etienne.

C'est là une exigence nouvelle qui n'avait pas été formulée lorsque le conseil municipal avait pris sa décision de principe le 6 avril dernier. *Recensant à cette* occasion les *« engagements précis »* obtenus jusque-là, le maire de Saint-Etienne avait calculé qu'avec 10 millions de francs de la MACIF, 10 de l'imprimerie Dargaud, autant d'un tiers pressenti par *le gouvernement* et les 12 millions du SDES, le capital de la future société d'exploitation s'élèverait à 42 millions de francs, auxquels viendrait s'ajouter le prêt de 30 millions de francs garanti par la ville.

Or, si l'on considère que les pouvoirs publics prennent, avec le prêt participatif, la place du *tiers pressenti*, les conditions de départ sont identiques puisque *les autres partenaires* n'ont pas manifesté, semble-t-il, le désir de se retirer. Que signifie dès lors cette réserve nouvelle, qui laisse cette fois la balle dans le camp de la *municipalité stéphanoise* ?

BERNARD ÉLIE.

(1) A titre de comparaison, le prêt participatif du F.D.E.S., d'un montant de 10 millions de francs, ne représente qu'un mois de déficit de l'entreprise ou encore que le tiers de la paie mensuelle des salariés.

Une « société » provisoire constituée rapidement ?

Dans le communiqué publié le 24 avril, le président du tribunal de commerce, M. Boutrand, retenait comme ultime recours la constitution d'une « société provisoire » *susceptible d'appliquer le plan de M. Mestries.*

Pour le P.-D.G. de Manufrance, il s'agit de créer « d'ici à deux ou trois jours au maximum » *une société (elle pourrait avoir le caractère d'une société en nom collectif pour débuter, mais sa forme pourrait être modifiée par la suite suivant les besoins), avec un capital très restreint, un million de francs ou moins, pour commencer, dans laquelle seraient regroupés les partenaires qui ont manifesté l'intention de participer au sauvetage de la manufacture.*

Cette société, dont l'existence juridique serait réelle, pourrait traiter avec le tribunal, les syndicats, les pouvoirs publics et la mairie, pour obtenir, par exemple, la garantie du prêt de trente millions de francs que la société contracterait auprès d'un des organismes financiers dont les noms ont été avancés par la ville. Ce capital « ouvert » *serait augmenté ultérieurement, sans doute après la signature d'un contrat de location gérance passé entre Manufrance et la nouvelle société, et homologué par le tribunal. La rédaction de ce contrat a d'ailleurs été engagée par les collaborateurs de M. Mestries depuis deux semaines.*

La formule de la société provisoire présente pour ses partisans le double avantage de traduire très officiellement, à la fois l'engagement des pouvoirs publics, ce qui constitue pour le P.D.G. une garantie morale très importante — et l'élimination de la municipalité de Saint-Etienne dans le nouveau capital.

Selon certaines informations, d'autres partenaires que ceux habituellement cités jusqu'à présent — le comité d'expansion économique de la Loire, la Banque Stern notamment — pourraient accepter dans ces conditions d'entrer dans la nouvelle société.
ndp2dejd èla xlvislplu- —

Pour les salariés de l'entreprise, le risque est évidemment que cette société de transition, comme l'appelle le parti socialiste, procède à un dégraissage des effectifs dont plusieurs centaines de travailleurs feraient les frais, tâche d'autant plus aisée à réaliser politiquement que dans cette situation, la municipalité de gauche serait tenue à l'écart...

B. E.

APRÈS L'ANNONCE D'UNE DOUZAINE DE MUTATIONS

Les aciéristes d'Usinor-Longwy déclenchent une « grève-bouchon »

Trois hauts fourneaux sont arrêtés

Pour protester contre ce qu'ils *considèrent comme « l'amorce du plan de restructuration »* — la direction d'Usinor ayant décidé de muter douze sidérurgistes dans une autre équipe — les ouvriers de *l'aciérie de Longwy* (Meurthe-et-Moselle) ont cessé le travail, mardi 24 avril. Cette « grève-bouchon » suivie par la majorité des cinq cent vingt-cinq aciéristes a *entraîné* l'arrêt de trois hauts fourneaux et menace aussi de chômage technique l'ensemble des laminoirs et ateliers d'Usinor-Longwy (sept mille sept cents personnes). La Fédération des métaux C.G.T. dénonce de son *côté « la manœuvre qui consiste à réaliser le démantèlement par petits paquets »*

La direction invoque *« le rééquilibrage des équipes, rendu nécessaire en particulier par le départ volontaire de sidérurgistes désireux de retrouver un autre emploi avec la prime d'incitation au départ volontaire de 50 000 francs. »*

● A DUNKERQUE, alors que la direction d'Usinor affirme que 95 à 97 % des salariés *« sont présents à leur travail »*, les sections C.G.T., C.F.D.T. et F.O. de l'usine indiquent que la grève des « hauts fournistes » est toujours *« suivie à 100 % »*.

● A L'USINE CREUSOT-LOIRE DE PAMIERS le conflit qui oppose depuis quelques se*maines les délégués C.G.T.* et C.F.D.T. aux responsables de cette entreprise de l'Ariège marque une pause.

Fin février, la direction générale avait *annoncé* une augmentation de la masse salariale de 8 %, dont 6 % devaient être répartis en trois fois à l'ensemble du personnel. Les chefs d'établissement avaient à décider de l'attribution des 2 % restants. *Cinq* jours plus tard, les délégués du personnel demandaient, pour rétablir le pouvoir d'achat qu'ils estiment menacé, de faire attribuer les 2 % à la totalité des travailleurs. La direction, qui entend donner de meilleurs salaires à *« ceux qui tirent la charrue »*, a refusé ; une action unitaire C.G.T.-C.F.D.T. fut déclenchée, aboutissant à une première série de *débrayages* avec, parfois, occupation des ateliers. La réplique ne se fit pas attendre : une douzaine d'ouvriers de l'aciérie furent mis en lock-out.

Mercredi matin 25 avril, *tout* semblait compromis : les douze ouvriers qui avaient été « lock-outés » puis blâmés *pour* être-venus demander du travail étaient re*pris mais une nouvelle sanction* touchait seize de leurs camarades.

Ce jeudi matin, un accord intervenait pour la levée du chômage technique et le travail reprenait, mais la direction n'entendait pas céder sur le problème des 2 % de *masse salariale*.

● A FOS-SUR-MER, notre correspondant nous signale qu'un millier de grévistes de l'usine *sidérurgique Solmer ont*, après une assemblée générale mercredi matin 25 avril, envahi à l'heure du déjeuner les locaux de l'union patronale de Martigues, ainsi que ceux de la chambre de *commerce* et d'industrie. Ils ont éparpillé des dossiers, vidant le contenu des tiroirs par les fenêtres, avant de regagner le viaduc de l'autoroute A 55, où ils ont bloqué un moment la circulation. La police *n'est pas intervenue. Deux* plaintes ont été déposées, tandis que dans un communiqué commun, les syndicats de Solmer ont évoqué *« l'impossibilité de rencontrer les interlocuteurs patronaux »* pour expliquer cette brusque flambée de colère. Par ailleurs, un salarié, M. Larbaoui Darroua, s'est présenté mercredi à 13 heures à l'usine. Il a déclaré *être* décidé à y demeurer et a entamé une grève de la faim *« tant que le travail ne reprendra pas pour tout le monde »*.

● A L'USINE IDEAL-STANDARD DE DOLE (Jura), les salariés qui occupaient depuis mer*credi matin 25 avril, le bureau du* directeur ont libéré les lieux en début d'après-midi. En revanche, la grève des *soixante-quatorze* ouvriers de l'atelier de coulage (quatre-vingts salariés) s'est poursuivie. Les grévistes réclament la réintégration d'un délégué C.G.T. qui est aussi conseiller municipal communiste.

Le C.N.P.F. propose aux syndicats de reprendre les négociations sur la réduction de la durée du travail

Le mois de mai devrait être placé sous le signe de l'emploi avec l'ouverture des négociations sur la réduction des horaires, l'examen en conseil des ministres du troisième « pacte » pour les jeunes et une réunion de synthèse, au ministère du travail, sur l'avenir de la sidérurgie.

Le C.N.P.F. s'est déclaré prêt, mercredi 25 avril, à reprendre les négociations avec les syndicats sur la réduction de la durée du travail, qui étaient suspendues depuis décembre dernier. Les confédérations syndicales, qui chacune avait envoyé au patronat un dossier sur leur position relative à l'aménagement annuel et à la réduction des horaires, ont reçu une lettre du C.N.P.F. en date du 24 avril qui annonce la reprise prochaine, à une date qui doit être encore fixée, de ces négociations.

Cette longue suspension des *discussions a été utilisée*, indique-t-on au C.N.P.F., pour consulter les diverses organisations patronales et permettre aux syndicats une réflexion plus approfondie, laquelle s'est effectivement traduite par une maturation. Au C.N.P.F., on laisse enetndre que la barre des mille neuf cent vingt heures de travail annuel, fixée au début des entretiens, pourrait être abaissée et que des solutions pourraient être trouvées au problème des heures supplémentaires.

En tout état de cause, ces négociations devraient s'étaler sur *plusieurs semaines, sinon* plusieurs mois, et, dans le cas le plus optimiste, déboucher sur un accord-cadre, les principales mesures d'application devant être examinées au niveau des branches et des entreprises. Les syndicats *entendent* cependant obtenir en plus un geste du gouvernement : c'est notamment le cas de F.O., qui, dans une lettre au premier ministre, a récemment demandé que, *« après avoir ramené de cinquante-deux à cinquante heures la durée maximum légale de la semaine de travail, le législateur la descende à quarante-six heures »*.

Temps partiel et réduction du temps de travail

Au ministère du travail, les problèmes de l'emploi devraient donner lieu à trois initiatives : la première, déjà annoncée, va porter sur l'examen en conseil des ministres — sans doute le 16 mai — du *projet de loi* sur le troisième « pacte » pour les jeunes. La deuxième se traduirait — en principe — par des propositions sur le travail à temps partiel. Mardi 24 avril, M. Michel Lucas, inspecteur général des affaires sociales, a remis à M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation son projet de rapport sur *le travail à temps partiel*.

Le rapporteur demande tout d'abord que l'administration s'efforce de *« mieux connaître la pratique »* de cette forme de travail qui, sous toute réserve, concernerait *1 393 000 personnes, soit 6,5 %* de la population active : 1 008 000 d'entre elles sont des salariés et leur proportion se serait accrue de 16 % depuis 1978. M. Lucas note ensuite que la protection sociale de ces salariés est rarement assurée par le biais des conventions collectives, *« malgré l'obligation qu'a prévue la loi en la matière »*. Il souhaite que le législateur intervienne *« en vue de prévoir un minimum de garanties »*.

Le rapporteur estime aussi que *« le travail à temps partiel ne paraît constituer ni un mode de partage du travail ni une réponse à la recherche d'une réduction du temps de travail. Le recours à cette forme individuelle de l'aménagement du temps de travail demeure une réponse plus ou moins durable à des motivations déjà connues des salariés se trouvant dans des situations transitoires, des entreprises qui voient ainsi l'un des moyens d'améliorer la productivité du travail, de la collectivité qui y trouve la possibilité de satisfaire les aspirations à de meilleures conditions de vie. »*

Ecartant l'idée d'un statut spécifique ou la limite d'un quota maximal qui, l'un comme l'autre, prolongeraient le risque de marginalisation de ce genre d'activité, M. Lucas suggère d'apporter, dans un premier temps, un certain nombre de garanties : celle de voir fixer l'horaire de travail dans le contrat individuel ; celle de voir respecter ce choix initial tant que les intéressés ne sont pas d'accord pour le modifier ; celle de pouvoir accéder au plein temps (ou y revenir) lorsque l'organisation de l'entreprise le permet.

La troisième initiative du ministre du travail serait de répondre favorablement à la demande des fédérations de la métallurgie d'organiser une réunion de synthèse sur le sort de la sidérurgie. M. Robert Boulin, indique-t-on au ministère, est *« tout prêt »* à recevoir les syndicats, mais — et la menace est de taille — il s'agirait de faire le point des garanties sociales, et non pas de remettre sur la table les problèmes industriels. Cette réunion serait prévue dans la deuxième quinzaine de mai. — J.-P. D.

M. CEYRAC DEMANDE LA SUPPRESSION DES FREINS A L'EMBAUCHE POUR LES ENTREPRISES FAMILIALES

A l'occasion de l'assemblée générale de l'Union patronale des Landes, *M. François Ceyrac*, président du C.N.P.F. (Conseil national du patronat français), a défini mercredi 35 avril, à Lesperon (Landes), la politique souhaitée *par le C.N.P.F.* vis-à-vis des entreprises familiales. Il a notamment réclamé quatre mesures *« indispensables »* :

— La suppression des freins à l'embauche, *en ne grevant l'entreprise* de charges nouvelles qu'à partir de vingt salariés (contre dix actuellement) ;

— Une réforme radicale et même une *suppression de la taxe* professionnelle ;

— Une véritable réévaluation des bilans avec effet fiscal ;

— La non-majoration des droits de succession en ce qui concerne les entreprises.

LA MANIFESTATION DU 1er MAI

La police « s'appliquera à mettre hors d'état de nuire » les fauteurs de troubles

déclare M. Bonnet

Interrogé mercredi 25 avril au Palais-Bourbon par M. Ducoloné, député communiste des Hauts-de-Seine, sur le défilé à Paris des syndicats le 1er mai, M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a déclaré : *« Je ne vous donnerai pas la satisfaction d'interdire la célébration traditionnelle du 1er mai. Les organisateurs ont fait part de leurs intentions à la préfecture de police en proposant un itinéraire traditionnel. Des contacts seront pris avec les dirigeants syndicaux afin qu'ils prennent les précautions nécessaires au bon déroulement de leur défilé. Quant à la police, sans pour autant renoncer à recourir aux brigades d'intervention, particulièrement utiles pour protéger les personnes, les biens et les manifestants syndicaux, elle s'appliquera, dans le respect des lois de la République, à mettre hors d'état de nuire ceux pour qui les manifestations publiques sont le prétexte à des désordres, des violences et des pillages. »*

De son côté, la C.G.T. a appelé ses organisations à faire du 1er mai *« une puissante riposte unitaire »* afin de *« faire barrage à l'attaque concertée contre les libertés démocratiques et les droits syndicaux »*. Dans une résolution adoptée mercredi par son *Comité* confédéral national, la C.G.T. déclare notamment : *« Le gouvernement entend imposer le vote d'un texte mettant en cause le droit de grève des personnels de la télévision. C'est l'illustration d'une attaque d'ensemble concertée par le patronat et le pouvoir en vue de porter de nouvelles atteintes aux droits et aux libertés des travailleurs. »*

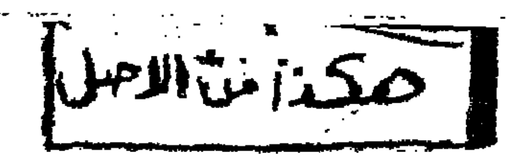
« Avec la volonté exprimée d'interdire les manifestations dans le centre des villes, avec les mesures restreignant l'expression des syndicats et organisations démocratiques, sous couleur de réglementation de l'affichage, c'est une mise en cause des droits fondamentaux reconnus par la Constitution qui s'amorce », conclut la C.G.T.

L'UNEF a appelé tous les étudiants à participer massivement aux manifestations et initiatives du 1er *mai* et à la *grande journée* de lutte et de solidarité des travailleurs, des étudiants et de la population contre la politique gouvernementale, pour la satisfaction de leurs revendications.

VINGT-QUATRE HEURES DE GRÈVE DANS LE MÉTRO LE 2 MAI

A l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T., le personnel des stations des lignes *régionales* et du réseau urbain du métro parisien devrait cesser le travail pendant vingt-quatre heures le mercredi 2 mai pour *« protester contre les nouvelles suppressions de personnel, l'insécurité, les classifications et l'aggravation des conditions de travail »*.





SOCIAL

LE 24e CONGRÈS DE LA C.G.C. A VERSAILLES

M. Jean Menin, secrétaire général, dénonce l'alliance hétéroclite du C.N.P.F., de la C.F.D.T. et du gouvernement

Le vingt-quatrième congrès de la C.G.C. s'est ouvert ce jeudi matin 26 avril à Versailles. La première journée doit être consacrée à la discussion du rapport moral présenté par M. Jean Menin, secrétaire général.

Vendredi, les délégués entendront les candidats aux postes de président et de délégué général exposer leur programme d'action. Le scrutin relatif à ces élections est prévu dans l'après-midi. Les autres membres du bureau seront choisis par le comité confédéral samedi matin.

M. Ménin, très applaudi, a d'autre part annoncé qu'il acceptait de retirer sa candidature à la présidence dans un souci d'unité et dans la mesure où le congrès entendait lui renouveler sa confiance au poste de secrétaire général. Resteraient alors pratiquement en présence, pour la succession de M. Charpentie, MM. Yann Clerc et Jean Menu, qui paraît devoir l'emporter.

La période qui s'est écoulée depuis le dernier congrès, a dit M. Menin, a été particulièrement difficile pour la C.G.C., en raison *des événements extérieurs.* Jusqu'en mars 1978, toute la vie économique et sociale a été soumise aux aléas de la période *électorale. Toute prise de position* mais également tout silence auraient été interprétés comme une indication de la préférence politique de *chacun. La C.G.C. a rencontré* M. Mitterrand en septembre 1977, ce qui devait donner lieu à quelques échanges assez vifs à propos des retraites complémentaires, du maintien du quotient familial et de l'éventail des salaires. A la même époque, elle a adressé à tous les partis politiques un questionnaire sur les principaux points intéressant les cadres.

La crise internationale et ses conséquences dramatiques pour l'emploi ont été une autre source de difficultés, ainsi que la *« volonté perverse et peu ébranlable du premier ministre de faire payer aux salariés en général et à l'encadrement en particulier la facture d'une souhaitable reprise des investissements des entreprises.*

» Face à l'alliance hétéroclite du C.N.P.F., de la C.F.D.T., et du gouvernement qui, pour des motifs divers et souvent divergents, ont cherché à faire du personnel d'encadrement la victime expiatoire de leurs propres difficultés, et surtout la cible de diversion faisant oublier leurs propres responsabilités, la C.G.C. a continué à défendre, et avec quelque succès, ses millions d'agents de maîtrise, de techniciens, de V.R.P., d'ingénieurs et de cadres qui tiennent entre leurs mains, qu'on le reconnaisse ou non, l'avenir de notre pays. » Cependant, M. Menin constate aussi les obstacles qu'a rencontrés la C.G.C. du fait des tensions internes qui ont continué à se développer en son sein. Et il laisse percer une certaine amertume à la pensée que ceux *« qui se sont le plus ingéniés à perturber et à contrecarrer l'action confédérale vont certainement se montrer les censeurs les plus rigoureux de l'action poursuivie en dépit des obstacles rencontrés ».* Quant au congrès extraordinaire du 28 octobre 1978, M. Menin y avait consacré trois lignes dans le texte écrit envoyé aux délégués. Le rapport moral, dit-il, serait incomplet si ce congrès n'était pas mentionné. *« C'est fait. Qu'on ne m'en demande pas plus. Ça ne mérite pas mieux. »*

Dans son bilan de l'action de la C.G.C., M. Menin adresse de nombreux reproches au gouvernement. Il a éludé, dit-il, la réunion d'un sommet sur l'emploi, et à aucun moment le premier *ministre n'a proposé des mesures* précises pour la relance de l'économie. Lors de la réforme de l'indemnisation du chômage, le gouvernement s'est emparé de l'échec des négociations avec le patronat pour faire voter une loi *« qui est une grave violation de la liberté contractuelle ».* Mais, à la reprise des discussions, la C.G.C. a réussi, seul défenseur des cadres, à sauvegarder une *indemnisation en pourcentage* du salaire des victimes des licenciements économiques. Autre sujet de satisfaction : la création, *dans la juridiction prud'homale,* d'un collège propre à l'encadrement, et la réussite de la manifestation du 29 janvier contre l'augmentation des *cotisations* de sécurité sociale. M. Menin estime qu'elle semble avoir impressionné le gouvernement, qui a ensuite *envisagé une modération des* dépenses de l'assurance maladie. A l'actif de la C.G.C., sont encore mentionnées les mesures législatives concernant la *concertation* dans l'entreprise, la défense des retraites et la bataille de la fiscalité, qui renaît chaque année.

322 181 adhérents : une réduction de 1 % en deux ans

Traitant des contacts avec les autres organisations M. Menin constate que *« les fiançailles avec l'U.C.T. ont assez duré et qu'il faut prendre une décision même si cela n'est pas facile ».* Avec la C.F.D.T., en dehors de l'affrontement Charpentié-*Maire* à propos de l'éventail des salaires devant les caméras de TF 1, aucune tentative sérieuse de discussion n'a pu avoir lieu, compte tenu des positions trop systématiques contre l'encadrement que prend cette centrale. Avec la C.G.T., une rencontre a eu lieu pour préparer une entrevue entre MM. Charpentié et Séguy. Mais il reste à préciser les objectifs d'un tel rendez-vous. Et M. Menin constate que ce genre de rencontre provoque de sérieux remous dans l'opinion publique et aussi parmi les militants de la C.G.C. qui craignent *« de nous voir souper avec le diable sans avoir une cuillère au manche assez long ».*

Les effectifs de la C.G.C., calculés selon les normes habituelles *des organisations de salariés,* a dit M. Menin, étaient à la fin de 1978 de 322 181 adhérents. Soit une régression de moins de 1 % *de 1976 à 1978. Il y a* à cela plusieurs raisons : la baisse des effectifs salariés, la *« politisation intense »* de la C.G.T. et de la *C.F.D.T.* avant *les élections de* mars 1978 qui ont incité le public à penser que politique et syndicats étaient la même chose. Ce *dont ont souffert toutes* les organisations et même celles qui, comme la C.G.C., la C.F.T.C. ou F.O., ne s'étaient pas engagées.

Enfin, M. Menin s'est livré à une certaine autocritique, notamment en ce qui concerne les querelles internes, les erreurs de jugement, votre le *« caractère raisonnable maintenu aux interventions des militants de la C.G.C. dans un monde où la démagogie et la surenchère fleurissent abondamment ».*

JOANINE ROY.

L'UNION DES ŒUVRES PRIVÉES : des crédits pour des emplois sociaux.

M. Henri Théry, directeur général de l'U.N.I.O.P.S.S. (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux à but non lucratif) a annoncé que le prochain congrès de cette confédération à Vittel (Vosges), du 9 au 11 mai, portera sur le thème : « L'action sanitaire et sociale face à des exigences nouvelles ». Ce sujet, a expliqué M. Théry, est particulièrement d'actualité, *« à un moment où l'on souhaite une évolution qualitative des dépenses de santé, et où l'on s'interroge sur les structures et le mode de financement de ce secteur, dans le contexte de la crise économique ».*

M. François Bloch-Lainé, président de l'Association pour le développement des associations de progrès et vice-président de l'U.N.I.O.P.S.S., a formulé l'espoir que de nouvelles perspectives s'ouvrent aux collectivités locales avec la décentralisation des financements sociaux. *« Les associations privées,* a-t-il rappelé, *ont joué un rôle éminent dans le passé et ont souvent précédé les pouvoirs publics dans le domaine de l'innovation sociale, notamment pour les handicapés. Aujourd'hui, le social sort de sa révolution industrielle, et l' « associationnisme » devrait se porter, dans un deuxième souffle, vers la défense du consommateur face à des producteurs professionnalisés et organisés. »*

Mme Veil, ministre de la santé et de la famille, prononcera le discours de clôture le 11 mai.



MONNAIES

La controverse entre MM. Barre et Couve de Murville

A quoi servent les réserves de la Banque de France ?

De la controverse qui a de nouveau opposé mardi (*le Monde* du 26 avril) à l'Assemblée nationale le *premier ministre, M. Raymond Barre,* au président de la commission des affaires étrangères, M. Couve de Murville, sur les conditions dans lesquelles *la Banque de France* a déposé 20 % de ses réserves en or et en devises au FECOM (Fonds européen de coopération monétaire), *il ressort* d'abord que le débat ne porte pas sur le fond. L'opportunité pour la France de participer au système *monétaire européen* (S.M.E.) n'est pas remise en cause.

« Ma question porte moins sur la politique monétaire qu'elle ne revêt un caractère institutionnel » a déclaré M. Couve de Murville. Grand seigneur, l'ancien premier ministre *du général de Gaulle* a même ajouté que, à ce propos, il ferait preuve *« de modestie »*, car, faute notamment *d'avoir le concours* de collaborateurs extérieurs, il ne dispose pas de tous les éléments nécessaires pour prendre part *à une discussion poussée.* Va pour l'élégance de l'explication, l'important est de noter que le R.P.R. ne s'oppose pas à *la politique* monétaire européenne du gouvernement en tant que telle.

Deux questions

Reste l'aspect institutionnel de l'affaire. Il soulève deux questions : l'une de *compétence,* l'autre de propriété.

Sur le premier point, on est ra*mené à une discussion sur la doc*trine à laquelle s'est longtemps référée la diplomatie française et sur laquelle elle s'appuie encore à propos des attributions de la future Assemblée parlementaire européenne élue au suffrage universel : « Tout *le traité de Rome, mais rien que le traité.* » *Dans quelle mesure* l'exercice du pouvoir au sein des *Communautés a-t-il été modifié par* la création (sur l'initiative de M. Giscard d'Estaing) du conseil européen (lequel réunit les chefs d'Etat et de *gouvernement des Neuf)* ?

M. Couve de Murville soutient que le texte portant création du S.M.E., étant une résolution du conseil européen, aurait dû être *approuvé par l'Assemblée nationale française,* car, par lui-même, le conseil européen ne dispose d'aucun pouvoir *législatif, au contraire du conseil* des ministres des Communautés, lequel jouit de ce pouvoir « dans la limite *de ses compétences* ». *Il est bien* vrai que les règlements pris par le conseil des ministres ont précisé les règles de fonctionnement *du S.M.E.,* mais ces textes ne sont pas autre chose que « de simples dispositions d'application ». A supposer qu'on *puisse, comme l'a fait M.* Raymond Barre très nettement dans sa déclaration du 11 avril, et comme l'a *noté M. Couve de Murville de façon* un peu moins nette dans celle du 24 avril, prétendre que ces règlements sont *les véritables actes cons*titutifs du S.M.E., il resterait encore à déterminer si le domaine monétaire relève des compétences recon*nues au conseil des ministres.*

A cet ensemble d'arguments, le premier ministre oppose essentiellement une réflexion d'ordre politique : à quoi pourrait bien servir le conseil européen réclamé par la France depuis longtemps (et conforme *à la doctrine gaulliste de l'Europe)* s'il ne pouvait pas donner des orientations au conseil des ministres *chargé de les mettre en forme ?*

Le Conseil constitutionnel consulté par le premier ministre à la fin de *l'année dernière* semble bien s'être *implicitement rangé du côté de l'in*terprétation du gouvernement. De *nouveaux éléments décisifs, du point de vue juridique,* ont-ils été soulevés par M. Couve de Murville ? Il est difficile de trancher. Disons simple*ment que, dans le doute, et eu égard* à l'importance de la décision prise d'amarrer de nouveau le franc à un bloc monétaire européen, le gou*vernement aurait été bien avisé de* demander l'avis du Parlement. Cette procédure aurait eu le grand avantage de porter la discussion sur le *fond et non pas sur une obscure* question de compétence constitutionnelle.

Une entière liberté

Quant à la deuxième question, la Banque de *France* a-t-elle ou non perdu la propriété, et partant la disposition, de 20 % de ses *réserves, il est justement impossible de l'abor*der avec sérieux sans poser le problème au fond. A quoi servent des *réserves de change ? A défendre la* valeur de la monnaie nationale. A partir du moment où l'on juge utile, sinon même *nécessaire,* de stabiliser les cours de change entre les monnaies européennes, la destination normale des réserves en or et en *devises de la Banque de France* est de contribuer à mettre en œuvre cette politique. L'habillage sous *lequel se fait la mobilisation* des avoirs en question devient accessoire. Disons seulement que celui qui a été imaginé (réserves mises à *la disposition du FECOM sous forme* de prêts à trois mois et renouvelables) est techniquement le plus *conforme au vœu implicite des te*nants les plus *sourcilleux* de la souveraineté nationale, puisque cette formule laisse à la Banque de France une entière liberté de gestion.

PAUL FABRA.

DISTRIBUTION

Un David contre les Goliath de l'industrie et du commerce

Il est gonflé à bloc, M. Jean Chapelle, qui ouvre à Puteaux, sur 1 000 m2, un magasin « Cash and Carry » de produits électroménagers blancs et bruns à l'enseigne « Concurrence »... *en toute* simplicité. Décodons ce langage lapidaire de spécialiste : une *« cash and carry », c'est primitive*ment un magasin de gros libre-service, c'est-à-dire sans service aucun, destiné à l'origine à fournir à des prix plus bas les petits détaillants prêts à assurer eux-mêmes le transport et la livraison ; en électroménager, les *produits « blancs », c'est tout* ce qui va dans la cuisine, réfrigérateur, appareils de cuisson, machines à laver le linge et la vaisselle, quelle que soit la couleur de leur *carrosserie ; les* produits « bruns », c'est l'audiovisuel, les chaînes hi-fi, les pos*tes de télévision couleur ou noir* et blanc.

Le « cash » de M. Chapelle, qui *ouvrira le 2 mai,* vendra aussi au grand public. L'objectif : vendre avec une marge bénéficiaire inférieure à 30 % sur lesp rix de gros.

A trente-sept ans, il conserve un visage d'enfant de chœur méridional qu'on imagine bien, si c'en était encore la mode, en surplis de dentelle blanc sur une *robe rouge, comme avant* le concile. A Valence, où il a donné à la traditionnelle affaire familiale des voies *nouvelles* d'expansion, il est, depuis neuf ans, à la fois petit *grossiste, commer*çant traditionnel (avec livraison, installation et service après-*vente) et « cash and carry »* à sa manière pour « faire bénéficier le consommateur des mêmes conditions que le petit commerce », à charge pour lui d'ins*taller lui-même* son appareil et de s'occuper des inévitables réglages.

Déjà à Valence, il a eu des problèmes avec les fabricants, peu habitués, contrairement à ceux de l'alimentation, à ce mélange des genres.

Les choses se sont gâtées *quand, en septembre dernier,* il a ouvert un « cash » à Grenoble. Là il s'est heurté non plus seulement aux industriels, mais à Darty, le *« roi du contrat de confiance »* et du « *cassage de prix* ». Avec les uns et l'autre, il va de procès en procès, et a *résolu de venir attaquer le tout*-puissant Darty aux portes de son fief. Car il a deux ennemis, M. Chapelle : Darty, dont le plan de développement risque d'ici *quelques* années de venir le menacer dans son fief, Valence, et les grands de l'électroménager, *comme Thomson-Brandt, qui* a tout juste enterré la hache de guerre avec Darty grâce à la circulaire Scrivener.

Il accuse le premier de publicité mensongère sur les prix (les prix élevés des magasins de Paris où il n'y a guère de concurrence, permettant, selon lui, d'amener à la raison les commerçans de province), d'ententes avec les autres *grandes surfaces et de* bénéficier de la part des fabricants d'« accords de coopération », qui constituent des pratiques discriminatoires de vente. Il accuse *les fabricants de refus de vente :* si Philips, de Dietrich, Laden, continuent à le livrer, Thomson-*Brandt, en raison des procès en* cours, ne l'approvisionne plus. Grundig et *Telefunken se* retranchent derrière le manque de technicité des vendeurs de « cash and carry », et il est complètement privé des appareils des marques Lincoln, Linde, Scholtès, Rosières, Bosch et de celles fabriquées par A.E.G. Alors, dans la *foulée, il met en cause les services* de la concurrence et de la consommation qui ne font pas assez appliquer la loi.

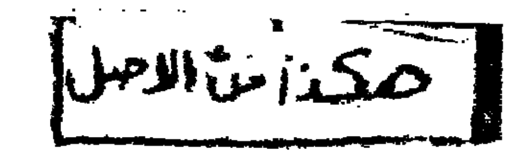
M. Chapelle, qui, se proclament M. Chapelle, qui, se proclamant libéral convaincu, croit au respect des règles de la concurrence. Il s'est agité pour que MM. Monory et Barre, les chantres gouvernementaux de la concurrence, saisissent de *son affaire la commis*sion de la concurrence.

Et il ouvre. En sous-sol, ce qui n'est guère facile pour emporter soi-même son poste télé. Mais lorsque l'on paie 4 140 F un poste couler qui vaut 5 130 F ailleurs, cela vaut peut-être la peine de faire un *effort.* Il offre cependant de se charger de la livraison pour un forfait de 100 F, et de donner un contrat de garantie de deux ans pour 250 F (sous-traité à un professionnel du service après-vente) et un contrat de trois années supplé*mentaires de garantie pour encore* 250 F. Pour la hi-fi, il a passé un accord avec les services agréés *des producteurs.* Il reste à se faire livrer. Ce qu'il craint, c'est de *manquer d'appareils à vendre.* Ses 20 millions de francs annuels de chiffre d'affaires dans le Sud-Ouest *lui permettront-ils de tenir,* tout en respectant ses engagements de prix vraiment cassés, en face des grands, aux portes de Paris ?

Il y a du Rastignac et de l'Edouard Leclerc dans cet homme-là.

JOSÉE DOYÈRE.





AGRICULTURE

Le C.N.J.A. n'a pas reçu tous les engagements qu'il souhaitait sur le financement des exploitations

Avignon. — A chacun de ses congrès ou journées d'études, le Centre national des jeunes agriculteurs sort un lapin de son chapeau, une idée qui le plus souvent se traduit en primes ou crédits. Ces 24 et 25 avril à Avignon, les Jeunes Agriculteurs ont lancé l'idée de l'emprunt obligataire destiné à financer les opérations foncières par des prêts d'une durée égale à la carrière de l'agriculteur.

Cette mesure, qui ne semble pas devoir retenir l'attention du ministre, fait partie d'une longue série de propositions de financement pour les exportations agricoles, les industries agro-alimentaires et surtout l'exploitation agricole. Pour le C.N.J.A., ce volet du financement est encore officiellement absent de la loi d'*orientation, laquelle doit pourtant* être examinée par le conseil des ministres le 2 mai.

De notre envoyé spécial

Les Jeunes Agriculteurs ont pris, en quelque sorte, le discours du *président de la République sur l'agriculture*, « Pétrole de la France » (Vassy, en décembre 1977), au pied de la lettre. Ils ont calculé les crédits qui, selon eux, sont nécessaires à l'expansion de l'agriculture. Comme il n'est pas question, dans leur esprit, de céder au chantage du transfert des crédits sociaux vers les crédits d'équipement, c'est l'ensemble de l' « enveloppe » budgétaire de l'agriculture qui doit progresser *de 1 %. M. Michel Fau, président* du C.N.J.A., s'étonne de ce que les parlementaires ne seront pas informés des engagements financiers du gouvernement, *puisque*, comme M. Méhaignerie l'avait annoncé devant le congrès de la F.N.S.E.A., à Deauville, une simple lettre sera prochainement adressée à ce propos par le premier ministre aux seules organisations professionnelles. Le C.N.J.A. s'inquiète aussi du désengagement de l'Etat et se demande si le ministère des finances a la même croyance que la *rue de Varenne en la* nécessaire expansion de l'agriculture et, par-là même, en la nécessité de son financement en tant qu'industrie lourde.

L'essentiel du programme financier du C.N.J.A. concerne l'arrivée de nouveaux agriculteurs et la moderni*sation des exploitations.* L'objectif de quinze mille installations par an ne sera atteint que dans la mesure où toutes les conditions de financement auront été réunies : augmentation des dotations d'installation, financement global de l'exploitation modulé selon les besoins, déverrouillage de la barrière que constitue l'autofinancement minimum. Ils pensent aussi qu'une installation retardée mais confortée par un renforcement du statut d'associé d'exploitation et par la création d'un plan d'épargne-installation est préférable à une entrée précipitée dans la vie professionnelle. Enfin, ils continuent de *privilégier le « capital exploitation »*, c'est-à-dire le capital productif par rapport au capital foncier, dont le financement doit être assuré par des investisseurs. Sur ce point, pierre angulaire de toute politique agricole, le C.N.J.A. comme le ministre de l'agriculture sont d'accord pour étudier un nouveau type de prêt foncier à annuités progressives, « *dans lequel*, selon la formule de M. Méhaignerie, *les premières années de remboursement sont indexées en fonction d'un fermage et les années suivantes évoluent selon le rythme des prix agricoles* ».

Le danger de l'endettement

Pour réaliser ses ambitions, le C.N.J.A. a besoin d'un interlocuteur privilégié, le Crédit agricole. C'est la raison pour laquelle il avait invité M. Costabel, secrétaire général de la Fédération nationale du Crédit agricole, et M. Lallement, directeur général de la « banque verte ». Le premier a, non sans courage, défendu la thèse de l'élargissement du *sociétariat du Crédit agricole*, c'est-à-dire de l'acceptation en tant que sociétaires de tous les nouveaux clients non agriculteurs qui viendraient au Crédit agricole après le récent élargissement du champ de ses compétences. M. Lallement a mis en garde les jeunes paysans sur le danger qu'il y aurait à compenser les carences d'une politique agricole en général, et des prix en particulier, par une politique de crédit, c'est-à-dire d'endettement.

M. Méhaignerie était semble-t-il prêt à tenir le même langage. L'atmosphère houleuse de la séance de clôture l'en a sans doute empêché. Houleuse, mais traditionnelle, voire banale, comme le jet de vapeur d'une cocotte-minute : quand on ouvre le couvercle après le congrès, le bouillon est bien calme. Le ministre a voulu lever les ambiguïtés du projet *de loi-cadre relevées par le C.N.J.A.* Un différend subsiste, en effet, sur le contrôle des cumuls d'exploitation. La syndicalisme prône le contrôle total, le ministre estime que ce contrôle serait plus efficace s'il était limité. Le C.N.J.A. trouve « *timide* » le projet foncier pour la limitation du prix des terres, à la vente comme en cas de succession. Pour le ministre, il s'agit de mettre en place d'ici à 1985 un outil fondé sur des commission communales qui établira la valeur de rendement des parcelles, laquelle pourra alors se substituer à la valeur vénale. Mais il compte aller plus loin : il voudrait imposer pour *le foncier un système de valeur* déclarée sur laquelle serait rattaché le montant des prestations sociales, des impôts comme des plus-values éventuelles. Par cette méthode, il entend faciliter la mise en transparence des revenus agricoles et de la fiscalité qui s'y rattache, sujet qui baigne depuis longtemps dans un flou irritant pour les autres catégories socio-professionnelles de la nation.

JACQUES GRALL.

PRESSE

● *Le premier numéro du* Times *hebdomadaire*, dont le projet avait été annoncé par le directeur du groupe (*le Monde*, daté 22-23 avril), sera réalisé en Allemagne fédérale et paraîtra le samedi 28 avril. Le porte-parole de la société Ter-Druck G.M.B.H. qui doit l'imprimer à Zeppelinheim, près de Francfort, a précisé mercredi 25 que le *Times* hebdomadaire sera tiré à 35 000 exemplaires et comportera de vingt à vingt-quatre pages. Ces pages seront composées par la société Gutfreund und Sohn à Darmstadt (Hesse), ville qui pourrait devenir le siège de la rédaction de cette édition étrangère du *Times* en langue anglaise, selon la même source d'information.

Le syndicat des employés d'imprimerie I.G. Druck a d'ores et déjà fait savoir qu'il s'opposerait à la parution de cette édition du *Times* en Hesse.

LA CRÉATION D'UNE USINE DE PATE A PAPIER EST PROJETÉE A STRASBOURG

(De notre correspondant)

Epinal. — Les dirigeants du Groupement européen de la cellulose (G.E.C.), dont la Cellulose de Strasbourg fait partie, ont présenté, mercredi 24 avril à la chambre de commerce de Saint-Dié, une étude concernant l'implantation à Strasbourg d'une usine de pâte à papier.

La décision définitive sera annoncée en décembre. Cette usine qui serait mise en service en 1984 permettrait de créer mille emplois, dont six cents en Lorraine, notamment dans des scieries. Ce projet nécessiterait un investissement de six cents millions. Mais pour le G.E.C., il est impérieux d'accroître sensiblement la production forestière des trois régions (Lorraine, Alsace, Franche-Comté) en essence per*mettant de fabriquer du papier* journal. La production des scieries serait ainsi portée d'environ 1,6 million à plus de 2 millions de mètres cubes, permettant une *économie de devises de plus de* trois cents millions de francs. — Y. C.

AIR AFRIQUE COMMANDE FERME TROIS AIRBUS

La compagnie Air Afrique a commandé ferme, mercredi 25 avril, un exemplaire de l'Airbus A-300 *(capable de transporter deux cent* cinquante passagers) et deux appareils Airbus A-310 (pour deux cent dix places), qui lui seront livrés à partir de 1981.

Avec le contrat d'Air Afrique, le consortium européen compte vingt-cinq clients qui ont passé commande ferme de cent quatre-vingt-dix Airbus (soit cent quarante-trois versions A-300 et quarante-sept versions A-310), et qui ont réservé quatre-vingt-treize options (soit quarante-huit versions A-300 et quarante-cinq versions A-310).

AFFAIRES

Les économistes d'entreprise à la recherche de l'Europe industrielle

L'Association française des économistes d'entreprise (AFEDE), qui célébrait le 25 avril son dixième anniversaire et la création de la Fédération européenne des économistes d'entreprise, avait naturellement pris l'Europe comme thème de ses débats.

M. Pierre Moussa, P.-D. G. de Paribas, a noté qu'à partir du moment où « *était écartée la supranationalité, il ne pouvait y avoir d'Europe des banques* », la création *monétaire* restant sous le contrôle de chaque Etat. « *Le seul marché commun de l'argent est celui de l'eurodollar. Aurons-nous un jour un marché de l'ECU ?* »

Il faudrait pour ce faire transformer ce qui n'est qu'un concept en un instrument. Nul doute que dans cette affaire les banques aient un rôle à jouer en acceptant, par exemple, les dépôts libellés en ECU ou en organisant un marché à terme entre cette unité de compte et les monnaies des pays participant au système monétaire européen. Mais une telle évolution n'est possible que si les Etats acceptent de jouer le jeu, c'est-à-dire si les banques centrales assurent la liquidité ultime du système.

M. Roger Martin, président de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, a évoqué, lui, la croissance des Neuf : « *Ce n'est certainement pas le fait du hasard si, Japon mis à part, la C.E.E. a été de 1958 à 1978 la zone du monde libre où l'expansion a été la plus rapide. Mais on ne saurait en déduire que l'Europe industrielle a avancé du même pas que l'Europe marchande. Le Marché commun a été plaqué sur les structures existantes. Le temps et les circonstances ne lui ont pas permis d'effacer les cicatrices laissées par l'histoire et par des rivalités qui ont engendré les deux guerres mondiales.* »

« *L'industrie européenne se trouve encore enfermée pour la valorisation de ses hommes et de ses capitaux dans un cloisonnement nationaliste qui compromet son efficacité finale et qui se manifeste aux différents niveaux de la gestion* », au moment même où « *la concurrence souffle de toutes les parties du monde, d'un monde dans lequel la puissance économique des Etats-Unis et leur compétitivité, étrangement épaulée par la faiblesse du dollar, s'imposent encore sans conteste... Si les nations industrialisées d'Europe, face aux Etats-Unis, au Japon et à bien d'autres, veulent rester industrielles dans le monde de demain, il faut qu'elles parviennent à réaliser à l'échelle de la Communauté cette cohérence entre marché et appareil de production dont je viens d'évoquer la nécessité et les vertus. Il faut, en un mot, qu'elles réalisent l'Europe industrielle.* »

M. Etienne Davignon, commissaire européen chargé des questions industrielles, a saisi la balle au bond : « *Les pays européens souhaitent-ils ou non que soient créées les conditions d'un véritable marché intérieur, ce qui suppose, entre autres choses, que l'on reconnaisse que les structures de production doivent être conformes à l'économie de marché.* » Affaire de volonté politique ? Oui, sans doute, mais pas seulement. « *On ne saurait créer un véritable marché intérieur européen si l'on continue à distinguer deux catégories d'Etats : ceux qui sont capables d'adapter rapidement leur outil industriel aux nouvelles conditions économiques, et les autres. L'Europe doit donc faire preuve d'imagination et de solidarité. Au-delà, elle doit se fixer clairement ses objectifs, face à la menace que représentent les Etats-Unis et le Japon, et non les Etats en voie de développement, comme on le laisse entendre trop souvent. Nous réussirons si nous apprenons à concerter notre action et à concilier, selon le mot de Gramsci*, « le pessimisme de l'intelligence et la volonté du cœur ».

ÉTRANGER

RÉUNIE A TOKYO

La commission trilatérale souhaite «organiser le libre échange»

De notre correspondant

Tokyo. — Réunie du 22 au 24 avril, la commission trilatérale, organisme privé qui rassemble des personnalités des mondes politique, économique et universitaire de l'Amérique du Nord, du Japon et de l'Europe, a souligné la nécessité pour les pays industrialisés sinon d' « *organiser le libre-échange* » du moins de « *respecter certaines règles du jeu* » afin d'éviter de susciter des réactions protectionnistes. De la part des Allemands et des Japonais, les plus énergiques tenants du libre-échange, il y avait là un infléchissement notable de leur position. Sans chercher à se présenter comme une sorte de « pré-sommet » des nations industrialisées qui doit se tenir fin juin à Tokyo, les débats de la trilatérale ont été l'occasion de faire apparaître une certaine convergence de préoccupations dans les trois régions. « *C'est sans doute en voyant plus loin que le sommet que nous pouvions apporter des éléments de réflexion dont les chefs d'Etat et de gouvernement pourront éventuellement tenir compte en juin* », nous dit M. Berthouin, président de la commission trilatérale pour l'Europe.

Cette dixième réunion de la trilatérale présente trois caractéristiques. D'abord elle a été marquée, selon les participants, par un esprit d'égalité et une « fluidité » dans les échanges de vues ; c'était, certes, là un principe qui présida à sa création en 1973, mais il n'était guère en accord avec les faits étant donné le poids des Américains. Ce rééquilibrage a été particulièrement sensible en ce qui concerne les Japonais qui se sont départis du profil bas adopté par le passé. Seconde caractéristique : une participation syndicale plus forte en particulier du côté des Européens. Enfin, sur le fond, s'est dégagé des débats le sentiment que, si en général on peut parfaitement saisir les problèmes actuels et trouver des solutions techniques adéquates, une *volonté politique plus affirmée* s'impose pour sortir de la situation présente.

La commission a notamment insisté sur la nécessité d'accélérer la *mise en application* des politiques énergétiques dans les trois régions et, pour les Etats-Unis en particulier, de coordonner davantage leur politique intérieure avec celle de leurs partenaires. On ne peut plus compter sur l'Arabie Saoudite pour limiter les hausses. Il est d'autant plus nécessaire de mettre en pratique des politiques fermes de réduction des gaspillages, d'accélération de la diversification géographique des sources d'approvisionnement et de recherches — sur des financements communs — des énergies nouvelles.

Le même sentiment d'urgence s'est manifesté en ce qui concerne la restructuration des industries en vue de réduire les déséquilibres dans les échanges, un problème dont on prend conscience qu'il ne peut être résolu en jouant simplement sur les monnaies. Le Japon, sur la sellette en la matière, a mis en avant un certain nombre d'indicateurs tendant à démontrer une tendance à la modification de sa politique commerciale.

D'une manière générale, les Japonais, dont les relations économiques tant avec l'Europe que les Etats-Unis, sont pour le moins tendues, se sont appliqués à se montrer « *internationalistes* » et prêts à prendre leurs responsabilités pour remédier aux problèmes actuels. C'était notamment le thème du discours du premier ministre Ohira devant la trilatérale (discours prononcé en anglais). C'est la première fois qu'un premier ministre prend une telle initiative, qui symbolise la volonté nippone d'entrer à part entière sur la scène internationale.

Dernier grand thème des débats : la Chine, un peu en vedette car c'était la première fois que la trilatérale l'évoquait *d'une manière directe*. Les discussions se sont déroulées à partir des rapports présentés notamment par M. Saeki, de l'institut de recherche Nomura, du président de la Banque de Tokyo, M. Kashiwagi et de M. Endymion Wilkinson, un expert des questions chinoises au sein de la Communauté européenne. En ce qui concerne les réajustements opérés dans le programme de modernisation, tous les rapporteurs se sont montrés convaincus que celui-ci se poursuivrait « *quels que soient les acteurs* ». En ce qui concerne la nature des rapports que peut entretenir l'Ouest avec la Chine, M. Wilkinson a souligné l'erreur qui consiste à les concevoir en terme de « carte chinoise » d'abord parce que c'est un mythe — ce sont plutôt les Chinois qui jouent l'Occident, — et ensuite parce qu'il ne s'agit pas de « *jouer* » la Chine contre l'U.R.S.S. en risquant ainsi de compromettre la détente. M. Watanabe, président de la commission pour le Japon a, de son côté, insisté sur la nécessité de ne pas « *être enrôlés dans une coalition antisoviétique* ».

PHILIPPE PONS.



CONJONCTURE

OU SONT LES « VERTUS » DE LA CONCURRENCE ?

Le prix du pain a augmenté de 20 % depuis sa mise en liberté, il y a sept mois

L'une des causes de la forte hausse des prix de détail en mars (+ 0,9 %) est l'augmentation extrêmement rapide des prix du pain. Ceux-ci ont augmenté de 19,9 % depuis leur libération décidée le 11 août 1978. En un an, selon l'indice de l'I.N.S.E.E., l'augmentation a été de 28,5 % c'est-à-dire presque trois fois plus rapide que la moyenne des prix de détail en France.

Lorsque, l'été dernier, liberté fut rendue aux boulangers de fixer le prix du pain comme bon leur semblait, certains ministres s'inquiétèrent. La décision avait été prise par M. Monory et par lui seul. On dit même que MM. Giscard d'Estaing et Barre en furent un peu surpris et mécontents. C'est que le prix du pain, taxé pour la première fois par la Constituante en juillet 1791 avait valeur de symbole dans une France où l'Etat joue depuis très longtemps un rôle important dans l'économie.

C'est précisément ce symbole de l'intervention étatique que M. Monory voulait détruire. En ce dernier quart du XX[e] siècle, l'entrepreneur en France ne doit plus être ni commandé ni protégé. Fini le temps où une agriculture naturellement prospère permettait au pays de vivre dans un protectionnisme douillet. L'économie française doit maintenant se préparer aux durs combats qui l'attendent dans un monde complètement ouvert à la concurrence internationale...

Telle était la signification profonde d'une mesure qui choqua et surpris quelques-uns, et que d'autres trouvèrent inutilement risquée. La nouvelle politique économique menée en France par M. Barre — et dont M. Monory s'est fait le chantre — implique que l'industrie française se renforce et s'aguerrisse dans un climat de concurrence. Concurrence entre entreprises françaises, concurrence entre entreprises françaises et firmes étrangères. « Les meilleurs gagneront, les autres disparaîtront. » On voit bien le pari. M. Monory a-t-il bien pesé les risques ?

Si, à l'évidence, certains secteurs de l'industrie française vivent chaque jour durement le phénomène de la concurrence, d'autres — nombreux — l'ignorent encore. Cela est particulièrement vrai pour le tertiaire, c'est-à-dire pour le commerce et les services. Chaque semaine, les journaux officiels publient des jugements et des attendus de la commission de la concurrence qui inlassablement dénonce des ententes, des abus de position dominante, des partages de marche... On en passe. On trouvera, par ailleurs, un nouvel exemple de ce genre de pratique hélas habituelle en France. L'économie française, il faut bien s'en persuader, est une économie truffée d'ententes, chacun préférant s'accorder pour augmenter ses prix, plutôt que se battre pour vendre davantage.

M. Monory a-t-il été bien inspiré en rendant la liberté de fixer leurs prix aux boulangers ? La profession n'avait guère besoin d'accroître des profits déjà confortables. Sans doute les ouvriers boulangers étaient-ils mal payés et travaillaient-ils longtemps. Sans doute la profession s'était-elle engagée à embaucher. Qu'est-il advenu de ces promesses ? Et ne pouvait-on faire quelques progrès dans ce domaine, sans aller jusqu'à favoriser un secteur dont ne dépend tout de même pas l'avenir industriel du pays. Une chose est certaine en tout cas : contrairement à ce qu'espérait M. Monory, la concurrence n'a pas du tout joué.

L'affaire ne concerne pas seulement les boulangers. Elle est exemplaire puisque M. Monory a l'intention de rendre la liberté des prix au commerce et aux services. Des profits supplémentaires pour l'industrie, a dit M. Barre, afin de conduire à des investissements supplémentaires et à des emplois nouveaux. Mais, pour le commerce et les services, quel avantage y trouve l'économie française ?

ALAIN VERNHOLES.

M. Raymond Barre : l'année 1979 sera difficile en ce qui concerne les prix

Interrogé sur l'évolution de la situation économique et notamment sur l'indice des prix du mois de mars (0,9 %), M. Raymond Barre a déclaré, jeudi matin 26 avril, au micro de France-Inter : « *Le printemps a du mal à venir parce qu'il y a dans le monde un certain nombre de facteurs qui sont apparus et qui pèsent sur l'évolution économique, notamment sur celle des prix. L'année 1979 sera une année difficile en ce qui concerne les prix, pas seulement pour la France mais pour les pays occidentaux.* »

Le premier ministre a souligné qu'au cours du premier trimestre « *la hausse des prix a été aux Etats-Unis de près de 3 %, en Grande-Bretagne de 3,1 %, en Italie de 4,7 %, en R.F.A. de 2,4 %, et en France de 2,5 %. Autrement dit,* a ajouté M. Barre, *nous sommes proches de la République fédérale, mais loin derrière d'autres pays. Pourquoi ? Parce que, depuis le début de l'année, nous constatons une hausse très forte du prix du pétrole et une hausse du prix des matières premières. En ce qui concerne la France, alors que nous avions prévu, sur l'année, une hausse du pétrole de 40 % en moyenne, nous en sommes maintenant à 22 %. (...) Et en mars 1979, les matières premières industrielles importées ont des cours qui ont augmenté de 3,5 %. En un an, l'augmentation a été de 20 %.* »

En revanche, le chef du gouvernement a noté qu'en France « *les rémunérations ont un rythme de progression très modéré* » et il a souhaité que cette situation ne change pas : « *Nous entendons maintenir le pouvoir d'achat. (...) Je demande instamment aux chefs d'entreprises, aux organisations syndicales et aux salariés de conserver la même modération. Nous défendrons le pouvoir d'achat, mais il faut éviter toute progression excessive des rémunérations.* »

A propos du « *troisième pacte national pour l'emploi des jeunes* », préconisé par le C.N.P.F., M. Barre a déclaré : « *Je suis très heureux que le patronat prenne ainsi à cœur la responsabilité éminente qui est la sienne. Je m'en félicite. (...) Nous allons donc examiner les propositions du C.N.P.F., dans le cadre de la réflexion engagée par le gouvernement. (...) nous allons les chiffrer. Nous voulons que les formules retenues soient efficaces et qu'il y ait vraiment un effort de solidarité nationale.* »

Les fabricants d'explosifs industriels s'entendent pour faire monter les prix

Le ministre de l'économie vient d'adresser une « ferme mise en demeure » aux fabricants d'explosifs industriels, leur enjoignant de renoncer aux pratiques anticoncurrentielles qui, selon la commission de la concurrence, ont été la règle pendant dix ans.

Le dossier ne sera toutefois pas transmis au parquet, a décidé M. Monory, suivant en cela les conclusions de la commission, publiées dans le *Bulletin officiel des services et des prix* du 20 avril.

La commission souligne en effet que les pouvoirs publics ont pris une « *responsabilité non négligeable* » dans ces pratiques anticoncurrentielles en « *retardant de façon constante l'application des mesures de libéralisation du marché prévues par la loi de 1970* », qui mettait fin au monopole d'Etat sur les explosifs. Selon la commission, les producteurs, regroupés au sein d'un syndicat professionnel, se sont entendus à la fois sur leur production et sur leurs prix. Ils se sont également accordés avec leurs concurrents européens pour protéger leurs marchés nationaux. Enfin, un accord a été conclu entre le groupement d'intérêt économique France-Explosifs (auquel participe la Société nationale des poudres et explosifs, dont l'Etat possède près de 100 % du capital), et Nobel-P.D.R. pour entraver la liberté commerciale d'encartoucheurs et de revendeurs tels que les sociétés Titanite et Socopy. Sur ce dernier point, la commission évoque quelques-unes des pratiques employées, notamment la suspension injustifiée des livraisons.

Dans l'avis qu'elle émet, la commission de la concurrence reproche au groupement d'intérêt économique France-Explosifs d'avoir constitué une entente en son sein même et d'avoir abusé de sa position dominante. Aussi la commission enjoint-elle au G.I.E. — comme aux entreprises — de cesser immédiatement ces pratiques répréhensibles. Un nouveau rapport décrivant la situation de la concurrence sur ce marché devra être présenté à la commission de la concurrence avant le 31 janvier 1980 « *en vue d'examiner l'opportunité d'une nouvelle saisine* ».

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép —		Rep. + ou Dép —		Rep. + ou Dép —	
$ E.-U. ..	4,3420	4,3455	— 145	— 105	— 285	— 240	— 760	— 690
$ can. ...	3,7955	3,8000	— 160	— 115	— 285	— 235	— 690	— 615
Yen (100).	1,9922	1,9965	+ 20	+ 60	+ 40	+ 80	+ 150	+ 165
DM	2,2975	2,3015	+ 10	+ 55	+ 40	+ 85	+ 120	+ 190
Florin ...	2,1200	2,1230	— 10	+ 25	— 25	+ 10	— 55	0
F.B. (100).	14,4745	14,4940	— 110	— 25	— 315	— 145	— 735	— 395
F.S.	2,5365	2,5400	+ 110	+ 145	+ 220	+ 265	+ 600	+ 665
L. (1 000).	5,1490	5,1545	— 235	— 175	— 455	— 385	—1240	—1135
£	8,8605	8,8710	— 440	— 355	— 820	— 710	—2225	—2080

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	4 3/4	5 1/8	5 1/16	5 7/16	5 3/16	5 9/16	5 3/4	6 1/8
$ E.-U. ..	3 9/16	3 15/16	10 1/8	10 1/2	10 9/16	10 15/16	10 5/8	11
Florin ...	5 7/8	6 3/8	6 9/16	7	6 3/4	7 1/4	7 1/8	7 11/16
F.B. (100).	5 1/2	6 1/2	7	7 3/4	7 3/8	8 1/8	7 15/16	8 7/16
F.S.	5/8	1 1/8	15/16	1 5/16	1	1 3/8	2 1/16	2 7/16
L. (1 000).	9 1/4	10 1/4	10 7/8	11 7/8	11 3/8	12 3/8	11 1/2	13 1/4
£	11 1/2	12 1/2	11 7/8	12 3/4	12 1/8	12 7/8	12 1/8	12 7/8
Fr. franç..	7 5/8	8 1/8	7 9/16	8	7 7/8	8 5/8	8 5/8	9 1/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉNERGIE

LES NÉGOCIANTS ET LES DÉTAILLANTS DE PRODUITS PÉTROLIERS DEMANDENT LA RÉUNION IMMÉDIATE D'UNE « TABLE RONDE ».

Les organisations syndicales, représentant les distributeurs négociants et détaillants de produits pétroliers et de combustibles, qui ont tenu, le 25 avril, une réunion extraordinaire, demandent la réunion immédiate d'une « table ronde », du fait de la « désorganisation des courants commerciaux », afin d'« examiner les problèmes actuels et futurs de la distribution des produits pétroliers ». Les professionnels se proposent, en outre, de « saisir la commission nationale de la concurrence et le Parlement pour demander la constitution d'une commission parlementaire d'enquête sur les causes de cette situation ».

Les distributeurs de produits pétroliers s'étonnent que les compagnies aient, depuis le début de l'année, limité leur fourniture de fuel et gaz-oil aux négociants revendeurs de 15 à 30 % par rapport à l'an passé, alors que les statistiques officielles font apparaître « une augmentation du volume global des livraisons sur le marché intérieur français de plus de 3 % » de mars 1978 à mars 1979. Les professionnels s'étonnent également que l'Union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole, dans un communiqué, « fasse reposer la perturbation actuelle du marché sur de soi-disant achats de précaution des négociants et détaillants ».

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ÉPARGNE-UNIE
SICAV DU CRÉDIT AGRICOLE

L'assemblée générale, réunie le 19 avril 1979 sous la présidence de M. Jacques d'Hemery, a approuvé les comptes de l'exercice 1978 et décidé la répartition d'un dividende net de 14,20 F, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 2,87 F, pour former un revenu global unitaire de 17,07 F.

Le conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale a fixé au 28 avril 1979 la date de mise en paiement du dividende à la Caisse nationale de Crédit agricole et dans l'ensemble des bureaux des caisses régionales de Crédit agricole mutuel, contre remise des coupons n[os] 17 et 18.

Les actionnaires de la Sicav pourront investir en actions Epargne-Unie le dividende net en franchise totale de droit d'entrée jusqu'au 27 juillet 1979.

L'assemblée générale a par ailleurs décidé de renouveler les mandats d'administrateur de MM. Jean Cros-Mayrevieille et Jacques d'Hemery et de nommer administrateur MM. Roger Guyot, Jean Pontourcy et la Société pour l'expansion et la gestion de l'épargne « Segespar ».

UNI - FONCIER
SICAV DU CRÉDIT AGRICOLE

L'assemblée générale réunie le 19 avril 1979, sous la présidence de M. Roger Guyot, a approuvé les comptes de l'exercice 1978 et décidé la répartition d'un dividende net de 21 F, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 2,23 F pour former un revenu global unitaire de 23,23 F.

Le conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale a fixé au 28 avril 1979 la date de mise en paiement du dividende à la Caisse nationale de Crédit agricole et dans l'ensemble des caisses régionales de Crédit agricole mutuel contre remise des coupons n[os] 9 et 10.

Les actionnaires de la Sicav pourront investir en actions Uni-Foncier, le dividende net en franchise totale de droit d'entrée jusqu'au 27 juillet 1979

L'assemblée générale a, par ailleurs, décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de MM. Roger Guyot et Michel Joffre, et de nommer administrateur MM. Charles Achach, Jean Cros-Mayrevieille et Jean Pontourcy.

ESSO S.A.F.

Au cours de sa réunion du 20 avril 1979, le conseil d'administration d'Esso S.A.F. a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 6 F par action de 50 F de nominal. Compte tenu de l'avoir fiscal de 3 F, le revenu global s'élèvera à 9 F (au lieu de 7,35 F au titre de l'exercice précédent).

Le dividende sera payable à partir du 19 juin 1979 contre remise du coupon n° 45.

La Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin à Paris, tiendra à la disposition des actionnaires des formules de pouvoirs ou des cartes d'admission à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui est convoquée le mardi 12 juin 1979 à 10 h. 30, au siège social d'Esso S.A.F., 6, avenue André-Prothin à Courbevoie (Hauts-de-Seine).

COMPAGNIE PARISIENNE DE RÉESCOMPTE

L'assemblée du 25 avril 1979 a approuvé les comptes de l'exercice 1978 qui font apparaître, après amortissement et constitution de provisions, un bénéfice net de 40 029 351 F en augmentation de 33 % sur l'année précédente.

Elle a décidé la mise en paiement d'un dividende de 8 F par action de 100 F auquel viendra s'ajouter, pour marquer le 50[e] anniversaire de la société, un dividende exceptionnel de 1 %. Compte tenu de l'avoir fiscal, le revenu de l'action sera donc de 13,50 F. Le coupon sera payable à compter du 25 juin 1979 chez la C.P.R., siège social et succursales, la Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet, et la Banque de l'Indochine et de Suez.

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de MM. Jean-Louis de Neuflize et Claude Toussaint et ratifié la nomination de M. Jean Bourg.

Réunie à titre extraordinaire, l'assemblée a accordé au conseil d'administration l'autorisation de porter progressivement le capital de la société de 150 à 200 millions au cours des prochaines années.

SOCIÉTÉ ANONYME DES GALERIES LAFAYETTE

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1978

Le chiffre d'affaires de la société (magasins du boulevard Haussmann) s'est élevé à 1 354 496 000 F, toutes taxes comprises, escomptes déduits. En 1977, il avait atteint 1 milliard 239 009 000 F. L'augmentation est de 9,3 %.

Après 18 379 000 F d'amortissements contre 17 923 000 F en 1977, le bénéfice d'exploitation est de 22 822 00 F ; il était de 11 millions 497 000 F en 1977.

Le compte de pertes et profits, après, en particulier, une perte de 15 263 000 F du fait de la filiale lyonnaise et des plus-values de cessions d'actifs de 3 301 000 F, se solde par un bénéfice de 10 millions 127 000 F contre une perte de 9 millions 467 000 F en 1977.

Après dotation de la « réserve légale », le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale d'effecter le solde bénéficiaire de 9 621 00 F au compte « report à nouveau ».

BIS
centrale internationale des services

Au cours de sa dernière réunion, le conseil d'administration de la société BIS S.A. a arrêté les comptes de l'exercice 1978 qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée pour le 20 juin 1979.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 1 234 829 355 F en progression de 38,7 % sur l'exercice 1977, où il atteignait 890 millions 505 009 F.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 1978 inclut les prestations de S.C.R.L. France S.A. et Wells Management Corporation, sociétés qui sont consolidées pour la première fois en 1978. Compte non tenu de ces nouvelles acquisitions, la progression du chiffre d'affaires aurait été de 34 %.

L'ensemble des sociétés du groupe dégage un résultat net consolidé après impôt de 43 490 111 F, en progression de 24,8 % sur l'exercice 1977.

Les revenus propres de la société mère s'élèvent pour l'exercice à 29 146 524 F, chiffre non comparable à celui de l'exercice précédent.

Ils sont essentiellement constitués des dividendes reçus pour la première fois de ses filiales, et des produits de ses placements, des loyers et prestations de services aux filiales du groupe.

Le bénéfice net après impôt, pour l'exercice sous revue, atteint 15 901 410 F.

DIVIDENDE

Le conseil d'administration de la société proposera à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires la répartition d'un dividende net de 15,40 F (assorti d'un avoir fiscal de 7,70 F), à comparer, pour l'exercice 1977, à 12,80 F + 2,60 F de report à nouveau, ce qui correspond à une augmentation de 20,3 % du dividende voté.

En effet, toute comparaison des dividendes des trois derniers exercices doit tenir compte :
— du report à nouveau décidé au titre de l'exercice 1976 d'une fraction du dividende pour satisfaire aux recommandations du ministre de l'économie et des finances ;
— du doublement du nombre d'actions par attribution gratuite intervenue avec effet au 1[er] janvier 1978.

Sous réserve de ces observations, la comparaison des dividendes, exercice par exercice, s'établit comme suit :
1976 : 9 148 250 F.
1977 : 13 008 000 F, soit une augmentation de 42,2 %.
1978 : 15 650 250 F, soit une augmentation de 20,3 %.
Soit, par rapport à 1976 : + 71,1 %.

PREMIER TRIMESTRE 1979

En mars 1979, BIS S.A. a créé une nouvelle filiale « Business International Search », S.A.R.L. au capital de 100 000 F, dont le siège social est à Paris-VIII[e] : 45, avenue George-V.

Cette filiale sera spécialisée dans les conseils en direction dans la recherche de cadres supérieurs et le correspondant en Europe de Business Careers et Wells Legal Search, filiales de Wells Management Corporation.

Enfin, BIS S.A. a augmenté sa prise de participation, qui était de 80,76 % dans la S.A des Ets Pigier, en novembre 1978, pour la porter à 97,13 % en janvier 1979.



SYNTHÉLABO

Le conseil de surveillance de Synthelabo a examiné les comptes de l'exercice 1978 présentés par le directoire.

ACTIVITES ET RESULTATS

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 669,3 millions de francs en progression de 13,9 % et les ventes réalisées à l'étranger représentent 18,9 % du total.

Sous réserve des interventions définitives des commissaires aux comptes, le bénéfice net consolidé du groupe s'établit à 32,5 millions de francs et le bénéfice consolidé corrigé des plus-values exceptionnelles et des provisions pour investissements à 31,9 millions de francs, marquant une progression de 19,1 % sur les résultats de l'exercice précédent, en raison notamment du redressement sensible de la filiale allemande Karlspharma et de l'amélioration du résultat de Robert & Carrière-Lederle.

Le résultat d'exploitation consolidé ressort à 77,9 millions de francs, en augmentation de 9,5 %, alors même que le montant des frais de recherche a atteint près de 83 millions de francs contre 62,5 millions de francs l'année précédente, marquant une nouvelle et importante progression de 32,2 %.

MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

Dans ces conditions, la marge brute d'autofinancement consolidée comprenant le bénéfice consolidé corrigé et les dotations aux amortissements s'élève à 52,3 millions de francs, en augmentation de 14,2 % sur celle de l'année 1977.

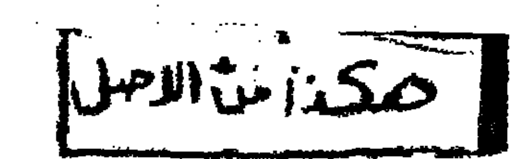
INVESTISSEMENTS-AMORTISSEMENTS

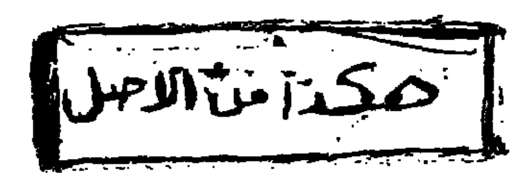
En 1978, les investissements ont représenté 31,6 millions de francs et les dotations aux amortissements 18,6 millions de francs, contre respectivement 19,8 millions de francs et 18,5 millions de francs l'année précédente.

AUGMENTATION DU CAPITAL

L'augmentation de capital a fait l'objet d'un bon accueil auprès du public et va permettre au groupe d'engager la suite de son programme de développement.







LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
25 AVRIL

Marché plus hésitant
Suspension de Viniprix

Le marché s'est montré sensiblement plus hésitant mercredi à la Bourse, et l'indicateur instantané, en baisse de 0,3 % à l'ouverture, a terminé cette séance, plus calme que les jours précédents, en repli de 0,7 % environ.

Outre la forte hausse de l'or, le fait marquant, abondamment commenté autour de la corbeille, a été la suspension des cotations de Viniprix. La Chambre syndicale des agents de change a, dans un communiqué publié sur l'heure, indiqué qu'elle avait pris cette décision « dans l'attente d'informations précises » *sur les résultats. (Voir d'autre part.)*

Les cotations de B.C.T., suspendues le 18 avril, ont repris ce mercredi, et la valeur s'est adjugé l'une des meilleures performances de la séance (+ 4 %), derrière Métal Navale Dunkerque (+ 7,3 %), et avant la Caisse nationale de l'énergie, qui poursuit sa progression (+ 4 %).

Les baisses, sensiblement plus nombreuses, n'ont jamais atteint de fortes proportions, sauf pour Imétal, Crédit du Nord et Jeumont, qui ont cédé de 5 à 6 %.

La hausse des prix en mars a décidément été jugée trop forte (voir d'autre part) par les professionnels, qui ont également enregistré avec une certaine inquiétude les prévisions concernant l'inflation des mois suivants. Il était aussi beaucoup question de politique autour de la corbeille, où la dernière intervention de M. Chirac a suscité un certain malaise.

Pourquoi ne pas le dire ? Les milieux financiers craignent une dissolution de l'Assemblée nationale. L'avenir dira si ces craintes étaient justifiées. En attendant, il est évident que le climat boursier s'en ressent...

Sur le marché de l'or, le lingot a frôlé son record historique (34 500 francs) en s'établissant à 34 495 francs contre 34 050 francs. Le napoléon s'est adjugé 2,90 francs à 2,88 francs.

LONDRES

Le Stock Exchange prolonge son mouvement de hausse dans l'espoir d'une victoire des conservateurs aux prochaines élections. Les Fonds d'Etat, les mines d'or et les pétroles sont soutenus.

Or (ouverture) (dollars). 242 25 contre 241 88

VALEURS	CLOTURE 25 4	COURS 26 4
Beecham	730	731
British Petroleum (1)	12 1/4	12 1/4
Courtaulds	111	112
De Beers	388	392
Imperial Chemical	410	411
Rio Tinto Zinc Cor.	344	348
Shell	788	793
Vickers	207	206
War Loan 3 1/2 %	33 1 4	33 1 4
*West Driefontein	32 3/8	33 1/2
*Western Holding	30 5/8	30 7/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

SACILOR. — Déficit pour 1978 : 1 014 millions de francs contre 2 283 millions un an plus tôt.

HACHETTE. — Résultat net courant pour 1978 (avant plus-values) : 25,7 millions de francs contre 19,2 millions un an plus tôt. Dividende global : 12 francs contre 9 francs.

SABLIERES DE LA SEINE. — Bénéfice net du groupe pour 1978 : 9,07 millions de francs contre 5,24 millions un an plus tôt. Dividende global : 8,25 francs contre 7,50 francs.

DOLLFUS MIEG. — La perte nette pour l'exercice 1978 a été ramenée à 14,8 millions de francs contre 36,3 millions en 1977.

SYNTHELABO. — Bénéfice net consolidé du groupe pour 1978 : 32,5 millions de francs contre 27,3 millions en 1977.

SAGEM. — Bénéfice net pour 1978 : 26,42 millions de francs contre 22,93 millions en 1977. Dividende global : 28,50 francs contre 26,80 francs.

METALLURGIQUE NAVALE DUNKERQUE - NORMANDIE. — Bénéfice net pour 1978 : 83,1 millions de francs. Dividende global inchangé à 8,55 francs.

SPEICHIM. — Bénéfice net pour 1978 : 5,37 millions de francs contre 6,33 millions. Dividende global inchangé à 24 francs.

COCHERY. — Bénéfice net consolidé du groupe pour 1978 : 7,8 millions de francs contre 1,6 million. Dividende global : 4,50 francs contre 7,50 francs.

NEW-YORK

La hausse ralentie

Le mouvement de hausse amorcé à la veille du week-end dernier s'est ralenti mercredi à Wall Street. A l'issue d'une séance encore très active (31,79 millions d'actions échangées, contre 35,67 millions la veille), l'indice Dow Jones, un moment en hausse de près de deux points, a terminé à 867,46 (+ 0,6).

Sur 1 866 valeurs traitées, 785 ont progressé et 646 ont reculé (475 inchangées).

Le conflit des camionneurs n'est pas terminé, les mécaniciens d'United Airlines ont débrayé, cinq mille sidérurgistes sont en chômage technique, et les négociations se poursuivent entre les syndicats et les patrons de l'industrie des pneumatiques. Bref, le climat social n'incite guère les opérateurs à investir...

VALEURS	COURS 24 4	COURS 25 4
Alcoa	56 ...	55 1 2
A.T.T.	58 3 8	59 1 2
Boeing	43 1 4	43 1 4
Chase Manhattan Bank	35 1 2	35 1 8
Du Pont de Nemours	133 ...	133 1 2
Eastman Kodak	64 ...	64 1 4
Exxon	53 1 4	53 3/4
Ford	45 1,4	45 1 8
General Electric	49 ...	49 5 8
General Foods	33 ..	33
General Motors	59 1 2	59 1/4
Goodyear	17 7 8	18 ...
I.B.M.	318 1/4	311 3 4
I.T.T.	28 3 4	28 3 4
Kennecott	22 5 8	22 5/8
Mobil Oil	79	79 1 2
Pfizer	31 1/2	31 3 8
Schlumberger	74 3/4	75 1 4
Texaco	26 3 4	27 1 8
U.A.L. Inc.	25 1 4	26 1 8
Union Carbide	38 1 2	38 1 2
U.S. Steel	23 1 8	23 1 2
Westinghouse	17 3/4	18 1 8
Xerox	57 7 8	58 1 4

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 29 déc. 1978)

	24 avril	25 avril
Valeurs françaises	106	105
Valeurs étrangères	121,5	122

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	91,6	91,3

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	26 4	26 4
1 dollar (en yens)	218 40	218 10

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 6 7/8 %

BOURSE DE PARIS - 25 AVRIL - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	36 60	1 781	GAN (Sté) Centr.	662	663	Laffitte-Bail.	185 ..	185 10	[illegible]	115 50	115 70
5 %	..	1 151	S.P.E.G.	173 50	177	Locabail Immob.	333 ..	333	Cie Lyon. Imm.	125 30	125 30
E.D.F. parts 1958	560 ..	560 ..	Electro-Banque	178	178 10						
E.D.F. parts 1959			Eurobail	161	161	Fonc. Chât.-d'Eau	725	725			
Ch. France 3 %	163 70	163	Financière Sofal.	381	388	(M.) S.O.F.I.P.	81	81			
A.G.F. (Sté Cent.)	435	435	Foncia-Crédit	371	382	Fonc. Lyonnaise	728	750			
Ass. Gr. Paris-Vie	1740	1743	Fr. Cr. et B. (Cie)	190	191	Immob. Marseille	1127	1172			
Concorde	357	366	France-Bail	300	300	Louvre	267	270			
Epargne France	270	268	Hydro-Energie	18 60	18 80	SINVIM	147	147			
Financ. Victoire	288	278	Immobail B.T.P.	249	243	Cogifi	170 30	178 50			
France I.A.R.D.	209	208 50	Immobanque	362	360	Foncina	137	138			
			Immofice		280	Gr. Fin. Constr.	165 10	165 20			
			Interbail	270	270	Immindo	161 60	161 60			
			— (obl. conv.)	262	262						

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
780	4,5 % 1973	798 90	796 50	759	791
2990	C.N.E. 3 %	3252	3400	3360	3365
325	Afrique Occ.	335	331	331 50	331
395	Air Liquide	405	406 90	4.3 50	405
94	Als. Part. Ind.	93	93	93	93
345	Als. Superm.	352	360	360	360
350	E.L. Lefebvre	357	357	357	351
104	Esso S.A.F.	106 80	104 50	104	104 90
340	Euratrance	340	341	340	336 10
840	Europe n° 1	835	827	820	818
370	Ferodo	378 50	384	382 50	384
460	— obl. conv.	465	456	456	451 10
125	Nouvel. Gal.	124 30	123	122	120 60
205	Olida-Caby	209 10	207	207	203 50
100	Opfi-Paribas	101 40	101 40	101 40	100 50
111	Paris-France	112	110	108	108
385	Tél. Ericsson	368	357	356	350
230	Thomson-Br.	234	231	226	228 40
260	— (obl.)	265	258	263	265
255	Gen. Motors	257 50	260	260	256
21	Goldfields	21 80	22 35	22 15	22 15
24	Harmony	23 95	23 95	24	23 95

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
23	De Beers (S.)	29 10	29 95	29 25	29 ..
650	Deuts. Bank	658	658	649	653
388	Dome Mines	385	392	392 50	385
580	Du Pont Nem.	589	596	588	595
270	East. Kodak	275	276 50	276 10	275 10
18	East Rand	18 65	19 35	19 40	19 20
130	Ericsson	129 30	127 30	127 30	127 30
230	Exxon Corp.	231	234 80	236	234
193	Ford Motor	194 90	194 50	194 50	194 50
98	Free State	101 10	102	102	101 60
219	Gen. Electric	212 40	217	216 50	213 10
67	Shell Fr (S.)	70	73	71 70	71 70
595	Siemens A.G.	593	595	585	586
45	Sony	44 10	43 30	43 30	43
270	Unilever	270 80	271	271	270 80
25	Union Corp.	25 90	25 ..	25 80	25 65
114	U. Min. 1/10	114 50	115	116	116 ..
139	West Drief.	141 80	143 50	143 50	144
49	West Deep	50	50 30	50 80	49 30
126	West Hold.	131 50	132 10	131 90	131 90
245	Xerox Corp.	247	250	249 80	248 60
1	Zambia Corp	0 96	0 95	0 95	0 93

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES — COURS DES BILLETS AUX GUICHETS

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25 4	Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 357	4 354	4 250	4 450
Allemagne (100 DM)	229 860	229 920	222	236
Belgique (100 F)	14 489	*14 483	13 900	14 600
Pays-Bas (100 fl.)	212 120	212 000	207	218
Danemark (100 krd)	82 490	82 420	80	85
Norvège (100 k)	84 630	84 450	81 500	86 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 009	8 944	8 350	9 350
Italie (1 000 lires)	5 167	5 161	5	5 400
Suisse (100 fr.)	253 630	253 930	245	258
Suède (100 krs)	99 240	99 070	94 500	100
Autriche (100 sch.)	31 296	31 285	30 750	32 250
Espagne (100 pes.)	6 422	6 419	6 150	6 550
Portugal (100 esc.)	8 900	8 885	8 500	10 500
Canada ($ can. 1)	3 817	3 818	3 640	3 870
Japon (100 yens)	2 000	1 996	1 900	2 030

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25 4
Or fin (kilo en barre)	34000	34400
Or fin (en lingot)	34050	34495
Pièce française (20 fr.)	285 10	288
Pièce française (10 fr.)	219 90	217 20
Pièce suisse (20 fr.)	275 80	279
Union latine (20 fr.)	253	255 20
Souverain	322 40	331
Pièce de 20 dollars	1392 40	1380 40
Pièce de 10 dollars	820	824 80
Pièce de 5 dollars	472 50	...
Pièce de 50 pesos	1361 50	1375
Pièce de 10 florins	258 ..	282 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 26 avril 1979 a été tiré à 583 923 exemplaires.

A B C D E F G

Le scrutin du 10 juin met en cause l'avenir du M.R.G.

Le bureau national du M.R.G. a accepté, tôt jeudi matin 26 avril, les propositions faites mercredi soir par le bureau exécutif du P.S. et discutées dans la nuit par les délégations du P.S. et du M.R.G. conduites par MM. François Mitterrand et Michel Crépeau. L'accord permettant d'insérer huit radicaux de gauche sur la liste socialiste, dont deux en position d'être élus, devait être entériné et rendu public jeudi après-midi.

L'instance dirigeante du M.R.G., réunie mercredi après-midi, avait donné mandat à ses représentants de n'abandonner aucune des revendications définies par le conseil national du mouvement (*le Monde* du 24 avril), à savoir l'insertion dans la liste socialiste de huit candidats radicaux de gauche, à raison de un par dizaine (afin d'obtenir au moins deux élus) ; la mention, dans l'intitulé de la liste, de la présence du M.R.G. et la participation de ce mouvement à la campagne électorale sur ses propres thèses européennes. De son côté, la convention nationale du P.S. avait invité le M.R.G. à accepter de se référer à l'ensemble des textes européens du P.S., à se contenter d'un seul élu.

Les conditions politiques ayant été réglées au cours des premiers contacts entre les deux délégations, mardi (le M.R.G. avait fait valoir des convergences avec le P.S. sur les questions européennes), restait à résoudre le problème de la place et du nombre des candidats radicaux de gauche.

Les difficultés concernaient non pas M. Maurice Faure, député du Lot, auquel les socialistes proposaient la sixième place, mais M. Roger-Gérard Schwartzenberg, vice-président du M.R.G. et second sur la liste des huit candidats proposés par cette formation. La délégation socialiste, après avoir suggéré pour M. Schwartzenberg la vingt-troisième ou la vingt-quatrième place, a finalement consenti à le placer à la vingtième, c'est-à-dire à lui consentir une position qui devrait lui permettre de siéger à l'Assemblée européenne. Les autres candidats du M.R.G. devraient être placés aux trente-deuxième (M. Nicolas Alfonsi), quarante et unième (M. François Loncle), cinquante et unième, soixante et unième et soixante et onzième places, la situation du dernier radical de gauche n'étant pas encore précisée. Le M.R.G. s'est engagé, de son côté, à remplacer son cinquième candidat, M. Collin, secrétaire de la fédération de Tarn-et-Garonne, par une militante de ce département.

L'intitulé de la liste devrait faire mention de la participation des radicaux de gauche et la campagne électorale devrait être faite sur la base d'une déclaration politique commune, dont la mise au point devrait intervenir jeudi, à partir des positions du P.S.

L'acceptation de cet accord par le bureau exécutif du parti socialiste comme par le bureau national du M.R.G. a été difficile. Au sein de l'organe dirigeant socialiste, M. Jean-Pierre Cot, au nom du courant Rocard, s'y est opposé.

Au cours de la négociation, M. François Mitterrand a laissé entendre qu'il mettait ainsi son poids dans la balance en faveur du M.R.G. pour la dernière fois. En d'autres termes, le premier secrétaire du P.S. a indiqué que l'ère des accommodements électoraux avec le M.R.G. devait prendre fin. Il s'agit en quelque sorte pour le P.S. de hâter un mouvement qui paraît inéluctable à terme et qui consiste, pour ceux des radicaux de gauche qui sont le plus attachés à une alliance privilégiée avec les socialistes, à rejoindre purement et simplement le P.S.

L'unité du M.R.G. n'a pas été entamée tout au long des négociations avec le P.S., mais le langage de M. Mitterrand est susceptible de satisfaire ceux qui souhaitent que le M.R.G. devienne autonome. Un groupe de travail va d'ailleurs être constitué autour de ceux qui se sont opposés à la participation à la liste socialiste (MM. Jeantet, Luchaire, Dubosc et Vastel notamment) afin de poursuivre les contacts avec les écologistes.

Au-delà de l'accord conclu en vue du scrutin européen, c'est donc l'avenir même du Mouvement des radicaux de gauche qui est posé. Le M.R.G. ayant montré qu'il ne peut plus devenir un parti politique à part entière, ses adhérents pourraient être rapidement tentés les uns de rejoindre le P.S., les autres de se rapprocher des autres composantes de la famille radicale, les troisièmes, enfin, d'affirmer leur autonomie pour rassembler une « gauche nouvelle ».

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Le débat sur la peine de mort

« IL Y A DE BONNES RAISONS D'ESPÉRER QU'ON N'EXÉCUTERA PLUS PERSONNE EN FRANCE », nous dit M. Bernard Stasi.

« Il y a de bonnes raisons d'espérer qu'on n'exécutera plus personne en France », nous a déclaré M. Bernard Stasi, après la réunion, mercredi 25 avril, du groupe d'étude parlementaire sur la peine de mort, dont il est le vice-président.

Après avoir rappelé que la peine de mort, requise plus de dix fois au cours des derniers mois, n'a pas été prononcée une seule fois M. Stasi a ajouté : *« Le gouvernement est décidé à proposer sa suspension, pour trois ou cinq ans, comme il a été fait en Grande-Bretagne avant l'abolition définitive, il y a peu de raisons pour que, avant la mise en place de ces mesures, cette tendance à ne plus appliquer la peine de mort se renverse brutalement. »*

Les déclarations de M. Stasi confirment celles faites par M. Pierre Bas, président du groupe d'étude, à *Libération*, ce jeudi 26 avril : *« Nous refuserions de participer à un débat académique qui pour nous a déjà eu lieu à l'automne. M. Peyrefitte nous a proposé de faire devant la chambre une déclaration dans laquelle il exprimerait l'intention du gouvernement de déposer avant la rentrée parlementaire d'octobre un texte suspendant pour trois ou cinq ans la peine de mort. »*

Journée d'action en Bretagne et dans la Meuse et « ville morte » à Saint-Nazaire

Pour dénoncer les menaces sur l'emploi, plusieurs manifestations et grèves ont été organisées, jeudi 26 avril, en province : journée d'action en Bretagne avec appel à une grève générale de vingt-quatre heures dans deux départements (le Finistère et le Morbihan), sur l'initiative de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN ; grèves de vingt-quatre heures et manifestations avec blocage des routes dans la Meuse et opération ville morte à Saint-Nazaire.

De notre correspondant

Saint-Nazaire. — Ce jeudi 26 avril, Saint-Nazaire vit une opération ville morte. Lancée par la C.F.D.T., la C.G.T., la FEN, devant la dégradation de la situation de l'emploi, cette action a reçu l'appui de nombreuses organisations et associations. La C.G.C., F.O., ne sont cependant pas partie prenante, et le P.R. a condamné l'initiative.

Soixante-dix mille habitants, ville moyenne, Saint-Nazaire s'énorgueillissait jusqu'à ces dernières années d'être la capitale française de la construction navale. Aujourd'hui la région compte dix mille cinq cents chômeurs nazairiens.

La difficulté de la construction navale risque fort de toucher encore plus les chantiers de l'Atlantique du groupe Alsthom-Atlantique, qui emploient cinq mille personnes dans leur département naval. Le carnet de commandes peut assurer du travail jusqu'en 1981, mais après ? La construction navale, c'est aussi la sous-traitance, secteur dans lequel de nombreuses petites entreprises de Saint-Nazaire ont déjà été contraintes dedéposer leur bilan.

Le bâtiment souffre de la situation et les constructions se ralentissent ; tandis que les entreprises disparaissent, les commerces qui, à l'appel de l'union des commerçants de Saint-Nazaire et du CID-Unati baisseront leurs rideaux pendant une heure ce jeudi, sont atteints.

Les jeunes sont concernés également par une crise qui les laisse sans travail à la sortie des écoles. Dix d'entre eux poursuivent d'ailleurs en ce moment à Saint-Nazaire, une grève de la faim pour protester contre l'absence d'avenir.

L'opération Ville Morte devait se traduire en particulier par un barrage de toutes les voies d'accès à Saint-Nazaire dont le pont sur la Loire.

MICHEL LE TALLEC.

● *Football.* — Voici les résultats des demi-finales, matches retour des coupes européennes (les clubs qualifiés sont en capitales).

COUPES EUROPEENNES
(demi-finales, matches retour)

COUPE DES CHAMPIONS
Cologne - NOTTIGHAM FOREST (3-3) : 0-1.
MALMOE - Austria (0-0) : 1-0.

COUPES DES COUPES
Beveren - BARCELONE (0-1) : 0-1.
Banik Ostrava - DUSSELDORF (1-3) : 2-1.

COUPE DE L'U.E.F.A.
Herta Berlin - ETOILE ROUGE BELGRADE (0-1) : 2-1.
MOENCHENGLADBACH - Duisbourg (2-2) : 4-1.

En Argentine

L'épreuve de force est engagée entre l'armée et le mouvement syndical

Le gouvernement militaire et le syndicalisme argentins sont aux prises. C'est, depuis le coup d'Etat du 24 mars 1976, le premier affrontement déclaré entre les deux seules forces qui comptent vraiment dans la vie « politique » du pays : l'armée et un mouvement ouvrier demeuré virtuellement puissant malgré les limitations que son adversaire de toujours lui a imposées au lendemain de la chute de la veuve de Peron.

Le 21 avril, à l'issue d'une réunion au ministère du travail, vingt dirigeants de la « commission des vingt-cinq » — regroupement de fait d'organisations syndicales de sensibilité péroniste — ont été arrêtés par des hommes en armes et habillés en civil. Parmi eux figurent quatre des cinq responsables nationaux de la commission : MM. Roberto Garcia, Fernando Donaire, Carlos Cabrera et Enrique Mico. Ils ont été emmenés au département de la sécurité fédérale, où ils sont gardés au secret, nous ont indiqué par téléphone, de Buenos-Aires, des dirigeants nationaux demeurés en liberté.

La « loi sur les associations professionnelles »

Le scénario est trop banal dans l'Argentine du général Videla pour étonner. Cette fois, cependant, les courageux policiers qui procèdent de façon habituelle à des enlèvements de citoyens ne se sont pas attaqués à des mères de famille ou à des religieuses sans défense, mais à des leaders syndicaux qui venaient d'appeler à un arrêt de travail national de vingt-quatre heures pour le vendredi 27 avril.

Le mot d'ordre ne reflète pas, il est vrai, le point de vue de l'ensemble des dirigeants ouvriers. Plus sensible aux points de vue des forces armées, la Commission nationale du travail (C.N.T.) — l'autre regroupement syndical qui a succédé *de facto* à l'ancienne C.G.T. — avait refusé d'appuyer cet appel à la grève. Trois des plus grands syndicats qui la composent — les métallos, les employés des chemins de fer et ceux du textile — ont, cependant, décidé de participer à la « journée de protestation ».

La « commission des vingt-cinq » ne s'est pas lancée à la légère dans une aventure qu'elle sait risquée, compte tenu des limitations légales apportées au droit de grève par le régime militaire. D'une part, les arrêts de travail se sont multipliés, au niveau local, ces dernières semaines : le plus retentissant a sans doute été celui qui a affecté la filiale de la régie Renault à Cordoba. La diminution du pouvoir d'achat, ces dernières années, a été telle, d'autre part, que, passée la terreur inspirée par la féroce répression des premiers mois de régime militaire, les Argentins se préoccupent à nouveau, littéralement, de « défendre leur bifteck ». Sauf à perdre toute crédibilité auprès de leurs bases, les leaders syndicaux ne peuvent ignorer ces aspirations.

Une autre préocupation inspire le mouvement du 27 avril. Les autorités ont laissé entendre que, le 1er mai, elles publieraient la « *loi sur les associations professionnelles* », un texte d'une importance capitale qui fixera le cadre légal de l'activité syndicale en Argentine. Les militaires se sont déchirés pendant des mois sur la mise au point de ce document, annoncé dès le coup d'Etat, il y a plus de trois ans, et sans cesse remis sur le métier.

Pour les « durs », en effet, il était illusoire de vouloir amener le mouvement ouvrier à composer ; seule la manière forte leur paraissait donc payante ; ils plaidaient en conséquence pour son démantèlement. Les « politiques » — tirant argument d'expériences antérieures, et notamment de la précédente période militaire (1966-1973), lorsque des syndicalistes avaient collaboré avec les forces armées — estimaient au contraire qu'il importait, au prix de concessions, de parvenir à un accord avec les dirigeants ouvriers.

Le texte qui devrait être publié le 1er mai serait très restrictif. Il consacrerait l'interdiction de la C.G.T., c'est-à-dire d'une confédération nationale unique, et n'autoriserait plus que des fédérations régionales, et non par branches. Ce serait la fin du syndicalisme argentin tel qu'il avait été façonné en trois décennies sous l'égide de Peron, et un coup très rude porté au mouvement ouvrier le plus puissant d'Amérique latine.

Tous ces incidents surviennent avant la réunion le 6 juin du Bureau international du travail, à Genève, où l'Argentine, sérieusement malmenée en 1978, sera à nouveau sur la sellette.

JEAN-PIERRE CLERC.

